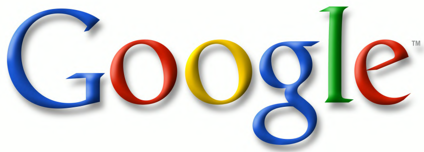
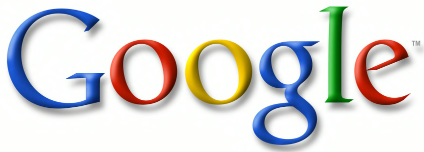










LE THÉATRE VILLAGEOIS

EN FLANDRE

DÉPOSÉ.

Bruxelles. — Typographie de CH. VANDERAUWERA, rue de la Sablonnière, 8.

LE

THÉATRE

VILLAGEOIS

EN FLANDRE

HISTOIRE, LITTÉRATURE, MUSIQUE, RELIGION
POLITIQUE, MŒURS

D'APRÈS DES DOCUMENTS ENTIÈREMENT INÉDITS

PAR

EDMOND VANDER STRAETEN

TOME PREMIER

Avec planches et table alphabétique.



BRUXELLES
FERDINAND CLAASSEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
86, RUE DE LA MADELEINE, 86
MÊME MAISON A
OSTENDE — LEIPZIG
9, RUE DE FLANDRE. QUERSTRASSE.
1874

A Monsieur

ALPHONSE VANDEN PEEREBOOM

Ministre d'État
Membre de la Chambre des Représentants

GAGE DE RESPECTUEUSE SYMPATHIE

L'AUTEUR.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES

LE

THÉATRE VILLAGEOIS

EN FLANDRE

I

Généralités.

Jean-Jacques Rousseau, au début de sa lettre éloquente sur la musique française, se demande si, avant de discuter l'excellence de cette musique, il ne serait pas opportun de s'assurer de son existence même. Il rappelle l'histoire de cet enfant de Silésie, né prétendûment avec une dent d'or, et qui, vérification faite, se trouva n'être pas né du tout avec une dent d'or.

En lisant le titre de ce modeste essai, plus d'un lecteur sera tenté d'imiter Jean-Jacques, et de nous demander, au préalable, si effectivement les localités rurales de la Flandre ont possédé autrefois un théâtre.

Notre réponse sera facile.

Certes, s'il fallait comparer les délassements dramatiques de campagnards généralement illéttrés, aux représentations

données sur un théâtre régulièrement constitué, fonctionnant avec un choix d'acteurs rétribués, de costumes éblouissants, de décors somptueux, satisfaisant aux conditions rigoureuses de l'art, on pourrait hardiment se prononcer pour la négative et faire bon marché d'un genre d'amusement obtenu par des moyens parfois mesquins, toujours insuffisants, au point de vue de l'art.

Mais si, au lieu de chercher dans les représentations dramatiques villageoises des ressources qu'elles ne peuvent fournir, des conditions auxquelles elles ne peuvent satisfaire, on voulait n'y voir qu'un mode d'expression plus ou moins régulier, plus ou moins exact de la situation religieuse et politique du pays, il y aurait là matière à juger favorablement un théâtre pareil, à en faire une étude spéciale, à y intéresser tous ceux qui aiment leur patrie et qui désirent approfondir le goût national.

Le goût tient au caractère et le caractère tient à tout. Cette liaison nécessaire prête de l'importance aux choses même de pur agrément. Démêler le principe qui nous détermine dans le choix de nos amusements, quelle source d'observations fécondes, d'inductions utiles, de réflexions instructives!

Certaines productions dramatiques villageoises ont, jusqu'à un certain point, une analogie frappante avec les chansons populaires, qui, dans toutes les contrées, ont pris naissance en dehors de toute influence de l'art, et dont le peuple a été lui-même le poëte et le musicien : *proles sine matre creata*, pourrait-on dire, fruits de l'instinct de tous, manifestations pures et vraies des joies du peuple, de ses douleurs, de ses craintes, de ses désirs, de tout ce qui constitue enfin l'existence intime d'une nation.

Évidemment, on ne s'est jamais avisé, croyons-nous, d'assimiler ces naïves mélodies aux romances de nos jours

qui n'en sont qu'un développement artistique et un perfectionnement. Et pourtant, leur valeur est incontestable, sous le rapport de la nationalité, comme l'attestent les intéressantes chansons publiées par Willems, Hoffmann von Fallersleben et de Coussemaker. Il y a là toute une série d'études de mœurs, que nul autre monument, soit cartulaires, soit médailles, soit inscriptions funéraires, ne saurait donner.

Croirait-on qu'au siècle dernier on ne comptait pas un village en Flandre qui n'eût sa scène dramatique à lui — bonne ou médiocre, il n'importe — où le dimanche après vêpres, retentissaient des accents plus ou moins pathétiques, plus ou moins comiques, de gambades plus ou moins divertissantes, plus ou moins chorégraphiques, le tout en présence d'une foule énorme, en tête de laquelle figuraient les autorités civiles et ecclésiastiques.

Ces scènes *sui generis* se comptaient par milliers, on peut le dire, et s'il fallait mesurer le talent dramatique d'un peuple au nombre de ses sociétés littéraires et théâtrales, l'Italie elle-même, malgré la multitude de ses corporations académiques, pourrait à peine rivaliser avec la Belgique flamingante.

Pas de costumes brillants, on le devine; pas de mise en scène soignée, cela va de soi; pas de local convenable : où l'eût-on rencontré? Il suffisait d'un simple tréteau, paré de bannières rutilantes, placé dans une grange, sous une tente improvisée, parfois même en plein air, en rase campagne, comme dans les plaids anciens, pour constituer une scène dramatique attrayante, et d'où une certaine animation n'était pas exclue.

La multitude, grossie par les affluents des villages circonvoisins, se pâmait d'aise devant les gestes grossiers, devant le débit lourd et emphatique, devant les allées et

venues irrégulières des acteurs, et, parfois, elle restait là confondue d'admiration, jusqu'à une heure bien avancée de la nuit.

En 1853, nous rencontrâmes, chez le fils d'un vieux maître d'école, une collection volumineuse de documents pour l'histoire du théâtre villageois en Flandre au XVIIIe siècle. Nous en fîmes le dépouillement avec soin.

Dix ans plus tard, nous fûmes chargé aux Archives du royaume à Bruxelles, de longues recherches officielles qui nous mirent sur la trace de nombreux renseignements concernant nos gildes littéraires et dramatiques des XVe, XVIe et XVIIe siècles. Nous ne manquâmes point d'en faire abondamment notre profit.

Le riche dépôt d'archives communales d'Ypres nous fut également d'un grand secours. Grâce à l'obligeance de M. Diegerick, les précieux registres d'*Alpha en Oméga* purent être utilisés par nous soigneusement.

Ces trois sources d'informations, lentement élaborées et jointes aux indications que l'on trouve, *rari nantes*, dans les livres, forment la base du présent travail.

Nous le divisons en deux parties distinctes.

Après les généralités indispensables qui forment ce chapitre, nous traiterons d'abord de l'origine et du développement du mouvement théâtral dans les campagnes de Flandre, et nous retracerons la physionomie des premières associations. Puis, abordant de plein front la scène villageoise flamande du XVIIIe siècle, qui a laissé le plus de traces de son existence, nous esquisserons successivement les acteurs, les auteurs et les pièces ; nous étudierons les mœurs et les coutumes des sociétés, et, après avoir décrit leurs solennités, nous déterminerons les causes qui ont amené la décadence des scènes rurales ; ce sera l'objet de la première partie.

La deuxième comprendra la monographie des associations, avec l'analyse des règlements qui les ont régies, la nomenclature des ouvrages qu'elles ont joués et la description des emblèmes et des devises dont elles ont fait usage.

Sous la rubrique *Annexes*, nous grouperons, à la fin de chaque volume, les documents d'une certaine étendue qui n'ont pu trouver place dans le texte.

Les arguments ou programmes qui se distribuaient séance tenante, ou la veille de la représentation, aux personnes notables favorisées d'une invitation spéciale, nous ont fourni de nombreux renseignements. Ils forment une source d'informations des plus précieuses, et nous indemnisent largement de la perte des registres spéciaux, détruits par les révolutions ou dispersés par l'incurie.

Mais, ils n'offrent de l'intérêt qu'à la condition d'y rattacher certaines particularités caractéristiques puisées aux traditions orales et recueillies sur les lieux mêmes. C'est ce que nous avons jugé opportun de faire, avant de les coordonner définitivement et de les relier aux documents fournis par les archives.

Il ne sera pas inutile de signaler, en même temps, les obstacles par lesquels la routine et d'absurdes préjugés, répandus autrefois dans les campagnes, ont entravé la marche d'une civilisation sous quelques rapports inférieure à celle d'autres pays, mais appelée peut-être à les surpasser un jour.

Écrire l'histoire complète des gildes dramatiques rurales de la Flandre serait une entreprise qui exigerait des dimensions trop étendues et le secours de documents qu'il nous serait difficile, sinon impossible, de retrouver encore. Il est donc nécessaire de choisir et d'élaguer; il faut se borner à ce qui est vraiment intéressant, vraiment his-

torique, pour épargner au lecteur la fatigue et l'ennui.

Nous nous renfermons exclusivement dans la portion territoriale qui forme la Flandre actuelle (1). Audenarde, Courtrai et Ypres seront, pour le XVIIIe siècle, les points centraux autour desquels graviteront nos recherches. C'est le cœur même de la Flandre, c'est là que l'activité industrielle s'est déployée avec le plus d'intensité et de continuité. Bruges et ses environs fourniront surtout les matériaux relatifs aux XVe et XVIe siècles. Limité dans ce cadre, nous ne dépenserons pas en réflexions oiseuses, en conjectures gratuites, un espace à peine suffisant pour contenir les principaux faits.

Il est bien entendu que les bourgs assimilés aux villes, et les villes déchues au rang de villages, n'auront exceptionnellement accès dans notre plan que comme moyens d'induction et à défaut d'autres informations. Il y aura toujours, dans ces localités, l'un ou l'autre savant qui se chargera d'écrire la monographie des sociétés théâtrales qui s'y établirent aux siècles écoulés, comme le cas s'est présenté déjà. Puis, les communes rurales ont une physionomie particulière, qu'il est bon de leur conserver, au milieu des tendances centralisatrices de notre siècle.

Il ne s'agira donc principalement, dans ce travail, que des représentations scéniques purement villageoises, *plattelandsche Rhetorica*, de la Flandre.

L'à-propos de notre trouvaille est remarquable. Partout

(1) La Flandre française possède une excellente esquisse, mais esquisse seulement, due à la plume de M. l'abbé Carnel, secrétaire et fondateur du Comité flamand de France. Elle a pour titre : *Les sociétés de rhétorique et leurs représentations dramatiques chez les Flamands de France.* La Hollande ne manque pas d'historiens pour ce genre de souvenirs. Toutefois, l'élément rustique n'a pas été envisagé jusqu'ici à un point de vue spécial.

on exhume, dans un but qu'on ne saurait trop louer, les fastes militaires et politiques de notre pays, et, chose étonnante, l'époque que nous traversons a mainte analogie avec celle où surgirent ces milliers de sociétés théâtrales, véhicules puissants, qui revêtirent, dans les fortes crises, un caractère franchement patriotique, et devinrent un foyer de propagande active contre les empiétements de l'étranger.

Évidemment, les annales belges n'offrent rien qui soit plus digne de fixer l'attention de la génération présente et d'exciter l'admiration des races futures.

Des communications anticipées, faites à plusieurs écrivains qui s'occupent de l'histoire locale de la Flandre, nous obligent à hâter l'impression de ce travail. Tant de personnes qui s'intéressent à ce genre de souvenirs, ont partagé nos recherches, que, par la suite des temps, on pourrait bien nous taxer de plagiaire. Or, n'hésitons pas à le dire : tout est neuf et de première main dans les pages qui vont suivre, et sans les trois grandes sources d'information auxquelles nous avons eu le bonheur de puiser, la réalisation de notre projet devenait absolument impossible.

A ceux qui nous reprocheraient de n'avoir point publié notre travail en flamand, nous dirons : « Trouvez-nous un éditeur dans cette langue et nous recommençons le livre. » Il n'est jamais trop tard pour s'amender.

II

Origine et extension du mouvement théâtral.

On tomberait dans une grande erreur si l'on pensait que les localités rurales de la Flandre ne se sont éprises que tardivement du goût théâtral. On sait, au contraire, que ce goût y florissait de temps immémorial concurremment avec l'activité industrielle.

La raison en est simple. Les divertissements scéniques tenaient au génie même du peuple flamand, qui savait y attacher des idées aussi frappantes que profondes. Sa vie intellectuelle se reflétait dans la moindre cavalcade, à laquelle venaient d'ordinaire s'associer des représentations allégoriques et des figures traditionnelles.

On a cru voir dans ces cavalcades mêmes l'origine des associations dramatiques. Selon toute apparence, les cham-

bres de rhétorique en Flandre ont une double origine. Elles procèdent à la fois des cérémonies liturgiques et des sociétés de tir. Les premières engendrèrent les mystères, les deuxièmes donnèrent naissance aux jeux de moralité. Les unes et les autres remontent à une époque très-reculée.

Il est notoire que les prêtres, qui aujourd'hui anathématisent, parfois avec raison, la comédie et les comédiens, furent les premiers qui se donnèrent en spectacle, dans leurs églises, pour l'interprétation des cérémonies liturgiques (1).

« Ce furent les ecclésiastiques de nos églises chapitrales, dit M. Ed. Van Even, qui, au XIIe siècle, instituèrent les soi-disant *mysteriespelen*, lesquels, aux grandes fêtes de l'année, furent joués dans l'église ou au cimetière. A la Toussaint, ils représentaient ordinairement le *Jugement dernier;* à la Noël, la *Naissance du Christ* ou les *Trois Rois;* vers Pâques, la *Passion* ou la *Résurrection de Notre-Seigneur;* à la fête de la Vierge, l'*Ascension,* etc. Les fêtes patronales des villes et des églises se célébraient communément par la représentation d'une pièce retraçant la vie du patron choisi.

» Tous ces ouvrages furent originairement élaborés par des ecclésiastiques. Plus tard ces représentations se répandirent tellement, que des laïcs durent s'y adjoindre, et c'est ainsi qu'elles dégénérèrent insensiblement en un

(1) G. NIEUWENHUYS, auteur d'une sorte de répertoire encyclopédique, attribue également au clergé une bonne part dans l'introduction des jeux scéniques : « Les chambres de rhétorique, paraît-il, doivent leur origine aux prêtres, qui voulurent que le peuple fût instruit de l'histoire sainte au moyen de représentations scéniques. Non-seulement chaque ville importante, mais aussi les plus grands villages avaient une ou plusieurs de ces chambres, où l'on s'occupait de poésie et où l'on convoquait d'autres chambres à des concours. » *Algemeen woordenboek*, au mot *Rederykers*.

mélange de profane et de sacré, au point qu'elles furent défendues par les statuts synodaux d'Utrecht, en 1293. En Belgique cependant, elles furent maintenues jusqu'au xv[e] siècle (1). »

Non contents de célébrer la Passion avec tout l'appareil d'une pièce scénique, ils sortirent de leur temple et exhibèrent leurs mystères en pleine rue, en pleine place publique. A Audenarde, les Frères mineurs donnèrent, à partir de 1405, des représentations pantomimiques, en s'aidant de rouleaux où se trouvaient inscrites des maximes et des allégories. Ils se firent conduire autour de la ville sur des traîneaux, auxquels étaient attelés les jeunes religieux du même ordre. Le clergé continua ces représentations jusqu'à ce qu'il se vît détrôné par les laïcs (2).

D'autre part, les gildes de tir jouèrent d'abord elles-mêmes des pièces dramatiques, avec tous les attributs d'une véritable association de rhétorique, tels que rois, doyens, syndics, fous, blasons, bannières. Leurs membres

(1) *Landjuweel van Andwerpen, in* 1561, p. 10. M. Van Even a voulu dire sans doute xvi[e] siècle, comme l'insinue la note qui suit, empruntée aux comptes d'Ostende de l'année 1518 : « Ghepresenteert den eersten in lauwe, wesende mandach, die van den rhetoricke van deser stede, ter cause dat zy inde nieuwe kercke een spel vanden gheboorte Ons Heeren ghespelt hadden, ij kannen wyns, xxxij s. par. »

(2) Dans certaines localités, les drames bibliques se jouèrent assez tard dans les églises, mais pas au delà du xvi[e] siècle. A Grammont, on donne encore un mystère, dans l'église, en 1548 : « By den zelven burchmeester noch betaelt den prinche ende dekins vanden rhetorycke van dat hemlieden by scepenen toegheleyt was over dat zylieden speelden 't spel van Missias inde kercke, metgaeders noch een ander, vi lib. » *Comptes de la ville de Grammont.*

Les mêmes registres indiquent clairement la participation du clergé de la localité aux représentations des mystères. Un exemple suffira; il est de l'année 1416 : « Ghegeven ter feeste in Onser Vrouwen daghe, als de priesters 't spel speelden vanden messeganghe van Onser Vrouwen ende van Ons Heeren geboorte, te hulpen te hueren coste waert; overal xvi st. »

se nommaient *gesellen*, comme les compagnons qui aidaient les prêtres à jouer des mystères (1).

Elles saisissaient ordinairement l'occasion d'un tir solennel, pour donner leurs joyeux ébattements, bouffonneries grossières auxquelles les fous prenaient une part très-importante.

Le nombre des spectateurs devait être immense. Outre l'engouement des populations flamandes pour les exhibitions scéniques, il y avait, dans les diverses sociétés, une vive émulation, qui les portait à se contrôler réciproquement. Du reste, les invitations étaient nombreuses, et les moyens de propagande multiples.

On peut, par induction, juger de ce que devait être une assemblée pareille. Un des personnages fictifs du poëme si curieux de Martin Le Franc (2), l'*Adversaire*, nous en fournit le moyen, dans le passage suivant, où, en parlant des *Puys d'Amour*, qu'il désigne sans cesse, dans son rôle, comme des conciliabules dignes de mépris, il dit à son interlocuteur :

Va-t-en aux festes à Tournay,
A celles d'Arras et de Lille,
D'Amiens, de Douay, de Cambray,
De Valenciennes, d'Abbeville :
Là verras-tu des gens dix mille
Plus qu'en la forest de Torfolz,
Qui servent par sales, par viles,
A ton dieu, le prince des folz (3).

(1) M. Snellaert assigne l'origine des chambres de rhétorique ou des sociétés littéraires, à ces derniers, soit qu'ils ne se réunissent que momentanément, soit que déjà au XIV[e] siècle, à l'instar des arbalétriers et autres corporations, ils se fussent constitués en société ou confrérie. « Je suis tenté de croire, dit-il, que les arbalétriers, très-florissants à cette époque, ont appelé les *gezellen* à égayer, par des jeux scéniques, des fêtes qui duraient quelquefois plusieurs jours. » *Histoire de la littérature flamande*, pp. 72 et 73.

(2) Martin Le Franc écrivit le *Champion des Dames* vers le milieu du XV[e] siècle.

(3) Goujet, *Bibliothèque française*, IX, p. 215.

Qu'était-ce dans les villes flamandes les plus florissantes sous les ducs de Bourgogne, et particulièrement dans celles adonnées, avec une véritable passion, à la culture des arts libéraux? Les campagnards allaient avidement voir ces représentations, et l'influence qu'elles exercèrent sur les esprits incultes dut être considérable (1).

En 1428, les villages de Hulste, Herzeele, Loo, Harlebeke, Iseghem, Boesinghe, Asper et Syngem, furent représentés au tir de la société de Saint-George à Audenarde. Sans nul doute, des *gesellen van den abatemente* accompagnèrent ces gildes pour en rehausser l'éclat et pour faire diversion aux exercices monotones du tir. En 1433, c'était le tour de Liedekerke et de Ruysselede. En 1561, un concours s'ouvrit à Sottegem, à la fois pour le théâtre et le tir. Grammont s'y rendit (2). Pareille fête où Thielt assista, eut lieu, en 1562, à Aeltre (3).

Insensiblement, ces *gesellen* se fractionnèrent pour constituer une association particulière. C'est ainsi que débutèrent la plupart des sociétés de rhétorique de la Flandre.

(1) « De guldebroeders van 's Helichs Gheest gilde alhier verchierende de processie met diversche vertoghingen uyter heylige scrifture, waerduere diversche lieden van buyten alhier vergaderen; in hooscheede ghepresenteert ix lib. xij s. par. » *Comptes de la ville d'Oudenbourg*, année 1560.

(2) « Betaelt, by ordonnance van scepenen, de ghuldebroeders vander rhetorycke ende de ghuldebroeders van Ste Sebastiaens gulde, over dat hemlieden toegheleyt es gheweest om te reysen naer Zotteghem, daer vele schoone prysen te winnen waeren met spelen ende schieten, volghende den inhoudene vander quaerte, de somme van viij lib. » *Comptes de la ville de Grammont*, année 1561.

Voici encore un extrait qui prouve l'étroite union des tireurs et des rhétoriciens : « Ghepresenteert den coninc ende 't gheselscip van sint Jooris ghilde van Oosthende, die hier quamen scieten ende ghenouchte bedriven, twee kannen rynsch, te ix s., comt xxxvj s. » *Comptes de la ville d'Oudenbourg*, année 1504.

(3) *Comptes de la ville de Thielt*, année 1562, résumés dans les *Jaerboeken* de la Rhétorique de Thielt, mis en lumière par M. Alph. De Vlaminck, p. 119.

Une étude assidue des registres de la comptabilité communale nous a donné cette conviction. C'est aussi l'opinion de plusieurs érudits, et notamment de M. Ed. Van Even, qui s'est occupé spécialement des associations dramatiques du Brabant (1).

Des restes de cette double réunion se voyaient encore, au siècle dernier, dans certains villages, notamment à Petegem, en 1764, où la gilde de Saint-Sébastien conserve un registre, dit *Guldebouck* (2), qui offre le passage caractéristique que voici :

« Le 29 avril, le 13 et le 16 mai 1764, la gilde (de Saint-Sébastien) représenta le martyre des saints Marc et

(1) « Zy (de tooneelmaetschappyen) ontstonden, naer alle waerschynlykheid, uit schuttersgilden, wier geheelen inrigtingvorm zy overnamen. » Voy. le journal *De Eendracht*, 1848, nº 15.

(2) En voici le titre complet : *Guldebouck van de gulde van Ste Sebastiaen, competerende de guldebroeders van Peteghem by Audenaerde, daer gheannoteert staen 'tvermoghen ende octroy van de selve gulde verleent by syne Conelicke Mat van Spaignien, synde alhier oock geannoteert de costuymen ende conditien die de guldebroeders moeten observeeren ende onderhouden, welcke guldebroeders alhier ook sullen worden ghestelt met name ende toename; desen bouck vernieuwt in 't jaer Ons Heeren sesthienhondert sessentnegentich.*

Ce registre était la propriété de M. Jean Steyaert, secrétaire de la commune de Petegem et amateur d'antiquités, décédé en 1861. De temps immémorial, y lit-on, la gilde de Saint-Sébastien avait l'habitude de figurer dans l'*ommeganck* du village. L'empereur de la confrérie tenait, pendant un an, le collier traditionnel, *keten of halsbandt*, et était exempt de toutes impositions, sa vie durant. La charte d'octroi a été renouvelée le 12 février 1636, par lettres patentes datées de Bruxelles.

La signification du collier en question a été fort bien déterminée dans le travail de M. Alph. Vandenpeereboom sur les *Ghildes*, qui a paru dans le tome Ier des *Annales de la Société Historique*, etc., *d'Ypres*. Voy. encore nos *Aldenardiana*, t. II, au chapitre : *de Kerselaarsche Kranseling*.

Le collier était parfois la propriété du magistrat de la localité, comme le prouve l'article suivant emprunté au chapitre : *Juwelen toebehoorende der stede*, des comptes communaux de Loo, année 1476 : « Eenen halsbant van den keyser van St Jooris ghilde wesende in der handen van Bartelmeus Vander Zwyne, als keyser van der voorscrevene ghilde. »

Marcellin, du saint chevalier Sébastien, notre patron, sous le règne tyrannique de l'empereur romain Dioclétien, et la fin malheureuse dudit empereur, avec la devise : *Non conabitur,* etc. (1). »

Ce qui se passait dans les villes avait lieu également dans les campagnes. Les scènes jouées à l'ombre du beffroi, se représentaient au pied de chaque modeste clocher de village. Nulle part, pendant le moyen âge, les divertissements scéniques n'obtinrent plus de splendeur et ne jouirent d'une faveur plus soutenue qu'en Flandre, véritable fourmilière de gildes industrielles, religieuses et récréatives (2).

Au fort de l'industrie, la population exubérante des villes se répandit dans les faubourgs et inonda la campagne. Une lettre de Philippe de Lalaing, capitaine d'Audenarde, adressée à la reine-gouvernante, en 1538, élève à quatorze mille le chiffre des ouvriers vivant de l'industrie de la tapisserie à Audenarde et dans sa banlieue. Un autre

(1) « Op den 29en april, 13en en 16en meye 1764, is door onse gildebroeders verthoont geweest de martelisaetien van Marcus en Marcellianus, alsmede de martelie van den heylighen ridder Sebastianus, onsen patroon, onder de tirannye van den roomschen keyser Diocletianus, alsoock des keysers rampsalighen onderganck, alwaer voor rymstoffe staet als volght : *Non conabitur,* enz. »

(2) L'extrait suivant donne, en raccourci, le programme de l'une de ces fêtes : « 's Disendaechs in de Sinsche daghen, xxviijen dach van meye XCIII, was den paix van Vranckericke t'Ypre uutegheroupen, die te Senlis ghesloten was den xxijen dach vander selver maend. Uut welker cause ghepublyert bi die van Ypre te vierne; mids welken ende ter eere ende blyscepe vanden zelve paise, was ghemaect een groot vier, voor scepenenhuus vander Zale, van vc plovytsen, die costen metten mutsaerden dertoe dienende, xij lib par.; de vrauwen 'snavons ghegheven een bancquet, 'tvier te makene, een scaffault om spelen, caeckouken ende al datter toediende, coste vij lib. par. Item, waren in prysen ghegheven, te wetene : den ghonen die best bamenten zoude, drie cannen wyns, ende de ghene die 'tbeste stomme personnaige spelen zoude, twee cannen wyns; comt v lib. par.; t'samen xxiiij lib. » *Comptes de la châtellenie d'Ypres,* année 1493, fº 57.

document porte ce nombre à vingt mille, en y comprenant toutes les localités suburbaines situées dans un rayon de deux lieues.

Vers cette époque, on compte sept chambres de rhétorique à Audenarde. Ces associations atteignirent un haut degré de célébrité dans le pays. On place communément Anvers et Audenarde parmi les villes belges où la poésie et les représentations théâtrales étaient cultivées avec le plus de succès.

Un littérateur contemporain, juge très-compétent en la matière, Marc Van Varnewyck, Gantois de naissance, formule ainsi son opinion sur le talent dramatique des Audenardais : « En y songeant bien, dit-il, nulle part en Flandres le louable art de la rhétorique n'est cultivé avec plus de succès (qu'à Audenarde). Cela se voit à sa cavalcade, qui brille au-dessus de toutes les autres. L'adresse qu'on y déploie est exceptionnelle. »

Nieuwers in Vlaendren, als men wel imagineert,
En wert bet gheobserveert Rhetorica ghepresen;
Dat blyct an haren ommeganc, die boven al floreert :
Die gheschicthеyt in die conste es daer uutghelesen (1).

L'une des sept sociétés d'Audenarde, organisée dès l'année 1464 sous le nom de *compagnons de l'Arbre sec*, appartenait proprement au village de Bever, faubourg populeux de la ville. Elle joue, en 1549, un ébattement

(1) Des *ghesellen* d'Alost font, en 1605, façonner à Audenarde les costumes dont ils ont besoin pour la cavalcade annuelle de leur cité :

« By ordonnantie, es noch betaelt aen Michiel de Riddere, over d'oncosten by hem gedoocht aen de ghesellen vanden Werfve, om huerlieder habyten ende figueren van duyvels, hoofden ende rocken, jegens den ommeganck te doen makene tot Audenaerde, mits dat d'aude versleten waren by lanckhede van tyde..... xlvij lib. iii st. p. » *Comptes de la ville d'Alost*, du 1er mai 1605 au 31 avril 1606.

devant l'hôtel de ville (1). Une autre apparaît presque en même temps au village de Leupeghem, situé à l'extrémité opposée (2). Elle participe au concours dramatique ouvert à Audenarde en 1564, à côté des villes de Courtrai, Thielt, Poperinghe, Roulers, Renaix, Deynze, Bruxelles, et elle reçoit, à son entrée, de la part du magistrat, cinq canettes de vin.

Dans toutes les cités circonvoisines, le même développement s'opère. A Gand, on trouve les compagnons de l'ébattement dès 1431, à Caprycke, en 1451. Vers la seconde moitié du xve siècle, Gand possède cinq chambres de rhétorique. Alost en fournit deux, Courtrai trois, dont la plus ancienne remonte à 1401 (3). Le goût de la scène avait son foyer partout où florissaient le commerce et l'industrie. Il était naturel que la population, après une journée de labeur, cherchât à se délasser agréablement au théâtre. Ce qui nous reste des anciens ébattements porte l'empreinte de la joie, de la prospérité, de l'enthousiasme.

La société de Bever, près d'Audenarde, donne une nouvelle preuve d'existence à la fête rhétoricale de Grammont, qui se célèbre en 1548. Audenarde, Ypres, Alost, Louvain, Bruxelles et Ninove s'y trouvent comme « villes fer-

(1) « De schole van retorycke in Bevere, voor dat zy een esbattement voor de stedehuus ghespeelt hebben, up den heleghen Sacraments dach t'savons, xlviii st. par. » *Comptes de la ville d'Audenarde*, année 1549. Voy. aussi notre *Notice sur André Vander Meulen, poëte flamand du XVe siècle*, p. 9.

(2) Voy. la *Kronyk der Rederykkamers van Audenaerde*, de Vander-Meersch, p. 84.

(3) La date de 1427, fournie par quelques écrivains, est inexacte, car des *gesellen* jouent, pour la première fois, à la procession de Courtrai, sous la direction de Guillaume de Sinay, en 1401. « In 'shelich Sacramends daghe, ghesent Willemme van Senay en sinen ghesellen, die ommeghinghen metten sacramente en daer spelden een spel, vj cannen roets wyns, te ix s. de canne; valent mits draghene, lvj s. » *Comptes de la ville de Courtrai*, année 1401.

mées (1), » et Renaix, Bever, Edelaere près d'Audenarde, Sottegem et Salardingen y prennent part en qualité de communes rurales (2). Sottegem, à son tour, ouvre un concours dramatique, en la même année, et Grammont tient à honneur d'y participer (3). Les comptes d'Alost signalent des danseurs à l'épée, vraisemblablement accompagnés de comédiens, à Sottegem, en 1486 (4).

Borst, que nous verrons encourir la censure, apparaît à l'horizon en 1483. Petegem-lez-Deynze prélude à la vie scénique et littéraire dès 1427, et peut-être avant, par un mystère de Notre-Dame, exhibé le troisième jour de Pâques. Les *gesellen* jouent encore, en 1475, la facétie du *Masscheroenne* (mascaron?), et, en 1598, la légende de *Griseldis* (5). A Deynze même, on signale, en 1513, des *gesellen* de

(1) « Als cameren vanden goeden ende beslotene steden. » *Comptes de la ville de Grammont*, année 1548. Voy. nos *Aldenardiana*, t. I, p. 114.

(2) « Van ghelycken zoe es noch gesconcken ende ghepresenteert aen de cameren van de prochien, te weten : Ronsse, Bevere, Ballien, beede buyten Audenaerde, Sotteghem ende Salaerdinghen, de welcke ooc alle t' saemen zeer triumpheantelick ende in grooten ghetaele ghecompareert ende huerlieder entree deden, sulcx dat hemlieden, van weghen alsboven, elc bysonder toeghelegt was vier cannen rinsch ende vier cannen roets wyns, ten prise voorscreven. Loopt over al xxxvj lib. par. » *Comptes de la ville de Grammont*, année 1548.

(3) « Betaelt Pieter Pryeels, volghende de lastinghe van scepen, ter causen van dat hy verleyt ende betaelt heeft, binnen de prochie vanden lande van Sotteghem, vanden verteerden aldaer ghedaen by den retherosynen, dekens ende ghezwornen deser stede, metgaders diverssche ander notable mannen die aldaer waeren omme spelen, ten beschryven van de voornoemde van Sotteghem, achtervolghende huerlieder lotinghe als boven, elcx ghelaeghe van quaden costen, xviij lib. par. » *Id.*, même année.

(4) « Ten tyde als Jan Vander Beke zine maeltyt gaf, ter causen van zinen eersten scependomme, quamen daer spelen over de zweerden zekere ghesellen van Zotteghem, den welcken ghegheven was in hoofscheden xx st. »

(5) *Comptes de la ville de Deynze*, cités par M. Vanden Abeele, dans sa *Geschiedenis der stad Deinze*, p. 194.

Landegem, qui y viennent célébrer, par des divertissements scéniques, la fête du mardi gras. Ils ont pour associés des danseurs à l'épée (1).

Si, de la Flandre orientale, nous nous dirigeons vers la Flandre occidentale, nous y voyons le mouvement théâtral prendre une extension plus considérable, à raison peut-être des renseignements plus abondants qui se sont offerts à nos investigations.

Citons les associations de : Stalhille, en 1407, Iseghem, en 1427, Coolscamp, en 1461 et 1462, Ruysselede, en 1480, 1484 et 1522, Swevezeele, en 1518, Hooghlède, en 1562, toutes mentionnées dans les comptes communaux de Thielt, à l'occasion de représentations données par ces gildes dans la cité flamande; celles de Ramscapelle, en 1491, 1495, 1496, 1498, 1499, 1500, 1523, 1524, 1529; Adinkerke, en 1495, 1551; Zevecote, en 1495, 1496, 1498, 1499, 1510, 1511, 1516 (*Spade bedocht*), 1526, 1527, 1531, 1532, 1533; Saint-Pierre-Capelle, en 1495, 1496, 1498; Oostdunkerke, en 1499, 1504, 1510, 1511, 1512, 1516 (*Art van bestiere*), 1519 (2), 1526; Couckelaere (*Wilt van geeste*), en 1516, 1520, 1521, 1530, 1531, 1533, 1534; Handzaeme, en 1526; Mannekensvere, en 1529, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1538; Leffinghe, en 1530, 1531, 1532, 1533, 1547, 1549; Slype, en 1505, 1540, 1542, 1549; Alveringhem et Isenberghe, en 1551, toutes gildes qui se rendent à Nieuport, souvent deux fois l'an, pour y contri-

(1) C'est par erreur que Landegem est porté au catalogue de M. Schoppens, d'Anvers (nº xxj, p. 36), comme figurant dans les *Deuchdelyke solutien ghesolveert by vele ingenieuse componisten van diversche cameren van Rhetorycken. Gedruct Thantwerpen by Gielis Vanden Rade* (1574). Ce village n'y est mentionné en aucune façon. On n'y voit que ceux de Berchem et de Merxem, qui appartiennent à l'ancien Brabant.

(2) Les *zwaerdespeilders* de cette localité les accompagnaient.

buer à l'embellissement de la procession de la localité et notamment à celle du Saint-Sacrement (1).

Signalons encore la société de Middelkerke, qui joue une moralité à Ostende, en 1548, à l'*ommegang* de saint Pierre (2); celle de Meulebeke, dont le souvenir nous est conservé, de 1569 à 1574, dans un livre où cèrtes on ne s'aviserait point d'aller le chercher (3). On représente, entre autres à Meulebeke, une moralité : *Sagesse et Folie*, et cinq tragédies à grand spectacle : *Noé*, *Nabucodonosor*, *David*, *Salomon* et la *Reine de Saba*, le tout sous la direction du célèbre peintre Charles Van Mander, auteur desdites pièces et originaire de la localité.

Furnes, à l'exemple de Nieuport, aspire, de bonne heure, à rehausser ses *ommegangen* de la présence des gildes de rhétorique circonvoisines. Entre toutes, la commune d'Oostdunkerke se distingue par son assiduité. En 1451, ses archers représentent, pendant la procession du *derdach may's* (3 mai), le *Martyre de saint Sébastien*, pièce que nous avons vu reprendre, trois siècles après, à Petegem près d'Audenarde. A partir de 1500, elle se rend presque chaque année à la même procession, et en 1520 elle y joue, dans l'après-midi, un mystère, qui lui vaut un régal de quatre canettes de vin.

Ramscappelle y exhibe, en 1491, une représentation de

(1) *Comptes de la ville de Nieuport.* Plus rarement les villes s'entr'aidaient pour leur *ommegang*. Ce n'est qu'incidemment que nous avons rencontré l'exemple suivant, dans les comptes d'Alost de 1488 : « Den rethorisienen van Ghend die t'Aelst speelden, in 't ommegaen vander processie, een scoon spel, iiij kannen van gheliken wijn, xl s. vj den. »

(2) « Ghepresenteert die van Middelkercke, over een spel van zinnen, by hemlieden ghespeelt, vier cannen. Noch van een esbatement, ooc vier cannen; compt xlij s. » *Comptes de la ville d'Ostende*, année 1548.

(3) Voy. le deuxième volume de VAN MANDER, p. 296, édition de 1764, et MICHIELS, *Histoire de la peinture flamande*, 1re édition, préface, p. 22.

la Paix, *van den payse*. Les gildes de tir d'Adinkerke, de Wulpen, Boesinghe, Coxyde, Avecappelle, Bulscamp, Eggewaerscappelle, Ghistelles, y apparaissent fréquemment, précédées sans doute d'une troupe de bouffons s'ébattant durant le cortége, ou jouant sur des tréteaux improvisés des farces de leur cru (1). Loo va embellir la procession de la sainte croix, le 14 septembre 1514. Ce village, jadis une petite cité florissante, apparaît, avec ses *ghesellen van den abatemente*, dès 1422. Deux confréries : les *Groenaers* et les *Royaers* s'y signalent en 1443. Une troisième association se joint à elles en 1450. Loo n'était pas tout à fait étranger à Furnes, puisque d'ancienne date il y venait participer aux carrousels (2). Les *Groenaers* de la même commune sont signalés à Furnes le 18 mars 1525.

Beveren, près de Courtrai, Reninghe et Commines arrivent, avec une troupe nombreuse de rhétoriciens, à Menin, en 1560, et y donnent des ébattements (3).

Si les villages contribuaient à l'embellissement des fêtes urbaines, en revanche les villes tenaient parfois à honneur de présider à celles de la campagne, comme le fit Ypres en 1500, lors de l'*ommegang* de Roosebeke, commune limitrophe, où eut lieu en même temps la réinstallation d'une confrérie de la Vierge (4). Le cas est rare et

(1) *Comptes de la ville de Furnes*, aux années indiquées. Les *sotternien* portaient déjà le nom de *farces* au commencement du XVI[e] siècle, comme l'atteste l'extrait suivant, emprunté aux comptes de la ville d'Oudenbourg de 1540 : « Die van 's Helichgheest gulde alhier, spelende ter coninc feeste van der wet een farse so commedie, gheschoncken in hooffscheden, xiiij s. par. »

(2) « Den xxvj[en] der zelve maent [lauwe] den gesellen van Loo, hier commende steken met loeten ende vannen, ij kannen ghelyc prys ; comt xxxvj s. » *Comptes de la ville de Furnes*, année 1455.

(3) Voy. plus loin. *Comptes de la ville de Menin*, année 1560.

(4) « Den xiv[en] dach van hoymaent xv[c], ten ommeganghe van Onser Vrauwen van Roosebeke, trocken de bailliu, diversche schepenen ende d'ontfanghere ende dat ter comtemplacie van den ghildebroeders ende

mérite d'être signalé. Il est vrai qu'il ne s'agit là que d'une solennité purement religieuse.

Quel genre de pièces originales ces associations naissantes débitèrent-elles sur leurs scènes publiques? On verra plus loin, à propos du *landjuweel* de Gand, ce qu'étaient, au commencement du xvie siècle, les moralités. Pour les farces, si les villes peuvent, à défaut de preuves directes, nous fournir quelques inductions vraisemblables, il faut croire que ce genre d'exhibitions scéniques n'était point si recommandable sous le rapport de la morale. Un langage effronté s'y mêlait aux épanchements les plus heureux du bon sens, de la malice et de la gaieté. C'était, pour ainsi dire, une école de scandale, au lieu d'être une école de mœurs. Ajoutez-y une pantomime licencieuse, qui procédait plus, il est vrai, d'un entraînement du jeu, que d'un calcul de perversité. Pièces immondes, en un mot, qui souillaient à la fois les yeux et les oreilles des spectateurs, qui encourageaient, par des éclats de rires insensés, le jeu malhonnête des acteurs.

Le peuple y retrouvait la peinture de ses mœurs grossières, l'expression de ses sentiments dépravés, l'écho de son langage trivial. Les théâtres de campagne, qui empruntaient leur répertoire à ceux des villes, n'auront pas été affranchis de ces excitations à la débauche. La plupart des pièces auront été recherchées avec soin et anéanties rigoureusement.

Nous n'en voyons plus que des traces affaiblies, où généralement la naïveté domine, dans le recueil intitulé : *Het nederlandsch kluchtspel van de veertiende tot de achttiende eeuw*, de J. Van Vloeten. Aussi les rigueurs de

uut causen van den nieuwen upstelle vander selver ghilde, ende was by bovenghenomden verteert de somme van iij lib. ij st. » *Comptes de la châtellenie d'Ypres*, année 1500.

l'Église s'expliquent-elles jusqu'à un certain point, et elles se justifient en beaucoup d'endroits. Même un grand nombre de scènes du Mystère de la Passion se traînaient dans les lieux communs de l'obscénité, et le dialogue des personnages subalternes empruntait au langage populaire une quantité d'images licencieuses et de mots orduriers.

Aucun renseignement direct ne nous est parvenu sur la vie active des premières sociétés, car les anciens comptes de nos villages flamands sont généralement détruits. Il faut donc procéder par voie de comparaison, et les registres de la comptabilité de Damme, dont une série nombreuse existe aux Archives générales du royaume, vont nous être d'un grand secours. Damme, déchue au xv[e] siècle au rang de ville de troisième ordre, se trouvait au centre du mouvement que nous venons d'indiquer par quelques dates, et formait plutôt un gros bourg qu'un centre d'activité commerciale et industrielle.

Or, nous verrons bientôt les grandes villes se donner la main dans toutes les solennités littéraires et dramatiques (le cas s'est déjà présenté à la fête de Grammont, en 1548), et les bourgades et les villes ouvertes fraterniser avec les villages, impuissantes qu'elles étaient, dans leur orgueil, à tenir une place respectable parmi les cités d'importance. Une sorte de fédération s'organisa entre les villes de rang inférieur et les localités rurales, et cette fédération, nous la signalons encore dans les affaires purement ecclésiastiques.

Ainsi, les communes rurales de Zantvoorde, Westkerke, Bekeghem, Roxem et Ettelgem, se trouvèrent représentées, par leurs chefs spirituels, peut-être par tout leur personnel d'église (lequel personnel jouait des mystères), aux réjouissances bruyantes, aux fêtes licencieuses du

Pape des Fous (1) d'une ville voisine, Oudenbourg, où « le collége entier » de l'église banqueta avec le prieur de l'abbaye Saint-Pierre et les notables de l'endroit, en 1465.

Ces considérations donnent un prix infini aux extraits inédits que nous allons analyser. Ils peuvent servir de point de repère, ou, si l'on veut, de type aux anciennes associations rurales sur lesquelles nous n'avons malheureusement que des dates. Nous nous en tiendrons à la première moitié du xve siècle : la deuxième moitié, moins ignorée ailleurs, en procède directement.

Les comptes de Damme commencent en 1391. Jusqu'au xve siècle, il ne s'y trouve rien concernant la matière que nous traitons, hormis la mention de l'écolâtre de Damme, Jean de Bontal (aussi Bottael), qui reçoit, à titre de gages, la somme de deux livres deux sous parisis. Les écolâtres présidaient, on le sait, à la représentation des mystères liturgiques.

1400. A la fête des Rois, les prêtres de Notre-Dame jouent un mystère dans l'église. Trois jours après, des *gesellen van den spele* reçoivent quatre canettes de vin. C'est apparemment aux ecclésiastiques, aux chantres et aux enfants de chœur qu'il est fait allusion, à l'occasion d'une deuxième représentation du mystère (2).

(1) « Te costen ghedaen als ons ledich vader de ezelpaeus, mynheere de prelaet ende prioor van Sinte-Pieters in Oudemburch, 't gheheele collegie vander kercke, mynheere de deken van Oudemburch ende andre prochiekerken, te wetene : Zantvoorde, Westkerke, Begheem, Ronuxem ende Ettelghem, ende meer andre notable persoonen, die metter stede quamen eten, ende den voorscreven ledich vader de ezelpaeus ghezelscip deden. Overal xviij lib. xvij s. p. » *Comptes de la ville d'Oudenbourg*, année 1465. Voy. *La Musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle*, t. I, p. 64.

(2) 1400. — « Eerst den xiij^en^ dach in laumaent, ghesend den priesters van Onser Vrauwen kerke die in spil spelden in de vorseyde kerke,

1401. Jean le fou reçoit un nouvel habit de drap (1).

1411. Les prêtres et « les autres compagnons » jouent le mystère de la *Résurrection* dans l'église (2).

1417. Même exhibition, au mois d'avril, et fête célébrée, à cette occasion, par les acteurs susdits.

1418. Le 8 août, des *gesellen* de Bruges viennent exécuter des danses à l'épée (3).

1421. Au mois d'avril, les « compagnons de l'église » et « d'autres » représentent le mystère de la *Résurrection* dans l'église (4).

1423. Même représentation, à l'aide de compagnons d'emprunt, probablement des bourgeois.

1428. Augmentation d'appointements accordée au maître d'école, Jean Peesteen, en vue de l'empêcher d'aller s'établir ailleurs.

1431. Vander Ameyde, écolâtre. La moitié de ses appointements est supportée par le curé de Ruysselede.

1433. Des compagnons jouent, par ordre du bourgmestre, le mystère de la *Passion* et celui de la *Résurrec-*

iiij kannen wyns van iiij gr. den stoop, ghevult te Denys Betyns, ghedreghen te Pieters Meys, xxxij s.

„ Den xviij[en] dach in laumaent, ghesent den gesellen van den spele, iiij kannen wyns van iiij gr. den stoop, ghevult te Quintins Sceerers ghedreghen te Pieters Meys, xxxij s. „

(1) 1401. — „ Van Hannekine 't sot's frocke, vij lib. iij st. „

(2) 1411. — „ Den xix[sten] dach in de zelve maend (april), ghesent den priesters ende andren ghesellen vander kerke, doe zy ghespeelt hadden in de voorseide kerke Ons Heeren Verrisenesse, ij kannen wins van iij nieuwen gr. de stoop, ghevullet te Bette Stevins ende ghedreghen te Willem Scapinhaerst, valent xij st. „

(3) 1418. — „ Den vj[sten] in de zelve maend (ougstmaend), ghesonden sekere gesellen die van Brucghe hier quamen ende spielden met zwerden, hier achter de stede, ij kannen wins van iiij gr., val. xvj st. „

(4) 1421. — „ In de zelve maend (april), ghepresenteert de ghesellen van den kerke ende andre, doe zy 't spel ghespeelt hadden, in de kerke, van Ons Heeren Verisenesse, iiij kannen wins van vij gr. de stoop, ghevullet te Lauwers 's Coninx ende ghedroncken te Victor Bertolfs, val. lvj st. „

tion. De grandes dépenses y sont consacrées. Le 19 avril, au soir, les ecclésiastiques exhibent le même drame (1). Le mot *hier*, ici, appliqué aux premiers acteurs, permet de croire qu'ils étaient étrangers à la ville. Le lieu de la scène n'est plus mentionné.

La même année, au mois d'août, des acteurs, encore étrangers à la ville, croyons-nous, représentent le mystère des *Douze Tribus d'Israël*. Au soir des *gesellen* jouent un « bon ébattement » devant la demeure de Jacques Nieudoncx, probablement le bourgmestre (2).

Voilà la naissance de la farce ou de la comédie; voilà aussi les exhibitions scéniques produites hors de l'enceinte de l'église. Peut-être s'agit-il ici de compagnons appartenant aux gildes de tir. Dès 1396, nous en constatons trois à Damme : les *groten scotters* ou grands tireurs, les *jonge scotters* ou jeunes tireurs, et les *scotters van den handboge* ou tireurs à l'arc.

(1) 1433. — « Ghegheven bi beveilne van burchmeesters den gesellen die hier speilden Ons Heeren Passie ende zine Verrisenisse, mids den grooten cost die zy hadden, hemlieden ghegheven in hoosschede, vj lib. par. houds, val. nieux v lib. v. st.

» Item, den zelven dach (xix[en] in april), 's navons ghepresenteert den priesters ende andre gesellen die speilden t'spel van Ons Heeren Passie ende zine Verrissenisse, t'hulpen van haerlieder costen, vj kannen wins, ten zelven prise, ghevullet te Jans Vander Lee ende ghedronken in Sente Jans huus, daer zy haerlieder maeltyt hielden, iij lib. viij st. vj den. »

Ces extraits et les suivants ont une apparence d'identité; mais, en les comparant attentivement, on y voit des différences, qui, quoique peu accusées, n'en méritent pas moins d'être signalées.

(2) 1433 — « Den viij[en] dach in de selve maend (ougst), ghepresenteerd de ghesellen die hier speilden een spel van den xij geslachte van Israël, hulpen van haerlieder maeltyt, vj kannen wins te viij gr. de stoop, ghevullet te Vrancke van Aelst ende ghedronken in 't cabaret, maken iiij lib. xvj st. par. houds, val. nieux iiij st.

» Den selven dach 'navons, ghepresenteert den gesellen die hier ghespeilt hadden een goed abatement voor Jacob van Nieudoncx, iiij kannen most, ten zelven prise, ghevullet ten zelven ende ghedronken in 't cabaret, iiij lib. par. houds, val. nieux, iij lib. x st. »

A l'égard du mot *ébattement,* qui trahit une origine française, il signifie, d'après Cornélissen, que les rhétoriciens de plusieurs localités se réunissaient, dans les grandes solennités et dans les fêtes publiques, et, sur un sujet tantôt choisi, tantôt imposé, se provoquaient, *s'esbattaient*, faisaient des efforts pour vaincre.

1438. Des *gesellen* de Bruges, joints à ceux de Damme, représentent, le 23 février, un *wagenspel* ou jeu de chariot (1).

1442. Les confrères de la gilde du Saint-Esprit, à Bruges, envoient leur charte d'invitation au concours qu'ils ont organisé pour l'exhibition de mystères et d'ébattements (2).

1443. Ceux de Nieuport en font autant (3). Le scribe emploie exceptionnellement l'expression *spelen van rethoriken.* A ce sujet, nous relèverons l'erreur que commet Van Duyse en rapportant, indirectement s'entend, le mot de rhétorique aux jeux floraux, dont la fameuse académie prit, en 1536, le titre de *collége de rhétorique* (4).

1449. Fête de l'Évêque des Innocents, célébrée, le 29 décembre, par les écoliers de la maîtrise (5).

(1) 1438. — « Den xxiij[en] dach in de zelve maend (spuercle), ghepresenteert den ghesellen van Brugghe ende van den Damme, die hier, ute goeder ghenouchten, een waghenspel speilden, iiij kannen romenijen van vj gr. den stoop, gevullet te Tristram Biesen ende ghedregen in de Zwane, xlviij st. »

(2) 1442. — « Gheghevcn eenen geselle van Brugghe die hier de copie van den lettren brochte op 'thuutgheven van spelen ende abatementen, die men te Brugghe doen zode up te prisen yooren ghestelt bi den gesellen van den Heleghen Gheest aldaer, te drinckghelde, xl. st par. »

(3) 1443. — « Ghegeven in hoofscheden eenen bode van den Nieuport, de welke hier quam becondeghen zeker prizen die daer te winnene waren met spelen van rhetoriken, xx st. »

(4) *Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederykkameren,* p. 45. Le mot *rhétoricien* a aujourd'hui une signification bien différente. Nous l'employons pour rendre exactement le sens de *rederijker.* Rabelais, on le sait, a forgé le terme ironique de *rhétoriqueur.*

(5) 1449. — « Den xxix[sten] dach van december, ghepresenteerd den bis-

1450. Le 6 avril, les *gesellen* de l'église représentent « une moralité » de la *Résurrection*. Le 5 juin, « des compagnons » jouent un mystère « à personnages » à la procession du Saint-Sacrement, et le 21 juin, ils exhibent « une moralité » sur un chariot (1).

1451. Le 6 février, ils donnent une représentation au marché. Le 22 du même mois, des compagnons joyeux, *gesellen van genouchte*, exécutent des exercices à l'épée. Le 14 mars, nouvelle exhibition au marché ; le 26 avril, la *Résurrection*, jouée par les gens d'église ; à la Fête-Dieu, représentation donnée pendant l'*ommegang* (2).

schop vander scole, 'sburchneesters zuene, dese waerf, te zynre feeste, ij kannen wyns van vij gr. de stoop, ghevult t'Aelfraets, te Joos Mans ghedronken, vj st. iiij den. gr. „

(1) 1450. — „ Den vj[en] dach van april naer Paeschen, ghepresenteerd den gesellen van der kercken die doe speilden een moraliteit vander Verissenisse Ons liefs Heeren, ij kannen wyns, te iiij gr. den stoop, comt xvj st.

„ Den iiij[en] dach van wedemaent, 'twelcke was den helegen Sacraments dach ghepresenteerd den gesellen die een spel van personnagen speilden daer 'thelige Sacrament leed, ij kannen wyns, te vj gr. den stoop, comt xxiiij s.

„ Den xxj[en] dach van der voorseide maend, ghepresenteerd den gesellen van der stede die eene moraliteit up eene waghenie speilden, ij kannen rynsche wyns, te vj gr. den stoop, xxiiij st. „

(2) 1451. — „ Vj[en] in de zelve maend (sporcle), ghepresenteerd den ghesellen die een (spel) speilden up de maerct, ij kannen rynschs wyns, te vj gr. den stoop, draecht xxiiij st.

„ Xxij[en] in de zelve maend, ghepresenteerd den gesellen van ghenouchten, spelende metten zweerden, ij kannen rynsch wyns, te vj gr. den stoop, comt xxiiij st.

„ Xiiij[en] in de zelve maend (maerte), ghepresenteerd den gesellen die een spel speilden up de maerct, iiij kannen rynsch wins, te vj gr. den stoop, comt xliiij st.

„ Xxvj[en] in de selve maend (april), ghepresenteerd den gesellen vande kerken die eene moraliteit speilden ter eeren van den Verissenesse van Onsen Heere, iiij kannen rynsch wyns, te vj grooten den stoop, xlviij st.

„ Xxiiij[en] van wedemaent, 'twelke was Sacrements dach, ghepresenteerd den gesellen die speilden voor 'thelige Sacrament, ij kannen rynsch wyns, te vj gr. den stoop, xxiiij st. „

1452. Représentation du mystère de la *Résurrection* par le clergé (1).

1453. Le 16 août, fêtes à Damme à l'occasion de la paix. Concours d'ébattement, où les rhétoriciens de Bruges et de Nieuport remportent des prix. Concours de danse et de chant. Illumination et distribution gratuite de vin (2). Salaire accordé au *droogen joncheer,* le bouffon traditionnel de la localité.

1454. Le 4 mars, « certains joyeux compagnons » de Bruges, viennent donner des ébattements, et le 25 du même mois, le clergé exhibe encore, dans l'église, la *Résurrection* (3).

1455. Le 6 avril, les « compagnons du chœur de l'église de Notre-Dame » jouent le mystère de la *Résurrection;* le 13 du même mois, ainsi que le 8 septembre,

(1) 1452. — « Xen in de zelve maend (april), ghepresenteerd den gesellen vander kerken die speilden de Verrissenesse van Onser Heere, ij kannen wyns, te viij gr. den stoop, xxxij. »

(2) L'extrait, relatif à cette fête, est un véritable tableau des mœurs de l'époque. Il contient les particularités suivantes : prêches, sonneries, procession générale, messe chantée, distribution de pain, de vin et de viande aux pauvres, banquet à l'hôtel de ville, feux de joie, musique instrumentale et vocale, danses. Le voici en entier :

1453. — « Xvjen in ougst, betaelt van costen ghedaen bi overeendraghene vander gheheelre wet, ter eeren van Gode, van onzen gheduchten heere ende in bliscepen van den paise, van predekene, ende van ludene t'eenre processie generale, van eenre ghezongerder messe, ende van orghelne ter zelvere, van xxx provenden van brode, van wine ende van vleessche ghedeelt den aermen, van eenre maeltyd ghehouden in scepenen camere, daer waren de balliu, wethouders ende notable vander stede, van trompene, van pipene, ende van prisen ghegheven dien van Brugghe, vander Nieupoort ende van eldre die hier camen esbatementen, van prisen ghegheven van scoonst vierne, van dansene ende van zinghene, ende eenre pipe wyns danof elc drincken mochte zonder cost, in 't gheheele vj lib. x st. gr. lxxviij lib. »

(3) 1454. — « Iiijen in dese maent (maerte), ghepresenteert zekere gesellen van ghenouchten van Brugghe, die hier quamen speelen esbatementen, ij kannen wyns petau, te iiij gr. de stoop, xvj st.

» Xxiiij in april, ghepresenteert de gesellen die hier alhier in de

de joyeux rhétoriciens, étrangers à la ville sans doute, donnent des ébattements au marché, le 28 octobre, ils organisent une nouvelle représentation sur la place publique (1).

1456. Le 26 mars, mystère de la *Résurrection*. Le 27 mai, le clergé joue un mystère « devant le Saint-Sacrement, » sans doute à l'occasion de la fête de l'Ascension (2). Mention du *droogen joncheer* de la localité, dit *Laurens metten bellen*, Laurent aux grelots (3).

Les comptes communaux de Loo compléteront, au deuxième volume, cette série, un peu monotone, de faits

kerke ghespeelt hadden Ons Heeren Verissenesse, iiij kannen wyns van petau, te iiij gr. den stoop, ghedroncken te meester Aelbrechts, xxxij st. »

(1) 1455. — « Den vj^en dach van april anno lv, ghepresenteerd den gesellen van den choore in Onser Vrauwen kerke in den Dam, die de Verissenesse van Ons Heeren speelden, ij kannen wyns van Gascoenge, van v. gr. den stoop, ghevult ter weduwe Van Bayeren, ende twee kannen wyns van poitau, van iiij gr. den stoop, ghevult te Symoens de Latre ende gedreghen te meester Aelbrechts, val. xxxvj st.

» Den xiij dach van april, ghepresenteerd den gesellen van ghenouchten die hier speelden esbatementen, up de Corenmaerct, ij cannen wyns van Gascoengen, van v gr. den stoop, ghevulth te Symoens de Later, xx st.

» Viij^en in septembre, ghepresenteerd den gesellen die hier up te maerct esbatementen speilden, ij kannen wyns van tuwaers, van v gr. den stoop, ghevult te Jacob 's Brauwers ende ghedroncken te Pieter Wils, val. xx st.

» Xxviij^en in octobre, den gesellen van genouchten die hier een spel spelden up de maerct, ij kannen poitaus, van iiij gr. den stoop, ghevult ende gedreghen ter weduwe Van Beyeren, val. xvj st. »

(2) 1456. — « Xxvj^en in maert, ghepresenteirt den gesellen vanden choore die Ons Heeren Verissenesse speelden, ij kannen wyns, een paillette van vj gr. den stoop, een ander van poitau, te v gr. den stoop, valent xxij st.

» Xxvij^en in meye, ghepresenteirt den gesellen vander kerke die voor 'thelich Sacrement speelden up den Sacraments dach, ij kannen wins, van vj gr. de stoop, xxiiij st. »

(3) Ce personnage sera esquissé plus loin.

officiels. Le lecteur aura ainsi un spécimen de scénologie villageoise embrassant quatre siècles, sans compter une foule d'autres notices destinées à en retracer les variantes curieuses.

III

Physionomie des premières associations.

Nous avons vu les associations dramatiques naître lentement dans les communes qui avoisinent Gand, et surgir en foule aux environs de Bruges.

Jusqu'à nouvel ordre, ces environs peuvent être envisagés comme ayant offert le plus grand nombre de gildes rhétoricales à des époques reculées, et notamment aux XVe et XVIe siècles. La grande métropole commerciale, où les exhibitions théâtrales ont dû être portées à un degré de splendeur inouï, aura, croyons-nous, exercé, de bonne heure, une prestigieuse influence sur les communes d'alentour.

Écoutons encore, à ce sujet, Marc Van Vaernewyck, dont le témoignage est si précieux pour nous :

3

« Les habitants de cette riche et fertile contrée, dit-il, sont ostensiblement d'une humeur très-joviale, et s'occupent de la rhétorique et de la musique. C'est une vraie terre promise, d'un aspect magnifique, produisant le laitage le plus exquis, comptant maints villages d'une importance plus grande que plusieurs de nos villes. »

De inwoonders van dien maect de vruchtbaerheyt rijcke,
Oock plieghen zy publijcke zeer blygheestigh te zyne,
Occuperende de consten rhetorica en musijcke,
Die therte verheughen doen tot allen thermyne.
Tes een landt van beloften, seer schoone van beschyne,
Vloeijende vul melc en zuvele, van smake seer zoet,
Daer durpen in staen, veel steden en zijn niet zo goet.

Dans certaines solennités autres que les concours de tir et les *ommegangen*, l'appui des associations dramatiques rurales aura été invoqué, particulièrement aux réunions des états de province et de district; du moins les chambres littéraires des villes ont honoré maintes fois de leur présence nos grandes diètes nationales.

A la première des trois importantes assemblées générales du pays tenues à Malines, en 1494, nous voyons figurer, à côté de gildes nombreuses du Brabant, les sociétés de rhétorique de Courtrai, d'Audenarde et de Termonde, qui s'étaient fait une fête sans doute d'accompagner leurs députés à ces réunions solennelles (1).

Certaines représentations se poursuivirent durant trois jours consécutifs, comme celle du *Pèlerin*, qui eut lieu à Grammont, en 1545, à l'occasion de la Pentecôte (2).

(1) « Vj stoopen wyns, gepresenteert sinte Barbelen torre van Corterycke; vj stoopen wyns, gepresenteert der rhetorycken van Oudenaerde, ut supra (in 't Gulden Hooft); vj stoopen wyns, gepresenteert der Roosen van Dendermonde, ut supra. » *Comptes de la ville de Malines*, année 1493.

(2) « Betaelt, by laste van scepenen, den deken van S[te] Pieters gulde, over d'oncosten by hemlieden gesupporteert in 't spel van den Pelgrem,

En cette même ville de Grammont, au xve siècle, les rhétoriciens donnèrent des représentations à cheval, coutume que nous verrons se renouveler, dans certains villages, deux siècles plus tard (1).

A Meulebeke, on produisit des chameaux sur la scène, et on eut recours à l'eau naturelle pour rendre au vif le déluge. Michiels, dans son *Histoire de la peinture flamande* (2), résume le récit que fait Jacques De Jonghe, le biographe de Charles Van Mander, des représentations données à Meulebeke sous l'impulsion du célèbre peintre. Nous en reproduisons les principaux passages, comme traits de mœurs :

« La grande joie de Van Mander était de composer des pièces de théâtre que ses frères, ses sœurs, ses voisins déclamaient ensuite chez son père. Dans ces sortes de représentations, il était à la fois l'auteur, le directeur et le décorateur. Il montrait, en ces diverses qualités, du talent et un génie inventif... Jeunes et vieux accoururent, lorsque Van Mander annonça une pièce où l'on verrait le déluge. L'enthousiasme fut immense, et l'on ne se plaignit point de ce qu'un grand nombre de spectateurs, qui se trouvaient près de la scène, eussent été mouillés jusqu'aux os.

» En effet, pour que l'illusion fût complète, l'auteur avait placé dans un bâtiment voisin des pompes bien approvi-

't welck duerde de drie leste Sinxendaghen, blyckende by billette geteekent by den greffier Milot, xl lib. „ *Comptes de la ville de Grammont*, année 1545.

(1) “ Ghegheven een groot ghedeel van den jonghen ghesellen vander poort, de welke up den heleghen Sacrements dach naer noenne, een spel speelden op de maerct van betailgen ende faite van wighe, mits der redene dat zy inden ommeganc vander processie ende ghulden vander poort, al ghewapent te peerde, bi goeden advise, voor 'thelege Sacrament ommereden; hem allen ghegheven bi laste ende goedinkene vander ghemeener wet, over al xl. st. „ *Id.*, année 1424.

(2) Édition déjà citée.

sionnées d'eau, qui jouèrent au moment convenable et inondèrent littéralement le théâtre. Noé avait d'abord paru, prêchant le repentir à ses contemporains vicieux, puis bâtissant l'arche et y entrant avec sa famille. Toutes les bêtes les y avaient suivis deux à deux. Bientôt l'arche flotta sur l'onde immense, le corbeau s'envola, et, après lui, la colombe. Une grande toile, où Van Mander avait peint des hommes qui se noient, fut tendue en travers du théâtre et représentait si énergiquement la destruction des impies, que nombre de spectateurs fondirent en larmes. Ils ne pouvaient se remettre de leur attendrissement et de leur effroi...

» Beaucoup de pièces suivirent celle-là, toutes écrites par Van Mander : l'histoire de Nabucodonosor, le jugement de Salomon, divers récits bibliques lui en fournirent les sujets. Le plus brillant de tous ces drames montra aux spectateurs la reine de Saba visitant le roi des Juifs. On le mit en scène durant la Pentecôte. Des chameaux, différentes bêtes et cinquante acteurs y parurent (1). Le concours du peuple fut immense. Il venait par troupes de Bruges, de Gand et des autres villes prochaines (notamment de Courtrai et d'Audenarde). La gloire de l'auteur se répandit au loin... »

Pendant un certain temps, les associations urbaines ont vécu de leur vie propre, ou du moins n'ont eu que de rares communications avec les associations rurales, notamment dans les concours publics. Faut-il y voir l'indice d'une trop grande infériorité de talent pour les associations rurales?

Le fait est que les gildes des villes ont longtemps uni

(1) « Dit laatste spel is te Meulebeke, op den Pinksterdag, wel met 50 persoonen of akteurs, kemelen en ander gedierte sierlijk en treffelijk uitgevoerd, wesende het tooneel zeer konstig en fraai toegesteld. » VAN MANDER, t. II, p. 236, édition de 1764.

à un caractère tout militaire, une certaine affectation de fierté qui les empêchait de se mêler aux divertissements des gildes rurales; et, quoique les tirs et les luttes scéniques fussent des sortes de tournois de la classe inférieure, bien distincts de ceux de la grande bourgeoisie, le sentiment exagéré de leur dignité se manifestait jusque dans ces amusements si éminemment expansifs. Vêtues d'écarlate et de velours, elles dédaignaient de se mêler aux campagnards, dont les confréries étaient souvent exclues de leurs concours.

On peut lire, dans la lettre d'invitation qui fut adressée, en 1408, par les arbalétriers d'Audenarde à toutes les gildes d'arbalétriers convoquées à une fête de tir solennelle : « Et aussy est assavoir que nulz hammeaulz, villes champestres ou chasteaulx, supposé qu'ils eussent confrairie ou compaignie de serment, ne peuvent jouer ou dit jeu, ou gaignier auchun des pris ou joyaulx dessus diz. » L'appel était adressé exclusivement aux « cités, bonnes villes fremées (fermées) ou privilégiées, » et le jeu de tir devait être rehaussé « délicieusement par un bon et délicieux esbattement, sans vilonnie (1). »

Notons, en passant, que Jean sans Peur, comte de Flandre, assista à ce concours comme membre de la gilde organisatrice. Il était décoré des couleurs de la confrérie. Quarante-cinq villes s'y trouvèrent réunies. La lutte dura plus de trois semaines.

Insensiblement il s'opérait, au sein de toutes ces sociétés littéraires et théâtrales, et des innombrables éléments qu'elles renfermaient : familles, professions,

(1) Cette pièce curieuse est conservée à la Bibliothèque publique de Gand, sous le n° 434. Un extrait en est donné, dans le livre de Moke : *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, t. II, p. 181. Elle est reproduite en entier par M. Van Cauwenberghe, dans sa *Notice sur les confréries de Saint-Georges*, p. 11.

classes, opinions, un travail de rapprochement et de concentration qui eût fini par réunir à la longue toutes ces associations dans des associations plus étendues, incessamment affectueuses, moralement et matériellement bienfaisantes, si de graves événements politiques n'en eussent brisé les liens et détruit les tendances.

Après avoir débordé les ecclésiastiques, après les avoir privés de l'un des plus puissants moyens de répandre leur culte, les laïcs se mirent au service des opinions qui, dès le commencement du XVIe siècle, commencèrent à se heurter dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux, et, pareils à l'Hercule de la fable, ils se servirent du théâtre comme d'une massue pour fronder le gouvernement et le Saint-Office.

Au lieu de cultiver le drame chevaleresque, ils se complurent dans les moralités, dans les facéties burlesques, et s'enhardirent jusqu'à mettre en action des thèses théologiques. Nous allons les voir à l'œuvre au célèbre *landjuweel* de Gand, en 1539. Auparavant, quelques éclaircissements sur l'organisation des anciennes gildes de rhétorique villageoises ne seront pas inopportuns ici. Les ténèbres qui les enveloppaient, avant le XVIe siècle, se dissipent. Non-seulement nous connaissons leurs actes, mais le mécanisme de leurs institutions se dévoile.

Les chambres de rhétorique villageoises, comme celles des villes, se divisaient en deux catégories : les franches et les non-franches. Pour obtenir la franchise, il fallait deux octrois, l'un de l'autorité du lieu, qui, de ce chef, s'engageait à fournir des subsides, l'autre de la chambre supérieure, *hoofdkamer*, ainsi que s'intitulaient, entre autres, l'*Alpha en Oméga*, d'Ypres, et la *Fonteyne*, de Gand. Par ce dernier octroi, on acquérait le droit de se présenter dans les concours (1).

(1) SNELLAERT, *Histoire de la littérature flamande*, p. 74.

Voici ce que dit M. Diegerick de la société-mère d'Ypres, *Alpha en Oméga* (1) :

« Dès le commencement du XVIe siècle, cette chambre de rhétorique, connue sous la devise : *Spiritus flat ubi vult*, et placée sous l'invocation de la Sainte-Trinité, se prétendait la plus ancienne de la Flandre ; elle existait de temps immémorial, et jouissait du privilége de pouvoir, seule, accorder des octrois d'institutions aux sociétés de la West-Flandre ou du West-Quartier.

» Nulle société ne pouvait s'établir sans son autorisation : elle approuvait les statuts, les devises, les blasons ; elle nommait les chefs-hommes, prenait connaissance de tout dissentiment entre confrères et entre confréries, et prononçait des peines, des amendes, des suspensions, etc. ; enfin elle exerçait une véritable juridiction sur toutes les sociétés de la West-Flandre.

» Ces droits ne lui ont jamais été contestés ; au contraire, depuis le premier quart du XVIe siècle (1516), époque à laquelle remontent ses plus anciennes archives, nous voyons toutes les sociétés s'adresser à elle pour l'obtention de leurs octrois, l'approbation de leurs règlements, etc. »

En fait de sociétés rurales qui demandèrent leur droit d'existence, au XVIe siècle, à la société *Alpha en Oméga*, d'Ypres, on en compte de nombreuses. En voici quelques-unes : *Van herten reyn*, de Mannekensvere, en 1518 ; *Blyde van sinnen*, de Nieuwkerke, et l'association de Handzaeme, en 1520 ; celle de Loo, en 1523 ; *Altoos doende*, de Leffinghe, en 1529 ; *Scamele in de buerse*, d'Alveringhem, en 1534 ; *Lichtbekeerde magdalenisten*, d'Oostvleteren, en 1541 ; *Troostlusters*, de Beveren près de Furnes, en 1544 ; *Onnoozele*, de Staden, en 1549 ; *Reyne*

(1) *Annales du comité flamand de France*, t. V, p. 134.

van herten, de Reninghe, en 1559; *Troostverwachters*, de Stavele, en 1589 (1).

Les chambres non-franches naissaient et renaissaient, pour ainsi dire, à chaque printemps. Il a dû s'en produire des milliers de ce genre, en Flandre.

De même qu'on nommait *landjuweel* (joyau du pays) le concours entre les sociétés des villes, ou plutôt l'entrée triomphale de ces sociétés, de même on donnait le nom de *haegspel* (jeu de la haie) à l'entrée solennelle dans un village ou dans une ville, pour la clôture d'un joyau du pays. En ce dernier cas, le *haegspel* était réservé aux sociétés du plat pays et à celles des villes qui n'avaient pas pris part au *landjuweel*. L'étymologie du mot *haegspel* permet de supposer qu'il fut originairement institué pour des confréries de villages ou de petites villes non fermées (2).

(1) D'après un ancien blason qui sera décrit dans la 2me partie de ce livre.

(2) Les vieilles chroniques flamandes nomment *haghepoortery* le droit de *bourgeoisie foraine*. Effectivement Kilian dit du *haeghpoorter*, ou du *buytenpoorter* : « Civis paganus, suburbanus, incola. » Par *haeghspel*, il entend : « Ludi pagani, non publici aut communes, non celebres. » *Haghen, tuynen*, sæpire. *Haeghe*, sepes, sepimentum. Aussi en vieux anglo-saxon : *Domus haeghschole* : « Schola non publica, exigua, non celebris, infrequens, obscura. »

La déclaration suivante de l'éditeur des *Spelen van sinne* du *Landjuweel* d'Anvers de 1561, élucide encore mieux ce point :

« Aengaende den haechspelen, es te weten dat die van andere natuere. observantien en ordonnancien zyn dan de landtjuweelen, niet houdende eenighen zekeren tyt van weder op te hanghen, enz. Dan, wort sulcx ghemeynlyk ghebruyct in alle heerlycke triumphen, zoo wel in rhetorycke als schietspelen van importancie, betreffende de groote steden ende solemnele feesten, om door zulckx hunnen triumph te besluyten met een nieu recreatie van minder costen, maer niet altyt van minder conste oft ghenuechte, ghelyck hier genoech blyckt; oock en is niemant tot zulcx ghehouden te comen dan dient vuyt jonsten belieft, ende moghen sodanighe haechspelen also wel op de dorpen ende vryheden, als inde steden ghehouden worden, ja dat meer is, op alle plaetsen daer besworen gulden van rhetorycke, bussen ende boghen zyn, gheene vuytghesteken, op dat alle liefhebbers der voornoemde consten jonstich

Dans les documents que M. Ed. Van Even a publiés sur le *landjuweel* et *l'haegspel* des *Violieren* à Anvers, en 1561, nous remarquons un passage qui atteste le soin que les organisateurs du concours prirent pour éviter toute promiscuité déshonorante avec les sociétés rurales, ce qui nous prouve que l'exemple de 1408, produit plus haut pour la Flandre, était encore suivi, au milieu du XV[e] siècle, par les chambres brabançonnes :

« De par le prince, *hoofdman* (chef-homme) et doyen, il est ordonné aux messagers de la chambre, de veiller scrupuleusement à ce que tous les villages n'amènent que des associations honnêtes, ou, pour le moins, de ne délivrer de chartes d'invitation qu'à l'écoutète, au maire ou à quelqu'un des autorités locales (1). »

Comme dans les villes, les membres d'une chambre étaient divisés en chefs, *hoofden*, et en simples membres, *kameristen* ou *kamerbroeders*. Les chefs s'appelaient prince, empereur, doyen, *hoofdman*, facteur. Il y avait un fiscal pour maintenir l'ordre, un porte-étendard et un fou. Dans les sociétés peu nombreuses, certaines fonctions étaient cumulées.

Le fou a été trop décrit pour que nous nous arrêtions à l'esquisser encore. Nous ne pouvons pourtant résister au désir de dire un mot des figures de bouffons qui accompa-

zouden mogen vergaderen ende by malcanderen comen zonder zodanighe excessive costen, triumphen van incomen, vieringhen ende dierghelycke tot groote beswaringhe te doene. »

(1) « Van wege prince, hooftman, dekens ende ouders wordt den boden bevolen dat zy scherpelyck regardt selen nemen op alle dorpen daer Rhetorycke is ende oock daer gheen en is, soo verre als die iet treffelyck zyn van volck of macht, 't zy vryheden, dorpen oft fortressen, ten minsten een chaert gevende den schouthet, meyere oft iemand van d'ouverste aldaer, verweckende hun totte selve feeste. » Pièce intitulée : « Memorie van den haechspele, » et publiée dans le *Landjuweel van Antwerpen in* 1561, p. 57.

gnent les lettrines des comptes communaux de Grammont de la fin du xve siècle et du commencement du xvie.

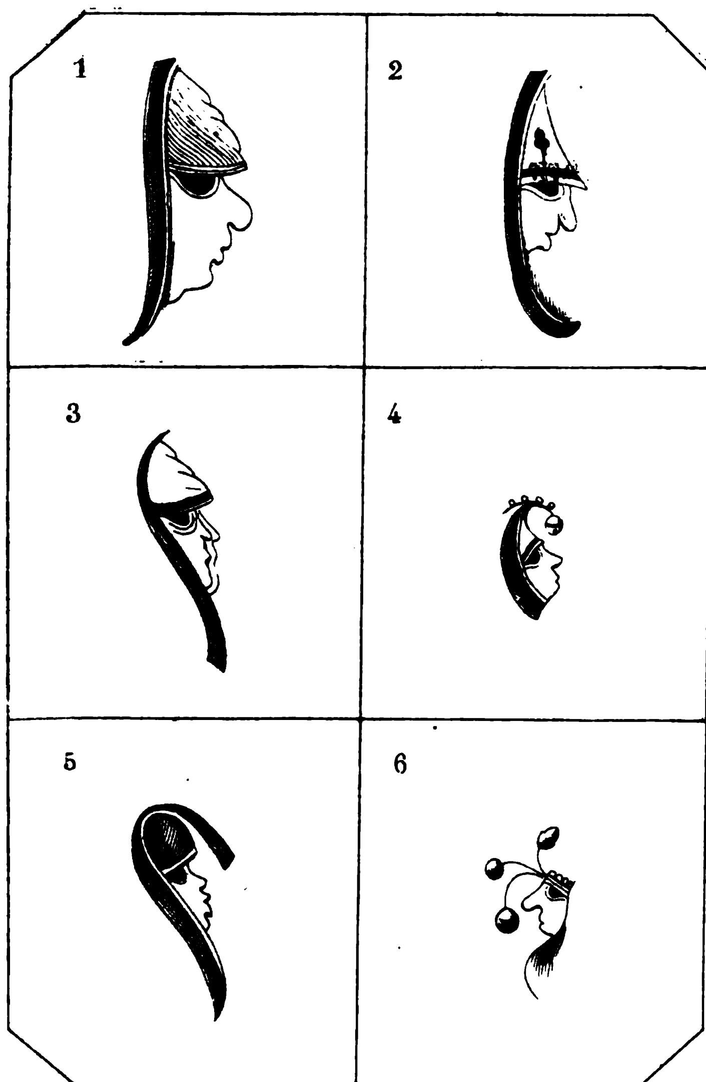
Le scribe a réussi à stéréotyper le fou de la localité d'une façon à la fois simple et accentuée. Ce n'est point le fou grimacier, railleur, sarcastique qu'il retrace; ce n'est point non plus le fou turbulent, facétieux et burlesque qu'il a voulu dépeindre; c'est le fou tranquille, flegmatique, rangé, personnage fort populaire en Flandre, et qu'une locution du temps a très-bien caractérisé en l'appelant *drooghen jonkher*, littéralement : « le gentilhomme sec. »

Ces têtes sont variées de cent façons. Leurs poses ont du naturel et de l'expression. Il en est qui frisent la stupidité et l'idiotisme. Or, l'on sait que l'on préférait, pour jouer le rôle de bouffons, les êtres les plus contrefaits. En eux, laideur était beauté. Quelques-unes portent un bonnet à grelots (1). D'autres sont flanquées d'un poisson ressemblant au hareng, et qui pourrait bien être l'emblème du personnage; du moins hareng sec et *drooghen jonkher* vont très-bien ensemble (2). Il en est encore qui ont le bonnet phrygien, le capuchon de Momus, la mitre épiscopale trifoliée, le diadème perlé. Les quatre premiers

(1) De là la rime suivante, si populaire dans les campagnes flamandes, où il y avait des fous gambadant autour des tireurs à l'arc, comme on en voit encore aux environs d'Audenarde :

Hanneke de zot met al zyn bellen;
Hy heeft er zoo vele, hy kan ze niet tellen.

(2) Le *Drooghen jonkher* a-t-il quelque chose de commun avec les *ghesellen du Drooghen boome,* que nous avons vu surgir à Bever près d'Audenarde, au xve siècle? *Compagnons de l'Arbre sec,* c'est-à-dire de la croix, en d'autres termes : *Confrères de la Passion.* On compte à Loo, à partir de la même époque, les *Droogaers,* auxquels les *Groenaers* ont été opposés. Que font donc les académiciens? A quoi servent les étymologistes? Cornélissen rapporte tout à l'Italie. Nous ne saurions admettre cette interprétation. La thèse de M. Angillis nous paraît plus inacceptable encore.



BOUFFONS FLAMANDS DU XVe SIÈCLE

que nous reproduisons en regard, sont de l'année 1480; les deux autres datent de 1482.

Sur certaines banderoles, qui couronnent les lettrines, on lit : *Patoulet et Gilson*, puis *Patoulet à Gilson*, enfin *Patoulet Gilson scripsit*. Est-ce le nom du scribe? Il faut le croire, d'après la dernière légende. Pourtant le nom même de Patoulet et la manière irrégulière dont il est accolé au nom de Gilson, laissent subsister un doute.

Quoi qu'il en soit, il a fallu que ces drôleries fussent empreintes vivement dans les mœurs, pour qu'elles eussent pu se produire sur des documents officiels, dont un double devait être offert à la cour. Mais les commissaires, chargés de vérifier annuellement les comptes communaux, donnaient eux-mêmes l'exemple de ces étranges fantaisies, en se faisant escorter de fous gagés par eux. Alors, il était naturel que le secrétaire, chargé de dresser le bilan des finances de la ville, cherchât à leur plaire, en ornant ses registres de figures de leur prédilection.

Souvent ces fous, qui accompagnaient les magistrats, avaient des noms bizarres, et on pourrait dresser une liste fort piquante de ceux que les anciens registres de la comptabilité communale nous ont transmis. Bornons-nous aux fous que mentionnent les archives d'Audenarde, dans la deuxième moitié du xv[e] siècle : *Hannekin* le bon fou, *Pieterkin* Vanden Uphove (1451); *Licke*, bouffon du seigneur d'Ayshove, qui contrefait la sirène (1456); le *drooghe jonckher* et le fou aux grelots (1457); *Jonckher de Cotry* ou *Coppin*, de Gand, venu avec les commissaires préposés à l'audition des comptes communaux (1460); *Hannekin*, fou de Schoorisse (1462); *Vernis*, fou de Jean de Luxembourg (1470); *Waline* (1474); *Monsieur le Glorieux*, bouffon de Marie de Bourgogne (1480); *Arekin* (1484); *Gillen* (1497). Le « gentilhomme de Cotry » était

accompagné, en 1463, d'un page, le même sans doute qui, sous le nom de *Plumierkin*, se piquait de faire des poésies en l'honneur du magistrat de Furnes (1).

Cette abondance de personnages facétieux n'aura pas peu contribué à l'adoption de la devise des *Barbaristes* de Courtrai : *God voedt veel zotten* (Dieu nourrit force fous). Quelques-uns étaient musiciens, comme Malin Van Steenbeke, de Gand, qui vint en 1530, jouer de la musette à Audenarde, à la procession du Saint-Sacrement.

Actuellement encore, la veille d'un tir, le fifre, le tambour et le fou, en costume, vont saluer les membres de la confrérie. Le fou danse un menuet devant leur demeure et leur offre un petit blason gravé et enluminé, que supporte une plume d'oie et que le tireur attache soigneusement à sa boutonnière. Pendant la solennité du tir, le fou rôde devant l'enclos ménagé autour de la perche, et quand il aperçoit un promeneur qui dirige ses pas de ce côté, il s'élance vers lui, en gambadant de son mieux, et, la pirouette finale terminée, il lui présente un blason. D'ordinaire, le flaneur lui donne quelques centimes de gratification.

Cet usage, qui doit paraître bien ridicule aux étrangers, remonte à cinq siècles au moins. Le plus ancien extrait que nous ayons pu rencontrer, à ce sujet, dans les archives, date de 1533 (2).

Le fou circule encore aux tirs de Bever, Eyne, Etichove, Leupeghem et autres villages des environs d'Audenarde. En cette dernière commune, il distribue, aux

(1) « Den heere van Cotry ende eenen dichtere gheheeten Plumierkin, hier wezende by mynheeren den commissarizen ende t'hueren recommandatie, elken xvj s.; comt xxxij s. » *Comptes de la ville de Furnes*, année 1465.

(2) « De tromslader ende den zot deser stede, van de prysen te presenteren, by ordonnancie vander wet, betaelt xiiij s. » *Comptes de la ville de Nieuport*, année 1533.

membres de la société de Saint-Arnoud, le petit blason ci-contre qui est modelé exactement sur ceux dont se servent les bouffons des gildes audenardaises : Saint-George, Saint-Sébastien et Saint-Hermès. Ils ressemblent d'ailleurs étonnamment aux vieux blasons de nos sociétés de rhétorique. Chaque côté du losange mesure sept centimètres et demi. La gravure est tintée de vert pâle et de jaune. Aux trois coins supérieurs, sont attachés des fragments d'oripeau. Saint Arnoud à la mitre et à la crosse, que l'on voit à l'avers de la gravure, est représenté de la même manière au revers, à l'aide d'une planche différente. La plume qui supporte le blason, est collée entre les deux losanges. Nous n'en donnons que la partie supérieure.



Quant aux bouffons de notre planche, nous les croyons identiques à ceux que le magistrat de Grammont avait à son service, et il n'y aurait aucune témérité à avancer qu'ils avaient un rôle très-important dans les farces qui s'exécutaient pendant la procession du Saint-Sacrement. Ceux de la campagne étaient évidemment modelés là-dessus (1).

(1) Margot, la bouffonne de Philippe le Bon, s'était refugiée à Furnes, pendant la bataille de Gavre : « Margot, die men zeide zottine wesende

Chaque chambre portait généralement le nom d'une fleur. En tout temps, notre nation a eu une prédilection pour la botanique champêtre. Les œuvres littéraires du moyen âge, les miniatures de nos manuscrits, et les productions de notre ancienne école de peinture, le témoignent assez. Plusieurs locaux de nos sociétés dramatiques reçurent des appellations de fleurs. Les rhétoriciens empruntèrent aussi indistinctement leurs noms aux maisons où ils tenaient leurs réunions, comme le *Schaerke*, d'Eyne, etc.

Cet amour de la botanique nous vient peut-être des jeux floraux de Toulouse, qui durent leur nom, paraît-il, aux fleurs d'argent qu'on donnait en prix aux meilleures pièces de poésie. Pourtant, il faut bien que les fleurs aient été instinctivement adoptées par les populations de la Flandre, puisque les administrations communales les firent graver sur les sceaux officiels. Chose significative, aux époques reculées, on voit partout ailleurs les marques symboliques de la protection divine et humaine représentées sur les sceaux de la magistrature.

Les sceaux des communes rurales de Beveren, Grimberghen, Grimmingen, Hamme, Leupeghem, Oycke, Overboulaere, Vlierzele, Worteghem, offrent des fleurs rustiques; ceux d'Edelaere, d'Erembodegem, de Goefferdingen, d'Hermelgem, de Nederboulaere, Schoorisse, Oostcamp, Wytschaete, représentent des arbres; ceux de

van minen gheduchten heere, in hoosscheiden.... xxxvij s. » *Comptes de la ville de Furnes*, année 1453.

En 1495 et plusieurs années suivantes, apparut en la même ville, Guillemet, dit *le Sage,* bouffon du seigneur de Roussy, qui égaya de ses farces les repas des commissaires préposés au contrôle des comptes communaux : « Ghegheven Willemet, den zot van mynen heere van Roussy, ter begheerte van mynen heeren de commissarissen, twee cronen die maken..., iiij lib. xvj s. »

Denderhautem et d'Onkerzeele nous montrent des épis.

Les devises étaient généralement empruntées aux circonstances politiques, aux dénominations des localités, aux patrons des églises paroissiales, aux métiers exercés par les membres, aux confréries pieuses, aux gildes de tir, à la morale évangélique, aux locutions proverbiales en vogue, aux luttes suscitées entre les sociétés rivales, aux traditions légendaires. Ces emblèmes et ces devises forment, en quelque sorte, le baromètre de la situation morale et matérielle de chaque société.

Parfois elles renfermaient des jeux de mots, comme celles de Cluysen : *Kluyzenaers zonder cappen*, ermites sans capuchon; de Laerne (prononcez *Leerne*) : *Al doen leert men,* la pratique enseigne (1); de Lichtervelde : *Vreedzaeme reyzigers,* voyageurs paisibles (2); de Reninghe : *Reyne van herten*, purs de cœur; de Cruyshautem *: Houd hem in liefde*, aimez-le toujours; d'Hooghlede: *Op d'hoogde groeyd den olyfboom*, sur les hauteurs croît l'olivier, etc.

Les *cognomina* n'ont pas fait défaut à certains villages, et le *Langen adieu* d'Édouard de Dene, rimé au XVIe siècle, en contient un bon nombre qui ont une signification toute historique.

Nous nommerons, parmi les localités rurales de la Flandre actuelle : les *Beenhauwers* (bouchers) de Maele, les *Rocheters* (mangeurs de raie) de Muninkereede, les *Drapiers* (drapiers), de Commines, les *Vulders* (foulons) de Caprycke, les *Schipgaernemaeckers* (cordiers) d'Oudenbourg, les *Hovelyngen* (courtisans) de Ghistelles, les *Wiltjagers* (chasseurs de gibier) de Maldegem, les *Roobier-*

(1) C'est le *fabricando fit faber* d'Horace, adopté par nombre de sociétés dramatiques du XVIIIe siècle.

(2) *Te velde trekken,* c'est-à-dire se mettre en campagne.

drynkers (buveurs de bière brune) d'Harlebeke, les *Cappoeneters* (mangeurs de chapons) de Messines, les *Wynzuypers* (buveurs de vin) de Hulste, les *Teghelbackers* (faiseurs de carreaux à paver) de Stekene, les *Roometers* (mangeurs de crème) de Moerbeke, les *Waermoeseters* (mangeurs de bette) de Coolkerke, les *Hoppewinders* (cultivateurs de houblon) d'Okegem, les *Papeters* (mangeurs de bouillie) de Dentergem, les *Gansedryvers* (conducteurs de cygnes) de Laerne, les *Vlasbooters* (batteurs de lin) de Zele, les *Stiermans* (pilotes) de Wenduyne, les *Musseleters* (mangeurs de moules) de Bouchaute, les *Verzeylders* (navigateurs errants) de Heyst, les *Cokermaeckers* (fabricants d'étuis) de Ruysselede, les *Compoosteters* (mangeurs de confitures) de Loo, les *Toolnaers* (douaniers) de Rupelmonde (1).

Le savant Mone (2) a donné encore les sobriquets : *Platte gesellen* (plats compagnons) de Sleydinge, *Dansers* (danseurs) d'Evergem, *Osteliers* (hôteliers) d'Ursel, *Wannemakers* (fabricants de vans) de Syngem, *Hekeleers* (séranciers) d'Hofstade.

(1) *Belgisch Museum*, t. III, pp. 101 et suiv.
(2) *Anzeiger für Kunde der Teutschen Vorzeit*, année 1835, p. 299.

IV

Succès et revers.

Au mois de juin 1539, la chambre des *Fonteinisten* de Gand convoqua les sociétés dramatiques et littéraires du pays à un grand *landjuweel*.

Une charte d'invitation fut publiée à ce sujet. Elle posait pour le jeu de moralité, *spel van sinne*, une question ainsi conçue : « Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant? » Trois autres questions, à résoudre en refrain, suivaient celle-là : « Quel est l'animal au monde qui acquiert le plus de force? » « Quelle est la nation au monde qui montre le plus de folie? » « Si je pouvais lui parler, je serais soulagé! »

La première réclamait le genre sérieux, *int vroede;* la

deuxième, le genre bouffon, *int sotte;* la troisième, le genre érotique, *int amoureuse.*

Dix-neuf sociétés prirent part à la lutte. Dans le nombre, on en comptait cinq qui appartenaient à des localités rurales de la Flandre. C'étaient : Leffinghe, *Altyts doende;* Messines, *Met pynen duer de werelt;* Loo, *Ik verryke de roye;* Nieuwkerke, près d'Ypres, *Goetwillich in 't herte;* Axel, *Got ontcommer elcx herte;* Caprycke, *'s Es al in 't herte.*

La plupart d'entre elles étaient déjà gagnées au calvinisme. Or, le calvinisme est démocratique, et les communes mécontentes des absorptions faites à leur détriment, sous la maison de Bourgogne, craignaient non sans raison le despotisme naissant de Charles-Quint. Elles se ressouvenaient du vieux dicton flamand :

Die geen knecht is,
Doet wat regt is,
Slaet wat slecht is.

« Qui n'est point valet, fait ce qu'il doit faire et abhorre l'injustice. »

Loo imagina, pour le jeu de moralité, la solution : « Jésus-Christ, avocat et garant de Dieu le Père (1), » et remporta le quatrième prix. Il consistait en trois hanaps (*canettes*) d'argent, du poids de trois marcs de Troie. La pièce avait trois personnages allégoriques : la force de l'esprit, l'homme mourant, la parole évangélique (2). Les subtilités mystiques dont elle fourmille, nous font renoncer à en donner une interprétation analytique.

La solution de Leffinghe était : « L'espoir des faveurs du Christ (3). » La moralité avait pour personnages : l'homme,

(1) « Jesus-Christus advocaet ende voldoender voor God en vader. »
(2) « 's Gheests cracht, stervende mensche, scriftuerlic woort. »
(3) « Hope der ghenaden Christi. »

l'espoir des faveurs et la consolation évangélique (1).

Messines proposa : « La confiance dans la miséricorde de Dieu, avec repentir des péchés (2), » symbolisée dans l'homme, l'Église chrétienne, la miséricorde, le témoignage de l'esprit (3).

Nieuwkerke avait imaginé : « Mourir et ressusciter en Dieu ; croire cela par la démonstration de l'esprit (4). » La thèse était développée par : l'homme désolé, le disciple évangélique, la consolation de l'Écriture, la foi alliée à la charité (5).

Enfin, Caprycke apporta, comme solution, « la miséricorde de Dieu, moyennant espoir (6), » et ses personnages emblématiques étaient : la jeunesse imbécile, l'homme, la nourriture des péchés, l'instruction salutaire, le désir brûlant, la foi, la conscience, la raison, l'espérance (7).

Toutes ces pièces ont vu le jour à Gand, chez Josse Lambrecht (8).

La première des trois solutions mises au concours pour le prix du refrain, fut abordée à la fois par les cinq loca-

(1) « De mensche, hope der ghenaden, schriftuerlick troost. »

(2) « 't Betrouwen op d'ontfermherticheyt Gods, met berou van sonden. »

(3) De mensche, kersten kerke, ontfermherticheyt, ghetuyghe des gheests. »

(4) « In Christo Jesu sterven en verrysen, dit ghelooven doer 's gheests bewysen. »

(5) « De mistroostige mensche, evangelische leeraer, schriftuerlic troost, gheloove metter liefde ghecleedt. »

(6) « De ontfermherticheyt Gods midts hope. »

(7) « Dwase jonckheyt, de mensche, der sonden voetsele, salighe leeringhe, vierighe lust, gheloove, consciencie, redene, hope. »

(8) Consultez, à ce sujet, FERD. VANDER HAEGHEN, *Bibliographie gantoise;* PH. BLOMMAERT, *Geschiedenis der rethoryke kamer de Fonteine te Gent;* W. KOPS, *Schets eener geschiedenisse der rederykeren,* et les sources auxquelles ces auteurs renvoient.

lités rurales précitées. La deuxième ne suscita que trois compétiteurs, qui étaient : Nieuwkerke, Caprycke et Loo. De la troisième nous ne savons rien, et pour cause, car ces thèses ont dû ne paraître rien moins que téméraires.

On répondit presque unanimement à la première question : « Quel est l'animal au monde qui acquiert le plus de force? » par l'humanité du Christ ou l'animal raisonnable (l'homme). Pourtant certaines chambres, comme Messines, Caprycke, Loo, Nieuwkerke, attribuèrent à la femme la supériorité de la force. On chante, dans le refrain de Messines, à la dernière strophe, les louanges de la sainte Vierge, qui écrasa le serpent infernal, et celles des Trois Rois, qui, peu de temps auparavant, en 1529, avaient rétabli, par le traité de Cambrai, la paix en Europe.

Les réponses dans le genre facétieux, à la question ainsi formulée : « Quelle est au monde la nation qui montre le plus de folie » roulèrent presque toutes sur les moines et les prêtres. Axel proposa les ivrognes; Caprycke et Nieuwkerke vantèrent les amoureux; Menin donna la préférence aux présomptueux.

Rien d'étonnant si le débit de ces refrains turbulents fut prohibé, à l'arrivée du duc d'Albe. Plus que les moralités, elles renferment les doctrines hardies de la Réforme, quant aux institutions du culte catholique, et leur effet a dû être d'autant plus incisif, que l'ironie et le sarcasme s'y mêlaient généralement.

Thielt et Loo s'attaquèrent aux pèlerinages, en ces termes :

De sulke nu in peregrinaghe loopen,
Al een hondert mylkens uut haren lande,
't Huis latende wyf en kinderen by hoopen,
Die gheen gelt hebben om broot te koopen;
Men heeft er wyser geleit te bande.
. . . .

So 't heidensch volck te Rome knielen gaet
Naer 't capitolium, in benautheit snel,
Tot d'afgoden, niet om der zielen raet,
Maer tegen tanden, oogen of hielen quaet,
Clieren, builen of spaensche crankte fel,
Of die van Gode hebben faute el,
Om ryke te werden, ook dat de koyen vet
Souden melck geven in de vaute wel,
Ende dat de vruchten souden groeyen bet.
Sulck synen afgod siet men moyen net,
Die plage der beesten voor oogen vreest;
Dus siet elc, dier op met vermoyen let,
Dat d'afgodisten sotheit toogen meest.

« Ceux-là vont maintenant en pèlerinage, à cent lieues de leur pays, laissant chez eux femmes et enfants, en grand nombre, sans le moindre argent pour acheter du pain. On en a enfermé de plus sages. Pareils aux païens de Rome qui, dans la détresse, vont s'agenouiller au Capitole devant les idoles, ils cheminent, non pour le bien de leur âme, mais pour guérir le mal de dents, d'yeux, de talons ; pour être délivré des glandes, tumeurs, syphilis et autres maux ; pour devenir riches, pour avoir de bonnes vaches laitières et des fruits abondants ; pour conjurer l'épizootie. Tel est ce culte de l'idolâtrie. Maintenant, les idolâtres ne sont-ils point les plus grands fous de la terre ? »

Leffinghe et Axel blâmèrent les mœurs du clergé. Entre autres passages de leur philippique, voici ceux que nous croyons devoir reproduire :

Qualyc kent men een priester, op strate vry,
Voor een weerlyke ; so moet hy gecleet gaen :
Een huicxken aen 't lyf, cort van baten, fy !
't Mes aen de side hangt daer gereet aen ;
. . . .
Van hooghen prelaten dient niet geseit hoe
Dat se sotheit tooghen den gemeenen loop;
't Sot bedryf geven sy haer digniteit toe,
Dat syt doen mogen voor den cleenen hoop;
Dus leggen si den simpelen aen de beenen den knoop,
Daer si over vallen, 't dient niet verswegen.

. . . .
In 't toogen van sulcx noit en was ghehoort,
Als dolende geleerde stellen voort;
Sy ons soberheit onderwysen,
En sy drinken daghelycx al versmoort,
Leerende paeys, en maken selfs discoort.
Oock seggen sy : schout 's overspels afgrysen,
Nochtans sy selve loopen en bysen
Met vrouwen, alsoo men dagelycs siet;
Sy leeren ons den armen spysen,
Selve en gheven sy een myte niet.

« A peine distingue-t-on dans les rues un prêtre d'un laïc; tel est son costume : un petit justaucorps médiocrement rectifié; fi donc! le poignard, tout aiguisé, pend au côté... Des hauts prélats, il ne convient point de raconter les folies habituelles. Ils s'imaginent que la folie constitue un privilége de leur état et qu'ils peuvent l'exercer en petit comité. En conséquence, ils jettent le lacet aux pieds des simples et les culbutent. Ceci mérite divulgation... Pareils actes sont inouïs. Ils taxent d'erreur ceux qui savent quelque chose. Ils nous enseignent la sobriété, et ils s'adonnent journellement aux libations copieuses. Ils prêchent la paix et fomentent la discorde. Ils disent aussi : fuyez l'adultère, et ils courent avec des femmes, au vu et au su de tout le monde. Ils veulent que nous secourions les pauvres, et eux-mêmes ne donnent pas une mite. »

Messines et Nieuwkerke prirent pour objectif les indulgences, les anniversaires et les obits. Les vers suivants, empruntés à la pièce des Messinois, méritent d'être signalés :

Ic wilde coopen, maer ic en hebbe niet
Daer ic mede soude doen payment.
Ware 't rycdom van haven in mi present,
So mocht ic brieven van pardoenen coopen,
Uutvaerden, jaergetyden stichten by hoopen,
Om daer dore te sine uut purgacie.

« Je veux acheter de quoi m'absoudre, mais je ne possède rien. Si je possédais des richesses, je pourrais me procurer des lettres de pardon; je ferais faire des anniversaires, des obits en masse, pour être délivré du purgatoire. »

La sortie des confrères de Nieuwkerke ne fut pas moins violente :

> Och, lieve vriendt, wilt noch ontbinden;
> Sal ick dan ter werelt, in gheenen hoecken,
> Pardoenen, noch aflaet van sonden soeken,
> Dan alleen in Christum, en nieuwers el?

« Ah! cher ami, daignez me délier. Chercherai-je ici-bas, dans des coins, la rémission de mes péchés, ou faut-il la demander à Dieu seul, à l'exclusion de tout autre intermédiaire? »

Au point de vue littéraire, ces refrains n'ont, à la vérité, qu'une minime importance, mais ils nous initient profondément aux opinions du peuple et nous montrent les modifications que subissaient, dans son esprit, les croyances religieuses, modifications qui préparèrent lentement les événements sanglants, les luttes héroïques de la Réforme.

Ces refrains, de même que les moralités, ont été imprimés avec les blasons des dix-neuf chambres qui ont participé à la fête de 1539 (1). On verra plus loin, à leur place respective, ceux qui se rapportent aux sociétés rurales.

(1) En voici le titre : *Refereynen int vroede op de vraghe, wat dier ter warelt meest fortse verwint. Item int zotte op de vrage, wat volck ter warelt meest zotheit toont. Item int amoreuze op den stoc, och mocht ic se spreken, ic ware ghepaeit. Verthoogt binnen Ghendt, by de XIX cameren van Rhetoryken aldaer comparende den* 20 *in April* 1539. A la fin, on y lit : *Gheprent te Ghendt tegen over tstadthuus, by my Joos Lambrecht, lettersteker, an*-1539, in-8°. Dans l'édition d'Anvers de 1581, il y a *Lootenhille,* pour Loo.

Ces satires, où l'ironie se mêlait aux plus hardies argumentations du libre examen, rendirent aux réformateurs les mêmes services que la chanson et le pamphlet. Elles éveillèrent la soupçonneuse inquiétude de Philippe II. Un édit de 1559 établit régulièrement la censure et défendit de jouer publiquement la comédie sans la permission de l'autorité.

Déjà la censure avait atteint, entre autres, une société du village de Burst, au pays d'Alost, qui avait joué, au mois de juin 1543, une pièce composée par un patricien de Gand, nommé Jean Van Uutenhove. L'ouvrage fut déclaré « erronieux » ou « sentant la nouvelle secte, » d'après une requête pressante du frère de l'écrivain adressée au Conseil de Flandre, Nicolas Van Uutenhove, licencié en droits; et l'auteur fut banni et privé de tous ses fiefs (1).

Au milieu de cette époque de suspicions et de rigueurs, une exception eut lieu en faveur de la ville de Courtrai, qui fut autorisée à donner, en 1560, une fête rhétoricale à laquelle prirent successivement part les sociétés de Wervick, Audenarde, Roulers, Menin, Ypres, Bailleul, Warneton, Gand, Poperinghe, Staden (2), Steenwercke, Nieuwkerke (3) et Halewyn (4). Mais, veut-on connaître le répertoire dramatique des braves amateurs courtraisiens, à

(1) VANDUYSE, *Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederykkameren*, p. 151.

(2) « Ghepresenteert ande camere van rethorycke van de heerlichede van Staden, vier cannen wyns; compt iij lib. xij s. » *Comptes de la ville de Courtrai*, année 1560.

(3) « Ghepresenteert de camere van rethorycke van der prochie van Nieukercke, vier cannen wyns ten prysc als vooren; compt iij lib. xij st. » *Id.*

(4) « Ghepresenteert de camere van rethorycke van Haelewyn vier cannen, by ordonnancie van scepenen in daten den vierden octobre XV^c LX, onderteekent Parmentier, iij lib. xij st. » *Id.*

l'année précitée? Qu'on lise, ci-dessous, la nomenclature inédite des pièces qui furent jouées pendant l'octave de la Fête-Dieu; on y verra à quel prix l'autorisation d'une scène publique leur fut octroyée (1).

Pour la première fois, apparemment, des associations dramatiques du plat pays paraissaient à une fête gantoise, car, en 1497, aucune, que nous sachions, n'a répondu à l'invitation qui fut adressée à toutes les gildes de la Flandre, pour le tir solennel organisé par la société de Saint-George à Gand.

La charte de convocation se sert, à cette occasion, d'un terme qui confirme ce que nous disions plus haut, touchant l'embarras qu'éprouvaient les sociétés des villes à se trouver en contact avec les gildes rurales. Aucune grossièreté honteuse, *dorpenheit* (2) n'entachera, dit-elle, les

(1) « Ghepresenteirt de ghesellen die ghespeilt hadden, up den heleghen Sacramens dach : 't spel van Onsen Heeren t'zynen xij jaeren, 't spel van 't Dopsele van St Jan, 't spel van 't Vranken van den Steene, 't spel van den verloren Zone, 't spel van de Helle, elc twee cannen wyns, 't onthoofden van St Jan, ende de Rycke Vrecke, ij cannen wyns... xij lib. xij s.

« Ghepresenteirt up d'octave van den heleghen Sacramente, de ghezellen die ghespeilt hadden, te wetene : 't spel van Sinnen, 't spel van Helezeus, 't spel van den Blenden, 't spel van Corneli, 't spel van 't verwecke van Lazarus, 't spel van de bloetsuchteghe Vrauwe, 't spel van Deonisius, 't spel van 't steenen in den Temple, de dorre Handt, 't spel van den Moorjaen, elc twee cannen wyns; compt 'tsaemen.... xviij lib. » *Comptes de la ville de Courtrai*, année 1660.

(2) « So wat geselschap van rethoryke comme met den selven schutters van buyten ter selver onser feesten, die schoonst ende ghenouchlicxt batementen spelen sullen in duytschen talen ronden ryme, sonder eeneghe vylonie oft dorpenheit 't selve batement inhebbende, dwelke sy spelen sullen voor onsen coninc oft syn gheselschap, daer sy 't savents haerlieder staet houden sullen die voorseide feeste gheduerende, dien sal men gheven twee ryckelicke cannen, weghende ses marck. » PH. BLOMMAERT, *Geschiedenis der rhetorykkamer de Fonteine te Gent*, p. 31. *Dorpheyd, dorperheyd* ou *dorpsheyd*, se traduisent, dans KILIAN, par *rusticitas, incivilitas, obscenitas, turpitudo.*

ébattements que donneront les campagnards au roi de la gilde de Saint-George.

Les représentations villageoises avaient donc un cachet particulier, que parfois le goût et la morale réprouvaient, mais qui formait une originalité *sui generis*, dont il convient de tenir compte.

Le XVI[e] siècle porta un coup mortel aux sociétés de rhétorique, et précipita la décadence des cités industrielles. Le caractère national surtout reçut de notables atteintes. « Albert et Isabelle, dit de Reiffenberg, eurent la mission d'énerver, d'abâtardir, d'aplatir la Belgique. On extirpa tout doucement ses habitudes démocratiques. Les archiducs couvrirent le pays d'anoblis, de moines et de religieuses. Le commerce s'anéantit peu à peu, et la propriété foncière se vengea en sournoise des humiliations que lui avait fait longtemps essuyer l'opulence mercantile. »

L'industrie qui fuyait les villes, se rejeta dans les campagnes, et, grâce à l'extension que prit, comme par enchantement, le commerce des dentelles et surtout des toiles en Flandre, les campagnes ne présentèrent bientôt qu'un immense réseau de métiers en activité.

« Ce qui doit nous confondre, remarque M. Briavoine, c'est qu'en observant séparément les campagnes et les villes, le raisonnement nous indiquerait que, de toutes ces invasions, de tous ces grands conflits, les campagnes durent avoir beaucoup plus à souffrir que les villes ; mais les faits nous apprennent que la dépopulation, dans les temps des plus grands revers, pesa plutôt sur les villes ; que la prospérité, lorsqu'elle commença à renaître, reparut d'abord dans les campagnes. Sous le règne de Marie-Thérèse, le fait est manifeste : ce sont surtout les habitants des campagnes qui furent heureux. »

Cette assertion est confirmée, en ce qui concerne le pays flamand, par de Saint-Martin, auteur d'un *Voyage en Flandre*, publié en 1661 : « On peut dire, écrit-il, que la Flandre n'est qu'une grande ville... Les villages y sont fort fréquents et si peuplez, qu'ils semblent estre des villes. » C'est presque mot par mot le jugement porté par Van Vaernewyck, un siècle et demi plus tôt. Notez qu'une sanglante révolution avait surgi entre ces deux appréciations élogieuses.

Malgré l'expatriation d'un grand nombre de rhétoriciens, la plupart réfugiés en Hollande, le théâtre se releva peu à peu, mais en modifiant son caractère. Et si l'autorité se relâcha de ses rigueurs envers les sociétés de rhétorique, ce ne fut qu'en remettant entre les mains du clergé ce redoutable instrument de son ancienne influence.

Les représentations dramatiques devinrent particulières aux maisons d'éducation dirigées par des ecclésiastiques. Pas une ville qui ne possédât un collége de jésuites, d'oratoriens, d'augustins, et conséquemment un théâtre permanent où leurs élèves se livraient à des exercices déclamatoires qui comprenaient toute une action dramatique, avec costumes, décors et autres accessoires, voire même avec des ballets allégoriques, à l'instar des théâtres municipaux.

Entre ces diverses corporations enseignantes, une lutte d'intérêt s'établit. Des programmes ronflants où apparaissaient les blasons pompeux de leurs protecteurs respectifs, circulaient en masse dans le public. Ils s'adressaient surtout aux familles aisées, dont il importait principalement de captiver la bienveillance.

Dans ces représentations, on le devine, les sujets mythologiques usurpaient une part plus importante que les glorieux souvenirs de notre histoire. Les pieux auteurs recou-

raient au *Deus ex machinâ*, en le faisant intervenir d'une manière tout à fait burlesque.

On lit, entre autres, sur le programme d'une ***Fête du Parnasse célébrée à l'honneur de Mgr François de Vaulabelle, évêque de Saint-Omer, par les écoliers de la Compagnie de Jésus, en* 1700 *onze***, cette annonce incroyable : « L'ange de l'église de Saint-Omer dansera des ballets. » Et l'ange de l'église de Saint-Omer de gambader à la fin de chaque partie du drame symbolique, comme un vrai fils de Terpsichore.

Ce qui se passait à Saint-Omer avait cours partout.

Au lieu de se complaire dans de grotesques exhibitions, quelle mine inépuisable n'eût-on pas rencontrée dans les annales guerrières et artistiques du pays? La peinture des sanglantes catastrophes qui affligèrent nos contrées, offrait, pour le drame, des épisodes du genre le plus attachant.

La comédie anecdotique, on l'eût puisée dans la vie de nos différentes illustrations artistiques, source de péripéties aussi originales que piquantes. Puis nos fêtes champêtres, nos pittoresques kermesses, nos fabliaux, nos revenants, nos géants, nos dragons merveilleux offraient mille ressources variées à la verve et à l'imagination des auteurs.

Enfin, nos travers, nos manies, notre vie domestique et notre vie du dehors formaient des éléments précieux dont un peintre de mœurs habile eût su tirer le meilleur parti, en les mettant en opposition avec ceux des autres nations.

Ce programme, on s'obstinait à ne point vouloir le suivre, et tout ce qui se débitait sur les scènes de collége, portait un caractère de faiblesse et de mauvais goût qu'on s'étonne de rencontrer dans des établissements où l'étude

des anciens maîtres était en vigueur. Ce n'était plus qu'un pâle reflet des vieilles sociétés flamingantes.

Dans les localités rurales les plus obscures, la loi avait fait un devoir au clergé de pourvoir à l'instruction des classes inférieures. Le théâtre s'y releva de ses ruines, en prenant un caractère exclusivement religieux et en se soumettant aux plus rigides règlements.

Pour mieux parvenir à discipliner les campagnards, le clergé s'ingénia à fondre les confréries pieuses dans les gildes rhétoricales. Les associations placées sous l'invocation du Saint-Sacrement, de Notre-Dame du Rosaire, de Notre-Dame des Sept Douleurs, etc., admirent dans leur sein les débris des anciennes institutions littéraires, et, en faisant cause commune avec ces nouveaux adeptes, elles les tinrent plus facilement en bride.

C'est ainsi que, en 1698, le village de Houthem près de Furnes, et, en 1699, ceux de Wulveringhem et de Rousbrugge-Haringhe, reçurent leur existence légale, c'est-à-dire l'octroi de leur règlement (1). Alveringhem redonne signe de vie en 1673. Elversele reparaît en 1611, et Waesmunster en 1614. Oostdunkerke, Steenkerke, Avecapelle, Wulpen, Bulscamp et Adinkerke, sont représentés en 1620, et plusieurs années suivantes, à la procession de Furnes (2), soit par des sociétés de rhétorique, soit par des gildes de tir, souvent par les deux ensemble.

Wetteren qui excellait, paraît-il, dans l'art de la rhétorique, et qui a possédé, dès le XVIe siècle, une société florissante que les comptes de l'église mentionnent notamment en 1592, donne, lors de la sortie de son cortége, en 1664, diverses pièces défrayées en partie par l'autorité communale. Annuellement, cette société concourait à

(1) *Archives de la ville d'Ypres.*
(2) *Comptes de la ville de Furnes,* aux années indiquées.

embellir la procession locale du Saint-Sacrement (1).

Eggewaerscappelle voit reconstituer solennellement sa gilde littéraire en 1680 (2). Aelbeke célèbre, par une pièce *ad hoc*, le rétablissement de la paix signée à Ryswyck en 1698. L'année suivante, Isenberghe et Oostvleteren se livrent à de joyeux ébats scéniques. Voilà les seules dates que nous ayons pu exhumer sur cette époque néfaste.

Quelle différence avec les bourgades hollandaises, qui, vers la fin du XVIIe siècle, se livraient sur tous les points du pays, avec une extrême ardeur, à la culture des belles-lettres, comme l'atteste le poëte Pels, auteur d'une poétique néerlandaise, publiée en 1677! Partout, dit-il, en parlant de la manie particulière aux rhétoriciens néerlandais de faire de petites pièces farcies de jeux de mots puérils et justement condamnés par le législateur du Parnasse flamand, Casteleyn, partout les campagnards s'adonnent vaillamment à ce genre de versification et se provoquent à des concours publics. Citons :

In wier verscheidenheid bestond het groost sieraad,
Als retrograden en balladen intrikaat,
Met rikkerakken, en sonnetten, en simpletten,
Ook bagenauwen, en kreefdichten, en doebletten,
En kokerullen, daar de boeren nu ter tyd
Zich hier in 't land sterk in oeffenen om stryd.

Tout n'était pas pourtant sujet d'admiration chez eux, et bien des désordres signalèrent leurs représentations. En 1661, le village de Lier exhiba, pendant la kermesse, des pièces où la morale et le culte furent indignement foulés aux pieds, et qui amenèrent des excès de tout genre, au grand scandale des honnêtes gens de la localité.

Peu de temps après, à Schipluiden, autre village hol-

(1) J. Broeckaert, *Geschiedenis van Wetteren*, p. 167.
(2) *Archives de la ville d'Ypres.*

landais, les représentations furent prohibées par l'autorité, de peur que les mêmes abus ne se renouvelassent. Partout il fut résolu qu'aux moindres plaintes qui parviendraient aux baillis des communes rurales, où des exhibitions théâtrales avaient lieu, ceux-ci auraient le droit de dissoudre immédiatement la société. Ces précautions eurent un heureux résultat.

On possède les réponses de treize chambres villageoises, publiées par la *Lauriersprvit* d'Hondsholredyk, en 1671. Sept chambres envoyèrent leur solution au *Pynappelboom* de Pynacker, en 1676. Autant d'associations firent leur entrée solennelle, quatre ans plus tard, à Katwyk près du Rhin, sur l'invitation des *Korenairen* de cette commune. En 1684, la *dubbel Hofbloem* de Bleiswyk, lança une question dont les solutions ont vu le jour. Enfin, en la même année, la *Rosemaryn* répondit à l'appel que lui adressèrent les rhétoriciens de Schipluiden (1).

Le 16 mai 1601, un édit sévère des archiducs avait été promulgué, portant interdiction de toutes les pièces dramatiques et poétiques relatives à la religion (2). Les pièces revêtues de l'approbation ecclésiastique et civile, étaient les seules qui échappassent au décret. Un arbitraire incroyable régnait dans l'octroi des permissions.

Nous avons publié, dans l'*Eendracht* (3), une charte inédite de la chambre du Saint-Esprit à Bruges, adressée à toutes

(1) Kops, *Schets*, etc., p. 308 et suiv.

(2) Les considérants de cet édit roulent aussi sur la corruption exercée par le théâtre sur l'esprit de la jeunesse : « Gelyck oock aldaer gherepresenteert worden, zoo met woorden als met gesten ende figueren, vele onnuttighe dinghen, luttel eerlick ende taemelick, als niet dienende dan om te corrumperen ende bederven alle goede manieren, zunderlynghe van de simpele ende goede luyden, waer deure het ghemeyn volck ontsticht ende verleydt wordt, alles tot groote schaede ende hinder van de ghemeene welvaert... »

(3) Des 4 et 18 février 1866.

les associations rhétoricales du pays, à l'occasion du deux-centième anniversaire de sa fondation, et les conviant, le 22 juillet 1628, à un grand *landjuweel*. Rien de plus innocent, au fond, que cette convocation fraternelle. Aussi la sanction du clergé et du magistrat de Bruges ne se fit-elle point attendre. Il n'en fut point ainsi en haut lieu, et, d'une part, l'archevêque de Malines trouva le *landjuweel* « extrêmement mauvais et dangereux, » et, d'autre part, le souverain le jugea « de très-mauvaise édification, mesme en cette conjoncture de temps. »

A quelle conjoncture est-il fait allusion? Un peu plus de clarté n'eût pas nui sans doute à l'intelligence de cet incroyable manifeste.

Dans ce *landjuweel*, les communes rurales ne furent point oubliées, témoin l'extrait suivant de la charte :

Tweewerf acht in 't getal elc camer wesen moet;
Maer om te wesen meer, wilt neerstigheyt bewysen.
Wie hier in vooren gaet sal winnen schoone prysen,
Soo hier geteeckent staen. Ons meyninghe versint :
Een dorp dat overtreft een stadt, den besten wint.

Le découragement fut le résultat de ces rigueurs excessives. Aux rares associations, citées plus haut, ajoutons celle de Lebbeke qui organisa, dans la première moitié du XVIe siècle, des représentations à cheval, outre celles qui avaient lieu sur la scène : « Opwyck avoisine Lebbeke, dont les habitants tiennent association de rhétorique. Annuellement, ils donnent diverses représentations à cheval ou sur un tréteau, au grand amusement des auditeurs. Les pièces sont en vers (1). »

(1) „ Aen Opwyck is Lebbeke aenpalende, daer d'inwoonders houden vergaderinge van reden-rycke, die jaerlicx, soo te paerde als op stellagien, gewoon zyn verscheyden spelen met groot vermaek van de toehoorders in rym te vertoonen. „ MŒSTERTIUS, *Beschryvinge van de stadt ende landt van Dendermonde.* — Leyden, 1646, in-4°, t. I, p. 128.

Mœstertius parle de ces représentations, comme étant particulières à la localité. Il décrit plus de vingt villages, et c'est à Lebbeke seul qu'il constate ce goût des exhibitions dramatiques. Il est vraisemblable que s'il eût vu le même fait se reproduire ailleurs, il n'eût pas manqué de le signaler. Mœstertius écrivit son livre vers 1646.

Ce qu'il faut admirer dans ces exercices si futiles au point de vue littéraire, c'est qu'au moment où l'esprit français se faisait jour sur tous les points du pays, et que les continuelles occupations de nos contrées par les armées de France propageaient la langue de ce pays parmi les classes moyennes, la langue flamande, en véritable gardienne du caractère national, se réfugia dans les cercles dramatiques, et conserva, bien que défigurée par un mélange disparate d'idiomes et de dialectes, son antique prépondérance dans le peuple de Flandre, si difficile à séduire par les nouveautés. Le clergé favorisa ces tendances.

M. Diegerick résume ainsi, d'après les registres de la société-mère *Alpha en Oméga* d'Ypres, les alternatives de succès et de revers que les chambres de la West-Flandre éprouvèrent, à la suite des rigueurs exercées contre elles, pendant les événements du XVIe siècle :

« Les chambres furent surveillées par l'autorité, et, en 1559, la représentation des moralités fut défendue, à moins que les pièces n'eussent été au préalable examinées et approuvées par le clergé et les magistrats de la ville ou de la localité où la représentation devait avoir lieu. En 1566, ces sociétés chômèrent entièrement par suite des circonstances, et enfin, après l'arrivée du duc d'Albe, elles furent entièrement supprimées (1).

(1) On peut voir, au t. Ier de nos *Aldenardiana,* deux pièces d'où il ré-

» Vers l'an 1593, les chambres de la West-Flandre semblèrent vouloir reprendre leurs travaux. Le gouvernement en prit ombrage et écrivit à l'évêque d'Ypres qu'il n'entendait en aucune façon permettre l'introduction de ces sociétés dans son diocèse, mais qu'au contraire, il le requérait de tenir une main ferme pour y mettre empêchement; de faire cesser celles qui avaient repris leurs travaux, et de faire punir exemplairement ceux qui contreviendraient à cette défense. Il s'adressa en même temps aux échevins d'Ypres pour leur faire les mêmes recommandations, et leur ordonner de prêter, au besoin, la main à l'évêque pour empêcher de semblables exercices.

» Ces défenses furent renouvelées en 1597 et en 1601; mais en 1616, la société-mère d'Ypres se reconstitua, et commença un nouveau registre de délibérations. Elle ne fit que languir jusqu'en 1624, époque à laquelle elle cessa de nouveau ses travaux pour ne les reprendre qu'en 1660. Il est probable que les diverses sociétés du West-Quartier éprouvèrent les mêmes vicissitudes que la société-mère, car nous n'avons trouvé aucun renseignement, aucune requête concernant ces sociétés pendant les années de stagnation.

» Ce fut donc le 16 juin 1660 que la société *Alpha en Oméga* reprit ses travaux. Trois ans plus tard, la confrérie de Strazeele (1) demanda et obtint des lettres d'installation; elle avait eu soin, conformément à l'ordonnance de 1559, dont nous avons parlé plus haut, de joindre à sa requête un certificat des autorités de ce village, et affirma en outre que *depuis plus d'un siècle* une société de rhétorique avait existé à Strazeele. Elle portait sur son blason : Notre-Dame

sulte que, dès 1564, les rhétoriciens de Renaix n'obtinrent point, en dépit d'approbations ecclésiastiques dûment constatées, la permission d'organiser un *landjuweel*, à l'occasion de leur *ommegang*.

(1) Flandre française.

d'Halsemberghe, et avait pris pour devise : *Cleendaedig bescheet*.

» La reprise des travaux d'*Alpha en Oméga* ne dura que quatre ans. En 1664, ils sont de nouveau suspendus jusqu'en 1691. Le 23 mars de cette année, elle cherche à se réorganiser, mais ne se réunit qu'une seule fois dans cette année et une seule fois dans le courant de l'année 1692; puis elle s'endort jusqu'en 1698. Le 23 mars 1698, elle se réveille, accorde quelques diplômes, mais ne nous fournit aucun renseignement concernant les chambres de la Flandre maritime; elle végète ainsi jusqu'en 1704 et tombe de nouveau pour ne se relever qu'en 1714.

» On le voit, ce n'est plus cette société-mère qui donne la vie et le mouvement à tout ce qui l'entoure, qui exerce une surveillance active sur ses enfants, qui les guide, qui les maintient dans la bonne voie. C'est un corps usé qui ne donne plus signe de vie que par quelques mouvements convulsifs. Mais lorsqu'en 1714, à la suite de la convention de Rastadt, la ville d'Ypres fut replacée sous le sceptre de Marie-Thérèse, la chambre yproise se redressa, reprit une partie de son ancienne vigueur et continua à marcher jusqu'en 1751 (1). »

Il en fut de même dans les autres parties de la Flandre. Le mouvement devient général au XVIIIe siècle. Abordons-le en détail, sous toutes ses faces, en commençant par l'imprésario nomade, qui en est l'âme et la figure la plus caractéristique.

(1) *Annales du comité flamand de France*, t. v, p. 141 et suiv.

V

L'imprésario.

Qui ne connaît l'ancien facteur de rhétorique de nos villes? Poëte et directeur de la société, il portait une devise anagrammatique, distribuait les rôles aux acteurs et rédigeait les programmes des concours publics.

Le facteur de rhétorique de nos villages, celui surtout qui se trouvait à la tête des sociétés éphémères, est bien plus pittoresque.

Il était à la fois auteur, comédien, directeur, régisseur, répétiteur, metteur en scène, costumier (1), machiniste,

(1) « Betaelt aen Jacobus Crispyn, ter rekeninghe van 't maecken van het vindel, tot lib. 1-16-0 par. » *Guldenbouck* précité de la société de Saint-Sébastien à Petegem, année 1769. On verra figurer tout à l'heure ce Jacques Crispyn dans la liste des facteurs.

magasinier, souffleur et chef d'orchestre, car il y avait un semblant orchestre à la plupart des représentations. C'était, en somme, la cheville ouvrière de toute l'association, et le terme de factotum, substitué à celui de facteur, lui eût convenu à bien plus juste titre.

Il avait reçu au collége une teinture des langues anciennes, de l'éloquence et de l'art dramatique, ou avait hérité de son père une instruction similaire, doublée de quelques notions musicales assez superficielles, qui lui permettaient de toucher grossièrement de l'orgue, d'accompagner tant bien que mal le plain-chant, et de psalmodier à la manière des routiniers de village.

Il faisait le plus grand cas de son bagage scolastique, qu'il croyait le *nec plus ultra* du savoir.

Peu fécond et inventif de sa nature, il fouillait dans les annales du pays, scrutait les légendes, compilait les livres de poétique, dévalisait les pièces des auteurs en vogue, les ajustait au patois de la localité, à la convenance de ses acteurs, et les saupoudrait de tout ce que son goût fantaisiste lui suggérait de pensées bizarres. C'était plus qu'un *traditore,* c'était un *pirato.*

Il se livrait avec ardeur à la rimaillerie, maniait dextrement le chronogramme, l'anagramme et l'acrostiche, tant simple que complexe, avait le tic ou plutôt la rage de la cryptographie et de vingt autres tours de force semblables (1).

Il se mettait au courant du mouvement théâtral des villes, suivait de près celui des villages, et formulait les lettres de convocation, les programmes des représentations, les bulletins des concours solennels, les compliments en vers que l'on nommait *welkomwensch*, ou souhait de bienvenue.

(1) On en donnera plus loin des spécimens caractéristiques.

Il fréquentait assidûment la cure, la mairie et le château voisin. Il s'érigeait en protecteur, en soutien et en représentant de l'art dramatique ; vrai oracle, on le consultait en diverses circonstances, et ses avis étaient généralement écoutés. Il citait toujours, à l'appui de ses opinions, une strophe de Cats ou une scène de Vondel.

Il était affranchi, à ce titre, du droit de péage prélevé sur les rivières à traverser. Très-souvent les villages qu'il desservait étant séparés par des cours d'eau, ses allées et venues continuelles l'eussent ruiné inévitablement, sans l'intervention de la commune ou de la province.

Dès le dimanche matin, aux jours de spectacle, il était si pressé d'exhiber son costume d'acteur, qu'il parcourait tout le village, tantôt dans l'accoutrement d'un apôtre, tantôt avec les insignes d'un empereur. Quand il pouvait ameuter autour de lui une foule de curieux, sa joie ne connaissait plus de bornes. Son entreprise, du reste, n'en allait que mieux ; c'était un appât offert aux spectateurs. Rarement, ceux-ci résistaient à la tentation.

Un amateur de goût lui eût dit que ses vers étaient médiocres, il l'eût dénoncé partout et livré à la vindicte publique. Tout le village eût retenti de ses doléances, il se fût posé en victime, il se fût cru diffamé, persécuté, jalousé, démonétisé.

A la première représentation venue, sa pancarte eût renfermé une devise ostensible, à bout portant, à peu près conçue ainsi : « Tout censeur est un niais, » et une autre devise en écriture cryptographique, accessible seulement aux initiés et rédigée d'un ton plus tranchant encore, le tout en rimes et en alexandrins, pour imprimer plus d'énergie à sa philippique. *Facit indignatio versum.*

Improvisateur adroit, il savait profiter de la moindre circonstance qui s'offrait, pour lancer, à l'adresse d'un per-

sonnage influent, un couplet gracieux ou une tirade flatteuse. Facétieux de sa nature, il égayait les entr'actes irrégulièrement prolongés par mille quolibets de son cru (1). Inutile d'ajouter que le tout était assaisonné de pantomimes excentriques.

Car un grand amour-propre était son mobile, et l'on sait que, semblable à ce mets dont parle Ésope, l'amour-propre est la source de tout bien et de tout mal. Mais, quel est le comédien qui n'ait pas la vanité pour mobile? Pour la plupart, n'existe-t-elle pas en raison inverse du talent ?

Donc, ce que notre rimeur faisait était bien fait. En tête de son aréopage, du reste, figuraient le curé, le maire, le receveur, tous gens portés à l'indulgence, champions obstinés de la routine, adversaires prononcés de toute innovation, plus soucieux de la quantité que de la qualité, toujours armés d'une formule sentencieuse, applicable au gros des incidents de la vie et suppléant pour eux à la saine appréciation des faits.

Il se persuadait parfois, grâce à eux, qu'il fallait laisser crier la basse jalousie; que c'était une bonne chose que d'ameuter la tourbe des envieux; que le mérite triomphait toujours de la cabale.

Sa journée entière était prise. Un talent qui se présentait sous des faces si divergentes, devait, on le conçoit, se multiplier en quelque sorte à l'infini pour suffire à tous les besoins. Sa mission de propagandiste s'étendait d'ordi-

(1) L'imprésario de Nederbrakel, à la fin du siècle dernier, jouait le rôle de Putiphar dans la tragédie de *Joseph*. Voulant tromper les ennuis du public impatienté de la longueur des entr'actes, il poussa sa tête à travers le rideau en papier peint, et, après avoir exécuté force grimaces, il dit mystérieusement aux spectateurs : « Regardez-moi bien, je suis Putiphar, intendant du Roi; il n'y a qu'un personnage plus élevé en grade que moi! » Là-dessus une pantomime grotesque. Et le public de rire.

naire à deux ou trois villages. Que disons-nous? Il desservait parfois une demi-douzaine de ces petites monarchies.

L'imprésario était aussi secrétaire de la mairie, maître d'école ou clerc d'église, ou tout cela à la fois, comme on le voit encore aujourd'hui. Plus rarement il était menuisier, barbier ou *liedzanger*. Le *liedzanger*, on le sait, était le portrait affaibli du *minnezanger*, et allait de bourg en bourg, de village en village, chanter des couplets sur les événements du jour, muni d'un violon criard, d'un tambourin insonore, livré tout entier à son inspiration, et vendant, au moyen de feuilles volantes, le produit de son facile talent de rimeur (1). Plus rarement encore, il faisait le métier de joueur de marionnettes.

Notre imprésario donnait ses leçons le soir, après les travaux des champs. Quand ses élèves étaient tisserands, il s'approchait de leur métier, et pendant que la navette glissait sur la trame, il s'ingéniait à stéréotyper dans leur mémoire les passages marquants de leur rôle. Si la versification était bien rhythmée, le mouvement cadencé du métier leur servait d'accompagnement mesuré.

Le plus souvent il était payé, cela se comprend, en pommes de terre, en blé, en viandes fumées, provisions précieuses pour la morte saison, c'est-à-dire pour l'hiver, que redoutait principalement notre imprésario rustique.

(1) « Comme les trouvères et les *minnesängers*, dit M. de Coussemaker, les *liedzangers* sont musiciens; ils chantent, s'accompagnent du violon et composent même des airs; mais l'art chez eux, c'est l'instinct: leur maître, c'est la nature. Ils s'abandonnent à leur inspiration, sans songer ou se douter qu'il existe des règles. » *Chansons populaires des Flamands de France*. Introduction, p. vi.

Quant au ménétrier, nom corrompu de ménestrel, c'était un musicien de danses de village et de noces champêtres, qui avait parfois aussi l'emploi d'égayer les habitants des communes en jouant de ses instruments pendant toute la durée des foires. Il en sera question plus loin.

Aussi n'avait-il garde de se laisser prendre au dépourvu, comme la cigale du bon La Fontaine.

Il s'intitulait *componist,* compositeur, terme qui se rapproche de celui que Marc Van Vaernewyck a employé pour arrangeur, compilateur :

> Alle artificiael zinnen, die lesen uut minnen
> Dees curte verhalicheyt,
> Weinscht den compositeur, vry van ghetruer,
> Gheluc met zalicheyt (1).

Personnage étrange, en un mot, être bizarre et multiforme, dont le type est à peu près effacé aujourd'hui, et dont il serait difficile de trouver l'équivalent dans les autres contrées civilisées de l'Europe.

Le portrait que nous venons d'esquisser pourra paraître exagéré. Il est loin pourtant d'être une création fantaisiste, car les éléments qui ont servi à sa composition ont été recueillis de la bouche même des plus vieux facteurs villageois de la Flandre. Il est pour ainsi dire tracé sous leur dictée. Nous avons tout laissé subsister, jusqu'au ton d'ironie narquoise qui caractérisait le récit. Il s'applique naturellement aux directeurs de scènes érigées dans des localités peu populeuses et peu civilisées. Les imprésarios des gros villages ressemblaient davantage à ceux des villes. Il est donc inutile de s'en occuper. C'est à eux plutôt que s'adresse l'appréciation suivante, qui nous semble exacte de tous points :

« Nos littérateurs et nos poëtes flamands étaient des

(1) M. Snellaert l'applique aux *liedzangers* dont il a été question plus haut : « Het schynt, dit-il, dat voor het midden der achttiende eeuw, rondzwervende dichters (*componisten* heeten zy zich zelven) en zangers op de vliegende blaedjes hunnen naem niet stelden. Sedert omtrent den patriottentyd vindt men die blaedjes gewoonlyk door Componist of Zanger erkend, het gevolg misschien van politie-maetregelen. » Willems, *Oude vlaemsche liederen.* Inleiding, p. LX.

hommes sans ambition, écrivant par délassement et pour charmer leurs loisirs, travaillant tout le jour pour gagner le pain quotidien et élever honorablement leur famille... Le démon de la politique ne les faisait pas sortir de la sphère où Dieu les avait placés à leur naissance, et parce qu'ils savaient manier la plume ou la parole, ils ne se croyaient pas pour cela obligés de conduire le monde...

» On était alors à la fois poëte et peintre en bâtiments comme Van Reckem, ou imprimeur comme P. Labus, ou médecin comme De Swaen, ou marchand comme Bertein, ou avocat comme Servais et De Breyne, ou maître d'école comme Stevens et Modewyck (1). »

(1) De Baecker, *Les Flamands de France*, dans le *Messager des sciences*, de 1850, p. 476.

VI

Les acteurs et les actrices.

S'imagine-t-on des campagnards en veste et en sabots, quittant la bêche et la charrue, pour aller étaler sur la scène leur figure brunie par le soleil et leurs mains gercées par un travail rude et opiniâtre?

Sans doute ils avaient pour chefs de file des confrères ayant appris au collége, non-seulement la littérature dramatique, mais encore la pratique de l'art même. C'étaient, avec les instituteurs et les hommes lettrés de la localité, les principaux interprètes des pièces exhibées, et, quand on parvenait à rencontrer un ouvrage où ce petit noyau de sommités villageoises pouvait, à l'exclusion de tout autre auxiliaire, déployer son talent relativement satisfaisant, tout allait pour le mieux, on le devine. Là où ils

étaient clair-semés, que penser d'une exécution à laquelle parfois trente ou quarante acteurs coopéraient?

Nous avons entendu de ces interprètes de l'art de Melpomène, et ces échantillons, sauf quelques exceptions rares, n'offrent rien de bien séduisant.

En thèse générale, voici ce qu'il nous est permis d'établir, quant à la tragédie : déclamation languissante et empathique, parfois bruyante à l'excès; gestes embarrassés et irréguliers; physionomie froide et sans caractère, ou, par un contraste choquant, mimique grimacière et convulsive; intelligence très-vive du rôle, mais incapacité absolue de le traduire autrement que par échappées instinctives, *grosso modo,* comme on dit. Il en est à qui on eût pu appliquer ces vers, pendant qu'ils lâchaient les écluses du sentiment :

> Tout à coup leurs sanglots en tonnerres éclat(ai)ent,
> Ils pouss(ai)ent des soupirs qui les chênes abatt(ai)ent.

Pour la comédie et pour la farce, où le campagnard se sentait beaucoup plus à l'aise : observations curieuses de la vérité dans le caractère, portraits allant jusqu'au réalisme outré; peintures des classes bourgeoises et inférieures plus réussies que les charges s'adressant aux classes élevées; de la gaieté, une gaieté turbulente et franche, à revendre; beaucoup de lourdeur à côté d'un esprit souvent narquois, et énormément de grotesque à côté du naturel le plus charmant.

Tel est le bilan de l'acteur campagnard.

Il faisait parfois de la *commedia dell'arte* à sa manière. L'occasion s'en offrait soit par le dialogue lui-même, soit par une entrée manquée ou un changement de décor opéré après coup. Alors que d'improvisations! Mille saillies, aussi hardies qu'imprévues, enrichissaient le canevas

de la pièce apprise. Ce genre, apporté d'Italie en France, a dû exister de bonne heure en Flandre, pays d'observation patiente, de causticité sensée et d'expansion cordiale.

La nature seule, il faut le dire, contribuait à ce résultat. Certes, de la comédie régulière il a fallu passer à la comédie improvisée; mais l'inspiration seule, guidée par le hasard, faisait le reste, et aucun exercice *à priori* ne suppléait à l'inexpérience. Plus d'un acteur villageois a créé ainsi, devant nous, des scènes entières sur une simple donnée. Et dire que l'approbation d'un public sympathique, ce puissant stimulant du comédien, lui faisait défaut alors!

Fortement imbu de l'esprit national, l'acteur campagnard adorait son village, son foyer, sa langue. Ces exercices déclamatoires lui rappelaient les exploits glorieux de ses ancêtres; il s'obstinait à s'y complaire, de préférence à tout autre amusement. N'cst-ce pas là un fait honorable à enregistrer?

Un poëte français, De Caux de Cappeval (1), s'exprime ainsi, au sujet de la représentation d'une tragédie à Bruxelles, vers le milieu du XVIIIe siècle : « Pendant les dernières campagnes (de Louis XV), je me souviens d'avoir vu représenter à Bruxelles, par les écoliers du collége (lequel?), une tragédie latine : c'étoit *la Mort d'Absalon*. La pièce fut jouée dans tout le goût du pays... Bienheureux Flamands, vous admirâtes et l'ouvrage et l'exécution! Mais nous éprouvâmes, nous autres Français, tout le malheur d'avoir des oreilles pour entendre (2). » Quelles oreilles?

(1) Il suivit les armées victorieuses de Louis XV en Flandre et en Hollande, et il écrivit, entre autres, le poëme de *la Prise de Berg-op-Zoom*, édité en 1747.

(2) *Apologie du goût françois, relativement à l'Opéra*. Paris, 1754; discours apologétique, p. 19.

Il y a certainement de la mauvaise foi dans ces lignes, et le ton railleur qui y prédomine, dénote que, de tout temps, les Français ont tenu à ridiculiser nos institutions (1); mais, au fond peut-être, le jugement émis par De Caux était véridique et équitable.

Qu'eût dit le chantre du *Parnasse françois*, s'il avait assisté à une représentation dramatique, dans l'une ou l'autre de nos localités rurales? Qu'eût-il dit surtout, s'il avait vu nos campagnards endosser le costume de

(1) On pourrait opposer à cette tirade outrecuidante, ce que consacre MABLY, l'auteur des *Lettres sur l'Opéra* (Paris, 1741), aux acteurs parisiens : « Plusieurs de nos opéras nouveaux, dit-il, sont pleins de contresens grossiers qu'on ne pardonneroit pas au dernier comédien de village. Il y a peu de caractères qui ne soient pas violés. »

Plus loin : « On se contente aujourd'hui, ajoute-t-il, d'une certaine expression grossière, qui ne peut plaire à des gens de goût. La colère fait toujours beaucoup de bruit; on fatigue la poitrine de tous les acteurs, les oreilles de tout le spectacle et les mains de tout l'orchestre. On appelle délicatesse, une certaine mignardise de chant, qui fait nécessairement perdre de vue à tous les spectateurs la situation de leur héros. »

Son jugement sur les pièces n'est pas moins rigoureux : « Quand le hasard conduit les poëtes à une situation touchante, ils la gâtent avec beaucoup d'esprit, et, sous prétexte d'aider le musicien et de le mettre à son aise, ils lui tendent un piége. Nous en avons un exemple dans le ballet des *Ages*. Je ne sais quel personnage désespéré entre sur le théâtre pour y étaler ses douleurs, et le poëte lui met dans la bouche un joli petit madrigal :

Jardins fleuris, qu'arrosent cent fontaines,
Bois que font retentir les oiseaux amoureux,
Vous redoublez, hélas! mon désespoir affreux.
Plus un séjour est doux, plus on y sent ses peines.
On veut me séparer de l'objet de mes vœux.
J'écoute avec regret, sous ce paisible ombrage,
Ruisseaux, votre murmure, oiseaux, votre ramage;
Tout devient des tourments pour les cœurs amoureux.

« Voilà, si je ne me trompe, des vers assez passablement ridicules dans la bouche d'un désespéré, pour que le musicien eût été en droit d'exiger quelque correction. Mais point du tout; il est charmé de trouver une occasion de briller, et il est aussi frivole dans son chant, que le poëte dans ses vers. »

Sara, de Marie Stuart, de sainte Rosalie, voire même de la Vierge? Car, à peu d'exceptions près, les actrices formaient une association particulière, et ne pouvaient, pour de bonnes raisons sans doute, prêter leur appui aux représentations composées d'hommes.

La coutume toutefois n'aura paru étrange et ridicule qu'à ceux qui ignoraient l'histoire. Elle nous apprend, en effet, que les rôles de femmes furent joués par des hommes à Paris, avant 1681, date de la première représentation du ballet *le Triomphe de l'amour* (1). Une femme figura, par extraordinaire, dans les pièces de *Thomas Morus* et de *Liederick De Buck*, représentées à Berchem, en 1725 et 1732. Puis, au concours dramatique des *Fonteynisten* de Courtrai, où l'*Alzire* de Voltaire fut exhibée, des actrices de Moorseele remplirent exceptionnellement les rôles de femmes. Cela se voit dans l'ancien *Gilden-Boeck* de la chambre de Sottegem (2).

On a sans doute cru devoir insister sur cette particularité, parce qu'elle était assez insolite. Riccoboni, en parlant de nos spectacles, dit aussi : « Rarement, il y avait des femmes ; c'étaient des hommes qui en prenaient les habits. »

Nous sommes loin de l'époque où l'on stipula, comme dans la chambre suprême de Gand : *la Fleur de Baume*, érigée par l'archiduc Philippe, des articles réglementaires du genre de ceux qui suivent : « que la chambre serait composée de quinze rhétoriciens et d'un nombre égal de jeunes hommes obligés d'apprendre l'art de la poésie ; que, lorsque cette chambre et les quinze jeunes hommes qui y étaient agrégés, se rendraient aux concours proposés, ils

(1) Voyez, entre autres, le *Ménestrel* du 12 avril 1868, p. 157.

(2) „ Den 11 dito (september 1770), die van het dorp Moorseele, welke hun vrouwpartyen vertoont hebben door vrouwspersoonen. „ SNELLAERT, dans le *Belgisch Museum*, III[e] deel, p. 9.

pourraient, en vertu de la suprématie de la chambre, représenter leur drame ou jeu de moralité, sans être obligés de tirer au sort; qu'enfin pour honorer, dans cette chambre, d'une manière plus particulière, Notre Seigneur et la sainte Vierge Marie, on y admettrait quinze femmes, en mémoire des quinze joies de la Vierge. »

C'était l'usage du temps, dit Cornélissen, de mêler ainsi le profane et le sacré. Nos ancêtres étaient galants et religieux, mais religieux sans austérité. Leur galanterie puisait souvent ses lieux communs dans la Bible, et c'étaient la beauté de Rachel, la modestie d'Esther, la force de Judith, dont les poëtes du temps embellissaient leurs maîtresses; mais, de son côté, la religion, pour ajouter à la solennité de ses fêtes, empruntait souvent le secours de la mythologie, et, quelquefois, dans nos processions, les muses grecques donnaient le bras aux vertus cardinales. Le goût peut réprouver cette alliance; mais cette idée d'associer quinze jeunes auditeurs de la rhétorique à un nombre égal de jeunes personnes, et cette autre idée d'associer ces jeunes personnes aux joies de la rhétorique, en mémoire des quinze joies de la Vierge, n'offrent-elles pas quelque chose de gai et de riant à l'imagination?

Les jeunes filles des campagnes, au lieu de broutiller dans leur ferme ou dans leur atelier, se constituaient donc en gildes pour la représentation de pièces théâtrales, la plupart empruntées à l'histoire sainte et parsemées de morceaux de musique qui en faisaient de véritables opéras. Leur factotum était d'ordinaire une institutrice. Le violon du maître d'école guidait leurs voix incertaines et leur serinait les airs nouveaux. En dehors des solennités théâtrales, leurs cantiques faisaient le charme des veillées des ateliers.

En 1766, une troupe de virtuoses en jupons, les *Rymconstminnende jonge dochters*, donna à Moen la tragédie de *Marguerite de Cortonne*, et, en 1787, une autre troupe joua à Nieuwenhove la pièce : *La mort de Boèce*. Reste à savoir comment on se sera tiré d'affaire pour le costume masculin. A Meulebeke, la pièce de *Cosmophila* fut interprétée, en 1737, par les *Jonge Dochterkens*. Il n'y eut qu'un rôle d'homme, celui du Christ. Un petit garçon faisait l'office gracieux de l'ange. Signalons encore les *Leerzuchtige minnaressen*, à Sottegem, en 1781 (1).

Chose plus singulière encore! Certaines actrices, usurpant les fonctions d'imprésario, dirigeaient les pièces et faisaient les convocations. Citons, à ce sujet, une lettre qui ne manque pas de piquant :

« Achtbaere minnaeren,

» Betrouwe als dat Ul. in kennisse zyt in de begroetingh in het argument van *Joachim* tot Nukercke, om op den eersten meye toekomende ons tonneelstuck te komen aenschouwen; dat dese broederlycke liefde en begroeting aenstaende synde, soo ist dat wy verzoeken Ul. te laeten vinden op den bestemden dagh, ten 11 uren voor middagh, ter herberghe *in de Smesse* tot Nukercke lanxt den steenwegh, waerop wy Ulieden aldaer sullen komen afhaelen met alle teecken van eere, waerop wy Ul. versoecken tydelyck. In de meyninghe blyve, in afwagting van antwoorde,

Ul. D. Isabelle Clara..., directrice van 't spel *Joachim* tot Nukercke, *par ordre des acteurs*.

Nukercke, 23 april 1797. »

Adresse : « Eersame, eersame constminnaeren van rethorica ofte directeur van 't spel *Angela*, in *de Spoele* tot Eticove. Francq. »

(1) A Furnes, on vit arriver, en 1526, une troupe de rhétoriciennes de Bergues St-Winoc, appelées : *D'oude susters van St Winnox-Berghen*. Elles participèrent à la procession de la Paix, *van den paeyse*, et reçurent, comme les autres gildes de rhétorique et de tir, une rasade de vin. *Comptes de la châtellenie de Furnes.*

L'incise : *par ordre des acteurs,* est superbe.

Que si l'on se demandait d'où ces directeurs et ces directrices recevaient l'impulsion et d'où ils tenaient leur mission, il nous faudrait nommer encore le curé, le maire et le seigneur du château voisin, l'une des principales forces agissantes.

Sans aborder ici en détail la question de l'influence religieuse et politique, qui se résoudra d'elle-même par l'examen des différentes pièces représentées, il convient de constater que la châtellenie d'Audenarde, par exemple, une des plus fortes en population, en industrie et en associations dramatiques et littéraires, était enveloppée dans un réseau de plus de cent cinquante seigneuries, la plupart occupées ou possédées par la première noblesse du pays. Elles guidaient l'esprit public dans les crises politiques. D'elles partait l'initiative de toutes grandes manifestations patriotiques. Elles faisaient, en un mot, la pluie et le beau temps, dans toute l'étendue de leurs domaines.

On comprend quel secours leur apportaient ces vulgarisateurs de la langue flamande, ces propagandistes de l'esprit national, ces missionnaires de la civilisation campagnarde : auxiliaires plus puissants, en effet, que le prône même, où le prêtre ne parle qu'à l'intelligence, tandis que nos acteurs s'adressaient à la fois à l'esprit, au cœur, à l'imagination, aux yeux, aux oreilles, par les exhibitions scéniques : *mente, calamo, voce*. Un poëte du temps (1) l'a dit :

Het speeltooneel maakt dan de menschen zoo ervaaren
In godsgeleerdheid, dat men kerk en school kan spaaren.
Geen leeraars zyn 'er meer van nooden; 't speel
Leert alles; 't is Gods kerk, der zielen lustprieel.

(1) A. PELS, *Gebruik en misbruik des tooneels.* — Amsterdam, 1681, in-4°, p. 19.

Aussi étaient-ils désirés, choyés, fêtés, admis à la table du seigneur, et réclamés pour leurs soirées.

Certains théâtres permanents fonctionnaient dans les châteaux mêmes, et les représentations étaient dirigées par les chapelains, concurremment avec les facteurs. Le mot d'ordre qu'ils recevaient, était exécuté à la lettre, avec une docilité toute passive ; et, pour qu'aucun doute n'eût pu planer sur leur empressement à exécuter la consigne donnée, ils faisaient graver les armes du seigneur sur le programme d'invitation, le surchargeaient d'inscriptions symboliques, et en offraient la dédicace audit seigneur, quand ils ne l'adressaient pas à Dieu même, à la sainte Trinité ou au patron de la paroisse. Ceux qui auraient voulu se soustraire à ces obligations, n'auraient point été tolérés. Sur plus d'un programme inexécuté, on trouve cette note marginale : « Pièce non jouée, parce que Monseigneur y a mis obstacle. »

Les difficultés provenaient parfois du clergé lui-même, pour des motifs autres que les égards dus au culte et le respect réclamé pour les bonnes mœurs, comme le fait suivant le démontrera.

Au commencement de l'année 1761, de jeunes rhétoriciens de la seigneurie d'Appels et de la franchise de Termonde (1), désirant représenter en scène la tragédie de *Charles Stuart*, à la cour d'un certain André Vandekeer, s'adressèrent, à cette fin, à l'autorité communale de cette ville, en lui offrant, à l'appui de leur requête, le livret de la pièce en question. Cette requête porte :

« Aen heer ende wet der stadt Dendermonde,

» Supplierende verthoonen reverentelyck de respective jonckheyt der prochie ende vry heerelyckhede van Appels, aelmede

(1) Située hors ville.

degone woonende in het vry deser stadt, dat sy van intentie syn te gaen spelen het spel van *Carel Steuart, koninck van Engelandt*, dies de verthoonplaetse sal wesen op den hof van Andreas Vandekeer, binnen de geestelycke jurisdictie op het voorseyde vrye deser stadt; ten effecte van welcke sy, met het indienen deser, den boeck van het selve spel aen UEdele sullen behandigen. Ende gemerct sulcx niet en vermagh te gebeuren sonder consent ende permissie, oorsaecke sy hunnen toevlucht syn nemende tot UEdele, deselve seer oodtmoedelyck biddende gedient te wesen de supplianten op desen te permitteren het gemelde spel op het vry deser voorseyde stadt te moghen verthoonen. 't Welck doende, etc. Onderteeckent Van Deule. »

Autorisation fut donnée par le magistrat et par le clergé de la localité :

« Heer ende weth al gesien, consenteren voor soo vele hun aengaet dat het spel in desen vermelt verthoont worde ten plaetse daerby geexpressert. Actum in 't collegie, den 31 january 1761, ende was onderteeckent C. L. A. Anne. »

» Attente perlegi tragediam *Caroli Steuart*, et nihil catholicæ ac orthodoxæ fidei ac bonis moribus contrarium inveni. Dabam hac 15 martii 1761. Subsignatum erat L. E. Schellekens, pastor collegiatæ B. M. Virginis Teneramundæ. »

Consulté à son tour, le curé d'Appels n'opina pas de même. Il dépeignit Charles Stuart comme le protecteur des huguenots en France, et il releva les termes injurieux que renfermait la pièce contre le Saint-Siége. Et, comme ce roi fut décapité par Cromwell, le curé d'Appels vit, dans ce fait, un mauvais exemple qui amena des révolutions en Russie, en Suède, en Portugal, et même, en ce dernier pays, des attentats contre les souverains. Les rhétoriciens ayant persisté dans leur projet, en dépit des observations qui leur furent soumises, et en invoquant très-sensément le placard du 27 septembre 1663, le curé

s'adressa, dans sa perplexité, au conseil fiscal de Malines, en ces termes :

« Myne heeren,

» Op den 8 deser, is my gepresenteert eene tragedie, om op den theater publiquelyck in myne prochie vertoont te worden, van *Carel Stuart* zynde Carel den eersten coning van Engelandt, Scotlandt, ende Irlandt, die men weet grooten vervolger geweest te zyn van de roomsche geloovige in syne rycken, ende grooten protecteur der huguenotten in Vranckryck. De kettersche ende injurieuse expressien aen den roomschen Stoel konnen daer uytgelaeten worden; maer alsoo de substancie der selve tragedie bestaet hierin, dat door Cromwel ende complicen den geseyden coning tot Londen op het scavot gebylt is, apprehendere ick dat in sulck vertoog geretraceert wordt een der quaede exempelen die in onse eeuwe aengeleydt hebben tot revolutien in Ruschlandt, Sueden, Portugal, ende self tot attentaten op het leven van de coningen van Vranckryck ende Portugal. Daer tusschen, niet tegenstaende dese reflexien aen de spelders gedaen, blyven de selve aenhouden dat ick favorable censure soude geven, om in conformiteyt van het placcaet van Syne Majesteyt, in date 27 7ber 1663 (1), de voornoemde tragedie konnen te exhiberen. Dus bidde ootmoedelyck my in dese perplexiteyt gelieven te vereeren met een wordeken antwoordt van UE. sentiment dies aengaende, om my te versekeren van geene reproche. In alle verwachtinge van de versochte antwoordt, blyve met alle respect ende submissie, myne heeren, van UE. Edelheden

Den ootmoedighsten en onderdaenighsten dienaer,

P. Siré,

persoon en pastor van Appels.

Appels, 12 meert 1761. »

La réponse ne se fit pas attendre, et, le texte du sus-

(1) Il y est dit, en somme : les tragédies, chansons, comédies, refrains, où les saintes écritures sont l'objet de risées, et d'où peuvent résulter des scandales, sont prohibés. Le tout sera visité par le censeur ecclésiastique et par les officiers civils, qui délivreront, s'il y a lieu, leur certificat par écrit. On ne pourra donner des représentations pendant les services divins, sous peine d'amende. Les mimes sont assujétis aux mêmes formalités. Les changements apportés au texte, après examen légal, seront punis de peines arbitraires.

dit placard invoqué, elle fut, comme on le pense bien, défavorable aux intéressés. En voici la teneur :

« Mynheer,

» Alsoo UE. oordeelt dat de tragedie waervan in UE. brief van 12 deser mentie wort gemaekt, representeert de quaede exempels daerby vermelt, soo gelooven wy dat UE. niet allenelyck en magh, maer selfs, inghevolghe het placaert van 27 7bre 1663, moet refuseren de approbatie ende censure dies questie ; ende waert saecken dies niet tegenstaende de voorseyde tragedie wierde ghérepresenteert, sult soo goef zyn van ons daervan te informeren. Ondertusschen blyven, Mynheer,

UE. onderdaene dienaeren de Raeden fiscaelen van haere Majesteyts grooten Raede,

H. SLABBECK, DE WAPENAERT D'ERPE.

Mechelen, 14 meert 1761. »

Suscription : « Mynheer, Mynheer Siré, pastoor van Appels, etc. tot Appels. » — Sur un billet détaché et de la même main : « Il me paroît que tout est ici en règle. »

Restait l'opinion du doyen d'Alost. Elle peut se résumer ainsi :

Les attentats contre la vie des souverains sont nombreux en ce siècle. Il en faudrait purger l'histoire. Le placard est formel, quant à l'interdiction de la tragédie, d'autant plus que la garnison de Termonde se compose, en grande partie, de soldats imbus de la réforme, laquelle a été, de tout temps, antimonarchique.

Or, c'est sur ce fait que pivote principalement l'ouvrage. Les rhétoriciens ayant choisi, pour lieu de leurs représentations, un local exempt de toute juridiction, tant ecclésiastique que civile, et, de plus, situé dans le diocèse de Gand, leur affaire ne me concernerait en aucune façon, si ces rhétoriciens n'appartenaient pour la plupart au diocèse de Malines, d'où relève le district d'Alost, et ne constituaient autant de brebis, avides de se soustraire à l'autorité

de leur pasteur légal et annihilant en quelque sorte la subordination des places contiguës.

D'ailleurs, les acteurs ont fixé leurs séances aux fêtes principales de l'Église, s'exposant par là à ne pouvoir les observer convenablement, à cause des soins attentifs que réclament les préparatifs de leurs représentations.

Les curés des paroisses voisines craignent, à juste titre, que leurs ouailles n'accourent en grande foule à ces exhibitions scéniques et ne négligent, par ce fait, les services divins.

« Seer edele en aghtbaere Heeren,

» Den pastor van Appels heeft UE., by brieve van date 12 meert 1761, verthoont hoe aen hem van wegens syne parochiaenen was gevraeght syne censure over eene door hun te representeren tragedie van *Carolus Stuart*, koning van Engelandt, door syne rebelle ondersaeten gebyldt, en de selve niet wel en konde approberen, terwylen in de selve verbeeldt worden de attentaeten van de ondersaeten tegen hunnen wettigen souveryn, in dese droeve eeuwe maer al te veel naergevolght, selfs door particuliere, gelyck in korte jaeren namentlyck tegen de koningen van Vranckeryck en Portugael; welke exempels, waer het mogelyck, selfs niet dienden plaetse te vinden in de historien, om noydt naergevolghd te worden in de volgende eeuwen. UE. hebben gelieven gedient te wesen aen den voorseyden pastor te antwoorden, by missiven van den 14 der selver maendt, dat sy gelooven dat hy niet alleenelyck en magh, maer self, ingevolge het placaet van 26 7bre 1663, moet refuseren de approbatie en censure dies questie: welcke resolutie van UE. met soo veel te meerder equiteyt van UE. gegeven was, om het naerburigh garnisoen van Dendermonde, bestaende uyt een groodt deel gereformeerde, welcke van oudts strydigh geweest hebben aen de monarchien, waerop, gelyck UE. bekent is, heel de spil van de revolte van Cromwel met de syne tegen Carolus Stuaert drayedde.

» De voorseyde parochiaenen van Appels, voorsiende de moyelyckheyt van 't wegens hunnen pastor, hadden sigh geaddresseert aen het magistraet van Dendermonde, ende (naer vele ommeweghen, de welcke myns ondersoecks niet en syn) hebben eyndelyck

geresolveert de selve tragedie te exhibeeren buyten de stadt van Dendermonde, op eene plaetse dewelcke exempt is soo van de geestelycke als werelycke jurisdictie van Appels.

» Alhoewel dese saecke scheynt my eygentlyck niet aen te gaen, terwylen de verthoonplaetse is onder de diocese van Gendt, en vervolgens buyten het district van Aelst, nochtans sullen UE. gelieven attentie te maecken dat sy my niet teenemael extrinsecque en es, terwylen bynaer alle de verthoonders of acteurs der tragedie syn parochiaenen van Appels, welcke prochie is onder het artsbischdom van Mechelen, en district van Aelst, vervolgens schaepen die de censure en oordeel van hunnen wettighen herder ontvluchten; het gene scheynt te wesen tegen alle goedt order, en bequaem vruchteloos te maecken de noodige subordinatie, namentlyck op plaetsen contigue aen verscheyde, so werelycke als geestelycke, jurisdictien.

» Boven dien sullen UE. gelieven in attentie te nemen dat de acteurs gestelt hebben, onder andere daeghen om hunne geseyde tragedie te verthoonen, den 30 april, 11, 17 en 21 mey, op welcke daegen, desen jaere, respectivelyck vallen de feestdaeghen van Ons Heeren Hemelvaert, den tweeden Sinxendagh, van de Alderheyligste Dryvuldigheyt, en het Alderheyligste Sacrament, welcke besondere feestdaeghen niet al te religieuselyck sullen konnen onderhouden worden van menschen die het hoofd vol hebben van hunne rollen ende andere preparativen tot hun spel. Voorders de pastoors van de omliggende prochien, onder het district van Aelst resorterende, voorsien dat hunne parochiaenen van alle kanten sullen loopen om de voorseyde tragedie te sien, met versuymenisse van de goddelycke diensten en peryckel van menigvuldige sonden.

» Terwylen den voorseyden pastor van Appels, volgens UE. orders, waer 't saecken niet tegenstaende het UE. door hem verthoonde, de voorseyde tragedie wierde gherepresenteert, UE. daer van soude moeten informeren hebben, en hy vreesde, waer het saecken hy sulks *per se* dede, voordere moyelyckheden te rencontreren. Soo is 't dat ick de eere hebbe van UE. het voorgaende kenbaer te maecken, en oodtmoedelyck te bidden daerinne, volgens UE. voorsinnigheyt en goetduncken, gelieven te voorsien, met de parochianen van Appels te verbieden de voorseyde tragedie te representeren, en tot dien eynde hunne parochie te verlaeten of ten minsten te excipieren de voorseyde besonderste feestdaeghen, of met andere middelen, dewelcke aen UE. discretie

laet, die met alle eerbiddigheyt sigh teeckent, seer edele en achtbaere heeren,

. UE. oodmoedighsten ende onderdaenigsten dienaer,

P. F. de Pomyne,
landtdeken van het district van Aelst.

Aelst, 27 april 1761. »

Avis fut donné par les conseillers fiscaux au bourgmestre de Termonde, de « faire les devoirs de sa charge. » Cet avis est formulé dans cette lettre :

« Monsieur,

» Monsieur le curé d'Appels nous aiant consulté, au mois de mars passé, sur le parti qu'il avoit à prendre, à l'occasion d'une tragédie qu'on avoit envie de représenter en sa paroisse, nous lui avons marqué qu'il devoit se conformer à ce sujet au placard du 26 7bre 1663, le prévenant qu'au cas qu'on s'avisât de représenter cette tragédie sans sa censure, il nous en auroit informé d'abord; à ce moment, nous recevons par d'autres mains l'exemplaire cy-inclus, par où vous verrez qu'on se propose de représenter la même tragédie, aux jours et à l'endroit plus amplement repris au même exemplaire, et, comme il n'y paroît ni permission ni approbation de qui que ce soit, nous vous remettons ledit exemplaire pour faire, sans perte de tems, les devoirs de votre charge, en conformité du susdit placard; et, au cas que les directeurs de laditte tragédie seroient pourvu des dites approbation et permission, vous aurez la bonté de nous en envoier incessamment des copies. Nous sommes très-parfaitement, Monsieur,

V. A. H. Serre,
les conseillers fiscaux.

Malines, le 28 avril 1761. »

Le magistrat de Termonde put déclarer que le tout était en règle, vu la double approbation qui avait été accordée et par lui et par le clergé, et que, en conformité du placard invoqué, la représentation de la pièce de *Char-*

les Stuart, qui venait d'avoir lieu la veille, 30 avril, était parfaitement légale. Il s'exprime comme suit :

« Messieurs,

» Répondant à celles que vos seigneuries m'ont fait l'honneur de m'escrire le 28 avril dernier, j'ay celluy de dire à l'égard de la tragédie dont l'exemplaire est joint à vos dites lettres, que les acteurs de la même tragédie se sont entièrement conformés à ce sujet au placard du 26 7bre 1663, s'aiant à ce sujet addressé préalablement à moy et au magistrat de cette ville, où ils ont obtenu la permission sur la requête qu'ils y ont présentée le 31 janvier 1871, selon qu'il en apert par la copie ci-jointe (1) ; de suite ils se sont addressés au curé de cette ville, qui at examiné la ditte tragédie, et n'y a trouvé quelque chose qui seroit contraire ou nuisible à la religion, bonnes mœurs ou à l'État, par conséquent leur a donné la permission également, pour autant que la ditte tragédie se représenteroit sous sa juridiction, de la façon que la première représentation s'en a été faite hier le dernier du mois d'avril. J'espère que vos seigneuries ci trouveront la satisfaction demandée en leurs dittes lettres. Au reste, j'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L. Tayart.

Termonde, ce 1r may 1761. »

Ainsi se termina cette affaire, où le clergé d'Appels, soutenu par le conseil fiscal de Malines, fit de vains efforts pour arrêter l'exhibition d'une tragédie complétement innocente, et dut finalement baisser pavillon devant les autorités civiles de Termonde, mieux avisées que lui, et d'accord, cette fois, avec les autorités ecclésiastiques de la même localité.

(1) Voy. les deux premières pièces citées. Toutes nous ont été obligeamment communiquées par notre collègue, M. Louis Galesloot.

VII

Biographies.

Commençons par les frères Jean-Baptiste et Pierre-Joseph Signor, deux des principaux auteurs, acteurs et directeurs dramatiques de la circonscription territoriale comprise entre Courtrai et Audenarde.

Ils descendaient d'une ancienne famille allemande, qui s'appelait primitivement Singor.

Leur trisaïeul, Jean-Herman Singor, né à Osnabruck, en 1596, remplit les fonctions de greffier à Germersheim, et y mourut en 1655.

Leur bisaïeul, Antoine-Guillaume Singor, né à Germersheim, en 1631, occupa le poste de maréchal-des-logis en chef à Mannheim, et y décéda en 1708.

Leur grand-père, né à Mannheim, en 1678, fut d'abord

secrétaire du comte de Bylandt, puis devint clerc d'église à Melden, près d'Audenarde, sous le nom de Jean-George Signor.

Enfin leur père, Pierre-Jean Signor, né à Melden, en 1708, fut clerc et instituteur à Sulsique, procureur de la seigneurie de Sulsique, Quaremont et Ruyen, par diplôme émané de la comtesse de Mérode, en date du 12 janvier 1755. Il s'intitula *componist* sur le programme de la tragédie d'*Héraclius*, jouée à Sulsique en 1732, par les *Amateurs de la Croix*, et il mourut en 1774 (1).

C'est de lui, sans doute, que les frères Signor héritèrent de ce goût ardent pour la littérature et le théâtre, qui, stimulé par un zèle infatigable, devint bientôt un des principaux moyens de propagande patriotique.

SIGNOR, Jean-Baptiste, était né à Sulsique le 31 juillet 1731. A la fois botaniste habile et rimeur exercé, il fut instituteur à Sulsique et à Renaix, dirigea plusieurs sociétés dramatiques et composa de nombreuses pièces en vers, telles que tragédies, mystères, chansons de circonstance, panégyriques, etc. La plupart portent les initiales Z. K. Sa devise anagrammatique était : *Poësi baert gans in jonst*, ce qui veut dire : Poésie porte toute faveur.

Comme spécimen de son talent de versificateur, nous donnons, aux annexes, quatre chansons de lui, composées à l'occasion de représentations. La première se rapporte à la tragédie : *le Siége de Vienne*, jouée à Etichove, le 5, 6 et 7 octobre 1755 (2); la deuxième a trait à la pièce d'*Euphémie*, donnée à Nukerke le 20, 21, 27 et 28 août 1769;

(1) Nous tenons ces renseignements de M. Signor, arpenteur à Renaix. Un poëte italien, N. Signor, a publié des *Poesie sacre* à Venise, en 1608, lesquelles sont conservées à la Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds de la ville, nº 6507. Si le nom de Signor n'est que l'anagramme de *Singor*, sa racine pourrait bien être *Singechore*, chœur chanté.

(2) D'après l'argument, cette pièce fut donnée aussi le 12 octobre 1755.

la troisième concerne la tragédie d'*Eustache*, jouée à Etichove, le 1, 2, 8 et 9 octobre 1769; et la quatrième regarde le drame : *Béatrix*, représenté au château de Renaix, au mois de septembre 1773 (1). Ce sont de véritables comptes-rendus de ces solennités.

Quant aux couplets de moindre importance, composés de pied levé, *op de vuist*, ils n'ont d'autre mérite que la facilité du rhythme et la lucidité toute flamande des pensées. L'exiguïté de leur étendue nous permettra d'en reproduire ici deux : l'épithalame d'un maçon et l'apologie d'un tailleur.

Voici la première :

NIEUW LIEDEKEN

tot lof van Joannes-Baptiste Cabooter, meester metzer tot Sulsicq.
Op de wyse : Lieven neve, trouwt geen weve.

1e *Claus.*

Musicaelen
Wilt afdaelen
Van Parnassus-berg bekent,
Om u stemmen
Te doen clemmen
Tot in 't hooghste firmament.
Uwe chooren,
Laet die hooren
Door u lieffelycke tael;
Dry mael drye,
Zy aen sye,
Comt dan musen al te mael.

(1) Cette dernière avait été produite en scène l'année précédente, comme l'atteste l'argument de la pièce même que nous avons sous les yeux, et qui est signé : C. DUMS. L'argument porte, en outre, deux annotations manuscrites de J.-B. Signor, ainsi conçues : „ Nota dat dit spel gespeelt is ten jaere 1772; en hebbe dat gesien den 31 aougst en 6 september voorseyt. Sy deden dat wel, principaelyk Beatrix, den coninck van Vrankryck, den eremyt en 1en sone. J.-B. SIGNOR. „ „ Dit wiert gespeelt op het casteel voor gelt. Dus memorie. J.-B. SIGNOR, 1772. „
Voyez, d'autre part, dans nos *Aldenardiana*, l'article : *Ronssesche*

2e

Comt getreden
Hier beneden,
Musicanten van het hof;
Helpt my conden
En vermonden
Aen de metsers hunnen lof;
Want hun wercken,
Soo wy mercken,
Veel ambachten overromt.
Daerom 't saemen,
Naer betaemen,
Geeft hier lof die hun toekomt.

3e

Bringt laurieren,
Om te cieren
Hun romdaedelyck trauweel;
Want schoon wercken,
Soo wy mercken,
Comt door dit tot staet geheel.
De casteelen
En prieelen
Van de metzers wordt gemaeckt;
Huysen, kercken,
Schoone wercken,
Door 't trauweel in luyster blaeckt.

4e

Voor het leste
Doet u beste,
Offert Godt altydt uw werck,
Tot syn glori
En victori,
Daerdoor bloeydt d'heylige kerck.
Gy sult erven
En verwerven
Naer u doodt het hemelryck.
Doet myn raeden,
'T sal niet schaeden,
'K blyf u dienaer al gelyck.
— Door een herteclyke genegentheyt tot UE. eenpaerig.

tooneelvertooningen in de XVIIIe *eeuw*. La chanson en question nous fournit le nom du rimeur de la pièce, Charles Dums, et du directeur du spectacle, François Jacobs.

La deuxième chanson est celle-ci :

LIEDEKEN

tot lof van Pieter-Anthone Scheldewaert, kleermaecker tot Zulsicq.
Op de wyse : « Wat is de weirelt loos. »

1.

Komt, sanckgodinnen al,
Met lieffelyck geschal,
En singht te saem met vrê
Een nieuwen menuë,
Op een musicaelen thoon,
Geheel constig ende schoon,
En croont daer mê te gaer
Kleermaecker's edel schaer.

2.

Het snyden, schoone const,
Dat is nu oock begonst,
Door een in naem vermaert,
Anthone Scheldewaert,
Die nu snydt en naeydt precies
En tot gerief hy hier oock is,
Op Sulsicq by 't gemeen,
Ten dienst van groodt en cleen.

3.

Daerom dan al gelyck,
Soo aerm ende ryck,
Wilt gy een nieuw fatsoen,
Om aen u lyf te doen,
Voor de hit of voor de kouw,
Bringt Anthoon de stof al gouw,
Dat sal syn haest gemaeckt,
Als hy aen 't werck geraeckt.

4.

Geluckig is een stadt
Of prochi boven dat,
Die g'heel wel syn voorsien
Van sulcke ambachts lien,
Die hier wercken, jaer voor jaer,
Kleeren voor ons al te gaer;

Waervoor ick, boven dat,
Hem wensch proficiat.

Het eynde van dit liet,
Maer van ons vriendschap niet.
UL. dienaer, hebt gy nog iet van doen. *Os cordi concordat.*

Sa compilation du *Martyre d'Eustache* ne renferme pas moins de deux mille cent soixante-dix vers. La dédicace en contient cent quatre. Adressée au baron d'Exaerde, seigneur d'Etichove, La Deuze, etc., elle fait énergiquement allusion au décret prohibitif promulgué, en 1663, contre les sociétés dramatiques du pays. Le poëte y prend le ton de l'ode, et montre, au début, l'Hélicon précipité dans le gouffre et Apollon chargé de chaînes par les calomniateurs de Momus. Pénétré de sa mission civilisatrice, fier de ses prérogatives, il semblait dire de sa souveraineté littéraire ce qu'un roi disait jadis de sa couronne : Gare à qui la touche!

Arrêtons-nous un instant à la tragédie d'*Eustache*. Elle nous donnera la mesure du talent dramatique de Jean-Baptiste Signor.

Le sujet légendaire est simple et touchant. Eustache se nommait Placide avant sa conversion. Il était si fameux dans l'art militaire, que l'empereur Trajan lui donna le commandement général de sa cavalerie. Étant à la chasse, il aperçut, entre le bois d'un cerf, l'image du Christ crucifié, et il entendit une voix qui l'avertissait de se faire chrétien. En recevant le baptême, il fut nommé Eustache. Trajane, sa femme, eut le nom de Théophista, et ses deux fils furent appellés Agapite et Théophiste.

Quelque temps après, il retourna à la même place, où il entendit la même voix qui lui prédit toutes les afflictions qu'il devait souffrir pour l'amour de Dieu. Il les endura avec beaucoup de patience, et bientôt, se voyant réduit à une extrême misère, il s'enfuit clandestinement.

Arrivé sur les côtes d'Égypte, les pirates enlevèrent sa femme, et il perdit malheureusement ses deux enfants. Dans cette étrange conjecture, il se mit en service chez un riche laboureur, où il demeura près de quinze ans, jusqu'à ce que l'empereur Trajan, ayant promis de grandes récompenses à ceux qui découvriraient la retraite de Placide, deux officiers le trouvèrent enfin et l'amenèrent à Rome. Dès qu'il y fut arrivé, l'empereur lui donna la conduite d'une armée, pour aller réduire des sujets de l'empire qui s'étaient révoltés. Eustache gagna la bataille, et remit ces peuples sous l'obéissance des Romains.

Après cette victoire, il reconnut sa femme et ses deux enfants, qui étaient dans son armée. Ce fut une rencontre prodigieuse, qui les remplit tous d'admiration et de joie. L'empereur Adrien, successeur de Trajan, reçut Placide avec beaucoup de témoignages de joie et d'affection, et lui décerna l'honneur du triomphe. Il ordonna aussi que l'on fît un sacrifice solennel aux dieux pour leur rendre des actions de grâces de cette victoire.

Eustache, ayant été demandé par l'empereur, lui déclara qu'il était chrétien, et qu'il ne devait rendre grâces qu'au vrai Dieu. Adrien, irrité de cette réponse, et le voyant constant dans la foi, tâcha, par la voix de la douceur, de l'attirer à lui. Mais, sentant que ses prières étaient inefficaces, il le condamna au feu, ainsi que sa femme et ses deux enfants. « Ce fut pour eux un heureux supplice, où ils finirent saintement cette vie mortelle, pour ensuite recevoir l'éternelle (1). »

On conçoit qu'une donnée offrant des ressources dramatiques si naturelles et si vraisemblables, ait tenté la verve de plus d'un littérateur. Les pièces qui surgirent, avant le

(1) Mansini, *Histoire italienne*, traduite par de Saint-Michel.

XVIIe siècle, sur cette légende, nous sont inconnues. Au fait, elles ne méritent peut-être pas l'examen.

Il nous suffira de nommer la tragédie de Pierre Smidts, médecin, laquelle parut à Bruges en 1697, et qui servit de type à toutes celles qui se produisirent depuis. L'œuvre a un mérite réel comme drame, et, n'était un soin trop assidu donné à l'agencement factice des *rôles*, et substitué à l'expression vive et colorée des caractères et des situations, il n'y aurait que des éloges à décerner à l'écrivain. Elle fut représentée maintes fois, non-seulement sur les scènes villageoises, mais aussi sur les théâtres des grandes villes. On en fit deux éditions, à Gand, dans la deuxième moitié du XVIII[e] siècle (1). D'après J. Droomers, rien n'est aussi parfait que l'œuvre de Smidts. Il la compare à tout ce que Vondel a produit de plus beau en ce genre. « Smidts, dit-il, c'est Vondel lui-même. »

Une imitation française de la même tragédie parut à Menin, en 1735, au collége de saint Jean-Baptiste. Cette imitation offre des différences assez sensibles, tant dans l'ordonnance du plan que dans l'arrangement des détails. Le dénoûment surtout est modifié, assez malheureusement selon nous.

Dans la pièce de Bruges, après la promulgation de la sentence de mort, Othon, ami intime de l'empereur Trajan, supplie celui-ci de conserver Eustache, pour les services

(1) VANDER HAEGHEN, *Bibliographie gantoise*, t. III, p. 62 et t. IV, p. 411. L'une de ces deux éditions est conservée à la Bibliothèque publique de Gand, sous le n° 1345, *varia;* l'autre a fait partie de la collection de M. Ph. Blommaert. On a de Pierre Smidts une autre tragédie intitulée : *De doodt van Boëtius of den verdrukten raedsheer. Treur-spel. Gemaeckt door Myn Heer Smidts, beroemt Geneesheer binnen Brugghe.* — Tot Brugghe, by Gillis Annoy, in de Philipstock-straete, MDCCXIIII. In-8°, de 71 p. et 3 pages non cotées. On lit à la fin : „ In druck gegeven door Livinus Verkruysse, in 't jaer 1743. „ Elle a été réimprimée à Ypres, par Thomas-François Walwein, en 1770.

éminents qu'il a rendus et qu'il peut rendre encore à la patrie. L'empereur, touché des supplications de son confident, donne ordre de suspendre les apprêts du supplice. Mais, c'est trop tard; Eustache n'existe plus. Ce qu'apprenant le souverain, la démence s'empare de lui. Il perce de son glaive Arcas, l'un des généraux qui avait remplacé Eustache et qui était venu annoncer la fatale nouvelle. Il essaie d'attenter à sa propre vie, mais ses courtisans l'empêchent d'exécuter son sinistre projet, et il est ramené dans son palais.

Une tragédie d'*Eustache*, modelée en partie sur celle de Smidts, parut sur la scène d'Elverdinghe en 1773. Là encore le beau dénoûment est modifié, et la pièce, grâce à de notables suppressions, est divisée en trois actes. Les tragédies de Menin et de Bruges en ont cinq.

Enfin, une tragédie d'*Eustache* fut mise en vers par les confrères de *la Marguerite* d'Audenarde, et jouée par eux, en 1754. Une autre fut représentée par les élèves de la congrégation de l'oratoire, à Renaix, en 1757 (1). Elle portait le titre d'*Eustachius en Trajana*, *echtgenooten en martelaers*.

D'après le docteur Vander Meersch, la tragédie des *Kersouwieren*, de même que la pièce : *Het overrompeld Audenaerde*, sont dues à la plume de Pierre Vincent, poëte de la localité. L'exact et consciencieux historien ajoute que, jusqu'à ce jour, aucun exemplaire n'en a été vu (2). Nous regrettons cette perte, car elle nous eût éclairé, en bien des points, sur l'œuvre de Jean-Baptiste Signor.

Faut-il le dire? Signor a copié presqu'en entier la tra-

(1) Voy. nos *Aldenardiana*, t. I, p. 143.

(2) *Audenaerdsche drukpers*, p. 52. L'argument de la représentation a été imprimé à 600 exemplaires, chez Pierre-Jean Vereecken, à Audenarde.

gédie de Smidts. Il s'est borné à changer l'orthographe de son modèle, à retourner quelques vers, manie malheureuse que nous ne pouvons nous défendre de blâmer (1), et à raccourcir les longs monologues, moins par goût peut-être, que pour ne pas mettre trop rudement à l'épreuve la mémoire de son personnel scénique. Passe encore ce demi-vers du rôle de l'empereur :

Ik zwym van vrees en schroom...

que le compilateur a modifié ainsi :

Waervoor ick vreesig beef...

pour éviter un calembour dont la pointe menaçait probablement un vieux confrère, chargé du personnage de Trajan. Avions-nous tort de dire que l'imprésario de village était un *pirato?*

Les cinq premières scènes de la tragédie compilée de Signor n'apparaissent point dans l'ouvrage de Smidts, du moins l'édition que nous avons sous les yeux en est dépourvue (2). Ces scènes introductives existent-elles dans l'édition originale de Bruges, qu'il est impossible de retrouver aujourd'hui (3), ou Signor les a-t-il empruntées à la pièce originale d'Audenarde? S'il a eu recours au plagiat, ce ne sera point vraisemblablement dans les scènes où il est question de munitions de poudre et de plomb, et où surgit un exercice au fusil, commandé par un adjudant.

Donnons une traduction de cette dernière; elle caractérise le genre purement villageois, et elle nous permet de juger, par induction, de ce qu'ont pu être les tragédies

(1) Il change, par exemple, *luk* en *luck*, *moed* en *moet*, *leyd* en *leyt*, et il fait *als* de *all's*.

(2) Celle de J.-F.-P. Kimpe, de Gand.

(3) Une preuve du peu de souci que nos anciennes bibliothèques publiques avaient pour la littérature flamande.

sorties de pied en cap, comme la Minerve de la fable, du cerveau de nos littérateurs campagnards (1) :

L'ADJUDANT (romain).

« Çà ! hommes, tant que vous êtes, attention ! je vais vous apprendre l'exercice au feu. Écoutez bien mes paroles, pour que vous sachiez bien tous les mouvements voulus. Prénez donc votre fusil. Nous voici en campagne. Rangez-vous. Veuillez placer vos pieds ainsi... Le chapeau un peu enfoncé sur la tête... Prenez garde !... Présentez l'arme !... Baissez l'arme... Ah ! cela est bien... Maintenant, demi-tour à droite... à gauche... Repassez doucement l'arme !... Bas l'arme !... Placez-vous sur une seule ligne... Allons !... en avant !... Halte !... Préparez-vous au tir... Couchez en joue... Ensemble... Feu !... (Détonation.) Votre exercice est bon ; j'en suis ravi. — Maintenant, amis, je vais vous conduire au palais de l'empereur, pour lui dire que vous êtes tous prêts à combattre pour sa couronne. »

Voilà, *proh pudor*, la scène que Signor a tirée de son propre fonds. Cela est bien aussi ridicule que ce peintre villageois, auteur d'un *Sacrifice d'Abraham*, où le généreux père est armé d'un fusil, qui, au moment de faire feu, reçoit, d'un ange suspendu dans les airs, certaine rosée peu céleste, pour humecter la poudre d'amorce dans le bassin de l'arme.

Toutefois, nous le répétons, cela met la rhétorique campagnarde à nu, et il était impossible d'exiger mieux de gens qui n'avaient qu'une faible teinture d'instruction.

SIGNOR, PIERRE-JOSEPH, porta pour devise anagram-

(1) Nous donnons le texte flamand dans les annexes, avec les autres scènes que ne comporte pas la pièce de Smidts.

matique : *Hun is poësis opregt rust*. Poésie leur donne parfait repos.

Né à Sulsique, le 9 septembre 1750, il fut successivement instituteur à Oycke, Avelghem, Deerlyk et Nukerke, dirigea plusieurs associations dramatiques, et produisit quantité de pièces scéniques et de poésies de circonstance. L'argument, farci de chronogrammes, de la tragédie d'*Euphemia*, jouée à Moen, en 1789, porte sa signature en toutes lettres.

Occupé à surveiller l'érection d'un théâtre à Hoorebeke, il fut atteint par la chute d'une échelle, et mourut, peu après, le 29 octobre 1804. Ses pièces portent le monogramme : Z. K. Z.

Il n'en est point, croyons-nous, qui soient originales. Parmi celles qu'il a mises en vers, on distingue : *Meza, roi de Moab*, joué à Ingoyghem, en 1784 ; *Temerarius et Cléomède*, représentés à Deerlyk, en 1787 ; le *Martyre de sainte Agathe*, joué à Nukerke, en 1797 ; *Bélisaire*, joué à Asper, en 1798 ; *Levée du siége de Hal*, mise en vers alexandrins, et jouée, pour la première fois, à Kerkhove, en 1801.

C'était un lutteur infatigable contre les déplorables tendances françaises de son pays. Le prospectus d'une pièce représentée à Worteghem, sous sa direction, en 1778, renferme ces mots :

« On donnera une farce satirique sur les sottises actuelles du monde, ainsi qu'une comédie intitulée *Le guet-à-pens matrimonial, ou le Français dupé,* dont l'interprétation sera confiée à quelques rusés flamands. Elle a été nouvellement mise en rimes, et porte pour devise :

Met den Franschman en de sotten,
Komt de Vlaming meest te spotten. »

Autrement dit : Des Français et des sots, le Flamand aime surtout à se railler.

Pierre-Joseph Signor s'intitule, sur le programme d'une représentation d'*Eustache :* « Instituteur enseignant la parfaite littérature. » Hélas! ce qu'il pouvait peut-être enseigner à la perfection, le brave homme, c'était la facture des chronogrammes simples ou complexes, droits ou circulaires, entrelacés ou non entrelacés. Dans ce métier-là, il était passé maître par excellence. Un programme de 1782, dû à sa plume, ne contient pas moins de trente-huit chronogrammes.

Tant d'efforts dépensés en pure perte, une aussi fatigante et bizarre manie, détournaient ces deux soutiens de la littérature villageoise du but véritable de l'art, qu'ils ne semblent n'avoir pas même entrevu dans aucune de leurs productions. Qu'est-ce qu'une centaine d'acrostiches, de légendes cryptographiques, anagrammatiques, chronogrammatiques, mise en regard d'une tirade heureuse, d'une situation piquante, d'une scène pathétique?

Disons-le sans détour : les deux frères Signor, aussi bien que leurs collègues et leurs successeurs, n'eurent pas assez de talent pour fronder la routine et pour discerner le médiocre, le rabattu, le vulgaire, du beau, du neuf et du sublime véritable. Ils dédaignèrent les bons modèles, et Vondel probablement ne leur était guère connu. Cats l'était bien certainement, vu que certaines pièces, écrites dans le goût de cet auteur, *in den Catischen rymtrant,* ont été jouées sur les théâtres villageois.

En tout cas, les routes du cœur étaient ignorées; on se complaisait dans un froid et insipide galimatias; les termes les plus outrés passaient pour des prodiges d'esprit.

SIGNOR, Charles-Joseph, un des enfants de Pierre-

Joseph Signor, se lança également dans la carrière de directeur de théâtre, organisa différentes représentations à Nukerke, Etichove, Eyne, Leupeghem, Bever, Sulsique, et fit jouer à Renaix, en 1822, *la Conversion et le martyre de saint Hermès,* grande pièce qui lui valut, plus tard, la nomination de directeur de la société *Thalie.*

Instituteur et arpenteur à Renaix, il occupa le poste de secrétaire de l'association des instituteurs du district d'Audenarde, sous le gouvernement provisoire. Il adopta pour devise anagrammatique : *Sa, nu ivrig voor de const!* que nous traduirons par : Ça, de l'ardeur pour l'art!

Entraîné, par le goût du jour, dans l'organisation des spectacles à trucs, importés par les troupes ambulantes de France, il en farcit tellement ses représentations, que le spectateur aura dû se croire plutôt dans une baraque de saltimbanque que dans un lieu consacré aux muses, lesquelles pourtant sont invoquées, à tout propos, par l'imprésario Signor.

Pour la représentation de la tragédie de *Bellérophon,* donnée à Leupeghem, en 1798, on déploya une mise en scène inouïe jusque-là dans une simple commune. On y vit des « ballets de vierges *(sic)*, d'arlequins, de sauvages, des feux d'artifices et des décors réclamés par les diverses situations de la pièce. »

Cela valait mieux, assurément, que les assommants chronogrammes entrelacés ou libres de Joseph Signor. La vue, du moins, était éveillée, sinon satisfaite.

Après la vaillante famille des Signor, vient naturellement une troupe nombreuse de satellites, rimeurs pédantesques et obscurs auxquels une mention honorable est due, à raison des efforts qu'ils ont faits pour conserver et entretenir l'esprit national. C'étaient, répétons-le, les gardiens vigilants de la langue maternelle, cet héritage sacré du

peuple. Les tirer de l'oubli, c'est fournir un élément de plus à ceux qui veulent étudier l'histoire de nos ancêtres, sous tous leurs aspects.

Comment s'asseoir en idée au foyer domestique du peuple, comment participer en imagination à ses fêtes, comment chanter ses refrains, réciter ses légendes, assister à ses ébats dramatiques, sans avoir à compter avec ces hommes actifs et laborieux qui en constituaient les principaux promoteurs, et qui, dans les limites de leurs fonctions modestes, ont apporté, sans le savoir peut-être, un tribut fort honorable à la réédification de notre nationalité? Car, si le rêve de nos ancêtres était la liberté, il est constant que l'unionisme n'existait qu'instinctivement parmi nos populations, surtout parmi celles des campagnes.

ALLEGAERT, Pierre-Martin, organiste à Mullem, est auteur de l'argument et fut peut-être directeur de la tragédie de *Saint Étienne*, jouée à Mullem, en 1776, comme le constate ce quatrain boiteux :

NAER-REDEN

Gestelt door onzen organist,
Wilt hem verschoonen dezen keer,
En heeft hy ergens in gemist;
Want hy heeft zulkx gedaen niet meer.

BAERTSOEN, Jacques, rimeur (1) à Avelghem et à Lokeren, est auteur de la pièce d'*Abrahim*, jouée sous sa direction à Nazareth, en 1769, et à Auwegem, en 1777, ainsi que de la tragédie : *la Conversion d'Achat*, représentée à Heurne, en 1774.

BONNÉ, Pierre-Jean, rimeur, adopta pour devise ana-

(1) Nous nous servons de ce mot, parce que, à notre avis, il n'en est point qui rende mieux l'idée qu'il convient d'y attacher. *Versificateur* se dit de celui qui brille par l'élégance de ses vers, élégance qui comporte un art véritable. *Poëte* est tout à fait impossible ici.

grammatique : *U jonsten beparen ons*, Vos faveurs nous unissent, et dirigea les représentations *d'Oswald*, pièce de sa composition, à Harelbeke, en 1753, à Deerlyk, en 1775, à Deurle, en 1776, et à Peteghem, en 1780, avec grand succès. C'était un amateur effréné de l'acrostiche.

BOSSUYT dirigea, en 1774, à Sweveghem, *Théodore et Angèle*. Il habitait Knocke, où il était maître d'école (1).

BULTEEL, Gérard, rimeur et joueur de marionnettes à Ooteghem, dirigea les représentations de la pièce du *Saint-Sang*, à Kerkhove, en 1776, d'*Ommecomna, vierge et martyre*, à Ooteghem, en 1777, et de la pièce mystique *le Diable, l'esprit et la chair*, à Landuyt, en 1786. Il signe parfois en caractères cryptographiques (2).

CAEKEBEKE, Jean-Bernard, conduisit à Oosterzeele, en 1796, *Satan, Adam et Ève*, comme le témoigne une inscription à lettres rétrogrades, ainsi conçue : « *Siet gy, Rhethoricke ieveraeren, ik blyf alhier van u den leegsten uws dienaeren, Joannes-Bernardus Caekebeke.* »

CLAEYSENS, Martin, instituteur à Sweveghem, mit en vers et arrangea pour la scène *la Vie de l'apôtre saint Jacques*, jouée sous sa direction, à Ooteghem, en 1766.

CRISPYN, Pierre-Jacques, rimeur, adopta pour devise : *De deugd baert vreugd, en nyt baert stryd*, vertu amène joie et envie amène lutte. Il est auteur de la pièce *Godefroid de Bouillon*, dont il dirigea la première représentation à

(1) Il est l'auteur présumé de l'argument de *Théodore et Angèle*, d'après une note du vieux Signor : " Bossuyt is den componist van dit argument, soo ik meyne, woonende te Knocke, op Sweveghen ; hy is daer schoolmeester. "

(2) Il se pourra faire que ceux qui signent les programmes-arguments des pièces, et qui sont évidemment les directeurs du spectacle, ont rimé ou arrangé les pièces elles-mêmes. Le cas s'est présenté déjà pour Charles Dums, simple signataire de la tragédie de *Béatrix*, jouée à Renaix, et rimeur en réalité de la pièce, comme J.-B. Signor le constate par une note que nous avons reproduite.

Bever, en 1770, de la *Mort de sainte Anne*, mise en scène à Peteghem, en 1774, et de la *Mort de saint Marcou*, exhibée en 1777; il présida aux représentations des pièces suivantes : *Hildegarde*, à Etichove, en 1756, *les Gueux à Audenarde*, à Peteghem, en 1760 et 1773, *Iphigénie*, audit Peteghem, en 1761, le *Rosaire* et *Aquilonius*, à Kerkhove, en 1767 et 1766, les *Victoires de Charles VI*, à Mooreghem, en 1776, *Oswald*, à Peteghem, en 1780, et d'autres pièces, en 1761, à Ingoyghem, en 1775, à Mooreghem et à Worteghem. Citons encore la tragédie d'*Aquilonius*, donnée, sous sa direction, à Peteghem, en 1779.

Pierre-Jacques Crispyn déclare être l'ami du naturel et de la clarté, et, bien que doué de la science nécessaire, il préfère offrir au public un argument dénué de toute complication, et facile comme un refrain, *effen uyt gesongen*.

CRISPYN, PIERRE-JOSEPH, rimeur à Peteghem, dirigea la représentation de *Conrad et Lupold*, à Elseghem, en 1739, de *Saint Hubert*, à Caster, en 1751, d'*Aquilonius*, à Bever, en 1753, et de la *Mort de Balthazar*, à Peteghem, en 1755. Il s'intitula *componist* (1).

DE FOORDT, PIERRE, rimeur à Moen et à Waereghem, dirigea les représentations de l'*Installation du Rosaire* et de la farce d'*Hans Koelenbloet*, à Heestert, en 1728, du *Martyre de saint Cornil*, à Ooteghem, en 1732, et de *Geneviève de Brabant*, audit Ooteghem, en 1756. Cette dernière fut mise en vers par De Foordt. Peut-être l'autre aussi émane-t-elle de lui, car il se dit *componist* dans un vers qui termine l'argument :

Ulieden dienaer soo 't behoort,
Blyft componist Petrus De Foordt.

DEGROOTE, FRANÇOIS-TIBURCE, rimeur et *vendelmaeker*

(1) Voy., pour ce terme, nos observations précédentes.

à Syngem, est auteur de *Solomé, mère des Machabées*, pièce nouvelle dont il dirigea la première représentation à Asper, en 1768. Il présida aux représentations de *Saint George*, à Syngem, en 1769, du *Saint-Sang*, à Eecke, en 1773, d'*Abraham et la Destruction de Sodome*, de *l'Empereur Maurice*, à Asper, en 1776, de *la Passion*, à Syngem, en 1774, du *Saint Rosaire*, pièce nouvellement composée par lui, au même village, en 1767 :

Dit is nieuw gecomponeert,
Daerom my verexcuseert;

et des *Victoires de Marie-Thérèse*, à Vurste, en 1777.

DELANGHE, Charles, rimeur et clerc d'église à Nokere, y dirigea les représentations d'*Anne Boulen*, en 1743. Il organisa encore celles de *David*, à Anseghem, en 1751, de *Néron*, à Worteghem, en 1754, et d'*Abraham* à Nokere, en 1763. Les deux dernières pièces furent mises en vers par De Langhe, ainsi que la moralité : *les Adorateurs glorieux du Très-Haut*, exécutée pour la première fois à Nokere, le 5 septembre 1773.

DELBEKE, Joseph-Hubald-Alphonse-Bonaventure, dirigea la représentation et rédigea le programme de *Cobonus et Peccavia*, à Heestert, en 1783. Il excellait en cryptographie. Était-il gentilhomme? Voici, du moins, ce qu'il écrit à la fin de l'argument de *Cobonus et Peccavia:* « *Compositum à me jonker Josephus, Ubaldus, Alphonsius, Bonaventura Delbeke.* » Son origine aristocratique le dispensait sans doute de savoir le latin.

DEMETTER, Josse, a rimé le *Martyre de saint Vincent*, selon la déclaration expresse qu'il en fait lui-même, à la fin de l'argument : « *In rym gestelt door Joos Demetter, tot Haelbeke* (sic). » Cette pièce, représentée à Heestert, en 1731, était entremêlée d'une farce, où nous voyons les

personnages de : *Madelon, Drinckaluyt, Gadelan* (wallon), *Grimbolin* (magicien) et *Van Geelant* (bailli). Le même directeur a mis en rimes la *Conversion de Marie-Madeleine*, jouée à Moorslede, en 1733, et entremêlée d'une farce comprenant les personnages de : *Griete, Hauten, Loeten, Luycken, Ronsken, Capiteyn, Moustafa, Laberlote.*

DEMEULEMEESTER, JEAN-BAPTISTE, dirigea à Caster les représentations du *Saint Scapulaire*, en 1777, de *Procope*, en 1787, avec la devise : *Ars non habet inimicum nisi ignorantem* (1). Il signe l'acrostiche suivant, qui prouve qu'il est l'auteur d'une farce jouée, pour la première fois, à Caster, après la pièce de *Procope*, en 1787 :

Komt al naer Caster toe, die wilt ons klucht aenschouwen,
Liefhebbers jong en oud, knecht, meyt, mannen en vrouwen,
U sal een seldsaem stuk 'twelk maer nieuw is gedicht,
Claer voor de eerste reys gebrocht worden in 't licht.
Hoe wel 't sien geld moet kosten, nog suldet niet beklaegen,
Terwyl gy noyt en hebt, en al u levens daegen,
S' gelyks ergens gesien, nochtans het maer en is
Puer een versierde saek, maer geen geschiedenis,
Een saeke, seg ik weer, die voor 't plaisier is maer
Louter voor ons gemaekt, waer mê 'k blyf u dienaer.
J.-B. DE MEULEMEESTER.

Il conduisit, en outre, la tragédie d'*Eustache*, à Tieghem, en 1788.

DE RYCKE, PIERRE-FRANÇOIS, directeur à Ingoyghem, y présida aux représentations du *Saint Rosaire*, en 1772, de la *Sainte Croix* et de *Clovis*, en 1777.

DE SCHEPPER, JEAN, instituteur, conduisit, à Seevergem, en 1777, la tragi-comédie de *Conrad et Lupold*.

(1) C'est le même proverbe dont se sert Guillaume Massaus, dans l'épître dédicatoire de son recueil de *Cantiones sacræ* (Anvers, 1635), adressée à son protecteur Claude De Hennin : « Scientia omnis hostem non habet (ut vulgata fert parœmia), nisi ignorantem. » Voy. *La Musique aux Pays-Bas, avant le* XIXᵉ *siècle*, t. I, p. 104.

DEVOS, PIERRE-GILLES, dirigea la représentation d'*Abraham*, à Ingoyghem, en 1781.

DEWAELE, CONSTANTIN, présida à la représentation d'*Ommecomena*, à Heurne, en 1770. L'argument porte un épilogue, *naerreden*, de lui.

DEWINNE, L., dirigea la pièce de *Clotilde* à Oostacker, en 1782, comme l'atteste l'acrostiche :

Lezer, 'k heb 't argument zoo kort als 'k heb gekonnen
Dweers op 't papier gebragt : misschien heb ik gewonnen,
En ook boven die Lîen, die meynen dat iet goet
Wilt in het lang en breed geschreven zyn, en moet.
Indien ik met *een* word kan zeggen myn gedagten,
Nochtans 'k gebruyker *twee*, 't is eene faut te agten,
Nut voor die is geleerd, of wel geleerd wilt zyn;
Ey ! nemt dit Dicht in dank, al is het byster kleyn.

DUPONT, P.-FRANÇOIS, maître d'école, composa une pièce nouvelle : *le Siége de Vienne*, jouée en 1742, par les confrères de la gilde de Saint-Éloi, à Menin (*extra-muros*). L'argument porte : « *Nieuw ghecomponeert door P. Franç. Dupont, schoolmeester.* »

GOSSEY, PIERRE, rimeur et directeur à Zele, adopta pour devise : *G'eert sy poesi*, honneur à la poésie, et organisa la représentation d'une pièce de sa composition : *La victoire de Charles-Quint sur Barberousse*, à Saint-Onolfsdyk et à Zele. Il est auteur d'une comédie intitulée *'s Weirelds bedrog, afgebeeld door Selenus, landsman*, et qui eut deux éditions, l'une chez J.-F. Kimpe, l'autre chez L. Van Paemel, à Gand (1). Pierre Gossey est nommé « poëte et directeur de spectacles » dans l'opuscule : *Beschryvinghe van Zele* (Termonde, 1775). A cette époque, Zele comptait huit instituteurs, qui étaient vraisemblablement autant de

(1) VANDER HAEGHEN, *Bibliographie gantoise*, t. V, nos 8020 et 8720. Ces deux éditions ne portent pas de date.

rhétoriciens ardents; c'étaient, en dehors de Pierre Gossey: Gilles Vandenabeele, Daniel Waterschoot, Joseph Vermeire, Josse Vandendriessche, Adrien-François Gossey, François Landuyt, Pierre Verhent, Thomas Thienpont.

HERMAN, L., dirigea les représentations de Rooborst, en 1771.

HOLLEMART, PIERRE, conduisit la *Défaite de Soliman*, à Avelghem, en 1752.

JANSSEN, GUILLAUME, dirigea les représentations données à Boucle-Saint-Blaise et à Maeter, en 1770.

KIMSAQUE, LIÉVIN, rimeur à Nazareth, fit jouer, pour la première fois, la pièce de sa composition : *David et Goliath*, à Eecke, en 1756. L'argument porte cette annotation manuscrite de J.-B. Signor : « *Livinus Kimsaque, by d'Eemolen tot Nazareth, heeft dit spel ghecomponeert.* »

LAFAUT, IGNACE-JACQUES, rimeur à Oyghem, est auteur de la tragédie : *Primislaus*, tirée d'Énée Silvius, et jouée, sous sa direction, à Wielsbeke, en 1786. Il conduisit aussi, en 1775, à Deerlyk, la pièce d'*Oswald*, rimée par De Bonné.

POULART, PIERRE, directeur à Everbecq, présida à la représentation du *Jour de Tribulation*, à Ghoy, en 1787.

RAVESTEYN, JÉRÔME, rimeur, natif d'Ooteghem, est auteur de *Naboth*, pièce nouvelle, et d'*Athalie*, dont il dirigea la première exhibition à Avelghem, en 1779. *Athalie* fut rimée à la prière des rhétoriciens d'Ooteghem.

RODRIGOS, P.-F., maître d'école à Assenede, y dirigea, en 1769, la pièce de *Joseph*.

ROMMENS, P., rimeur à Heestert, est auteur du *Martyre de saint Sébastien*, dont il organisa la représentation à Ooteghem, en 1751, et fit jouer, dans ce même village, une pièce nouvelle de *David*, en 1737.

SEEUWS, JACQUES, directeur à Peteghem, présida à la

représentation de plusieurs tragédies dans ce village, et notamment en 1774.

STYNS, Jean-François, de Quaremont, conduisit la pièce de *Cobonus et Peccavia*, jouée à Berchem, en 1801 (1).

TAILLIE, Vital-Ambroise, instituteur, dirigea la représentation de *Thomas Morus*, à Vichte, en 1761, et celle du *Martyre des saints Crépin et Crépinien*, en la même localité, en 1764.

TANGHE, Jean-Baptiste, rimeur à Heestert, est auteur du *Martyre de saint Étienne*, qu'il fit mettre en scène à Ooteghem, en 1769. Il organisa, en outre, la première représentation de la tragédie de *Théodore et Angèle* à Heestert, en 1785. Jeune rhétoricien très-habile dans l'art de la cryptographie.

TOMME, Pierre-Joseph, directeur, présida aux représentations d'*Iphigénie et Oreste*, à Peteghem, en 1761, et y fit jouer, en remplacement de son collègue Crispyn, la pièce de *Joseph*, en 1782. Il était encore directeur à Peteghem, en 1797. Il conduisit aussi les représentations de *Goliath* et de *Temerarius*, à Berchem, en 1802.

VANDENHENDE, Jean-Baptiste, rimeur et instituteur à Renaix, dirigea les représentations de la pièce de *Saint George*, à Opbrakel, en 1783 (2).

VANDEWALLE, Jean-Baptiste, à Iseghem, rima la pièce intitulée : *La mort de saint Silvestre, la conversion de Constantin et le martyre de saint Timothée,* et jouée à Ingelmunstêr, dans la première moitié du xviii[e] siècle. Le programme, un des rares documents de ce genre sans date,

(1) L'argument, chargé de chronogrammes, porte simplement les initiales J.-F.-S., avec des points poursuivants égalant le nombre de lettres qui composent ses noms de baptême et son nom de famille. Ces lettres ont été ajoutées à la main par l'un ou l'autre Signor.

(2) Il a été cité, à propos de représentations données à Renaix, dans nos *Aldenardiana,* t. i, p. 147.

porte : « *Op rym gestelt door Jan-Baptist Vandewalle, tot Iseghem.* »

VANHAEVERBEKE, JOSEPH-SILVESTRE, mit en rimes la pièce de *Josaphat et Barlaum*, jouée à Ledeghem, en 1738. L'argument porte : « *In rym gestelt door Joseph-Silvestre Van Haeverbeke.* »

VAN TIEGHEM, JOSSE, directeur à Caster, fit jouer *la Passion*, à Waermaerde, en 1764.

VERROKEN, MARTIN, rimeur, dirigea les représentations de la pièce du *Saint Sang*, à Melden, en 1772.

VOLCKERICK, J. E., conduisit la tragédie de *Marie-Thérèse*, en 1782, à Sinay.

Les imprésarios, dont le nom précède, ont été recueillis, en grande partie, sur les pièces mêmes dont la représentation leur a été confiée, ou sur les arguments confectionnés par eux. Sans le soin qu'ils ont pris de se faire connaître, il est probable que la plupart étaient voués à un irréparable oubli. Le mal n'eût pas été grand sans doute, si on les considère isolément. Mais, quand on les envisage dans leur ensemble, le contingent qu'ils fournissent aide à compléter le tableau que nous avons voulu esquisser.

Voici maintenant les principaux écrivains campagnards que les livres et les revues ont célébrés :

VAN MANDER, CHARLES, célèbre poëte, historien et peintre, né à Meulebeke, au mois de mai 1548, mort à Amsterdam, le 11 septembre 1606.

Comme on a vu plus haut (1), Van Mander fit pour son lieu natal des pièces de théâtre, les joua et les dirigea avec un talent qu'un plein succès vint couronner. Un biographe consciencieux reprend les renseignements fournis par Michiels, d'après Jacques De Jonghe. Nous les reproduisons ici :

« Van Mander revint à Meulebeke, en 1569; il avait à

(1) A la page 39 et suiv.

peine vingt ans. Sa rentrée dans la commune natale fut un véritable triomphe : il fut fêté, choyé; la joie et le bonheur semblaient rentrer avec lui dans la commune. Les sociétés de rhétorique s'ouvrirent pour lui, et, de toutes parts, des appels lui furent adressés par des réunions de poëtes. Aussi Van Mander s'adonna tout entier à la poésie. Moralités, mystères, comédies, chansons, refrains, sonnets, une masse de ses productions datent de cette époque. Il triompha souvent dans les combats rhétoricaux, et se procura ainsi une provision d'objets d'étain pour son futur ménage, car c'était alors l'habitude de donner, comme prix aux vainqueurs, des cuillers, des louches, des assiettes et et des pots d'étain. Ces bonnes gens pensaient que leurs concurrents, quoique poëtes, n'en étaient pas moins hommes, et avaient, comme le reste des mortels, besoin de meubles et d'ustensiles.

» Van Mander ne se borna pas à ces pièces : il se décida à faire faire un pas aux représentations scéniques. Il s'était déjà essayé dans des pièces de moindre importance, qu'il faisait jouer à ses frères, à ses sœurs, et aux voisins. Dans ces sortes de représentations, il préparait tout : il était décorateur, auteur, directeur et acteur, et, dans ces rôles divers, il montra du talent et du génie.

» L'art dramatique était alors dans son enfance, et on ne connaissait point ces salles de spectacle de nos jours : le peuple choisissait des granges, les pièces se jouaient en plein air sur des tréteaux. Karel voulait que les siennes exprimassent une couleur locale, et s'ingénia à rendre l'illusion aussi complète que possible. Ses pièces avaient fait du bruit. Ayant à sa disposition son propre pinceau, il ne s'effraya pas de la masse de peintures à faire, il ne savait ce que c'était que de reculer lorsqu'il avait conçu une chose.

» Van Mander annonça enfin que, à un jour indiqué, on représenterait *le Déluge*. La grande nouvelle fut bientôt connue, et, de tout côté, on se prépara à accourir pour assister au spectacle; le concours devait être grand, car on savait que l'œuvre serait digne de l'artiste. Karel avait fait d'immenses préparatifs, et son enthousiasme était si grand, qu'il était parvenu à le communiquer à son flegmatique et prudent frère aîné Corneille, et il l'avait si bien ensorcelé, que notre marchand de toiles, car, telle était l'industrie de Corneille, avança tous les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses. Sur quoi, leur mère lui dit : « Vous êtes plus fou encore que Karel; car, sans votre » argent, il ne donnerait pas ces représentations. »

» Le peuple les aimait avec passion ; aussi, jeunes et vieux accoururent, lorsque Van Mander eût annoncé une pièce où l'on verrait le déluge. L'enthousiasme fut immense, et, au jour indiqué, la salle regorgeait de curieux, accourus des quatre coins de l'univers : l'attente était extrême.

» Noé parut d'abord, prêchant ses contemporains et les menaçant de la colère de Dieu. On représenta ensuite les vices du peuple, l'atelier de Noé, etc. Les bêtes entrent, à la fin, dans l'arche, et Noé les suit. Le moment suprême arrive : un orage gronde, la pluie tombe et l'arche commence à voguer. L'admiration fut au comble, à ce specacle ; mais d'autres scènes devaient augmenter cet étonnement.

» Van Mander avait tendu, au niveau de l'eau, une toile qui représentait énergiquement la destruction des impies. Une masse de cadavres flottaient à la surface de l'eau ; aussi les sanglots éclatèrent de toutes parts. Cependant, la pluie tombait toujours. Puisqu'il fallait bien en finir, les cataractes du ciel semblèrent s'ouvrir, et des torrents d'eau furent versés sur le théâtre et sur les spectateurs. Mouil-

lés d'en haut, ils avaient fait bonne contenance, dans l'espoir que ce ne serait qu'une averse qui finirait; mais la pluie ne cessa pas. Karel était aimé, et on lui avait offert sa maison, et tous les greniers des maisons à l'entour de la salle de spectacle avaient des réservoirs d'eau; les gamins étaient infatigables et renouvelèrent sans cesse la provision. La persistance de la pluie finit par étonner autant Karel que son auditoire, et, avant d'avoir pu faire fermer la source, l'eau était montée et montait si vite, que l'on eut à craindre sérieusement une seconde édition du déluge.

» Beaucoup de pièces suivirent celle-là, toutes écrites par Van Mander : l'*Histoire de Nabucodonosor*, le *Jugement de Salomon*, et divers autres récits bibliques lui en fournirent les sujets. Le plus brillant de tous ces drames montra aux spectateurs *la Reine de Saba visitant le Roi des Juifs*. On le mit en scène durant la Pentecôte ; des chameaux, plusieurs bêtes non moins rares, et cinquante acteurs y parurent. Le concours du peuple fut immense : on venait par troupes de Bruges, de Gand et des autres villes voisines (1). »

A en croire Snellaert, on n'a pu retrouver jusqu'ici les pièces de théâtre de Van Mander. Dans sa *Schilderkonst*, l'artiste fait l'éloge de la rhétorique, en la comparant à une belle fleur. Il se hâte d'ajouter qu'elle est stérile, au point de vue des conditions matérielles de l'existence. Aussi, en déconseille-t-il la culture aux peintres qui veulent n'être point trop distraits de leur travail. Lui-même, dit-il, en a fait la triste expérience; on vient de voir comment :

De dicht-const Rhetorica, soet van treken,
Hoe lustich, aenvallijck, soeckt te ontvluchten,

(1) *Biographie des hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, t. II, p. 219 à 221. Voy. aux Annexes.

Doch self en heb ickse noyt veel besweken,
Maer 't heeft my vry uyt den weghe ghesteken
Van de schilder bane, dat is te duchten;
'T is wel een schoon bloeme, droeghe sy vruchten,
Soo dat sy brochte het meel in de keucken,
Dan mochte den sin haer 't harteren jeucken (1).

DE BORCHGRAVE, Pierre-Josse, né à Wacken, le 17 avril 1758, d'une famille noble. Après Hofman, qui fut cinquante fois couronné, on peut dire qu'il jouit de la réputation la plus brillante qu'obtint, dans la Flandre occidentale, un poëte villageois. Lui aussi remporta de nombreuses palmes, aux grands concours littéraires qui s'ouvrirent de 1803 à 1817. Doué d'une intelligence vraiment supérieure, animé d'un zèle aussi vif que persévérant pour la société des *Catherinistes* de Wacken, dont il fut, pendant de longues années, l'âme et le soutien, non moins que pour tout ce qui concernait la langue et la littérature flamandes, il laissa une multitude de compositions en tout genre, et notamment diverses odes et épopées d'un accent lyrique réellement émouvant.

Parmi les principales, on compte : *de Belgen* (1810); *Abrahams offer* (1811); *de Slag van Friedland* (1812); *Waterloo* (1815); *Ode op het houwelyk van prins Frederik van Oranje met de russische grootvorstinne Anna Paulowna* (1816). En fait de pièces scéniques, il faut citer: *de Vrugteloose bewaeking*, comédie dont on ne conserve qu'un acte; *Krispyn of twee vliegen in een' slag*, comédie d'une gaieté franche et décente, mise au jour par son petit-fils, M. l'avocat De Borchgrave, de Gand (2); *Frederik, soldaet van het*

(1) *Schilderkonst*, édition d'Harlem, 1604, f° 5.

(2) Nous avons sous les yeux le beau volume, contenant les œuvres les plus remarquables de Pierre-Josse De Borchgrave, et nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux du lecteur l'éloge tout patriotique que fait du poëte flamand, M. Sylvain Vande Weyer, ci-devant

leger terugkomende, farce, et *de Verhoorde aermen, of het deugdzaem huisgezin,* drame ; ces deux dernières complétement perdues.

« Riche et coulante est sa poésie, dit Prudent Van Duyse (1), qualités que ses confrères tenaient en haute estime. Il n'avait point cette vigueur d'expansion que le sentiment fait naître, ni cette élévation qui jaillit d'un esprit pénétré d'un lyrisme sublime. Son style manquait de ce fini délicat que donne une connaissance achevée de la langue. » Cette appréciation nous paraîtrait sévère outre mesure, si elle ne s'appliquait spécialement, comme nous nous plaisons à le croire, aux tirades emphatiques qui déparent les meilleurs élans du poëte, et qui, pour être juste, étaient plus imputables au goût dominant de l'époque qu'à l'auteur même. Lorsque De Borchgrave traite des sujets intimes, légers, familiers, il arrive, par moments, à un naturel exquis et à une grâce parfaite, témoin sa *Vinkje,* digne pendant, dit M. Rens, de l'*Anacreons duifje* (2).

ambassadeur en Angleterre, dans une lettre autographe adressée à l'éditeur et facsimilée en tête du livre. La voici :

« New Lodge Windsor Forest, le 10 septembre 1861. Monsieur, je trouve ce matin, à mon retour, la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. J'apprends avec un bien vif plaisir que les œuvres complètes de votre grand-père vont enfin être offertes à la nation dont il a chanté les gloires. Admirateur de son talent, j'ai soigneusement recueilli tout ce qu'il avait publié de son vivant. Le nom de votre grand-père fait trop d'honneur à la Belgique, pour que je ne m'empresse point de prier M. Van Doosselaere de me mettre au nombre de ses souscripteurs. Je vous remercie, Monsieur, d'avoir eu la bonté de ne point m'oublier. Vous rendez par cette publication un véritable service à tous ceux qui sentent de quelle importance il est pour notre nationalité d'entretenir le *feu sacré,* et de rappeler à notre souvenir ce qu'ont fait pour la liberté et pour notre indépendance des hommes de la trempe de votre grand-père. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma plus parfaite considération.

SYLVAIN VANDE WEYER. »

(1) *Belgisch museum,* année 1844, p. 445.

(2) *De Eendracht,* année 1861, n° 11.

En voici les trois premières strophes :

Lieflyk Vinkje! teder wezen,
Die aen Vlaendrens welig oord
Door uw toontjens vaek geprezen
Reeds hebt oor en hart bekoort;
Vliegt, zoo 't u een vriend mag vergen,
Daer de kronkelende zoom
Batos vry gevogten bergen
Weet t'omarmen door zyn stroom.

Vliegt by eene kunstvriendin :
Wen gy by het morgenkrieken
Opent op haer schoot uw' wieken
Rekent staeg op haere min.
Teder zal haer' hand u streelen,
Nimmer stremmen uwen zwier,
En — komt g'haer een deuntjen kweelen, —
Rusten zult gy op haer lier.

Wilt haer, Vinkje! stille fluist'ren
Hoe haer vriend nooyt zyn genot
Zoekt door eerzucht opteluyst'ren;
Hoe — te vreden met zyn lot —
Hy tracht steeds zyn breyn te sieren,
Deugden zamelt voor zyn hart,
Hoe hy poogt zyn nymph te vieren,
Hoe hy laege afgunst tart.

Opposons-y, à titre de contraste, les vers suivants empruntés à la pièce : *Dood en onsterflykheid*, qui, comme *de Belgen* et *Waterloo*, compte au nombre des plus nobles inspirations du littérateur flamand. Ces vers sont intitulés : *Hymnus aen de onsterflykheid.*

Aanvaard myn groed, o stille Dood!
Laat myne dankbre hand voor U cypressen strooijen,
Dra rust myn romp in uwen schoot,
Onledigd zyner aardsche boeijen :
Zy', thans my welkom, plegtge stond!
Gy zyt myn trooster en myn engel :
Myn' ziel moet, als de bloem, ontrukt zyn aan haar stengel
Die nog wast op des waareld's grond.

Wat zuchte vrêe zweeft om myn hart,
Toen d'aarde ontvoerd, tot U ontspringen myn' gedachten!
Gy stuit en foltering en smart,
Gy komt myn boezem fluks verzachten.
Ah! moest, toen 't graf zwelgt myn gewricht,
Daar sluim'ren ziel en geestvermogen,
En, wen eilaas! verdooft het vluchtge licht der oogen,
Moest ook verdooven 't eeuwig licht!

o Dood! gy waart een wangedrocht
Een naar, een wreed gespens, een spook vol yslykheden.
Voor my waar d'aarde een donkre krocht,
Vervult met list en aakligheden :
De gruweldaad, een hecht bevel,
De deugd, een' huichlary vol grimmen,
De spraak van Godes zoon, een droom vol harssenschimmen,
De taal eens vriend's, een klank der hel.

Pendant la domination française, De Borchgrave fut nommé receveur des contributions directes, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 13 octobre 1819. Il délaisse, en dehors d'une foule de manuscrits offrant un vif intérêt littéraire, un journal de sa vie rhétoricale, qui fournit, à ce que l'on nous assure, les données les plus curieuses sur le mouvement théâtral et poétique qui surgit, en Flandre, pendant une période d'une quarantaine d'années. Il est regrettable que ce précieux mémorial ait un caractère trop intime pour en permettre la publicité. Toutefois, des extraits pourraient en être faits utilement (1).

DE BURCHGRAVE, Pierre-Jacques, un homonyme de P.-J. De Borchgrave, mérite une courte mention ici, bien que le centre de son activité ait été une ville : Wervick. Il est auteur des tragédies : *Cécile*, *Martial* (prince de Majorque), *Clovis*, *Alboin et Rosamonde*, et *Saint Médard*, qui toutes sont perdues. Ce que l'on conserve de lui, est un

(1) Voy. *De Eendracht*, 1854, n° 13.

journal manuscrit d'environ 53 pages, relatant les événements locaux qui surgirent de 1724 à 1764. Il nous a été d'un grand secours pour la détermination de certaines sociétés villageoises sur lesquelles il nous avait été impossible de rien recueillir (1).

De Burchgrave était maître d'école et médecin. Souvent il donna, à l'aide de ses écoliers, des représentations gratuites qui lui suscitèrent des querelles très-envenimées. C'est ainsi que la *Naissance du Christ*, puis *Martial* et *Sainte Cécile* lui attirèrent, de la part de la rhétorique de Wervick, une guerre acharnée. L'autorité décida en faveur du rhétoricien, qui continua à donner des représentations publiques avec un succès d'honneur et d'argent (2). Pierre-Jacques De Burchgrave, fils de Pierre De Burchgrave, naquit vers 1696, à Passchendaele, et mourut à Wervick le 1er novembre 1764.

(1) On lit, sur le feuillet de garde d'un volume de la Bibliothèque royale de Bruxelles : *Les emblèmes, ou les marquetures de maistre Alciat*, le nom de G. Borchgrave, avec la devise flamande : *Mochet anders wesen,* devise qui semble refléter l'inquiétude qui agitait les esprits avant les événements de la Réforme. Un *odogasticon* latin, tracé sur le revers du feuillet, contient la date 1534. Le personnage a été vraisemblablement rhétoricien, du moins la devise le fait supposer. Voy. nos *Aldenardiana*, t. I, p. 136.

(2) Ces particularités sont relatées plus en détail, dans la notice de F.-J. Blieck : *Geschiedenis der Wervicksche Rederykkamer, oudtyds genaemd : Droogaers*, que l'excellent recueil, les *Rumbeeksche avondstonden*, ont publiée. Nous y lisons sur l'origine de cette gilde :

« Une société existait de temps immémorial à Wervick, sous la dénomination de : *Ghilde van den heleghen Sacramente, titel draghende Droogaers in Wervick.* Cette dénomination de *Droogaers* sur laquelle les avis sont partagés (et que le lecteur connaît déjà), est restée à la société de rhétorique qui en dériva vers 1506, croit-on. Voir un règlement rimé, dont une copie a été faite en 1714, et qui est, à peu de chose près, le même que celui de la société : *Zebare Herten*, à Roulers, publié par feu M. Angillis. Leur *Gildeboek* ne date que de 1562. » Des ébattements furent donnés en 1509 et 1518.

A l'égard de celle de Roulers, dont l'historique a été retracé par M. Angillis, dans le même recueil, sous le titre de : *Kronyk der Rousse-*

VAN BRUSSEL, Jean, mort le 27 janvier 1851, à Wetteren, à l'âge de 73 ans. Il fut, dans son temps, un des plus fervents rhétoriciens de la localité. Il avait une lecture étendue, au rapport de M. Jean Broeckaert (1), et il comptait, parmi ses auteurs favoris, Vondel, Cats et Poirters. Jeune encore, il s'essaya dans la versification, et il a laissé nombre de pièces où son caractère railleur et satirique se fait jour. Peu méritoires sous le rapport de l'expression et du style, comme toutes les productions écrites dans le goût *rhétorical*, elles dénotent un certain talent qui se serait immanquablement élevé à des proportions plus grandes, si l'écrivain s'était appliqué à l'exercer et à le polir davantage.

Comme échantillon de son savoir-faire, nous donnons, d'après M. Broeckaert, un fragment d'un épilogue qu'il prononça à un concours, et qui contient l'éloge de « l'art de la rhétorique : »

De rederyke kunst, niet iedereen gegeven,
Komt door verkiezing van den Hoogsten nederzweven
In 't breyn des stervelings, en is zoo hoog in waerd',
Dat zy tot 't sterredak in eerdom is vermaerd...
Het goddelyk lofgeluyd is met dees kunst omhangen,
Dit stellen ons voor de oog de heylige gezangen
Waerdoor het Albestuer geëerd word en aenbêen,
Wiens heylig lofgeluyd trekt tot den hemel heen.
Leert ons het Godsblad niet, hoe Salomons liefdetoonen
De goddelyke bruyd met heylgen zang bekroonen?

laersche Rederykkamer de Zebaer herten, voici ce qui y est dit, relativement à son origine : « Les *Zebare herten* peuvent faire remonter leur origine au xve siècle, d'après une requête qu'ils adressèrent, en 1516, au magistrat. Rien de précis sur leur érection n'est guère possible, vu le désordre des archives communales. En 1516, la chambre fut renouvelée et baptisée par les *Fonteynisten* de Gand. Patronne : sainte Barbe, paraissant à une tour avec un rouleau portant l'inscription : *Sicut lilium inter spinas*. Blason : une bière ou civière ; au-dessous, deux cœurs. Symbole parlant : *Zé-baer herten.* »

(1) *Geschiedenis van Wetteren*, p. 170.

En hoe dat Davids stem zyn boozen staet beschryft
Uytroepend' om genaed' naer de Opperwezendheyd?
God heeft van d'eersten stond, als hy een wet kwam geven
Het kunstig maetgezang in heerlykheyd verheven.
En word op dezen dag geërpligt... Waerom dat?
Omdat de Redenkunst geëerd word als een schat
Der schatten, die van elk word roem en eer bewezen.
Van wien word d'oefening van deze kunst misprezen?
Van die de plompheyd draegt van Midas en van Pan,
Wiens onbeschaefden aerd en yslyk eedgespan
Genygd zyn om het zoet van dese kunst te haten.

DE SIMPEL, David, poëte, né à Moorslede, le 12 mai 1778, mort à Staden, le 11 juin 1851. Jeune encore, il s'adonna, avec une ardeur peu commune, aux travaux de l'intelligence. Il dut, par malheur, renoncer à ses exercices favoris, pour apprendre l'état de laboureur. Ce n'est que furtivement qu'il put reprendre, de temps en temps, ses livres d'école. L'hiver lui fut plus favorable, et il consacrait des nuits entières à la lecture. Arriva 1790, où, en échange des auteurs flamands, la *Grammaire de Restaut* lui fut prescrite. Il eût préféré apprendre le latin, dans l'un ou l'autre couvent voisin, mais la mort de son père vint contrarier ses projets, et, quatre ans après, il fut enveloppé dans la conscription.

A peine échappé à cette loi fatale, il se rendit à Eecloo, pour y faire ses humanités sous la direction d'un récollet. « Vous êtes né poëte, lui dit celui-ci, » après avoir examiné les compositions de son élève; et dès lors la vocation de David De Simpel fut décidée. « Après la révolution française, rapporte-t-il dans un mémoire autobiographique que l'*Eendracht* a publié (1), nos rhétoriciens recommencèrent à lever la tête. Les blasons furent repeints, les bannières réparées, les plumes taillées, et le célèbre

(1) Année 1851, nos 4 et 5. Voy. aussi Piron, *Algemeene levensbeschryving*, etc. p. 355.

Rymwoordenboek de Kroon, qui gisait dans la poussière, reparut au grand jour. Déjà, en 1803, je devins une recrue de la rhétorique d'Hooglede : *Op de hoogte groeyt den Olyfboom...* »

Tous les instants de David De Simpel furent consacrés à la culture de la poésie. Son mot de prédilection était : « On ne vit point de pain seul. » Aussi, pareil à l'abeille, il se nourrissait du suc intellectuel que les fleurs poétiques, tant flamandes qu'étrangères, lui procuraient. Une trentaine de médailles, remportées dans les concours publics de la Flandre occidentale, furent la digne récompense de son beau talent. Il participa aux tournois littéraires de Rumbeke, en 1803, de Heule, de Gits et de Meulebeke, en 1807, de Lichtervelde, en 1808, etc. Son nom jouit encore aujourd'hui, en Flandre, d'une très-haute estime.

VANDEN POEL, Augustin-Eugène, poëte, né à Wacken, le 1er avril 1758, mort le 25 janvier 1835. Médecin et chirurgien, il se voua, pendant ses heures libres, à la culture de la poésie, et sa muse, très-riche et très-souple, lui inspira surtout le genre épique, où il remporta maint succès. On a de lui, entre autres : *s' Menschdoms val en verlossing,* 1806 ; *den Jongsten dag des Oordeels*, couronné à Alost, en 1810 ; *Abraham's offer*, 1811 ; *de Belgen,* etc.

DE SMET, Bernard, né à Zulte, le 15 juillet 1776, mort à Deynze, le 6 août 1868. C'était un des plus opiniâtres cultivateurs et soutiens de la littérature flamande. Tour à tour couronné, depuis 1820, aux tournois littéraires organisés à Iseghem, Sweveghem, Meulebeke, Deerlyk, Roulers, et Ypres, tant pour ses poésies que pour ses solutions, également en vers, proposées par les chambres de rhétorique, il devint doyen du cercle dramatique de Deynze,

(1) *Belgisch museum*, année 1843, p. 96 et suiv.

membre d'une autre société : *Voor Moedertaal en Vaderland*, érigée en la même ville, puis fondateur et président d'honneur de la *Vlaamsche Gezelschap*.

L'une de ses pièces : *Het Noodlot*, couronnée à Ypres, offre des strophes qui laissent loin derrière elles les rimes de la rhétorique foraine. En voici une, prise au hasard :

Nauw liet de zon haer heldre stralen,
In 's werelds vroegen morgestond,
Op al 't geschaap'ne zachtjes dalen,
Als haat aan zyne kluisters bond,
Het god'lyk beeld, zoo hoog in waarde,
Dan eerst aan 't noodlot blootgesteld,
't Welk Hem gestadig heeft verzeld,
En schonk of heil of ramp op d'aarde.

DE MUYN, Guillaume, mit en rimes la pièce : *het Alderheyligste en onwaerdeerlyk Bloed van Onsen Zaligmaeker Jesus Christus*, imprimée à Audenarde, par P.-J. Vereecken, en 1789 (1), et jouée, probablement en la même année, à Olsene. Voici un échantillon de sa versification :

o Vreede tyrannie, ach onbedachte tyden!
Voor die het Christendom en naeme Gods belyden;
o Vreeden Noradyn! o fellen dwingeland,
Wat mag de oorzaek zyn dat gy op 't Christenland
Zoo uwe vraek uytstort? Wie gaf u deze rede reden,
Om zoo tyrannelyk in 't Christenland te treden,
Daer Jesus voor ons al, door eene liefde zoet,
Aen 't kruys heeft uytgestort den laesten druppel bloet.
Zult gy nu, vreed barbaer, de plaetsen gaen onteeren
Met uwe moordery; is dit den Schepper eeren,
Die u geschaepen heeft, gesteld op 's werelds troon;
Is dit de weder-min, is dit den weder-loon?
En vreest gy niet, tyran, dat u de vraek des Heeren
Zal vallen op den hals om al het groot verzeeren,
En de moedwilligheyd, die gy nu, booswigt! doet,
Met uyt te storten zoo 't onnoozel Christenbloed?

(1) D'après MM. De Potter et Broeckaert. Les mêmes écrivains ajoutent que 37 acteurs étaient nécessaires pour la pièce en question.

Ik hope, dat den God ten besten zal mishaegen,
En u noch, boos tyran, op 't alderfeste plaegen,
Zoo hy nog heeft ghedaen aen uw voor-ouders al,
Die door de Christen magt gekomen zyn tot val.
Ik zal, is 't mogelyk, het Duytsche volk opwekken,
Om met een groote magt naer 't Heylig Land te trekken;
Ik zal met eenen brief den Keyzer met oodmoed
Verzoeken voor de Kerk te waegen lyf en bloed.

Ce sont les paroles qu'adresse le pape Eugène à deux cardinaux, pour se plaindre des cruautés exercées par les barbares dans la Palestine.

BIEBUYCK, Auguste, rhétoricien, né à Gotthem, à la fin du dernier siècle. Il cultiva, avec zèle et persévérance, la littérature flamande.

Il prit part à divers concours, notamment à celui de Beveren, près d'Harelbeke, en 1820, où il remporta le premier prix avec le sujet traité par lui : *Absolons euveldaden* et à celui des *Kruisbroeders*, de Courtrai, en 1821, où il obtint le troisième prix avec *Het Vermogen des Yvers*, également dû à sa plume.

Cette dernière composition figure dans la *Versameling der bekroonde en voornaemste dichtwerken, op het voorwerp : Het Vermogen des Yvers*, in-8° de 32 pages, brochure devenue assez rare.

Biebuyck était distillateur à Gotthem, et il mourut, il y a une vingtaine d'années, à Vive-Saint-Éloi.

SADONES, Joseph, dit le *Béranger moral de Flandre*, né à Opbrakel, le 6 décembre 1755, et mort à Grammont, le 19 octobre 1816. Orphelin dès son bas âge, il fut obligé de pourvoir à son existence par le travail. Il devint bientôt l'ami de toutes les personnes avec lesquelles il était en relation, grâce à sa bonne conduite et à ses dispositions étonnantes pour la poésie. Déjà il avait atteint l'âge de 24 ans, et il ignorait encore l'art d'écrire; quelques étudiants, admirant son intelligence, se plurent à lui

enseigner la calligraphie. A 30 ans, il se maria et s'établit à Grammont. A partir de ce moment, il commença à tracer lui-même sur le papier ses poésies et ses chansons.

Pendant plus d'un quart de siècle, Sadones exerça le métier de *liedzanger*, et gagna l'estime d'un chacun par le caractère moral de ses couplets et par l'honnêteté de sa conduite. Bien sûrement plus de 3,000 chansons émanent de lui, et, non-seulement en Belgique, mais en Hollande, on en chante encore actuellement un grand nombre (1).

Une de ces chansons, imprimée sur une feuille volante, est relative aux désastres survenus, en 1804, à l'église de Sainte-Walburge à Audenarde. Elle est de ce style facile et incorrect qui caractérise les improvisations de Sadones. Il plaisait à la foule : le but de l'auteur était atteint. Voici cette chanson, devenue aujourd'hui d'une rareté excessive :

LIEDEKEN

wegens den schrikkelyken brand ontstaen, op den 24 february 1804 *ouden styl, door het onweder, in de groote kerk tot Audenaerde.*
Stemme van : Labere ofte de Requisitie.

1.

Het zyn tyden van wonderheyd,
't Zyn tyden die veel menschen drukken.
Wat hoord men anders, breed en wyd,
Als van rampen en ongelukken?
Het schynt dat heden locht en zee,
Die 't menschdom konnen behaegen,
Thans zyn bestemt tot ramp en wee,
Dit ondervind men alle dagen. (*Bis.*)

(1) Snellaert dit de lui : « Van alle deze (rondzwervende dichters) was Sadones, wiens liefde voor de tael en kunst in zyn geslacht schynt voort te leven, wel zeker de beroembste en de verdienstelykste. »

2.

Als men het weder wel beschouwt,
't Is ongetempert tot elks wonder.
Van dag is 't heet op morgen koud...
Wie had verwagt dat men den donder
Zoud hooren drunnen door de lucht,
Thans in de maend van february,
Tusschen veel sneeuw en wind-gerugt,
Voor 't jaer-getyde heel contrary. (*Bis.*)

3.

't Was den vier-en-twintigsten dag
Van february, zoo 'k bemerke,
Dat 't vuer met eenen donderslag
Viel in de Audenaerdsche kerke.
Den toren, met een groot gerugt,
Die raekte aenstonds aen het branden.
Het vuer verhief tot in de lucht
En dreygde alles aen te randen. (*Bis.*)

4.

Den scrik wierd aenstonds algemeyn,
Geheel de stad was vol gekerm,
't Kwam al te been, groot en kleyn,
D'oude en jonge, ryk en erm.
Men zag de brave overheyd
Van dees door 't vuer bedreygde stede,
Om te bekomen veyligheyd,
Werken met hunne burgers mede. (*Bis.*)

5.

Zy gaven raed, zy gaven moed
Aen hunne burgers onderdaenen,
Om te bevryden leven, goed.
't Vrouwen geschreyen, kindr'en traenen
Wekten de vaders t'allen kant.
Men hoorde roepen : « Blust Gods kerke,
Anders raekt d'helft der stad in brand, »
't Gevaer was groot, zoo ik bemerke. (*Bis.*)

6.

D'Audenaerdisten t'allen tyd,
Ieverig voor Godts kerke en altaeren,
Met hun gewoone dapperheyd,
Zag men nog moeyt' nog leven spaeren.

God lof! het vuer dat wierd geblust,
Onverbrand zyn Godts altaeren.
Men zag de stad, tot ieders rust,
Van de bedreygde rampen spaeren.

7.

Burgers, uw vleyd strekt u tot eer;
'k Moet uyt' er hert uw iever pryzen.
Maer wilt aen Godt, zeg ik nog meer,
Thans voor zyn wonder dank bewyzen.
't Is onvatbaer voor myn verstand
Hoe men het vuer konde verdelgen.
Had 't lot gewild, dien schrikbaer brand
Kwam de helft van de stad verzwelgen.

Door my, J. Sadones.

Vreugd en ramp,
Vuld myn lamp.

On doit, en outre, à Sadones, plusieurs pièces de théâtre, et, entre autres : *De Welderkeerende requisitionnaire*; *de Bekroonde liefde; de Verdrukte weeze* (1). On peut, en toute justice, lui appliquer les vers suivants qu'Amand Gouffé consacre à Panard, son modèle :

La gaîté dicte ses chansons,
Mais l'innocence peut les lire.
A la fois discret et malin,
En piquant jamais il n'afflige;
Sans ivresse il chante le vin,
Et sans outrager il corrige.

La *Bibliographie gantoise*, de M. Ferd. Vander Haeghen (2), fournit encore quelques noms de rimeurs, de poëtes et de dramaturges appartenant aux localités rurales de la Flandre. Les amateurs, désireux d'en savoir davantage sur cette matière, pourront consulter avec fruit cet estimable travail.

(1) Piron, *Algemeene levensbeschryving*, etc., p. 342.
(2) Notamment les vol. III et V.

Quant aux services rendus, par ces vaillants champions, non-seulement à la littérature flamande, mais à la cause nationale, une esquisse sommaire de leur répertoire scénique, appuyée de quelques exemples, en fera ressortir suffisamment l'importance. C'est l'objet du chapitre qui suit.

VIII

Les pièces.

Lorsqu'on parcourt superficiellement les innombrables productions qui formaient, au siècle dernier, le répertoire du théâtre villageois en Flandre, la première idée qui s'offre à l'esprit est celle d'une absence complète d'unité, d'homogénéité.

Mais, quand on examine avec quelque attention cette prodigieuse quantité de pièces scéniques, quand on les soumet une à une au creuset de l'analyse, l'impression de ce désordre apparent s'évanouit bientôt, et on acquiert la conviction qu'une grande conformité de tendances présidait au mouvement dramatique de la riche et populeuse Flandre, et que c'est dans l'amour de la patrie seul que la moindre association théâtrale puisait ses inspirations, soit

qu'elle exhibât les scènes du foyer domestique, soit qu'elle déroulât les cérémonies du culte ou les annales de l'histoire.

L'instinct forma les premières sociétés de ce genre ; les besoins de l'époque les conservèrent ; les circonstances varièrent à l'infini leur conduite et leur physionomie. Presque toujours l'élément national domina les phases diverses de leurs transformations.

On voit souvent les mêmes pièces données sous des titres différents. Ces titres étaient généralement délayés dans de longues périphrases sentencieuses ou entortillés dans des chronogrammes laborieusement agencés. On tenait moins à donner aux œuvres un air de nouveauté, qu'à manifester les principes qui guidaient les acteurs et la manière dont ceux-ci comptaient faire ressortir les enseignements de la représentation. Plus de la moitié de ces pièces se rapportaient aux annales guerrières et religieuses du pays.

Les suivantes s'y rattachent plus ou moins directement : *Liederick de Buck*, *Thierri d'Alsace ou la Translation du Saint-Sang à Bruges*, *saint Hubert*, *la Bataille de Groeninghe*, *Geneviève de Brabant*, *la Destruction de la cité Belgis*, *Godefroid de Bouillon*, *le Miracle du Saint-Sacrement à Bruxelles*, *Baudouin de Constantinople*, *le Martyre de sainte Godelive*, *Notre-Dame de Dadizeele*, *Héroïsme de saint Lambert*, *les Gueux à Audenarde*, *le Martyre de Jacques Lacops*, *saint Amand*, *saint Éloi*, *saint George*, *saint Roch*, *saint Liévin*, *saint Corneille*, *saint Étienne*, *saint Laurent*, *saint Jacques*, *sainte Anne*, *saint Joseph*, *sainte Apolline*, *saint Donat*, *saint Alexis*, *sainte Catherine*, *saint Hermès*, *saint Pierre*, *saint Bavon*, etc.

On s'étonnera de trouver, dans cette nomenclature, beaucoup de noms de saints étrangers au pays. Mais la plupart sont naturalisés, pour ainsi dire, par le culte qui leur a été

voué à titre de patrons d'églises ou de chapelles. Plus de cinquante églises paroissiales sont dédiées à saint Martin, dans le seul diocèse de Gand. Une foule de sanctuaires ont également adopté saint Amand comme patron religieux. Le pays d'Alost, où les pèlerinages ont existé et existent encore en abondance, a fourni aux scènes villageoises diverses pièces légendaires dignes d'intérêt.

Disons tout pourtant. Si Albert et Isabelle déployèrent une sévérité excessive contre les exhibitions des rhétoriciens, en revanche, ils tolérèrent tout ce qui se représentait dans les maisons religieuses chargées de l'enseignement. Les jésuites tenaient le haut du pavé. De leurs institutions sortirent cette masse de tragédies bibliques en latin, en français et en flamand, dont on peut voir l'énumération dans les colonnes exubérantes de la *Bibliothèque* de l'ordre, éditée par MM. Augustin et Aloïs de Backer. Ils donnaient la note et l'accent à toutes les autres scènes de collége. Leurs satellites immédiats étaient les oratoriens et les augustins (1).

Frappés de ces représentations, données avec un grand luxe de costumes et de décors, et rehaussées par le chant et par l'orchestre, les élèves cherchaient, en revenant dans leur foyer, à renouveler, tant bien que mal, ce qu'ils avaient vu et entendu, et c'est ainsi que généralement les pièces passaient des maisons religieuses dans les cercles de nos villes et de nos campagnes, et offraient aux facteurs de rhétorique un canevas tout prêt à recevoir leurs rimes. Beaucoup de tragédies qu'on prend aujourd'hui

(1) Le t. Ier de nos *Aldenardiana* renferme les titres de quelques pièces jouées chez les oratoriens de Renaix. Le t. IIme de nos *Communautés religieuses et institutions de bienfaisance à Audenarde,* analyse les arguments des principaux ouvrages qui furent produits sur le théâtre du collége des jésuites de cette dernière localité.

pour d'anciens mystères transformés, n'ont point d'autre origine.

Voici, par exemple, celle d'*Agapitus*, du père Porée, réputée pour sa meilleure.

Les faits se passent dans la ville de Préneste, en l'an 275, sous le règne d'Aurélien. Au premier acte, Métellus le flamine des dieux, dénonce un sacrilége au préfet de Préneste, Antiochus, ami de Lysandre, le père d'Agapit. Pendant que de jeunes idolâtres offraient des vœux à la déesse Hébé, Agapit, suivi d'une troupe de jeunes chrétiens, avait renversé la statue de la déesse. Le coupable avoue son crime. Douleur de Lysandre; efforts du père pour amener son fils au repentir; triomphe apparent des larmes paternelles. Dans le premier intermède, les chrétiens doutent un instant de la persévérance d'Agapit. Un ami d'Agapit les rassure. Le chœur appelle par ses prières la grâce d'en haut, afin qu'Agapit ne faiblisse point devant les épreuves.

Au deuxième acte, Antiochus et Lysandre se concertent pour faire croire au jeune homme que César veut la tête du père de celui qui a renversé la statue, le fils étant censé n'avoir pas commis spontanément ce forfait. Agapit est affligé, mais ne succombe pas. Le flamine impatient vient réclamer sa victime. Agapit voit qu'on le trompait, et refuse absolument d'abjurer. Antiochus le livre aux bourreaux, mais en l'avertissant qu'il lui parlera une dernière fois entre les tortures et la mort. Dans le deuxième intermède, un jeune païen se convertit, pour avoir assisté aux tortures du martyr.

Au troisième acte, le préfet prend la résolution d'en finir avec Agapit. Comparution d'Agapit devant son juge et devant son père. Il résiste aux menaces de l'un et aux pleurs de l'autre. Antiochus le rend aux soldats. Prières de

Lysandre à son ami. Antiochus réconforte le père au désespoir, en lui disant qu'il a seulement fait conduire Agapit au flamine, pour que le flamine essaie une dernière fois la vertu des menaces. Métellus revient, mais seul, et se félicitant de la mort de l'impie. Lysandre, éclairé par la grâce, jure haine aux faux dieux et se proclame chrétien. Le troisième intermède contient le récit de la mort d'Agapit et des chants de victoire en l'honneur de son martyre.

Cette construction dramatique n'est guère compliquée. De plus, elle est assez malhabile : à la fin du second acte la pièce est finie. Rien ne se tient. Les personnages entrent et sortent par un pur caprice de l'auteur et non par les exigences de l'action. Mais, que parlons-nous d'action? Il n'y en a pas l'ombre. Quant aux caractères, l'auteur les a puisés, tant bien que mal, dans *Polyeucte*, moins Pauline et Sévère. Ne disons rien du latin : il est antithétique, à la façon de Sénèque, et de plus prétentieux outre mesure (1).

Ce sera le modèle, en quelque sorte, de bien de tragédies que l'on jouera sur les théâtres d'amateurs, à l'exception toutefois de la tragédie légendaire, qui a sa physionomie spéciale, consistant en une naïveté toute primitive, soit dans le style, soit dans les caractères, soit dans l'action. C'est à ce genre d'une rudesse toute charmante, qu'il convient d'appliquer le mot : *proles sine matre creata*. L'auteur ou plutôt les auteurs de pareilles pièces, c'est tout le monde. Il y avait d'abord une légende originale ; la légende s'est successivement enrichie d'épisodes ajoutés par les conteurs. A sa complète éclosion, le théâtre s'en est emparé, et on n'a fait autre chose, pour l'y adapter, que de

(1) Pierron, *Voltaire et ses maîtres*, p. 73. Voy. aussi, au chapitre précédent, ce qui a été dit de la tragédie d'*Eustache*, compilée par J.-B. Signor.

mettre en action le récit populaire. Une analyse substantielle de deux ouvrages de ce genre, se rapportant à des pèlerinages célèbres de la Flandre occidentale, va en fournir la preuve.

Donnons d'abord la pièce ingénue de *Notre-Dame de Dadizeele* :

Acte premier. *Scène* 1re. Un richard de cette localité a perdu deux vaches noires. La mère de Dieu apparaît à un ermite voisin ; elle lui commande d'aller trouver le richard et de lui dire qu'il cherchera en vain ses bêtes, mais qu'il rencontrera, dans l'*Elsenbosch*, près de sa maison, deux vaches blanches de la grandeur de ses deux noires. En commémoration de ce fait, elle l'invite à commencer à bâtir, au même endroit, une chapelle sous l'invocation de la sainte Vierge. *Scène* 2me. Les domestiques du seigneur, fatigués de faire des recherches, perdent courage et considèrent les vaches comme perdues. L'ermite les instruit de ce qu'ils auront à faire. *Scène* 3me. Le seigneur ayant, d'après les indications de l'ermite, trouvé les deux vaches blanches dans l'*Elsenbosch*, fait incontinent déroder le bois et mettre la main à l'édification de la chapelle. Intermède des idoles des bois, qui doivent quitter leur siége pour faire place à la mère de Dieu.

Acte deuxième. Tableau où se voit l'érection de la chapelle. *Scène* 1re. Le sanctuaire est placé sous l'invocation de Marie. Des visiteurs, *capelbezichters*, sont envoyés chez l'évêque, pour en obtenir la consécration officielle du temple. *Scène* 2me. Chemin faisant, ils rencontrent une femme honorable, qui leur dit que la chapelle est bénie par la mère de Dieu, et, qu'en signe de ce fait, ils verraient un fil de soie tendu autour du bâtiment. *Scène* 3me. Les visiteurs et le chapelain trouvent ce fil, qui n'a ni commencement ni fin, et auquel ils ne remarquent aucun

nœud (1). Le miracle se répand bientôt, et une multitude d'aveugles, de muets, de sourds et d'infirmes, de toute nature, affluent vers la chapelle et sont guéris de leurs maux. Chœur général, pour célébrer, avec de grandes réjouissances, la dédicace de la chapelle, *kerkwydinge*.

ACTE TROISIÈME. *Scène* 1re. Le chapelain ayant cherché vainement à obtenir, la veille de Noël, un aide pour chanter les matines dans la chapelle, a recours à Marie et est exaucé. *Scène* 2me. La Vierge apparaît, pendant la nuit, à un homme illettré, nommé Jean Onraet, lui commandant d'aller aider à chanter les matines, et lui montrant, à cet effet, un livre placé sous son oreiller. *Scène* 3me. Jean Onraet ayant trouvé le livre, se rend près du prêtre, et, après avoir fait le service divin avec lui, reste attaché, pendant plusieurs années, à la chapelle, en qualité de clerc.

ACTE QUATRIÈME. *Scène* 1re. La Flandre, avant les combats de Guinegate et de Viesville qui se préparent, prend refuge auprès de Notre-Dame de Dadizeele, et recommande à sa protection son peuple et son souverain, le comte Maximilien, qui, grâce à cette intervention, remporte la victoire. *Scène* 2me. Maximilien vient, avec Jean Van Dadizeele, son lieutenant-général, remercier Notre-Dame de Dadizeele du triomphe qu'il a remporté, et séjourne, en la commune, pendant douze jours, du 19 au 31 août 1479. Intermède de quelques mendiants arrivant à la kermesse de Dadizeele. *Scène* 3me. Divers pèlerins obtiennent la santé, en invoquant la Vierge miraculeuse.

ACTE CINQUIÈME. *Scène* 1re. Les Écossais pillent, en 1583, l'église de Dadizeele et l'incendient; mais la chapelle, bénie par Notre-Dame, est préservée. *Scène* 2me. Les paroissiens

(1) En commémoration de ce prodige, un fil de soie rouge est joint à la bannière pieuse que l'on distribue aux nombreux pèlerins qui, chaque année, visitent le sanctuaire de Dadizeele.

trouvent l'image de la Vierge intacte, sous les décombres de l'église. *Scène* 3[me]. Le curé se console du désastre par la conservation de l'oratoire et de l'image miraculeuse, et, pour réparer l'outrage commis par les Écossais, il incite ses ouailles à la dévotion envers la Vierge.

Cette pièce fut jouée à Dadizeele en 1732. Elle émane vraisemblablement du curé de la localité.

La pièce légendaire de *Sainte Godelive* fut représentée à Moen, en 1762, sans doute d'après un manuscrit emprunté aux rhétoriciens de Ghistelles, où le corps de l'héroïne est conservé pieusement (1). Déjà on jouait le *Martyre de sainte Godelive* à Furnes, en 1500, et les acteurs de la gilde étaient placés sous l'égide de la sainte fille (2).

Bertolf ou Bertou, seigneur de Ghistelles, épris de la belle Godelive, la demande en mariage, ce qu'il obtient avec peine, par l'intercession du comte de Flandre. Mais la mère de Bertolf, cédant aux suggestions de l'esprit infernal, excite son fils contre Godelive. Bertolf, suivant son conseil, ne lui donne, pour toute nourriture, que de l'eau, du sel et du pain, traitement qui la réduit à une faim excessive, et l'oblige à quitter la cour de son mari, pour retourner à la maison paternelle. Le comte de Flandre apprenant le fait, menace Bertolf de punition, s'il ne s'améliore. Bertolf est terrifié par ces menaces; il rappelle son épouse, moyennant promesse de s'amender.

(1) On voit, dans les comptes d'Oudenbourg, que ces reliques figuraient annuellement dans l'*ommegang* de cette cité. Les comptes de Ghistelles de 1770 appellent cette solennité *het groot Godelieve dach*. Au mois de juillet 1870, Ghistelles a célébré, avec une pompe sans pareille, l'anniversaire huit fois séculaire de la sainte martyre.

(2) « De ghesellen togende de legende en de passie van sinte Godelieve, ij kannen. » *Comptes de la ville de Furnes*, année 1500. Est-ce sur cette donnée qu'a été faite, vers 1722, la pièce de J.-B. Hendrix, maître d'école à Zele?

Toutefois, l'aversion augmentant, grâce aux incitations de sa mère, il persécute Godelive de plus en plus, et, ses cruautés lui ayant attiré des réprimandes de la part de ses amis, il la fait secrètement assassiner la nuit.

Tel est, en substance, l'argument du drame (1). Il n'y est guère question de la différence des races, dont le dramaturge eût certainement su tirer le meilleur parti. Godelive était d'origine celtique et avait les cheveux noirs. La famille du châtelain de Ghistelles était de race nordique et avait les cheveux roux. De là peut-être cette aversion invincible de la mère de Bertolf pour Godelive, et cette haine féroce qu'elle parvint à faire partager à son fils.

Le puits légendaire, où Godelive fut plongée, n'apparaît point non plus dans la pièce, sans doute par un scrupule scénique emprunté aux vieux classiques (2). En revanche, une foule de détails ont été ajoutés par le librettiste, autant pour remplir les actes, que pour provoquer graduellement l'émotion dans le cœur des spectateurs.

Voyons maintenant avec quelle simplicité candide l'argument susdit a été adapté à la scène :

Première partie. Eustache, comte de Boulogne, plein d'admiration pour la beauté de Godelive, demande à son père de la voir et lui conseille le mariage. Bertolf adresse des paroles aimantes à Godelive et l'engage à prendre un époux, ce qu'elle refuse en s'éloignant. Bertolf va trouver

(1) Les chroniqueurs racontent autrement l'histoire de sainte Godelive. Voy. les monographies de L. De Baecker et de Blacquart, ainsi que Le Grand, *Mémoire sur Ghistelles*; Coomans, *Richilde*; Desmet, *les Saints de la Belgique*, etc.

(2) Le puits de la sainte portant la date 1639, existe, à deux kilomètres (ouest) de Ghistelles. Cette date nous paraît apocryphe, et, bien qu'il faille croire que ce petit monument historique ait été renouvelé plusieurs fois depuis le XIe siècle, il nous semble évident que sa construction remonte à une époque bien plus reculée que le XVIIe siècle.

le père, pour demander la main de Godelive, mais en vain. Bertolf sollicite l'intercession du comte de Flandre; cet expédient lui réussit. Godelive se marie. Léonore raille son fils Bertolf sur la laideur de sa nouvelle épouse, et l'engage à partir, ce qu'il fait. Pendant que les parents de Godelive sont à la noce, Léonore les accable de paroles dures et les éconduit; en outre, elle enlève à Godelive ses joyaux et l'enferme dans une chambre avec sa servante.

DEUXIÈME PARTIE. Bertolf étant de retour, Léonore l'excite contre Godelive, dont elle dévoile plusieurs vices. Godelive vient saluer le retour de Bertolf; elle est mal accueillie et reçoit l'ordre de pourchasser les corbeaux de ses terres. Adelaïde annonce que Godelive a fait passer les corbeaux dans une grange, pendant qu'elle se rendait à la messe. Léonore n'en veut rien croire, et calomnie de plus en plus Godelive. Bertolf ajoute foi à ces accusations, fait éloigner Godelive de l'église et l'enferme dans une prison, en lui laissant, pour toute nourriture, de l'eau, du sel et du pain, dont une partie est donnée par elle aux pauvres. Ce que voyant les serviteurs de Bertolf l'accablent de reproches et dispersent les mendiants. Godelive les admoneste avec douceur. L'un d'eux, troublé, a recours à l'imposture pour noircir Godelive aux yeux de son époux, qui ordonne de diminuer son avitaillement. Les serviteurs de Bertolf raillent Godelive, en mettant en regard de sa pitance un rôti succulent. Drogo conseille à Godelive de regagner la maison de son père.

TROISIÈME PARTIE. Godelive se met en route avec sa servante. Elle rencontre son père et sa mère, qui s'évanouissent de douleur. Hemfroid va accuser Bertolf auprès du comte de Flandre, qui se résout à le punir. Bertolf se réjouit avec ses serviteurs du départ de Godelive. Il s'étonne de ne rien apprendre de son épouse. Bientôt une

lettre de l'évêque Radbod le menace d'excommunication. Bertolf déchire la missive. Le comte de Flandre, à son tour, lui écrit, et lui enjoint, sous peine de punition, de reprendre son épouse, ce qui le terrifie beaucoup. Bertolf envoie ses serviteurs quérir Godelive, avec promesse de s'amender.

Quatrième partie. Les serviteurs de Bertolf arrivent près d'Hemfroid et le prient de consentir au départ de Godelive. Hemfroid donne son consentement. Bertolf se plaint à sa mère des menaces du comte de Flandre ; elle lui conseille de faire mourir Godelive. Les serviteurs arrivent avec Godelive près de Bertolf, qui lui témoigne quelque amitié. Mais, persévérant dans sa colère, il la fait maltraiter de plus en plus. Godelive est visitée par un prêtre et par de pauvres gens, qui maudissent Bertolf. Elle les exhorte à prier plutôt pour lui. Bertolf reçoit des menaces d'Adolphe, son frère, et de Widon, son oncle, qui lui reprochent vivement sa cruauté ; ce qui l'exaspère au point de demander protection aux esprits infernaux. Ils paraissent, en lui montrant un torchon, à l'aide duquel il se propose de faire étrangler Godelive. Il va trouver ses serviteurs, expose son projet et demande s'ils veulent se charger de le mettre à exécution. Ils se disent prêts à l'accomplir. Bertolf s'approche de Godelive avec une amitié feinte, lui promettant de vivre désormais en paix et envoyer, vers minuit, une femme dévote pour la consoler pleinement. Il va retrouver ses serviteurs, fait accord avec eux pour le meurtre de Godelive et reçoit leur serment à ce sujet. Les serviteurs frappent à la porte, disant qu'ils amènent la bonne femme dont Bertolf a parlé ; mais dès que la porte s'ouvre, ils se ruent sur la victime et l'étranglent au moyen du torchon. Bertolf, apprenant la mort de Godelive, éprouve un vif repentir et maudit sa mère, qui, en proie au désespoir, est entraînée par les esprits infernaux.

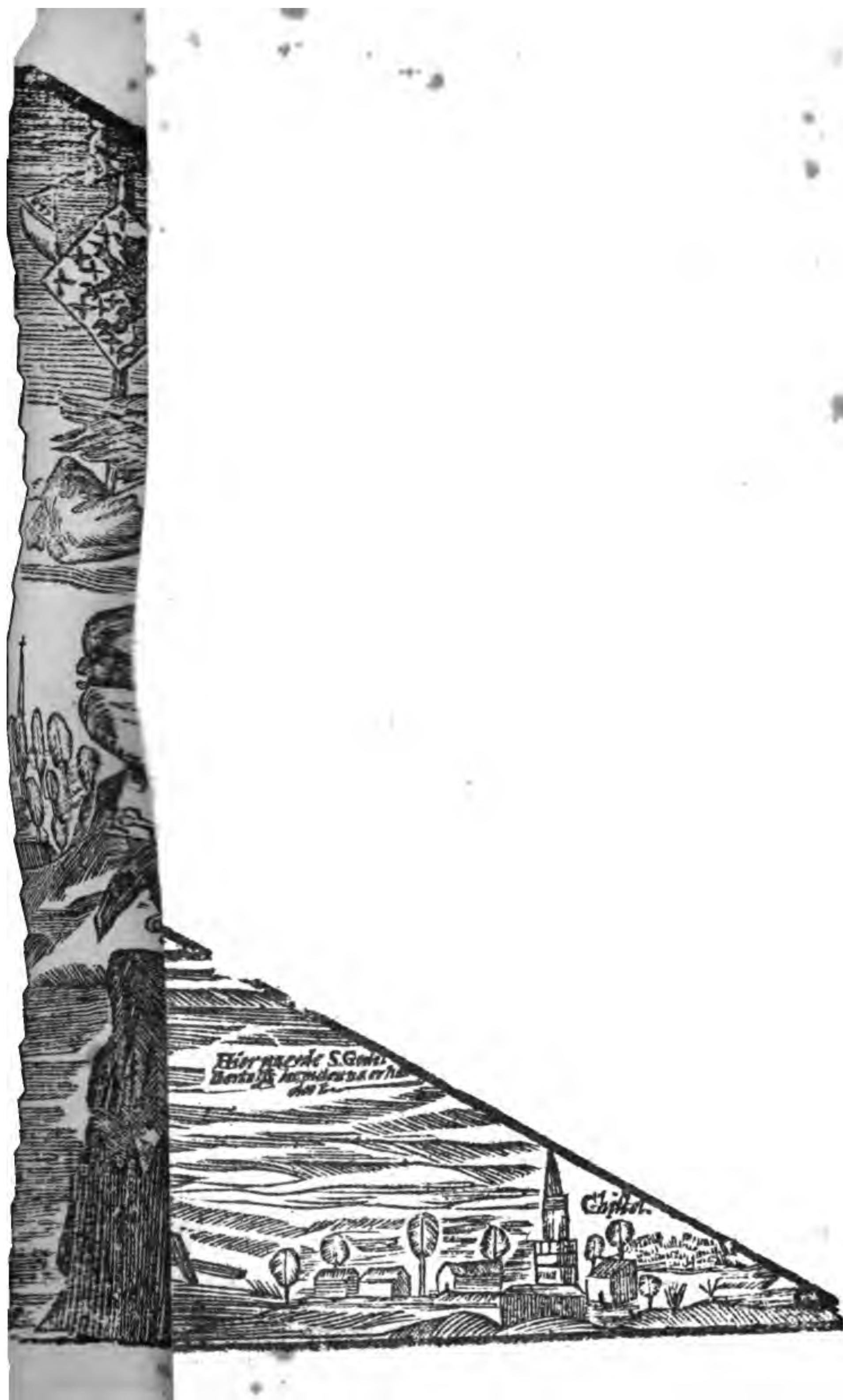
On voit, en regard, la reproduction photolithographique d'une bannière triangulaire offrant, en quelque sorte, la synthèse du drame. Non-seulement les pèlerins (la coutume en existe encore aujourd'hui) se procuraient ces bannières, comme souvenir de leur visite à Ghistelles, mais, aux représentations du drame légendaire, les murs de la salle étaient littéralement couverts de ces petites images commémoratives, et parfois même, ainsi qu'il sera constaté plus loin, la scène en était ornée de tous côtés.

La bannière de sainte Godelive est gravée sur bois et paraît dater du XVII[e] siècle. Deux sbires, Lambert et Hacca (l'histoire a conservé leurs noms !) tordent le cou à la victime, qui, debout et les mains suppliantes, reçoit les insignes du martyre de la main de deux anges planant dans un nuage, d'où se détachent les armes de Ghistelles.

A côté du groupe, apparaît le puits où le corps de la martyre fut plongé. A droite, un petit oratoire, élevé probablement sur l'emplacement de la chambre où se perpétra le crime. Plus loin, dans la même direction, l'endroit où, d'après la tradition, Godelive cousut la chemise de Bertolf, après sa mort. Au fond, la commune de Ghistelles, devant laquelle s'agitent quelques corbeaux (ceux sans doute que la sainte eut l'ordre de pourchasser), avec le mot répété : *Cras*, demain.

Au premier plan, se montre un groupe de pèlerins agenouillés, dans le costume traditionnel. Deux religieuses se joignent aux pieux fidèles. Elles appartiennent vraisemblablement au couvent de Sainte-Godelive (ordre de Saint-Benoît), fondé par la fille que Bertolf eut de son second mariage. L'une d'elles tient, en effet, la crosse abbatiale.

Cette gravure, assez grossièrement exécutée, est loin


Hier waerde S.

nous l'avouons, d'être un modèle du genre. Elle n'en constitue pas moins un précieux spécimen d'histoire locale, qui dit au peuple crédule et naïf tout ce qu'elle veut dire, et que l'on consultera longtemps encore, de préférence aux images modernes et sans caractère qu'on lui a substitué de nos jours (1).

Une analyse succincte du drame légendaire de sainte Ommecommena, martyre jadis très-populaire en Brabant, où elle avait un sanctuaire fort fréquenté, ne serait point déplacée ici. Toutefois, comme cette sainte n'avait point de popularité en Flandre au même titre que les autres (2), quelques lignes de la légende suffiront :

Sainte Wigeforte (son vrai nom) était fille d'un roi de Portugal, et sa rare beauté la faisait convoiter de tous les souverains. Son père, pour cimenter une alliance durable avec le roi de Sicile, avec lequel il avait été en guerre, l'avait promise en mariage à ce monarque. Mais elle n'entendait choisir d'autre époux que le Roi crucifié. Jetée dans un cachot, elle demanda à cet époux la faveur de devenir si difforme que les hommes l'eussent en horreur. Sa prière fut exaucée, et la barbe lui vint dès lors en si grande abondance, qu'on eût pris notre héroïne pour un grossier paysan.

Son père s'étant approché d'elle, pour voir si elle persistait toujours dans sa résolution, recula d'épouvante, et, l'ayant interrogée sur cette transformation surnaturelle, il reçut pour réponse : que c'était Dieu qui, pour conserver la virginité de sa servante, lui avait accordé cette faveur. Transporté de rage, le roi lui dit que si elle ne reniait

(1) Nous possédons une collection de bannières de ce genre. La plus ancienne remonte au commencement du XVII[e] siècle, et est gravée sur cuivre. Voy. nos *Aldenardiana,* t. II.

(2) On voit encore à Velsicque une petite chapelle dédiée à la sainte.

sur-le-champ son Dieu crucifié, il la ferait crucifier de même. Mais Wigeforte persévéra dans sa résolution, et, peu de temps après, elle fut attachée à une croix par les ordres de son père. Avant d'expirer, elle adressa ses vœux à Dieu pour ses bourreaux.

Cette légende fut représentée, entre autres, à Heurne, en 1770, et à Landuyt, section d'Eecke, en 1777.

S'il fallait résumer toutes les pièces de ce genre qui ont paru sur les scènes villageoises de la Flandre, à l'époque dont nous nous occupons, un gros volume n'y suffirait pas (1). Il en est, dans le nombre, dont l'analyse serait, pour ainsi dire, impossible. Telle est la tragédie légendaire de *Geneviève de Brabant*, où, entre autres détails étranges, on voit deux loups, convenus de mettre en commun leur butin, et qui ayant agi de mauvaise foi, viennent demander à Geneviève de juger leur différend. Nous croyons savoir, tout porte à le supposer du moins, que ce grotesque épisode est emprunté à une tragédie écrite, sur le même sujet, par Pierre-Corneille Blessebois, qui édita son œuvre à Châtillon-sur-Marne, en 1675.

Une légende bien différente a été publiée par le jésuite René de Cérisiers et traduite dans presque toutes les langues. La première édition en français a vu le jour à Tournai, en 1640. C'est de cette pièce que procèdent vraisemblablement toutes celles que l'on trouvera citées,

(1) Les patrons religieux les plus populaires aux environs d'Audenarde sont : sainte Amelberge, à Maeter; saint Laurent, à Ecnaeme; saint Éloi, à Eyne; saint Roch, à Worteghem; saint Arnoud, à Tieghem; saint Hermès, à Renaix; saint Donat, à Etichove; Notre-Dame du Cerisier, à Edelaere; saint Vincent, à Maerke; sainte Christiana, à Dickelvenne, etc. Sur tous ces sanctuaires, on a publié des livrets, dont quelques-uns sont devenus des raretés bibliographiques fort recherchées des amateurs. On peut consulter là-dessus : De Reume, *les Vierges miraculeuses*, De Smet, *le Mois de Marie*, etc.

sous le même titre, dans la nomenclature de la deuxième partie du présent travail.

Pour en finir avec ce genre, racontons la légende dramatique de *Liederick de Buck;* elle a également ce ton simple et candide, cette allure sans apprêt, ce nous ne savons quoi qui en fait une histoire touchante, sans pourtant avoir la moindre visée sentimentale. On y voit percer un respect sincère pour la justice, non pour cette justice dictatoriale qu'usurpe le despote, mais pour celle qui émane du peuple, représenté par un jury de son choix. Une pièce plus développée, due à la plume de Droomers (1), fait intervenir le même Liederick, mais en lui prêtant un rôle différent. Cette tragi-comédie étant connue des villes, nous ne nous y arrêterons guère. Voici la légende en question :

PREMIÈRE PARTIE. *Scène* 1re. La Justice apparaît à la Flandre. *Scène* 2me. Liederick occupe le siége princier. Il consulte son entourage, et se décide à envoyer ses enfants à Dantzig, pour y acheter du grain. *Scène* 3me. Deux manants se plaignent de la cherté des subsistances. Ils apprennent qu'une pauvre veuve, nommée Landienne, chargée de deux petits enfants, veut se pendre, exténuée de misère. Ils empêchent cet acte de désespoir. *Scène* 4me. Joseram achète des fruits à Landienne, qu'il ne paye pas. Pendant que l'infortunée veuve attend son argent, ses deux enfants meurent de faim. Joseram est à table.

DEUXIÈME PARTIE. *Scène* 1re. Landienne présente les deux cadavres au comte. Celui-ci fait enfermer Joseram. *Scène* 2me. Joseram, en prison, voit sans cesse se dresser devant lui les ombres des victimes. En proie aux plus vives terreurs, il est visité par sa mère, qui essaie de le

(1) Celle d'*Idonea et Liederick*, jouée à Etichove en 1797.

consoler. Il est prêt à succomber de douleur. *Scène* 3[me]. Liederick se rend à Tournai et y fait transporter secrètement Joseram, pour y être jugé. Eudonia, son *épouse*, implore la grâce du coupable, mais en vain.

Troisième partie. *Scène* 1[re]. Liederick, mis en présence du conseil, apprend la sentence qui frappe Joseram. Les juges vont annoncer à Joseram qu'il sera décapité. *Scène* 2[me]. Eudonia, désespérée, se rend avec les exécuteurs dans l'appartement de son mari, et, ne le trouvant point, part pour Tournai. *Scène* 3[me]. Tableau représentant la Justice. Liederick apprend du maître d'hôtel que ses ordres sont accomplis. Eudonia demande des nouvelles de Joseram. Le maître d'hôtel lui montre un cadavre.

Comme il est facile de le voir, ces petits drames narratifs ressemblent beaucoup aux anciens mystères, avec moins de grossièretés toutefois, et une passivité plus plastique dans les personnages.

Les drames, venus des colléges, forment pour ainsi dire l'intermédiaire entre ceux-là et le drame moderne, nous entendons le drame à intrigues fortement nouées, à mouvements passionnés et à caractères étudiés scrupuleusement. On démêle, dans ces pièces scolastiques, un esprit de prosélytisme exclusif et constant, qui s'épanchait parfois en tirades déclamatoires du genre le plus grotesque. Les qualités essentielles d'une bonne pièce scénique étaient ou négligées ou dédaignées. L'auteur se contentait d'une exposition claire et facile du sujet. Il inventait peu de chose, quant au nœud de l'œuvre, et moins encore, quant au dénoûment. Il suivait, à cet égard, la donnée de l'histoire. Il savait agencer quelques scènes d'intérieur d'après la vie réelle, et les transformer en de petits tableaux attrayants, à la manière des peintres flamands. Pour le reste, il se confiait aux sentiments religieux de l'auditoire,

et il était sûr en quelque sorte que l'intérêt ne lui ferait point de défaut.

Nous, qui ne ressentons point cette dévotion ardente qui préparait l'esprit de nos pères à recevoir, avec une respectueuse émotion, la moindre des terreurs saintes provoquées par les personnages, et qui n'avons à examiner les pièces que sous le rapport purement littéraire, nous ne pouvons nous défendre d'éprouver un sentiment bien pénible en parcourant ces élucubrations froides et languissantes, pâles et décolorées, et où tout n'est qu'exactitude servile et précision calculée. Un drame inerte est comme un visage en cire. Il ressemble en quelque manière; mais tout y est glacé, tout y est mort, et les traits de vie, qu'emploie si heureusement la peinture dans ses portraits, ne s'y retrouvent plus ou paraissent éteints.

Taine dit, en parlant de Denys, l'ancien historien de Rome : « Qu'il y a de fausseté dans cette exactitude apparente ! Le rhéteur grec explique minutieusement les institutions, les guerres, les négociations. On suit pas à pas tous les personnages... Par malheur, il a oublié qu'il fait agir des hommes; ses personnages marchent, imitent la vie, mais n'ont point l'âme. Tout choque dans leurs mouvements; ce sont des automates rangés avec ordre sur un théâtre bien peint, qui traînent en boitant leurs membres mal liés. »

Ne pourrait-on point appliquer à certains drames flamands du genre de ceux en question, la très-juste appréciation de l'écrivain français? « Dans le drame flamand, pas plus que dans la poésie lyrique, dit M. De Baecker (1), les règles des anciens n'étaient guère suivies. Ainsi, la

(1) *Les Flamands de France*, déjà cités.

simplicité et l'unité d'action, fidèlement observées au théâtre antique et sous Louis XIV, étaient bannies du théâtre des Flamands. Au contraire, nombreux acteurs, situations compliquées, action se passant en divers pays, toute une vie d'homme se déroulant sous les yeux des spectateurs. »

Pour la violation de la loi des unités, cette loi, à vrai dire, n'est pas une règle pour toutes les nations. Évidemment, il n'y en a que trois qui les aient suivies : les Grecs, les Romains et les Français. On peut faire de beaux poëmes dramatiques en observant les unités : Corneille, Racine et Voltaire l'ont prouvé. Est-il bien démontré qu'on n'en puisse pas faire sans les suivre ?

Prenons pour exemple le *Coriolan* de Shakespeare. Dix-sept tragédies sur ce même sujet ont été publiées en France ; aucune n'a réussi. A quoi imputer cette disgrâce? A la mauvaise idée qu'ont eue leurs auteurs de ne peindre le héros que dans un seul instant de sa vie. Le *Coriolan* de Shakespeare plane sur tous ces pauvres trépassés. Cette tragédie est, à nos yeux, un poëme épique mis en action.

N'en voulons donc point à nos littérateurs flamands de s'être affranchis de règles onéreuses et injustifiables. Permettons-nous seulement de contester le nom qu'ils s'opiniâtraient à assigner à leurs pièces : celui de *tragédies*. Trop de conditions font défaut pour cela : « Partout, dit Voltaire, où il n'y a ni crainte, ni espérance, ni combats du cœur, ni infortunes attendries, il n'y a point de tragédie. Encore si la froideur était ranimée par l'éloquence de la poésie ! Mais une prose incorrecte et rimée ne fait qu'augmenter les vices de construction de la pièce. »

Puis, si, à l'exemple des *Sept péchés capitaux*, de Guillaume Ogier, on se fût borné à diviser les pièces en un nombre indéterminé de scènes, au lieu de les couper par

actes, on n'eût fait usage que d'une liberté parfois féconde en péripéties heureuses, et qui eût eu beaucoup d'imitateurs en nos parages. Mais, on se permettait d'entasser sans façon les événements les plus contradictoires, de mêler le grotesque au terrible, de confondre le sacré avec le profane, de passer d'un cabaret à un champ de bataille, d'un cimetière à un trône. Où trouver dès lors trace d'art et ombre d'intérêt?

On dirait que le théâtre espagnol a beaucoup influé sur celui-là. Rappelons-nous le drame d'*Eustache*, emprunté au premier siècle de l'ère chrétienne, et où l'on voit des soldats s'exercer au maniement du fusil! Milton plaça, il est vrai, des canons dans l'armée de Satan, mais Milton était un génie aussi vigoureux qu'original, et les beautés de premier ordre qui fourmillent dans son *Paradis perdu*, excusent ce bizarre anachronisme. Presque toutes les pièces dont nous venons de parler, appartiennent à la Bible ou à l'histoire sainte.

Restent le genre mystique et le genre romantique. Le premier procède des anciennes moralités, ou mieux, des anciennes allégories, *spelen van sinne;* le deuxième semble venir en droite ligne d'Allemagne. Comme spécimen du mysticisme nébuleux et prétentieux des villageois flamands, la pièce de De Langhe : *Le Triomphe des adorateurs du Très-Haut*, jouée à Nokere en 1773, se recommande, avant toute autre, à notre choix. En voici la teneur :

Première partie. *Scène* 1re. Un grand seigneur donne un souper, pour lequel il fait de nombreuses et pressantes invitations. Il envoie son domestique, à l'heure convenue, pour annoncer aux convives que tout est prêt. *Scène* 2e. L'homme fier se croit au-dessus de tout. Quand l'envoyé lui rend compte de sa mission, imposée par la haute volonté de

Dieu, il s'excuse en disant : j'ai acheté une maison de campagne ; il faut que j'aille la voir. *Scène* 3e. L'avare voudrait posséder toutes les richesses du monde. Le messager le réprimande à ce sujet, l'invitant au repas, au lieu indiqué par Dieu ; il s'excuse, en disant : j'ai acheté cinq jeunes vaches, que je dois soumettre aux épreuves du labour. *Scène* 4e. La plupart discourant sur les plaisirs du monde, disent, à la réception de l'envoyé : je viens de me marier, je ne pourrai donc répondre à l'invitation. *Scène* 5e. L'envoyé, à son retour, détaille toutes ces excuses au chef de famille, qui, troublé et étonné, dit : allez, convoquez les faibles, les boiteux et les aveugles, et emmenez-les ici.

Deuxième partie. *Scène* 1re. Les orgueilleux ne voulant pas s'humilier, reçoivent, par la miséricorde de Dieu, la grâce intérieure. *Scène* 2e. Les avares, attachés à leurs richesses, méprisent toutes les exhortations chrétiennes. *Scène* 3e. Les pauvres et infirmes, se conformant à la volonté de leur créateur, sont conduits au lieu désigné. *Scène* 4e. Dieu le Père reçoit ses adorateurs dans la gloire céleste, et, montrant à son serviteur les places inoccupées, il dit : allez et ramenez à la vertu les tièdes et les pusillanimes.

Troisième partie. *Scène* 1re. Le serviteur remplit son mandat, mais les tièdes ayant demandé à temporiser, il les stimule par des souffrances éphémères. *Scène* 2e. Les avares, au milieu de leurs vaines jouissances, reçoivent d'une voix intérieure un avertissement inattendu, et s'enfuient. *Scène* 3e. Les lents et les indifférents, éprouvés par les peines, suivent les admonitions du Seigneur. *Scène* 4e. Les sensuels, s'adonnant à tous les plaisirs, sont avertis, à leur tour, par une voix étrange, qui les met en fuite. *Scène* 5e. Les infirmes, touchés de la grâce divine, sont, après leur mort, reçus dans le royaume des cieux ; les

amateurs des jouissances terrestres, rebelles à sa grâce, sont condamnés justement.

QUATRIÈME PARTIE. *Scène* 1re. Lucifer et ses compagnons, apprenant que les sensuels deviennent leurs vassaux, s'en réjouissent. *Scène* 2e. Des gens honnêtes, venant à passer devant la demeure des sensuels, et n'entendant que les sons du chant et du violon, plaignent ces serviteurs de Bacchus, et les préparent à la cène du Seigneur. *Scène* 3e. Quelques orgueilleux, voyant qu'ils ont fait fausse route, répondent à l'appel céleste. *Scène* 4e. Les pusillanimes se proposent de tout abandonner, et s'apprêtent à se rendre à l'invitation divine. Exhibition du Ciel. *Scène* 5e. Les serviteurs de Bacchus, Vénus et Crésus, vainement avertis, persévèrent dans leur obstination. *Scène* 6e. Les vicieux, les contempteurs des institutions divines, les blasphémateurs, les adorateurs des choses terrestres, les usuriers et les adultères, sont récompensés de leurs actes impies par les serviteurs de Lucifer.

Peut-on imaginer un imbroglio plus fade, plus guindé et plus inepte que celui dont on vient de lire l'analyse sommaire? L'esprit humain est profondément humilié et confondu devant de pareilles absurdités scéniques. C'est l'allégorie mystique du moyen âge, moins la sincérité naïve, la douceur onctueuse et l'inspiration franche qui caractérisent les écrivains adonnés aux pratiques de la vie intérieure, aux exercices de la méditation contemplative.

Pour le genre romantique, le meilleur type à citer, est, sans contredit, la tragédie de *Rosamonde*, qui a eu, parmi nous, un succès aussi franc et aussi durable que les tragédies empruntées à la Bible ou aux légendes. Ce sujet, d'ailleurs, a été traité par les dramaturges de presque toutes les nations, parce qu'il est d'un intérêt touchant, et qu'il est fondé sur les ressorts les plus puissants du cœur hu-

main. On compte, entre autres, des *Rosamonde* anglaise, flamande, française et italienne. Une tragédie de ce nom fut jouée à Lille en 1758. Une autre, de Balthazar Baron, date de 1649.

En Flandre, on possède des pièces de *Rosamonde* traitées par Vander Borcht, Zevecote et Caudron (1). On a donné, en 1732, à l'hôtel de ville d'Ypres, une tragi-comédie de *Rosamunda, dochter van Anaxarses, koninck van Persien*, sous la direction de Dominique-Martin Boeteman, instituteur de la localité. Elle était en cinq actes, et entremêlée de ballets. C'est peut-être la même qui a servi de modèle aux pièces du même sujet, popularisées depuis dans les campagnes de la Flandre.

« En 1703, l'armée des alliés campa près de la ville (Maestricht), et comme la pluspart consista en troupes anglaises, quelques officiers de cette nation, pour se désennuyer, représentèrent, au mois d'avril, dans une grange appropriée à cet effet, au village de Wilre, à une demie lieue de Maestrigt, vers l'occident, huit à dix pièces du théâtre anglais, entre autres : *Rosamond, an opera in 3 acts, by Addisson.*

» Le duc de Marlboroug, feld-maréchal, etc., y assista chaque fois pour se distraire. Plusieurs citoyens de la ville s'y rendirent par curiosité, pour voir un spectacle que l'on n'avait jamais vu, ni que l'on n'a vu, depuis ce temps, dans ces contrées (2). »

D'ordinaire, les drames étaient entremêlés ou suivis d'une farce ou d'une parabole, bagatelle souvent laborieuse, parfois obscure, toujours grossière. On la nommait *tus-*

(1) Ce dernier n'a été, en réalité, que le traducteur de la tragédie latine de Zevecote.

(2) Bernard, *Tableau du spectacle français, etc., à Mastrigt.* — Mastrigt, 1781, in-8°, pp. 69 et 70.

schenspel, intermède (*interludium*), et *naspel*, épilogue (*postludium*). Un ballet, qui n'avait de chorégraphique que le nom, terminait quelquefois aussi les grandes pièces. Les *fabellæ* étaient la plupart rimées, et la morale se dégageait péniblement et froidement de l'allégorie. Nous préférons les farces qui sermonnent moins et qui peignent davantage, où le cœur humain se voit à nu, où les passions se combattent et où la vie circule. C'est là un enseignement plus profitable que celui qui s'affiche.

Les intermèdes étaient rarement tirés du drame même. La légende de Notre-Dame de Dadizeele, analysée plus haut, comporte deux scènes de ce genre, qui nous montrent les idoles abattues pour faire place au culte de Marie, et où les mendiants arrivent en foule à la kermesse communale.

La comédie, en général, comme le drame, était façonnée d'après les ouvrages les plus applaudis dans les établissements des Jésuites. Prenons celle qui passe pour le chef-d'œuvre du père Le Jay, savant professeur du collége de Louis le Grand, aujourd'hui inconnu. Nous avons nommé *Damoclès*.

Le courtisan du tyran Denys est transformé en philosophe. Ce philosophe est plus remarquable par l'ampleur de sa barbe que par son bon sens. Il dit et répète sans cesse que les peuples ne seront jamais heureux, à moins que les rois ne deviennent philosophes, ou que les philosophes ne deviennent rois. « Eh bien! soit, dit Denys, règne donc à ma place. » Et Denys abdique, ou fait semblant d'abdiquer, en faveur de Damoclès; et voilà Damoclès roi de Syracuse.

Tout va bientôt de mal en pis. Le peuple, ridiculement gouverné, se soulève contre le maître incapable, et rappelle l'ancien roi. Denys reprend l'autorité; Damoclès est dépouillé du manteau royal, et condamné à mort pour son

impéritie et son outrecuidance. Mais Denys n'est pas le Denys de l'histoire : il est bon homme, et il aime à rire. Il se contente de la barbe de Damoclès, au lieu de sa tête.

Damoclès tient à sa barbe presque autant qu'à la vie; et, quand Nicagoras paraît, armé d'un rasoir, il regimbe, il crie qu'il aime mieux mourir. Mais il est philosophe : c'est dire qu'il se résigne à vivre. Seulement il implore de n'être point rasé devant tout le monde. Denys lui accorde cette grâce. On passe, pour l'opérer, dans un cabinet voisin (1).

Conclusion morale : les philosophes ne sont et ne peuvent être que des vantards, des sots et des poltrons. Cela est tiré, sans doute, de la boîte au gros sel; mais, il y a là, il faut en convenir, un certain *vis comica*, dont le succès a dû être infaillible. Aussi, ce *Damoclès* a-t-il fait le tour d'une infinité de scènes de villages, sous des noms divers, bien entendu. Il n'y a pas longtemps que nous l'avons vu jouer devant les tréteaux d'une foire.

Les facteurs de village mettaient si peu de différence entre la farce et le haut comique, qu'ils mêlaient indistinctement les scènes de caractère avec les arlequinades les plus grossières. Pour déguiser leurs larcins, ils se bornaient à changer les titres des pièces ainsi que les noms des personnages, et à transporter les scènes d'une pièce à l'autre. Souvent ces titres étaient enveloppés dans des quatrains alambiqués, d'une compréhension assez difficile. Classiques, bouffes italiens, comiques français, allemands, hollandais, ils s'emparaient de tout, sans mettre le moindre goût dans leur choix. Il n'est guère malaisé, par exemple, de discerner l'origine des farces suivantes : *Adam et Ève*, *les Sept péchés capitaux*, *la Pucelle de Flandre*, *Bon Jean*, *le Savetier*, *Lemmen et son nez*, *Ar-*

(1) PIERRON, *Voltaire et ses maîtres*, p. 110.

lequin amoureux, Minerve, Arlequin sauvage, Arlequin savoyard, l'Oracle, l'Avare, le Perroquet, le philosophe Diogène, les Jardiniers, etc.

Il y en a même une qui provient en droite ligne du Danemark : *le Potier d'étain renommé*, farce tirée incontestablement d'une comédie de Louis Holberg, le grand comique du Nord. C'était enfin la confusion dans l'abondance, une sorte de Babel comique.

Voici, à titre de spécimen, le début d'une comédie manuscrite, imitée très-vraisemblablement d'une farce italienne : le nom de Mascarille, valet de l'ancienne comédie bouffonne, autorise du moins cette supposition. Peut-être est-ce la même que l'abbé Carnel (1) résume, et qui a pour personnages Pasquier et Isabelle. Nous ne possédons que ce fragment, qui doit être du XVII[e] siècle. Il roule sur des affaires d'amour et de ménage. Mascarille est devenu maître d'école et marchand de fromages. Ces raisonnements fades et froids, ces chevilles et ces remplissages, ces vers traînants et ces barbarismes, n'annoncent rien de bien remarquable. Nous la donnons, faute de mieux, pour la plus ancienne production du théâtre villageois flamand qu'il nous ait été permis de retrouver (2) :

EERSTE DEEL.

I[sten] Uytganck.

ISABELLA, MASKARIL.

ISABELLA.

Seght, wat plesir vint gy in my te despereren?
Het quaet vermoeden ist het gen' gy laet regeren.
Gy syt vol jalousi' en nimmermeer gerust;
Ja, soo dat ick can sien, gy steckt vol minnelust.

(1) *Les Sociétés de rhétorique de la Flandre française*, p. 12.

(2) Ce spécimen se trouvait, parmi divers papiers, chez un ancien facteur de Maercke, près d'Audenarde. Il est entièrement souillé par les doigts, preuve d'un long usage.

MASKARIL.

Helaes! ja, ja, 't is waer, myn schoone Isabelle;
'K heb noyt genoegh gedaen om u uyt mynen cop te stellen;
Maer 't is om niet geweest, want soo ick weer besien
U ooghskens, mondeken, lipkens, bortiens, knien,
Voetiens en al de rest, soo hebbe ick reden
En wort van jalousie, weer teenemael bestreden.
Dat ick maer schoonder waer! gaet aen, syt in geen pyn,
'K en sou voorwaer de helft, ja soo jalours niet syn.
Gy weet emmers dat ick u van uwe kintsche dagen
Schier hebbe opgebrocht, en op den arm gedragen.
Geeft my lieffde nu, en hert tot recompens.
Siet daer, daer is myn hant. Ach! wat een wonder mens!
Ick ben schoolmeester en grooten coopman in kesen (1).
Wat dat ick segh oft niet, 'k en can haer niet belesen.
Van morgen, Isabel, soo gy maer en begeert,
Sult gy nevens my in't bedde syn aenveert.
Wat dunkt u? Sou u dat den appetyt by brengen?

ISABELLA.

Van morgen, segt gy! Neen, men can dat wel verlengen;
'K ben daer niet haestigh toe; spreckt my binnen thien jaer.

MASKARIL.

Binnen thien jaer?

ISABELLA.

Jae.

MASKARIL.

Dan ben ick al lanck grootvaer.
Neen, neen, geenen uytstel, 'k en wil niet langer wachten,
Gy sult gy meester syn by daghen en ick by nachten;
Gy sult peerlen draghen en hebben het gebiet
Van al myn knechten te bekyven, maer my niet.
Ick sal u boven dien laten potagie koken;
Maer ick wil idere reys daerinne kees gebroken,
Want dien bemin ick even gelyck als u.
Onthout maer wat ick segh; g'hebt my begrepen nu?

ISABELLA.

Gy meynt (2) het dan voor goet, als dat gy tegen morgen
Begint van nu aff aen de maeltyt te besorgen!
Ey! stelt het noch wat uyt.

(1) *Kesen*, fromages. Cette forme orthographique de *kaasen* nous autorise à supposer que la pièce n'est point originaire de la Flandre proprement dite. A coup sûr, elle n'appartient pas aux environs d'Audenarde.

(2) Encore un mot plus brabançon que flamand.

MASKARIL.

Ten is niet mogelyck.
Seker redenen die maecken my gevoelyck.
Neen, neen, myn lieff, geenen uytstel oft ick sterve;
Liever nu, cost het syn, als langer noch te derven.
Ja, ja, het gen' ick soeck, dat soeckt gy oock, segh ick.
En ist niet waer, myn lieff, gy hebt daer van geen schrick?
. . . .

A coup sûr, on n'en tolérerait pas l'équivalent au boulevard, dans le plus débraillé des vaudevilles. Veut-on maintenant du comique sérieux, grotesque? La scène est empruntée à une comédie ayant pour titre *Den geveynsden Hovenier*, très-probablement une imitation libre du *Jardinier supposé*, pièce à ariettes jouée aux Italiens à Paris, en 1762 (1). On se trouve à la foire de Bezon. Nanette danse avec un comte. Entre un chevalier, qui demande de faire un menuet avec Nanette. Provocation, se terminant par une saillie bouffonne d'Arlequin. Ce qui se chantait ne valait probablement pas la peine qu'on le parlât :

CHEVALIER.

Ach! wat vreugd is het te wesen
By soo lieve engelin!
Ik voel in myn hert geresen
Eenen schicht door suyver min.
Soo haest ik haer quam anschouwen,
Ik wiert in myn ziel gewont.
Ach! alderschoon beeld der vrouwen,
Mogt ik u spreken mont an mont!

NANET.

Ach! myn hert is u genegen:
Maer, eylaes! dien ouden graef,
Wie myn vaeder is genegen,
Die maekt my als eene slaef.

(1) Elle s'appela aussi l'*Amant déguisé*, et elle fut représentée d'abord en 1756, sous le titre de *Plaisanterie de campagne*. Le manuscrit porte des surcharges et des changements qui tendent à faire supposer qu'il n'émane point d'un simple copiste. L'écriture est du milieu du XVIIIe siècle.

GRAEF.

Al dat ik hier can sien of nerstig can begrypen,
Is niet als myn persoon misachtig te verslypen.
Dus, soo ik nog heb geseyt, jouffrouwen, let,
Bedankt die compagni, en recht naer Parys net.

CHEVALIER.

Met orelof, myn heer. Wat comt u te mishaegen?

GRAEF.

Wel, syt gy niet beschaemt al sulcx an my te vraegen,
Dat gy haer caresseert in myn bywesentheyt?

CHEVALIER.

Wel, spreekt dan met fatsoen, maer geen brutaliteyt.

GRAEF.

Ik zeg dat sy aenstont met my naer huys zal comen.

CHEVALIER.

Wat insolentien? wat hebt gy voorgenomen?
Comt gy misschien alhier stooren d'heel compagnie?
Siet wel wat dat gy doet, en hoe en tegen wie;
Gy spreekt zu petit bourgeois, ik seg gy cleynen borger;
Wel syt gy dan alleen haer leydsman en besorger?

GRAEF.

Ja, hunnen heer papa beval my desen last.
Ik raede u, myn heer, dat gy seer wel oppast;
Dat woort petit bourgeois dat sal ik u vergelden;
Hoe, eenen graef als ik dusdaenig uyt te schelden,
Wiens hoogen edeldom, wiens verheven stam
Uyt vorstelyke bloed eerst synen oorspronk nam!

CHEVALIER.

Uw dreygen acht ik niet! gy en cont my niet derren,
Midts ik my vind in staet manhaftig af te weiren
Het onheyl ofte ramp het gone dat my naekt,
En daer gy soo verwaent al die bagage op maekt.
Sal uw jalourschen aert al onse vreucht beletten?
Sult gy d'heel compagni alhier in troubel setten?

(Leggen beyde de hand op den degen. Nichon en Nanet stellen hun tusschen beyde.)

NANET.

Alon! nog eens gedanst, wy comen om plesier;

NICHON.

Ja, beminde masseur, eer wy scheyden van hier,
Laet ons het hert ophaelen en danssen sonder faelen;
Want een goet houwelyk dat moet het al betaelen.

Myn heer, bied my de hand.

NANET.

My geenen tydt verveelt.
Myn heer, uw dienares. Sa, musicanten, speelt.
(Ten eynde van den dans, treckt hy Nanet weg.)

CHEVALIER.

Gy, onbeleefden buffel, is dit manier van handelen
An die hier tot vemaek syn t'saemen comen wandelen?
Gaet, gaet, poltron, gaet vry te saemen naer Parys.
Joffrouwen, tot wedersiens, 'k hoop op een ander reys,
Dat ik, als trouw minnaer, de eere sal ontfangen
Te toonen met eerbied hoe seer ik ben bevangen
En in myn ziel geraekt door uwe schoonigheyt.
Adieu, dan! weerde lief, tot op een ander tydt.
(Binnen.)

ARLEQUIN.

Ik speel kasaksken uyt; hy waer te seer verbolgen,
Dat ik volgens myn plicht hun niet kwam naer te volgen;
Want het is eenen vreck, ik zeg het voor gewis,
Die noyt begrepen heeft wat dat van leven is.
Dog is het voorval, soo dat ik van hier moet scheyden.
Ik beminde de vreugd, Cupido, t'allen tyden.
En die is in de weir, schiet syn pyltjens uyt,
Maer parçà die slist list, dar med' is 't deeltjen uyt.

Voltaire mandait, en 1762, à Damilaville : « On s'est mis, depuis quelque temps, à proscrire le comique de la comédie. C'est là le sceau de la décadence du génie. Le goût est égaré dans tous les genres, et il n'appartient qu'à un siècle ridicule de ne vouloir pas qu'on rie. »

Deux ans avant, il avait écrit au marquis Albergati Capacelli, relativement aux bonnes tragédies et aux bonnes comédies : « Elles ont souvent corrigé les hommes. J'ai vu un prince pardonner une injure, après une représentation de la clémence d'Auguste. Une princesse, qui avait méprisé sa mère, alla se jeter à ses pieds en sortant de la scène où Rhodope demande pardon à sa mère. Un homme connu se raccommoda avec sa femme, en voyant le *Préjugé*

à la mode. J'ai vu l'homme du monde le plus fier devenir modeste après la comédie du *Glorieux*, et je pourrais citer plus de six fils de famille que la comédie de *l'Enfant prodigue* a corrigés. Si les financiers ne sont plus grossiers, si les gens de cour ne sont plus de vains petits-maîtres, si les médecins ont abjuré la robe, le bonnet et les consultations en latin; si quelques pédants sont devenus hommes, à qui en a-t-on l'obligation? Au théâtre, au seul théâtre. »

Oui, pourvu que le persiflage soit collectif et n'aille pas atteindre, *ipso facto*, les personnes; alors la comédie va à l'encontre du but. Et ici nous donnons pleine raison à l'autorité, quand elle prohibe des abus pareils à ceux qui se produisirent, en 1789, au village d'Erwetegem, au pays d'Alost. Le 15 mai, Bernard De Croo et Bernard Van Cauwenbergh, habitants de cette commune, demandèrent au gouvernement l'autorisation de représenter, une douzaine de fois, et pour l'amusement de la jeunesse de l'endroit, la comédie intitulée *Den gulten Bulten*. Ils exposèrent, entre autres, qu'ils avaient fait plusieurs répétitions de l'œuvre avec le plus grand succès, et que ce succès les enhardissait à la donner en public; ils ajoutèrent que ce spectacle occuperait la jeunesse du village, et qu'ils avaient loué un local spacieux à cet effet.

Le procureur général de Flandre communiqua la requête aux hommes de loi de Sottegem, lesquels furent d'avis de refuser l'autorisation, en donnant pour raison que le *Gulten Bulten* n'était fait que pour tourner en ridicule les habitants d'Audenhove-Sainte-Marie, village contigu à celui d'Erwetegem (1). Comme on le pense bien, le

(1) Leur opinion est motivée ainsi : « ..... Den heer bailliu van desen lande heeft aen ons te kennen gegeven dat hy alreede de voorzeyde kluchte hadde geinterdiceert te spelen, binnen de voorzeyde prochie

procureur s'empressa d'adhérer à leur sentiment, d'autant plus « qu'en général les représentations de comédies et tragédies, au plat païs, ne servent qu'à distraire le laboureur de ses travaux et donnent d'ailleurs occasion à des vices et des ivrogneries, et qu'on ne peut d'autant moins les autoriser, lorsqu'il s'agit, comme ici, de donner cours à quelque animosité particulière. » Sur quoi, Joseph II, par apostille du 13 juillet, déclara que la demande ne pouvait être accordée, et cette délibération fut transmise aux intéressés.

Il est vrai que les acteurs avaient, de leur côté, bien souvent à souffrir du public, comme il conste de ces rimes, placées en tête de la pièce de *Crispe, fils de Constantin*, jouée, en 1788, à Deerlyk :

Nu siet men hedendaegs, het welk word zeer gemeyn
Ten lande, dorp of stad, dat groot ende kleyn
Tonneelen rechten op, spreekplaetsen van de konste,
't Welk is in 't kort gezeyd een geestig redenwoonste,
Alwaer daer word verbeeld, in geestelyken zin,
Levens der Heylige die swerfden in Gods min.
Maer laes! het schynt als nu dat alle de theat'ren,
Niet anders en verbeelt als plaetsen om te schatt'ren,
En merkt een deugzaem woord rype verstanden niet,
Zoo hebbens een waen geloof, al wat hun word bedied.
Dus is met regt gestroeyt de roosen voor de swynen,
Waer door al 't Midas volk moet gauw 't qwaed doorschynen.

Ceci nous amène à dire encore un mot des arguments ou programmes.

(Erwetegem), om te eviteren de rusie en questien daeruit te resulteren, doordien hy ons te kennen gaf dat de voorzeyde kluchte gemaekt was tot schimp van eenige persoonen der prochie van Audenhove, dewelke aen hem bailliu daerover waeren klagtig gevallen; waeromme, onder ootmoedige correctie, ook oordeelen dat het spelen van dese klugte ten hoogsten zal baeren groote geschillen, tusschen zoo naere gebueren als is de prochie van Audenhove en de gone van Erweteghem, en waeruyt wy voorsien zullen komen groote oneenigheden ende gevechten... » *Archives générales du royaume*, Conseil privé, Tribunal aulique (censure) n° 20.

Généralement ces programmes étaient en prose. Ils donnaient en substance l'histoire qui se jouait au théâtre. Outre cela, ils initiaient l'auditeur, scène par scène, à la pièce même. D'ordinaire ils comportaient quatre pages in-4°. Il en existe quelques-uns en format in-f°. Le nombre d'exemplaires destinés au public variait selon les communes. Il allait, en moyenne, de 200 à 2,000.

La plupart des analyses n'offraient malheureusement qu'une copie déguisée des réductions sommaires faites par les associations rhétoricales des villes. On se bornait parfois à changer l'orthographe seule. Le reste était rempli de réclames dont l'imprésario recueillait le bénéfice.

Les arguments qui appartiennent à la première moitié du XVIIIe siècle, sont rédigés avec une simplicité exempte de prétention. Un fac-similé en est joint à la présente page.

Ceux au contraire de la seconde moitié, dont on voit également un spécimen, où apparaît la roue du char d'Apollon, sont chargés de tautogrammes, de chronogrammes, d'anagrammes, d'acrostiches et d'autres bigarrures à renverser l'auteur du *Pugna porcorum,* outre que les titres des pièces sont entortillés dans un verbiage barbare et inextricable.

L'argument de la pièce historique jouée à Sinay, en 1782, et qui retrace les hauts faits de Marie-Thérèse, de François Ier et de Joseph II, alors régnant, est hérissé d'une centaine de chronogrammes au moins, sans compter les anagrammes et les acrostiches de tout genre que l'imprésario y a répandus avec une profusion réellement stupéfiante. Comment justifier la nécessité d'une recherche aussi laborieuse?

Il est vrai que chaque siècle et chaque nation ont eu leurs enfantillages littéraires, et que les exemples de ces débauches d'esprit partaient de haut et de loin. Nous pré-

TREUR-SPEL
Van den Heyligen
BLAISIUS
Zal verthoont worden door de Conſt-minnende Lief-hebbers der Prochie van

OOTEGHEM

Op den 7. 8. en op den 14. Junius 1750.

OPGEDRAGHEN

Aen zijn Excellentie m'Her Charles Hertoge van Urſel, ende van Hoboke, Prince van Arche, ende Charleville, &c. Grave van Grobendonck, ende Milan, Heere van Hingene, Haeſdonck, Winthain, ende van Eyckevliet, &c. vangelijcken Heere van Avelgem, Heeſtert, Ooteghem, Kerckhove, Lyſtenhove &c. Erfachtig-Marichalck van Brabant; Hoog Foreſtier van Vlaenderen, &c., &c., &c., &c.

MITS-GAEDERS

Aen d'Heer ende Meeſter Petrus Ignatius De Kock, Prieſter ende Paſtor der Prachie vooren gemelt.

OOCK MEDE

Aen myn Heer Louys Eenneau Admodiateur van zijne Excellentie den Doorluchtigen en Edelen Hertog voornoemt Baillíu der Prochie van 't meergeyde Ootegem

VAN GELYCKEN

Aen Baillíu. Burghmeeſter. ende Schepenen ende aen Myn Heer Ferdinandus Francois De Kock Greffier der ſelve Prochie.



Tot CORTRYCK Gedruckt by JOANNES BEERNAERTS, woonende by de Ley-brugge.

TRI
Be

J

Op Stad en La
ADONISEDE
GEN van HE
TONNEEL-
ge Vertoogen,
ratien nae de
J . . . . . . SI

férons les simples quatrains ou tercets que contiennent les arguments anciens. C'est plus clair et plus pratique.

En fait d'acrostiches, bornons-nous à citer les suivants :

Ofschoon Bellona vreed haer bloed-trompet doet blazen
Ontrent Europa's deel, en dat Mars ook laet raezen
Syn grouwzaem krygsbazuyn op Neptunus pekel-plas,
Tot in 't West-Ind's gewest, en ofschoon Momus ras,
En Midas nydig volk hun ezels-tael laet hooren
Rond de Parnassus-school, nog kan dit niet verstooren
Zoo grooten iverzugt als d'Oosterzeelsche jeugd
En leerelings, bezield om hun verlossers deugd
En lyden, kruys en dood van Christus te verbelden,
Lofwaerdig op 't tooneel hun Scheppers lof te melden.

Als Parnass' word befaemd voor die de konst beminnen,
Na dat hy tonneel opgeeft, moet in syn sinnen
Stellen regels des Helicons en drinken 't bronn',
Een ingank van het myer der negen choorsche sonn',
Gelyk uyt Pegaâs top waer d'edel revieren
Egall' uytbortelen 't goon poëten leeren cieren,
Met loon const door de penn' Apool altyt jolyt,
gY, Minnaers CrUYs-Weg, 'k Jonn' U aLL' De saLIgheYt.

M ensch die hier leeft naer Godts ste M	M erckt dat wy al sullen he M
A ensien eeens sonder gen A	A ls een rechter die hier n A
R echt oordeel sal spreken klae R	R echtveerdig in 't openbae R
T welk sal wesen eens ons lo T	T ot vergelding van dien God T
I der schepselen al w I	I onck en oud soo zal hy d I
N iemant in genaed' ontfae N	N aer zy quaed hebben gedae N
U we deugden wilt die n U	U bereyden God sal U
S onder twyffel geven pry S	S ' hemels eeuwig parady S

Ophasselt stoeckt in 't werck der edele poësie,
Poëten reym-gedicht, en vinden daer in dese,
Het laest en algemeyn Oordeel in rym gestelt,
Al sulckx dat ten tooneel van hun hier wort verbelt.
Schoon sy in 't reden-ryck niet constich zyn ervaeren,
Schatert hun daerom niet, gy meerder constenaeren,
Een-ieder schept zyn vreugt in 't werck naer syn verstant.
Let op het sede-werk, laet Momus in den bant,
Tot rust van 't gemeen en vrê van uwen naesten.

T'overcautersche hebben eenen zin geslaegen,
Om door dees redenkonst hun werken op te draegen,
Van Weenen het ontset, aen hunne overheyd,
Eensaemig met malkaer, dat nu ten toone leyd,
Rechtzinnig voor de die, die hun tot ons begeven
Can komen op den tyd hier vooren aengeschreven,
Als behoudens die zoud' komen uyt spotterny,
Uoor seker ende vast dat die maer gaen voorby;
T'en is maer voor den mensch te sien met vredsaem oogen,
En voor die rust voed, t'aenschouwen in vertoogen;
Ras henen dan met spoed, gy Momus praeters al,
Soysilus ons tot rust veel beter dienen zal;
Comt dan gy, minnaers t'saem vol vré en ruste mede,
Het is tot uwer eer dat men hier speeld in vrede,
En dat in het publiecq voor die het willen zien,
. . . zullen u alle eere bien (1).

Koen zIet g'hIer nU begaefD Door hUn beroeMDe DaeDen,
O VerVLoeDIg In praeL, Door LaUers oVerLaeDen,
EenzaeM Der Vre-goDIn Door pUer eenDraChtIgheIt,
Nu MoMUS Wort VerkraCht Door Vaste nYDIgheIt.

Les directeurs de théâtres villageois se hasardaient rarement à aborder les rébus et les logogriphes, bien que ces tours de force fussent dans l'esprit des populations flamandes, qui raffolent, comme on sait, d'images et de symboles, témoin leurs intéressants cortéges allégoriques. Ils n'en ont fait usage, pensons-nous, que pour ne pas demeurer en reste avec les sociétés urbaines, qu'en maintes choses ils avaient pris pour modèles (2).

Un rébus apparaît sur le programme d'une pièce jouée à Peteghem, en 1779 : l'*Overrompeld Audenaerde* (Aude-

(1) On appelait *d'Overcautersche* les habitants du hameau dit *Perensaker*, enclavé dans la baronnie d'Eyne.

(2) On conserve, aux Archives générales du royaume, un panégyrique en latin farci d'acrostiches et adressé, en 1654, au comte de Vertain, grand veneur de Louis XIV, par un certain Nicolas Druart, qui s'intitule *Musicus*. On s'étonne vraiment de voir l'esprit humain s'abâtardir au point de descendre à de pareilles niaiseries.

narde surpris). Ce programme, rédigé par Pierre-Joseph Crispyn, est de la teneur suivante :

'T para 10 is 8; 't soeckt die 20.
Ver van ven, doet den derven.

Ce qui veut dire « : *t' Pǎradys is wit; 't soeckt die vind. Vermaen van sterven, doet sonden derven.* » Un rébus, plus court et moins forcé, se lit sur l'argument d'*Abraham*, pièce jouée en 1763, à Anseghem, sous la direction de Jean-Baptiste Signor, qui était alors clerc d'église à Sulsique; le voici :

Een is een der

En d'autres termes : « *Een hert is een croon der werelt.* » Ce rébus reparaît, avec une légère variante, sur l'argument de *Lupold*, rédigé, en 1786, par Pierre-Joseph Signor, maître d'école à Deerlyk.

Pour la cryptographie, un simple échantillon suffira. Il est emprunté à un argument de Syngem de 1777 :

16 h22ft d28 h12t 4p 48s g26429t,
48s sp26 w49t t28 t448226 g2v429t.

La solution en est :

Al heeft den haet op ons geloert,
Ons spel wort ten tooneel gevoert.

Partout le souvenir amer d'une persécution qu'auraient essuyée les directeurs de théâtre, de la part d'un groupe d'envieux ou de mécontents. Le sort de ces zélés amateurs devait donc être bien dur! Comme nous le verrons bientôt, l'invasion des pièces à grand spectacle avait fait déserter,

à la fin du XVIIIe siècle, les modestes pièces privées de trucs, et rendus extrêmement difficiles certains auditeurs, qui, éblouis peut-être par les splendeurs de l'opéra, ne savaient plus faire la part des lieux ni des circonstances.

IX

La Musique.

Où retrouver les traces de la musique qui se jouait et se chantait sur les scènes villageoises de Flandre? Rien de plus volatile ni de plus éphémère que cet art ainsi pratiqué. On se bornait à adapter des couplets de circonstance aux chansons en vogue, sans souvent se donner la peine d'en prendre copie, et on se servait, pour les accompagner, des instruments dont on disposait. Quelques strophes, exceptionnellement mises en musique, sont parvenues jusqu'à nous. Que sont devenues les autres?

On ne peut donc guère s'attendre à voir ici quelque chose de complet. Il suffira de grouper tous les vestiges de musique vocale et instrumentale rencontrés dans nos

communes flamandes, pour arriver, par voie d'induction, à des notions sinon précises, du moins vraisemblables.

Il y a lieu de croire que, hormis l'orgue qui était l'instrument obligé de toutes les églises, nos villages n'ont d'abord connu d'autres instruments que ceux qui retentissaient à leurs foires et à leurs kermesses. C'étaient généralement la trompette, le hautbois, la flûte, le fifre et le tambour (1). Ces deux derniers instruments étaient utilisés aussi par les sociétés de tir. Dans certaines paroisses, les virtuoses se réunissaient en confréries, comme nous le verrons ailleurs.

A l'égard du chant, la psalmodie se mêlait beaucoup aux chansons en vogue, surtout en pleine floraison du drame biblique. Les clercs d'église étant de la partie, tout devait aller pour le mieux. Le chant est d'ailleurs naturel à l'homme honnête et content de son sort :

Bœse Menschen haben keine Lieder,

dit un poëte allemand. Ces mots formaient en quelque sorte la devise des musiciens d'autrefois. Une idée semblable se rencontre dans l'introduction des *Spelen van*

(1) Un exemple, pour ces trois derniers instruments, emprunté aux comptes communaux de Beerst : « Betaelt Jacques Toffey, over het trommelen op de kermesse, ten jaere XVI^{c} twee en tachtentich, per acquit de somme van vii lib. iiii s. par.

» Betaelt Passchier Feys, over 't spelen met de fluyte op de selve kermesse, per acquit de somme van vii lib. iiii s. par.

» Aen Franchois Maes, over teire t'synen huyse gedaen, by ordre van den hooftman, door den tambour, sot ende fyffelaere, te kermisse 1700, per cohier met quittantie... xviij s. gr.

» Betaelt aen den hooftman, over syn verschodt ghedaen aen den tambour, fyffelaere ende recreatief-meester, over hunnen dienst op de kermisse ende H. Sacramentsdach, als par quohier ende quitantie, de somme van xvj s. gr. »

Le *recreatief-meester*, est-ce le triboulet rural qui a été esquissé plus haut?

sinne, imprimés à Anvers en 1561 : « La gaieté fuit les lieux d'où la rhétorique et la musique sont exclues. »

Sous ce rapport la Flandre, ce pays musical et scénique par excellence, a dû offrir un spectacle unique dans les annales de l'art.

La trompette sonne, d'ancienne date, à la foire aux chevaux d'Oudenbourg (1). A Eenaeme, c'est la flûte qui roucoule de doux accords (2). A Grammont, c'est la harpe, la guitare et le luth auxquels la préférence est accordée (3). A Hauthem-Saint-Liévin, ce sont à la fois la trompette, la flûte, la cornemuse et le tambour qui ont pour mission d'égayer l'*ommegang* de ce village. Citons, à ce sujet, une relation de cette procession bruyante, que Charles-Quint, par un édit de 1549, crut devoir supprimer impitoyablement. En parlant de la translation du corps de saint Liévin, qui s'effectuait, à cette occasion, au lieu même où l'apôtre fut enterré après son martyre, l'annaliste ajoute :

« C'estoit une grosse procession, depuis la ville de Gand jusques audit Haultem, de gens qui y alloient, tant de piet comme de cheval et aussi de chariot. On estimoit y aller chascun au plus de douze cens chariotz ; le tiers du peuple de Gand s'y trouvoit cedit jour, et aussi du quar-

(1) « Betaelt ij trompers ende een trompilge, die hier in de paerdemaerct laestleden speilden 't vrydom... viij lib. viij s. par. » *Comptes de la ville d'Oudenbourg*, année 1483.

(2) Voy. plus loin. Eenaeme avait cela de commun avec plusieurs villages de Hollande. Ainsi, Constantin Huyghens, en parlant, dans son *Ghebruik en onghebruik der orghel*, du désordre auquel les services du soir donnaient lieu, dans les églises protestantes : « On y court, dit-il, comme à une bourse de commerce... Il n'y manque qu'une chose, ajoute-t-il, sinon des bancs et des étalages, ainsi que des flûtes pour attirer les marchands et les divertir, comme cela se pratique dans les villages. »

(3) Le luth était surtout en usage à Grammont, au XVIe siècle. Voy. *La Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 394.

tier à l'environ. Il y avoit une franche feste audit village de Haultem, et y trouvoit-on toute manière de marchandises à vendere cedit jour, que on y menoit de la ville de Gand et aussi de divers quartiers à l'entour; on y vendoit aussi à boire et à mangier à tous costez dudit villaige, et principalement en la plache d'icelluy qui estoit fort grande et ample, où la dicte marchandise et toute mercherie estoit mise avant, de sorte que ce sambloit une bonne grosse puissante armée et camp de bataille, tant y avoit gens de toutes conditions par bendes, eschades et confraries, les ungs ayant avec eulx tambours et fluttes d'allemans, les autres de trompettes, et aussi forche muses (cornemuses) et autres divers instruments, jouans à tous lez et costez audit villaige, qui estoit chose fort admirable à l'oyr, tant estoit le bruyt grant à tous lez, les ungs dansans, les autres faisans autres esbas et passe-temps, car la pluspart de ceux qui y alloient, n'estoit point par dévotion, mais pour leurs plaisirs (1). »

Le luth se faisait entendre de préférence aux foires de Grammont, avons-nous dit. Ce fait prouve que, comme à Furnes, le *snaerspel* était réservé aux processions religieuses, et que la trompette ainsi que la flûte vibraient surtout aux foires communales. Il est démontré, en outre, que les ménestrels du seigneur de Boulaere furent appelés à rehausser, au XVe siècle, la kermesse de Grammont (2).

Les trompettes dominent à l'*ommegang* de Termonde. En 1522, des ménestrels de Moerbeke et de Stekene,

(1) GACHARD, *Relation des troubles sous Charles-Quint*, pp. 104 et 105.

(2) « Ghegheven mins heeren pipers ende trompers van Boulaer, die pepen ende trompten in de vryheit van der kermesse te Gheroudsberghe, alsoot ghecostumeert es geweest, te vele stonden van den daghen, over huerlieder moyte, omme te hulpe te hüerlieder coste waerts; overal xxxvj st. » *Comptes de la ville de Grammont*, année 1424-1425.

jouant de cet instrument, vont se joindre à ceux qui arrivent des grandes villes pour contribuer à l'embellissement de cette procession (1).

Le *Nederlandsche Sterrekyker* de 1675, contient un couplet précieux à recueillir pour l'objet qui nous occupe. Il est relatif à la musique de danse :

Claes gaet met den trommel raesen,
Jackje moet op 't fluytje blaesen.
. . . .
Herders en herderinnen,
Treckt eens al te samen binnen,
Want het veeltje roept ten dans.

A ces instruments de danse s'ajoutait parfois le chant, en guise de ballade, comme cela a lieu encore aujourd'hui chez certains peuples lointains (2).

Nous trouvons encore la mention d'instruments de musique, dans la *Dichterlyke nalatenschap van Jan-Frans Stallaert*, édité par les soins de son petit-fils M. Charles-François Stallaert, et imprimé à Merchtem en 1868. Il y avait dans ce village, situé en Brabant sur les confins de la Flandre, une société d'harmonie érigée vers la fin du siècle dernier. Jean-François Stallaert en était le poëte, en même temps qu'il était facteur de la société de rhétorique de la même commune. Il fit, en cette qualité, de nombreux morceaux pour des fêtes particulières, entre autres une chanson *Tot lof der muzikanten,* c'est-à-dire à la

(1) *Comptes de la ville de Termonde*, reproduits dans la notice de Wytsman, *Chansons populaires de Termonde*, p. 9.

(2) « Dat een yeghelic hem ghedraghe te vinden in eenige openbare dansinghen, 't zy met zanghe, trommels, flute ofte andere spelen, up de boete van iij lib. par. te verbueren. » *Registre aux édits* du magistrat d'Audenarde, au 12 juillet 1577. La peste avait fait invasion dans cette localité.

louange des musiciens. Nous en extrayons la dernière strophe qui suit :

> Neemt fluyten en clarinetten,
> Violen, octaef daerby,
> Walthorens, basson, wilt letten
> Op de maet, maekt melody (1).

Évidemment ces instruments étaient ceux dont on disposait alors à Merchtem; de sorte qu'il est permis d'en inférer qu'outre ce qu'on appelait une harmonie, il y existait aussi un petit orchestre composé de flûtes, clarinettes, bassons, cors et violons. Cela est intéressant à noter, car pareille réunion d'instruments a dû se rencontrer aussi en Flandre.

Un autre emploi d'instruments mérite d'être signalé. Dans les villes, on le sait, les joyeuses entrées des personnages d'importance s'effectuaient au son des trompettes, des fifres, etc. (2). Dans les villages, la même chose avait lieu. Outre cela, certaines coutumes se pratiquaient avec des nuances variées à l'infini. Mentionnons-en trois, qui nous semblent caractéristiques.

La première figure dans le *Beau Traicté des Fiefs en Flandres,* édité par les soins de feu M. Jules Ketele : « En la paroisse de Hoimile, y a ung héritier féodal estant tenu servir le conte, lorsqu'il est à Berghes, avec ung flagolet, pour faire taire et donner silence aux raines (grenouilles) et aultres bestes estans ès fossés. Soubs Berghes, y a ung aultre féodal qui est garde du lieu, nommé Spicke, et lorsque le conte passe illecq, est tenu estre droit et garder et souffler d'un flagolet (3). »

(1) P. xxv du volume précité.

(2) « Betaelt ij trompers ende iij pipers die met den heere ende wet voeren, om te willecommene minen heere ende vrauwe van Charoloys.... iij lib. » *Comptes de la ville de Courtrai,* année 1414.

(3) P. 15. — Hoimile, aujourd'hui Hoymille.

La deuxième coutume nous est révélée dans un travail de M. Lanssens sur les *Klokputten* (1). M. Lanssens emprunte à un inventaire, dressé par ordre de Marie-Thérèse, des biens appartenant à l'abbaye de Zonnebeke, près d'Ypres, ce qui suit :

« Cinq bonniers de terre, au village de Hooglede, lesquels ont été donnés en arrentement, l'an 1253, et sont à présent dans la possession de J. Harens, Charles Lansweert et consors, à charge de livrer à l'abbaye, chaque année, le 10 novembre, étant la veille de Saint-Martin, entre onze et douze heures avant midi, quinze poulets châtrés en trois cages, sur un chariot couvert, attelé de deux chevaux d'un même poil, avec des sonnettes à leurs garioles et un homme jouant de la flûte, assis sur le devant du chariot, qui doit demander la permission, avant d'entrer dans la basse-court, et y étant, les chevaux doivent courir au grand galop jusqu'à la grande salle, de façon que le devant du timon y entre ; et l'on doit encore payer en argent trente-deux pattards pour la sauce, ce qui se pratique exactement tous les ans, et quoique l'abbaye n'en ait aucun profit, à cause des dépenses et nourriture qu'elle est en usage de donner aux porteurs, se porte ici, ce qui se paie en argent, fl. 1-12-0. »

Enfin, la troisième coutume apparaît sur un petit tableau de l'ancienne école flamande, vraie merveille de coloris étincelant. Une dame de haut rang chemine à travers le verger d'une ferme. Elle est accompagnée de paysannes costumées à la façon des anciennes béguines. Deux petits garçons tiennent les pans de sa robe. Devant elle marche, en jouant, un cornemuseux, la tête coiffée d'un chapeau rond surmonté d'un plumet. Évidemment, c'est la proprié-

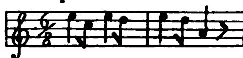
(1) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XV, p. 48.

taire de ces domaines qui fait sa joyeuse entrée, et qui est, par un droit féodal, l'objet de cette aubade rustique (1).

Détachons de cette scène traditionnelle la figure du cornemuseux, qui nous paraît esquissée magistralement :



Au mois de juin 1873, un jeune pâtre entonnait mélancoliquement, au milieu des prairies verdoyantes qui avoisinent le village d'Oombergen, une mélodie fort originale ayant pour timbre :



Ne dirait-on pas un vrai motif pour cornemuse, instrument complétement abandonné en Flandre? On pourrait faire un recueil intéressant de ce qui se chante, vers le coucher du soleil, aux environs de la ville d'Audenarde.

Dans l'analyse d'un ancien drame cornique faite par M. de Villemarqué, nous voyons le roi David, arrivé au mont Thabor, en Arabie, apostropher ses « écuyers et chevaliers, » en ces termes : « Jouez, ménestrels et tambours, et vous, mes trois cents harpes et mes trois cents

(1) La peinture est sur panneau et provient du notaire De Mulder d'Audenarde, comme l'atteste le cachet en cire rouge qu'elle porte au revers. Elle est conservée avec soin, dans notre collection, comme monument de nos antiques mœurs.

trompettes, tympanons, rotes, violes, guitares, psaltérions, luths et timbales; orgues et cymbales, et vous, chanteurs de symphonies (1)... » Voilà, si nous ne nous trompons, tout l'appareil d'instruments qui servirent à rehausser les pièces bibliques du moyen âge, tant en France qu'en Belgique. Il est possible que les villages flamands en aient fait un usage plus ou moins fréquent, et proportionné à l'importance de leurs ressources. Mais nous n'oserions rien affirmer à cet égard.

Opposons-y le récit d'une représentation villageoise donnée à Castets (Basses-Pyrénées), avec accompagnement d'un tambour, de deux violons, d'un galoubet et d'un tambourin. Entre ces deux extrêmes se trouve peut-être la vérité :

« La pièce, qui était une espèce de tragédie ou drame intitulé : *Les douze Pairs de France*, fut jouée par des villageois, à midi et en plein air. La scène était en planches, bordée de grandes draperies blanches, et recouverte par d'autres qui servaient à intercepter les rayons du soleil et les regards des curieux du dehors. L'orchestre était composé d'un tambour, de deux violons, d'un galoubet et d'un tambourin : c'est le nom que l'on donne, dans le pays, à une espèce de caisse longue à six ou sept cordes, que l'on frappe à l'aide d'une baguette en bois.

» C'est au bruit de cette musique que s'exécutaient les marches (et il y avait nombre d'évolutions militaires dans la pièce), ainsi que les chants, car on y chantait une longue ballade. Tous les instruments jouaient à l'unisson. Dans les airs, qui n'étaient pas sans mélodie, M. Jomard crut découvrir des traces de notre très-ancienne musique. Au reste, il paraît qu'à Castets, comme à Rome, les femmes ne doivent point monter sur le théâtre : c'était un

(1) *Le grand mystère de Jésus, drame breton du moyen âge.* — Paris, 1866, introduction, p. XLIX.

charpentier du pays qui jouait le rôle d'une princesse, un autre paysan celui de sa suivante. Tout cela était burlesque, trivial, et personne n'était tenté de rire (1). »

Dans la charmante introduction d'*Esmoreit*, pièce généralement attribuée aux premières années du XVe siècle, l'auteur énumère diverses choses auxquelles on se complaisait de préférence, et il cite certains instruments de musique, qui, sans doute, auront été populaires alors, pour conclure enfin à la suprématie de l'art dramatique :

Selc hoort gheerne melodien
Van orghelen, van fluten, van souterien,
In herpen, in vedelen, in rebebien,
In acaren, in luten ende ghiternen.

C'est-à-dire : « Tel aime à entendre les mélodies de l'orgue, de la flûte, du psaltérion, de la harpe, du violon, du rebec, des timbales, du luth et de la guitare (2). »

Ce passage semble donner à entendre que la musique n'était guère employée aux anciennes représentations théâtrales. Mais, à notre sens, l'auteur fait allusion à la préférence exclusive de quelques-uns de ses contemporains pour certains instruments, ce qui n'exclut guère, cela est évident, leur usage accessoire dans les exhibitions scéniques. N'approfondissons pas davantage cette question, dont il sera traité *in extenso* dans notre livre de *la Musique aux Pays-Bas*, et arrivons, d'un bond, à des données plus locales et plus directes.

Envisagée sous le rapport de l'art, la musique qu'on exécutait aux représentations villageoises ne valait guère mieux que les pièces. C'était le plus souvent une espèce de faux-bourdon, un contre-point grossier, un chant

(1) EUG. BARET, *Les Troubadours*, p. 363.

(2) Un siècle plus tard, le poëte Houwaert cite, à peu de chose près, les mêmes instruments.

d'église larmoyant, pour l'interprétation desquels le directeur, d'ordinaire instituteur ou clerc d'église, nous l'avons déjà dit, était dispensé d'avoir recours à un personnel spécial, vu qu'il trouvait des exécutants tout prêts dans les enfants de chœur, dans les chantres et dans les élèves confiés à ses soins (1).

Chaque acte finissait par un chœur, à l'imitation de Sophocle. Ces chœurs n'étaient point étroitement liés à l'action. Ils célébraient, au fur et à mesure du développement de la pièce, les louanges de Dieu et des héros en cause, et ils moralisaient sur ce qui se passait sous les yeux du spectateur. Ainsi, dans le drame de *Clovis*, on chante en chœur le *Te Deum*, pendant que le roi franc est baptisé par l'archevêque de Reims. Cela, du moins, n'était pas un anachronisme, l'hymne ambroisien étant antérieur au v[e] siècle. Un exemple plus caractéristique émane de la tragédie de *Domitien*, jouée en 1734, et où se chantent les ensembles suivants; dont nous traduisons littéralement l'intitulé :

« Premier acte. Chœur de soldats. Un chœur des soldats récite les louanges des princes. — Deuxième acte. Chœur de musique. On chante l'aveuglement de la superstition. — Troisième acte. Chœur des chrétiens. On rejette les malheurs et la décadence de Rome sur le culte des faux dieux. — Quatrième acte. Chœur. On chante les louanges de Constance. — Cinquième acte. Chœur de musique. On pleure la mort des martyrs, et on prédit les malheurs qui doivent arriver à Domitien. »

(1) Pour les joyeuses entrées, on s'adressait souvent aux chantres de la ville voisine : « Aen d'heere ende meestere Sloen, meestere van musycque tot Cortryck, dit over de rechten ende voiaige van de sanghers, over de musicque gheschiet binnen de kercke deser prochie, in 't doen van den intrée van den heer grave van Mosschroen, als heer deser prochie, tot 36-12-0. » *Comptes d'Aelbeke*, année 1630. Il est possible que, pour les représentations, le même recours avait lieu.

Dans la *Défaite de Thersite,* interprétée, en 1770, à Heestert, on voit un tableau accompagné de chant, *vertooninge door gezang,* représentant la combustion du cadavre d'Argégoras. Citons encore l'hymne *Vexilla regis,* exécutée dans la tragédie *l'Invention de la Sainte-Croix;* jouée à Ingoyghem en 1777, et le chœur chanté dans la pièce légendaire de *Notre-Dame de Dadizeele,* en 1732, pour célébrer la dédicace de la chapelle.

Parfois, c'étaient des chansons ayant un air de parenté très-rapproché avec le plain-chant, mais revêtues d'une allure plus rhythmique, plus dégagée. Il y a une vingtaine d'années, se rencontrait, parmi les faibles débris des sociétés dramatiques rurales, une mélodie en *sol* mineur, que nous n'hésitons pas à ranger parmi les plus belles que nous connaissions. D'une carrure parfaite, cette mélodie renferme, dans l'espace restreint de huit mesures, deux périodes distinctes et parfaitement correspondantes. Elle est tracée sur un papier chiffonné, qui probablement a servi au violon chargé de guider la voix. Son titre est : *Euphemia.* Nous en concluons qu'elle a été chantée dans la pièce qui porte ce nom. Si les paroles étaient conservées, nous pourrions savoir par quel personnage et en quelle situation elle a été exécutée.

Après tout, le malheur est bien petit, puisqu'elle n'a pas été faite pour la pièce même. Nous en trouvons une semblable, à quelques notes près, dans les *Goddelyke Lofsanghen* de Juste Harduyn, imprimés à Gand en 1620. C'est la sixième du recueil.

Un an après la publication des *Goddelyke Lofsanghen,* parut à Amsterdam un motif similaire, dans le *Friedsch-Lusthof.* Ce motif est-il pris du recueil d'Harduyn, ou est-il emprunté à un air plus ancien d'où la mélodie des *Goddelyke Lofsanghen* elle-même dérive? Nous n'oserions tran-

cher la question. Toujours est-il que l'une et l'autre ont le caractère flamand ou néerlandais, comme on voudra.

Un recueil de chansons, qui vit le jour à Amsterdam, en 1627, contient la même mélodie, sauf quelques variantes, qui ne sont, à proprement parler, que des notes de passage introduites par fantaisie et qui laissent l'idée fondamentale intacte. Cette mélodie donne pour timbre : « *'K heb 't wercken uyt myn zin gesteken.* »

Enfin, notre chanson apparaît encore, mais défigurée au point qu'il est difficile de la reconnaître, dans les *Oude en nieuwe liedjens,* publiés par M. Snellaert (1). La popularité a dû en être bien grande, on le voit, et si aujourd'hui quelque compositeur habile voulait l'enchâsser dans une partition d'opéra et la paraphraser comme Meyerbeer a fait du choral de Luther et Rossini du *Ranz des vaches,* elle serait vivement goûtée par ceux qui aiment la musique simple et expressive. Elle a été connue, cela est certain, par l'auteur de : « Ah ! vous dirai-je maman ! » car cette chanson populaire en dérive directement, quoique écrite dans la tonalité majeure.

Et, pour aller jusqu'au bout des imitations, ladite chanson se trouve reproduite, d'une manière déguisée, dans l'*Orphée* d'Offenbach, en forme de motif de marche servant de finale (2).

A la tragédie de *Rosalinde* s'adapte, selon toute appa-

(1) Les mélodies anciennes de ce recueil ont été reproduites aussi fidèlement que possible. Mais nous ne ferons pas nos compliments à l'auteur des accompagnements qui y ont été adaptés. Il n'a compris ni le style, ni le rhythme, ni la tonalité de ces vénérables débris des âges passés, qu'il eût dû laisser dans leur simplicité primitive, au lieu de les enchâsser, véritables diamants qu'ils sont, dans le strass et la verroterie moderne.

(2) Cette chanson n'est, du reste, qu'une variante du *Reuse-lied,* qui lui-même semble procéder de l'Introït : *Puer natus est nobis,* cité par Hucbald. Tout s'enchaîne et se touche dans les chants qui ont traversé les siècles sur les lèvres du peuple. Est-il besoin de faire remarquer que le plain-chant renferme les linéaments de plusieurs de nos chansons populaires ?

rence, une bucolique que nous possédons en manuscrit et qui porte la signature de Jean-Baptiste Signor. Elle date de 1762. Musique et paroles ont-elles été détachées des nombreuses pièces que le sujet de *Rosalinde* a enfantées? La chose est probable. Rien n'empêche de supposer, jusqu'à preuve du contraire, que les paroles ont été composées pour le théâtre de Sulsique.

Dans le but de faciliter la vérification du fait, nous reproduisons ci-après le thème et les couplets. Ces couplets ne manquent pas de mérite. L'air est bien dans le style du XVIIIe siècle. Il émane, à coup sûr, d'un musicien habile. La mélodie dégage quelque chose de tendrement langoureux et de doucement expressif qui fait songer à Mozart. Il y a là toutefois un cachet plutôt français qu'allemand ou flamand. Nous avons vainement cherché cet air charmant dans la *Clef du caveau*. En tout cas, il s'adapte on ne peut mieux aux paroles, tant pour le rhythme que pour le sens. Voici cette pastorale :

CORIDON EN ROSALINDE.

1.

Hoedanig, liefste Rosalinde,
Ben ick verheught dat ick u vinde,
Hier in dees groene claverweyd'
Daar wy soo dickwils met ons beyd'
Hebben gevoet
Ons schaepkens soet.
Hoe blaeckt myn hert door min
Tot u, myn schoonste herderin.

U wangen syn als roode roosen
Die in de weydemaend seer aerdig bloosen,
En boven dien u soet gelaet
Blinckt claerder als den daegeraet,
Die Phebus send
Uyt 't firmament,
Syn helder sonne licht
't Welck gans het aerderyck verlicht.

CORYDON ET ROSALINDE.

Pastorale composée, en 1762, par J.B. Signor

pour le théâtre de Sulsique.



Hoe-daenig liefste Ro-sa - lin-de, ben ick verheught dat ick u vin-de, hier



in dees groene clae-ver-weyd, daer wy soo dick wils met ons beyd'heb - ben ge-voet ons schaepkens soet; hoe



[illegible] u myn schoonste herde - rin! U wangen zyn als roode roosen, die in de



weyde-maend seer aer-dig bloosen, en bo-ven dien u soet gelaet blinckt claer-der als den.



daegeraet, die Phebus send uyt 'tfirmament, syn hel-der son-nelicht 'twelck gans het aer - de-ryck ver - licht.

2.

Wel, mynen herder uytgelesen,
Seght my, wat kan de oorsaek wesen
Van een soo lanck afwesentheyt,
Die my aendoet veel bitterheyt?
Gelyck een hert
Gedreven werd
Naer eene waeterbron,
Verlang ick naer u, Coridon.

Schoon d'ander herderinnen songen,
En of al onse schaepkens sprongen,
Véel min den blyden nachtergael,
Met het gevogelt al te mael,
Connen voorwaer,
Niet altegaer
Versaeden myn gemoet,
Soo seer als u presentie doet.

3.

Laet ons dan, liefste herderinne,
Gemerckt gy my en ick u minne,
Maecken van ons kudden een,
En laeten weyden onder een
Ons schaepkens al,
Seer lief getal,
Indien gy u minnaer
Aanveirt voor uw lief wederpaer.

G'hebt nu soo lanck de liefde sien blycken,
Ende oock geensints in de liefd' afwycken
Een Coridon die uw verwin (?),
Wanneer hy in oprechten min,
U t'allen tydt
Stantvastigheyt
Toonde in elck geval,
't Welck hy altydt volherden sal.

4.

Gy syt een herder uytverkoren
Voor my, en ick voor u geboren,
'K heb nu van over langen tydt
Aenmerckt uwe getrouwigheyt,

Daer is myn hand,
Tot onderpand,
Ick sal syn uwe vrouw,
En blyven voor altyd getrouw.

Nu sullen wy sonder verdrieten,
De soete vreught van onse min genieten,
En ick sal waer gy henen gaet,
Van u myn liefsten toeverlaet,
In vreught en pyn,
Onscheydbaer syn.
Wy beyde zyn maer een,
Ons niemant als de doodt sal scheen.

Ul. dienaer tot op een ander tydt,
J.-B. Signor, in Zulsick, 1762.

On a encore chanté, sur les scènes villageoises, un noël gracieux, que reproduisent, avec quelques variantes, les *Gheestelyke Liedekens* et les *Chansons populaires des Flamands de France* (1). En voici les trois premiers couplets, d'après un manuscrit du XVII[e] siècle :

KERSTLIEDEKEN.

1.

Wat sangh en clanck van d'engelsche schaeren
Quaemen de herderkens hedent verclaeren,
Van desen nacht seer lanck verwacht,
Dat van eene maghet wiert voortghebracht
Een soete kindeken uyt d'uydvercoren;
Dat van Maria nu es gheboren,
In Bethleem stal, den God van al,
Die ons quam soecken in aerme doecken.
Sy songhen *Laus Deo* met bly gheschal.
Rep. In Bethleem stal, enz.

2.

Dierken en Claysken, Hansken en Theuntjen,
Maeyken en Janneken, Liesken, haer soontjen;
En Anthonet, ons Lisabeth,
Quaemen naer stalleken, kuys en net.

(1) P. 23. Ce dernier porte pour titre : *De aenbidding der herders.* M. De Coussemaker croit qu'il a été composé pour les écoles dominicales d'Hazebrouck, où il se chante encore. Le nôtre provient des environs d'Audenarde.

Thennen die spraeck, met syne botte kaecken :
Syn wy bedroghen, wat sullen wy maecken?
Leyne sy : Gauw, ô gy rabauw,
Al syn de vrauwkens licht van ghelooven,
Wilt gy niet commen, blyft op u ghetauw.
  REP. Leyne sy : Gauw, enz.

3.

Met vier van liefde hun herteken brande,
Elck om te doen syn offerande,
Van boter, saen, caes, melck en graen;
Elck was naer 't stalleken op de baen.
Pierken liep vooren met Hansken, syn broerken,
En seyde : Ras, comt vaerken en moerken.
Ieder droegh wat naer dese stat;
Sy thauden en speelden, en reutelden t'saemen,
Het vier van liefde hun herte besact.
  REP. Ieder droegh, enz.

Évidemment, le noël émane d'un poëte villageois. Certaines phrases, telles que : *restez à votre métier*, et : *comme nos paysans*, sont formelles à cet égard (1).

A la place de ce troisième couplet, le recueil de M. De Coussemaker en donne un qui commence par ces vers :

G'heel het geselschap vol vreugd en vrede;
D'een had een trommel of moselken mede,
D'ander had een luyt,
D'ander een fluyt;

et qui nous indique les instruments dont on se servait, dans les villages flamands, au XVIIe siècle. Le dernier couplet de notre manuscrit porte aussi :

Het fluytjen dat gonck,
't Lierken dat clonck;

au lieu de :

't Moezelken gonk,
't Fluytjen dat clonk.

(1) Au milieu du siècle dernier, on comptait, dans certaines communes, telles que Waerschoot, Evergem, Somergem, Sleydinge, Asper, Syngem, Oosterzeele, Baeleghem, etc., un millier de métiers pour le tissage des toiles. Un marchand put acheter, en un jour, à Audenarde, sept cents pièces de toiles, dites *grisettes*.

Le chant est expressément stipulé dans le règlement de la société rhétoricale de Stavele, promulgué en 1719. Partout, croyons-nous, la chanson était cultivée *con amore*. *Le Jugement dernier*, joué en 1769 à Ophasselt, était rehaussé de chants et de danses. La pièce du *Rosaire*, produite, en 1778, à Waereghem, avait pour intermèdes des chants et des ballets, entre autres un ballet infernal; le tout se terminait par un *Te Deum* solennel. Parfois, les divertissements musicaux avaient lieu après les représentations, comme à Asper, où l'on exhiba, en 1773, la pièce de *Constantin*, suivie d'exercices de musique et de déclamation.

A ceux qui seraient tentés de s'étonner de cette indigence, nous pourrions opposer certaines grandes villes, comme Paris, où l'orchestre était à peu près insignifiant, et où les chœurs n'étaient rien moins que détestables. Mozart s'en plaint, à juste titre, dans ses lettres. Et Bruxelles? Au théâtre de cette cité, il n'y avait point, en 1777, de troupe chorale engagée d'une manière permanente. On se contentait de louer quelques choristes pour certaines représentations extraordinaires. On paya ainsi les musiciens particuliers qui chantèrent les chœurs de l'opéra *Céphalide* et de la comédie *l'Amoureux de quinze ans*.

Le tambour tenait, dans les fêtes rhétoricales de la campagne, au siècle dernier, le même rôle que remplissaient les naquaires dans les *ommegangen* du moyen âge. Aussi, quel cas on en faisait! Jacques Reynoult, tambour des troupes de la châtellenie d'Ypres campées à Aire, en 1523, reçut du magistrat, lors de la célébration de ses noces, une couronne d'or valant 4 livres parisis (1).

(1) « Binder zelver maend september, was ghegheven, ter brulocht van Jacx Reynoult, tromslaghere van den ghesellen van der casselrie ligghende over Gribonael t'Arye, een gouden crone... iiij lib. par. » *Comptes*

A l'égard des timbales et des trompettes, le seul village où nous les voyons manœuvrer, est Gentbrugge, sorte de faubourg de Gand, où, en 1759, dans la tragédie d'*Arétaphile*, et, en 1764, dans celle de *Charles VI*, *empereur romain*, figuraient divers ballets, dansés par un certain Jean De Klerck, ses quatre enfants et tous les acteurs de l'ouvrage (1). A Ayghem, près d'Audenarde, on pratiquait déjà, en 1756, l'ouverture des pièces, au son de plusieurs instruments : « *met veel instrumenten van alle soorten van spel,* » est-il dit dans l'argument de *la Passion,* jouée à cette date.

En dehors des instruments que nous venons de nommer, et des violons qui formaient l'orchestre ordinaire des représentations théâtrales, comme l'attestent les vers suivants empruntés à l'argument de la pièce de *Méza*, *roi de Moab*, jouée en 1784 :

De edel maegden reyn,
Bepronkt vol prael en glans,
Vercieren Parnass' pleyn,
Met een doorvlogten dans,
Doormengd met zoet accoord
Van zang en spel van snaer,
Waer naer zal komen voort,
Den opdragt van hier naer ;

on s'aidait peut-être encore, à ces représentations, des instruments que voici : orgue portatif, clavecin, psaltérion

de la châtellenie d'Ypres, 1523. Un Jean Dewerdt est mentionné comme tambour, *trommelslaere*, dans un registre des *Lichtgelaede* d'Ypres, à l'année 1550.

(1) Les timbales et les trompettes fonctionnèrent à Aelbeke en 1690, pour l'inauguration du comte de Mouscron, seigneur de la localité : « Aen Anthone Gauthier ende syn twee broeders, over hun spel met elck een trompette ende eenen keteltrommel, voor ende naer 't lof, tot... 6-4-0. » *Comptes d'Aelbeke*, année 1690.

ou *hakkebert*, cornet, cor de chasse, vielle organisée, serpent, tambourin et *rommelpot* (1).

Dire le mode d'emploi de ces divers instruments, serait chose assez difficile, en l'absence de toute preuve directe. Il n'est donc permis que de hasarder, à ce sujet, des conjectures. Il y a une quarantaine d'années, les couplets intercalés dans le drame de *Geneviève de Brabant* se chantaient, au village de Rooborst, avec accompagnement d'un violon, d'une clarinette et d'une contre-basse.

La flûte remplaçait la clarinette, dans la pièce d'*Euphémie*, jouée à diverses reprises, en 1769, à Nukerke, sans compter quatre trompettes, qui fonctionnaient presque sans relâche :

Als sy naert theatre gongen,
't Scheen dat d'hemels open sprongen,
Door het lieffelyck geluydt
Van viole, bas en fluydt.
Men sag vindels, standaert swieren,
En oock vier trompetten tieren,
Met vier maagden op dat pas,
Dat oock g'heel plaisierig was (2).

Le plus souvent, croyons-nous, l'aigre archet du ménétrier, le son nasillard de la musette, le bruit mesuré des

(1) La plupart de ces instruments figurent au magnifique musée de M. César Snoeck, à Renaix.

Nous y avons vu une curieuse musette de 1527, ayant le soufflet, les chalumeaux et les bourdons terminés par des pavillons en métal, en forme d'urne, et une tête de bélier incrustée. M. Snoeck possède également une trompe de chasse en corne et une autre en grès, rencontrée aux environs de Renaix, ainsi que deux grandes flûtes qui, selon nous, ont servi à inaugurer les foires d'Eenaeme, contrairement à la légende qui les fait provenir de l'abbaye de ce village. Nous nous occuperons de cet emploi ailleurs.

Du reste, M. Snoeck prépare sur la lutherie belge une étude historique et technique, pour laquelle il a déjà recueilli les éléments les plus intéressants.

(2) Voy. aux Annexes.

souliers ferrés et la voix glapissante d'un magister de village suffisaient pour vous annoncer de loin une ballade d'une franche et cordiale gaieté, éclose tout entière, dans un moment de bonheur suprême, du cerveau du directeur, et accompagnée, de la voix et du geste, par tout le personnel dramatique, lequel faisait résonner les planches sous ses bonds inégaux et pittoresques, et rappelait à l'observateur attentif certains groupes des tableaux de Teniers.

X

Mœurs et coutumes.

Les règlements sont la base de toute association valide, comme les lois sont le pivot de tout bon gouvernement. Ceux qui présidaient aux sociétés dramatiques rurales de la Flandre, étaient de deux sortes : morales ou religieuses et administratives.

Si, comme le dit Montesquieu, « dans tous les pays du monde on veut de la morale, » la Flandre, plus qu'aucune autre contrée, avait prescrit cette obligation comme une nécessité sociale.

Les diverses dispositions réglementaires des gildes flamandes, se rapportaient directement à la nature des personnes pour lesquelles elles furent établies, ou plutôt elles en étaient l'expression fidèle et sincère. Elles for-

maient une sorte de code de vie intime, complétant la législation générale, et ayant, en certains points, une action plus directe et plus efficace sur l'individu. Elles lui traçaient les devoirs de la décence, de la politesse et du savoir-vivre, *modus vivendi*, au milieu de ses joies expansives et de ses délassements bruyants.

Pourquoi le Flamand se distingue-t-il, entre toutes les nations, par l'ordre intérieur, la sage économie et le labeur persévérant? Outre ce que la race lui apporte, il doit indubitablement ces précieuses qualités à l'action efficace des associations de tout genre qui couvrent son sol. Partout règnent la charité fraternelle, les bons procédés, les relations sympathiques.

Le patronage religieux ne fut point sans influence : il serait puéril de vouloir le méconnaître. Pour certaines associations, il fut la source d'où l'esprit de corps tira sa plus grande énergie, et peut-être que, sans ce lien pieux, leur existence n'eût point été aussi glorieuse, ni aussi durable. Le Flamand a des mœurs franches, mais non exemptes de rudesse. En se constituant en famille spirituelle et littéraire à la fois, ses intérêts opposés se fondaient dans ce double élément, que fortifiait encore, on l'a vu, le prestige de l'harmonie.

Restait une sorte de police pour assurer la régularité voulue dans les cérémonies publiques, et pour faciliter le mécanisme des représentations, sans compter les prescriptions administratives communes à toutes les réunions régies par un chef.

Peu d'anciens règlements des gildes rhétoricales nous sont parvenus, et nous aurions à déplorer vivement la perte de ceux qui gouvernaient les sociétés dramatiques des campagnes flamandes, si les ordonnances qui nous sont restées des XVIIe et XVIIIe siècles, n'en offraient

une reproduction plus ou moins exacte. Il nous sera donc permis d'en donner ici quelques indications sommaires.

L'art de la rhétorique était considéré comme quelque chose de noble et d'élevé. « Utile, d'après le préambule d'un règlement que nous avons sous les yeux, pour les bonnes mœurs et les manières polies, il aidait encore à la connaissance de l'histoire et à la parfaite éducation de tous. » Il fallait donc le cultiver avec toute la décence qu'il réclamait, ce qui n'était guère difficile, vu le zèle inné, *ingeboren yver*, et l'affection profonde, *grondhertige genegendheyd*, que lui témoignaient les confrères. Pourtant, que de fois on s'oublie, surtout *inter pocula!*

Conséquemment, point de médisances ni de disputes; point d'actes de rébellion contre les autorités; aucune parole déshonnête, aucun juron ni blasphème; nul excès de boisson ni de manger. Le silence une fois requis par le prince, aucune causerie importune, aucun rire inconvenant ne sera toléré. La lecture commencée, le garçon, *knaep,* retournera les verres, et contrôlera les canettes. Il est chargé aussi de verser la boisson, de surveiller ceux qui iraient boire en dehors du local. Le nombre de canettes de bière est limité à trois pour chaque membre. Note rigoureuse sera tenue des canettes consommées.

Ceux qui chanteront des couplets déshonnêtes ou incongrus, seront obligés de quitter la gilde pour un temps considérable, tout en restant astreints à payer la rétribution annuelle. On ne tolèrera pas les jeux de cartes, de dés ou de dames; pour les jeux permis, défense absolue de frauder, *tuysschen*, et de changer furtivement le genre de jeux. On ne pourra fumer que par une permission spéciale du chef, et dans une salle à part. Tout trafic est interdit aussi, de même que tout pari; il convient de ne point se croire

en pleine auberge, mais dans un vrai temple de l'art. Le confrère qui se déshonore, sera impitoyablement évincé de la société.

Les étrangers, de même que les enfants, seront exclus du local. Les membres pourront seulement amener leur femme ou leur mère. Pour être admis comme membre, il faut avoir des mœurs irréprochables, pratiquer la religion catholique, et s'assurer d'une personne garante, en cas d'insolvabilité. En outre, il sera nécessaire de savoir rimer ou remplir un rôle de tragédie ou de comédie (1). Les cotisations annuelles se payeront exactement. Les confrères devenus insolvables par infortune ou par imbécillité, seront seuls affranchis de poursuites. Toutefois, s'ils viennent à meilleur état, la société réserve ses moyens de recouvrement.

Un costume honorable et décent est de rigueur. Personne ne pourra lire le règlement, la tête couverte. Les amendes infligées seront payées séance tenante. Un tiers sera pour le garçon, un tiers pour la gilde, et le tiers restant pour les pauvres. Il y aura une bourse pour recueillir celles-ci; seulement le délinquant n'y pourra déposer lui-même les amendes. Les corrections arbitraires seront faites par le prince, le doyen, le greffier et les trois plus anciens de la société. En cas de parenté, ils seront remplacés par les plus âgés. Les disputes seront réglées par l'*hoofdman*. La distance légale du domicile des membres,

(1) Parmi les acteurs, il a dû s'en trouver qui n'avaient qu'une faible teinture d'instruction et qui remplissaient d'instinct leurs rôles. Ainsi s'explique le passage de Pels, qui concerne les gens illettrés reçus autrefois dans les sociétés de rhétorique flamandes ou néerlandaises :

> In welke broederschap men aannam, zonder gunst,
> Geleerde en ongeleerde, als de offening en zeden
> Niet met de veegelijkheid eens goeden burgers streeden.

Dichtkunst, p. 26.

est une lieue et demie. Aucune excuse d'absence ne sera admise pour ceux qui demeurent dans ce rayon.

Nul membre ne pourra accepter de rôle dans d'autres associations. Les rôles de tragédie ou de comédie désignés par le prince, devront être agréés sans contestation. On les apprendra pour le jour fixé, avec défense d'initier qui que ce soit au contenu de la pièce, et avec recommandation expresse de veiller à leur parfaite conservation. Six fois l'an, des questions rhétoricales, d'abord soumises au curé et au bailli du village, seront traitées en vers et honorées d'une récompense. Ceux-là seulement qui ne pourront manier convenablement la rime, seront autorisés à s'exprimer en prose. Les pièces lues ou jouées devront être chrétiennes, dévotieuses et instructives. On aidera à construire et à démonter le théâtre.

On sera tenu d'assister aux réunions principales ainsi qu'aux cérémonies religieuses, sous peine d'amende. Un coup de sonnette se donnera, avant de procéder à l'objet de la convocation. Le silence sera réclamé alors, et les membres devront ponctuellement remplir les charges imposées. Le prince élu devra être cherché et reconduit chez lui. Il fera confectionner une médaille en argent, qui portera l'emblème de la société, son nom et la date de son élection. L'*hoofdman* et le greffier sont nommés à vie; les autres autorités sont renouvelées tous les deux ans. Le membre que le prince désignera, sera tenu de porter le Saint-Sacrement ou le patron de la gilde dans la procession. L'*hoofdman* ou son délégué marchera derrière le blason officiel. Il tiendra la droite; à gauche marchera le prince, puis viendront l'ancien et le receveur. Le milieu sera occupé par le roi. Le porte-étendard, signe de ralliement, emblème de concorde et de fraternité, ouvrira le cortége, ainsi que le tambour.

Il y aura un service divin annuel pour le saint tutélaire de la gilde. Les demeures des confrères seront illuminées en cette circonstance. Le lendemain, on célèbrera une messe de *Requiem* pour les confrères défunts. Il y a obligation d'assister, avec cierge allumé, à l'administration ou à l'enterrement d'un confrère. La famille payera le droit d'obit. On tiendra annuellement une réunion spéciale pour l'examen des comptes. Un tonneau de bière sera percé à cette occasion.

Les confrères étaient autorisés, de la part de la société-mère, à se présenter dans toutes les localités de Flandre et de l'étranger, où l'on organisait des concours littéraires, à y donner des représentations, et à s'y livrer à tous les exercices que comportait leur art, en se soumettant, toutefois, comme association légale, aux prescriptions du placard du 15 mai 1602. La société-mère se réservait la connaissance de toutes les difficultés qui surgissaient entre les gildes, et prenait sous son égide les gildes, reconnues par elles, qui se trouvaient sous le coup d'une poursuite en dehors de sa juridiction.

A l'égard des vêtements officiels portés par les rhétoriciens régulièrement associés, toutes les sociétés n'adoptaient point l'uniforme. Il y en avait qui se bornaient à attacher une cocarde à leur chapeau ou à leur boutonnière, et à garnir leur poitrine d'un blason d'argent, de cuivre ou d'étain. Pour le tambour, le fifre et le fou, aussi bien que pour le garçon d'office, elles suivaient la tradition généralement admise, en les affublant d'un costume de couleurs très-voyantes, comme le bleu, le rouge, le vert et le jaune. Parfois, ces couleurs étaient entremêlées confusément, de façon à obtenir un bariolage inimaginable. Le blason de la société, découpé dans un pan d'étoffe, figurait sur leur dos, sur leur poitrine et sur leurs bras. Les

boutons étaient bizarrement choisis. Le garçon tenait une hallebarde, et marchait, dans le cortége, derrière la gilde, en guise de *lijfwacht*. Certaines sociétés possédaient une table d'autel dans l'église de leur paroisse. Toutes avaient leur blason peint sur panneau et richement encadré (1).

Parfois, ces décorations servaient de motif d'ostentation à certains ambitieux, qui n'hésitaient pas à se donner des armoiries imaginaires et à les faire graver sur les affiches de théâtre. Le fait s'est rencontré, en 1782, à Saint-Gilles, au pays de Waes, où un avocat dont nous tairons le nom, reçut de la Chambre héraldique à Bruxelles, la verte lettre suivante, que nous copions textuellement :

La Chambre héraldique de l'Empereur et Roi.

« Monsieur, nous ayant été dénoncé qu'en l'année 1782, vous auriez agréé que la jeunesse de St-Gilles, pays de Waes, vous dédiât une tragédie du *Martire de St Mercure*, représentée les 21 et 28 avril, 3, 5, 12, 19, 20, 26 et 30 mai, 2, 9, 16, 23, 29 et 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet de la même année, au cabaret du *Cerf*, chez Alexandre Vlyminck, sur l'affiche de laquelle vous vous êtes permis qu'on imprimât, en taille douce, des armoiries analogues à votre nom et décorées des marques distinctives de noblesse, comme heaume, lambrequins et cimier, etc., et, comme nous sommes particulièrement informés que votre condition n'est, à tous égards, que purement et simplement roturière, et que conséquemment il ne vous a point été et qu'il ne vous est même point permis de porter des armoiries ainsi timbrées, nous vous faisons la présente pour vous dire, au nom et de la part de Sa Majesté, qu'en déans le terme de trois semaines, date de cette, vous aurez à nous renseigner les titres en due forme, en vertu desquels vous avez cru pouvoir autoriser et fonder de votre part une entreprise aussi publique et aussi contraire aux édits héraldiques, à peine que ce terme écoulé et que restant en défaut de remplir ces ordres, il

(1) On en verra quelques-uns, dans la 2me partie de ce livre.

sera pourvu incessamment à votre charge là et ainsi qu'il appartiendra.

» Fait en la Chambre héraldique de Sa Majesté à Brusselle, le........... »

Suscription : « A Monsieur E..., avocat à St-Gilles, pays de Waes (1). »

L'issue de cette affaire nous est inconnue. Elle se devine pourtant. Il va sans dire que l'avocat E... aura rengaîné ses prétentions nobiliaires, et pris des allures plus modestes et plus conformes à un Mécène de village.

Les représentations avaient lieu généralement pendant l'été. Le choix de cette époque s'explique par l'absence d'un théâtre permanent et régulier, établi dans un local *ad hoc* et se prêtant aux pièces les plus compliquées comme aux pièces les plus simples. Quiconque sait ce qu'est une habitation rurale, ne s'étonnera point de ce fait. Les théâtres s'élevaient en plein air, dans une cour d'auberge, à l'aide de planches soutenues par des tonneaux. Une simple toile garantissait les spectateurs de la pluie et du soleil. Cette tente a dû être souvent bien insuffisante, car certains programmes ont soin de prévenir le public que toutes les dispositions ont été prises pour le mettre bien à l'abri de l'humidité de la température.

Parfois, cette scène improvisée s'élevait dans une grange, parfois aussi dans une prairie pittoresque. Rarement elle se construisait sur la place communale, laquelle était réservée aux bateleurs et aux marionnettes. La représentation finie, tout se démontait avec la même facilité que l'ajustement en avait été fait. On comprend que la bonne saison était particulièrement propice aux exhibitions théâtrales. L'hiver, outre qu'il eût chassé ou détourné les

(1) Archives générales du royaume.

spectateurs, était réservé d'ordinaire à l'étude des rôles ou à la préparation des éléments de la représentation.

Les mois de mai, de juin et de juillet étaient les plus communément consacrés aux ébats scéniques. C'est ce que Casteleyn appelait *den lustigen saisoene*, la saison gaie. La nature est parée de sa plus belle verdure. Les oiseaux chantent dans les bocages, les moutons bondissent dans les plaines. Tout invite à la poésie, tout enflamme l'imagination, jusqu'à la brise embaumée qui vous caresse. Les travaux des champs sont suspendus jusqu'à l'époque de la moisson. L'agriculteur vit, en attendant, d'espérance. Quoi de plus propre pour se livrer à de joyeux exercices d'esprit?

Des exceptions à la règle avaient lieu, à de certains intervalles. Ainsi, la pièce de *Constantin*, de Cammaert, fut donnée en novembre et en décembre 1773, à l'intérieur de l'auberge de Jean-Baptiste Bauters, à Asper, près d'Audenarde. De même, *Crispe, fils de Constantin*, parut en scène à Deerlyk, en décembre 1787, en janvier et février 1788, à l'auberge *la Couronne d'or*, de Charles-Louis-Germain Claeysens. Le programme comportait cette note : « L'enceinte du théâtre sera chauffée pour ceux qui nous feront l'honneur de venir voir notre tragédie. » Etichove et Eyne jouaient souvent en octobre. Nederbraekel suivit, pendant quelque temps, l'ancienne tradition, qui consistait à représenter le mystère de *la Passion*, durant le carême et la semaine sainte.

Donnons le texte intégral d'un règlement de société dramatique villageoise; on aura ainsi une physionomie tranchée, au milieu des généralités que nous venons de retracer. Nous accordons la préférence à une charte rimée, parce qu'elle fournit en même temps un spécimen de la versification usitée. Voici donc le règlement des *Fonteinisten* de

Stavele, près d'Ypres, composé par Pierre Allemeesch, comme le prouve la lettre d'envoi adressée par ce facteur à la société-mère, le 10 mai 1714 (1) :

REGEL OFTE QUAERTE.

TE ONDERHOUDEN BY PROOST, HOOFTMAN, PRINCE, KOONINCK, DEKEN GESWOERENE, MET ANDER OFFICIEREN ENDE GEMEENE GULDEBROEDERS VAN DE GILDE VAN RETHORICA BINNEN DE PROCHIE VAN STAVEL, GESEYT *Fontenisten, Troostverwachters ende Lichtdragers van het heyligh Sacrament des Autaers.*

OFFICIEREN.

1. Proost, den heer pastoor der prochie; 2. Hooftman te kiesen voor 't leven; 3. Prinse te kiesen voor een tyd ofte leven; 4. Kooninck te trecken op den Drykoningdagh by billiette; 5. Deken alle jaere te kiesen naer de rekenynghe; 6. Vier geswoerene ofte van den eedt als meesters van den deseynen, als men die sal houden; 7. Twee sorgers, als hulpe van den deken als men speelt ofte vert gadert, als meesters van de kelder; 8. Een capiteyn die de gulde sal aenleyden met een picke in d'handt; 9. Een alferes die met hevendel sal speelen (2); 10. Een greffier tot 't schryven ende bewaeren alle 't gonne de gildes bewysen raeckt; 11. Een alferes van den standaert, indien men een maeckt; 12. Een balliu tot 't innen van de boeten op Camer.

ARTIKELS VAN QUAERTE.

1.

Een yder onvermaent sal moeten compareeren,
Wanneer men den feestdag van 't Sacrament sal heeren,
Op 't cerelicktst gekleet; en die sulckx niet en doet,
Sal een pondt parisis moeten draghen voor boedt.

2.

En op de selve boet, zonder voorder te vraghen,
Moet elck ter kercke syn op de volghende daghen :
Drie kooningh, kermis dach, elck op het best verciert,
En als men d'Hemelvaert van Christus-Jesus viert.

(1) Registres d'*Alpha en Oméga*, t. II, p. 126. D'autres règlements seront reproduits aux Annexes.
(2) *Jouer du drapeau*, expression d'un pittoresque charmant.

3.

Die tot capelgeboon sal wel gedachvaert wesen,
Door den cnaep van de gildt, moet dien aenhooren lesen,
Of soo hy niet en compt, of wel goe reden seght
Als hem den knaep vermaent, thien schille j st. busses reght (1).

4.

En soo den knape niet, des avonts van te vooren,
Syn daghvaert ydereen wel en sal laten hooren,
Of ymant van het huys, en dat hy daerom faelt,
Sal by de knape selfs de boete sal zyn betaelt.

5.

In de cappelgeboon sal niemant sitten comen,
Ten sy elck op hooft syn platse heel ghenomen,
Noch in de kooninckfeest, of als men eten moet,
Of twee schel hy verbeurt die daer jeghens doet.

6.

Naer 't feestacx dat men sal een nieuwen kooninck kiesen,
Moet elc commen te kerck, daerin gheen tyt verliesen,
Om voor de overlêen te bidden met oodmoet,
Den tyt den heere proost het jaergetyde doet,
Of twaelf schelle hy verbeurt, om tot des siels rantsoene
Een misse lesende daervoor te laten doene,
Voor onse overlêen die den deken besorght,
En sonder sterck belet wort hier op niet geborght.

7.

Wat in capelgeboon den greffier leght te vooren,
Dat wort daer naer bevoeyst met regt en naer behooren,
En naer de meeste voeys wort dat alsdan gedaen,
Den hooftman dobbel voeyst als sy egaele staen.

8.

Uyt de cappelgeboon sal niemant oock vertrecken,
Dan met hoofmans verlof of ander daertoe wecken,
Noch spreken ongevraeght dat 't voorhouden aengaet,
Of hy verbeurt twee schel tot onser busse baet.

(1) *'t Reght der busse*, le droit du tronc.

9.

Drie boucken sullen hier seer dienstich syn bevonden,
Een om de gildebroers t'ontfanghen t'aller stonden,
En teecknen d'overlêen, de tweede 't rekeningh-bouck,
Het derde daer men vindt 't capelgebots versouck.

10.

Oock ider wie het zy die zal hem kontenteeren
Met 't gon den dichtmeestre hem geven zal te leeren,
In spel of batement, of die dit niet en doen,
Twee ponden parisis sal hy geven voor boet.

11.

En die een rolle heeft in battement of speelen,
Moet comen als het dient, sonder hem te verveelen,
Op den bestemden tyt, tot prouven, of diet laet,
Verbeurt thien schelle boet tot onser busse baet.

12.

Die gheen gehoor en gheeft aen dicht of zanck te lesen,
Naer dat de belle sal behoorlick geklloncken wesen,
Sal voor dees slechte daet geven twee schell. terstont,
En oock die liet of dicht neempt uit een anders mont.

13.

Als men processie doet, sal een der vier geswooren,
Met de gon van syn rodt wesen als uytvercooren;
Elck op gestelden tyt om goede eer te doen,
En te draghen flambeeuw met eer en goet fatsoen.

14.

Ist mogelick, soo sal men ider mael vergaeren,
Om minnelick met vreught en als getrauwe caeren,
Iet nieuws te brenghen by, naer tyt of naer geval,
Op dat de gilt verbreyt met de const overal.

15.

En soo men resolveert van een deken te maken,
Eenighen tyt van 't jaer, niemant en sal dit laken,
Want soo hy niet en compt op syn gestelden dagh,
Beneffens syn gants rodt, betaelt een stoop gelagh.

16.

Als men den koninck kiest, sal elck sonder begroeten,
Niet wettelick belet, ter camer comen moeten,
Of d'helft van het gelagh dat wort op hem gehaelt,
Schoon of men heedt of niet, soo dickwyls als hy faelt.

17.

En die ter camer sal meer kinders medebringen,
Als die daer diensten doen, men moet aldaer niet dinghen,
Zoo het ter tafel sidt, met d'helft betaelt elck geel,
En die niet sitten sal, van 't gelagh 't vierendeel.

18.

Die naemt het Sacrament, 't sy welck het sy van seven,
Uyt quaet, die sal hier voor twee stuyvers moeten geven,
En die den duyvel naempt, oft iemant wenst tot lodt,
Verbeurt een schelle boet, en vier die zweirt by Godt.

19.

Men sal op camer noeyt gheen menschen heeten lieghen,
Of ses schill. men verbeurt, en wilt u niet bedrieghen,
Siet toe en wacht u wel, wat van u tonghe leckt,
Want een schill. oock betaelt die onreymelick spreckt.

20.

Die iemants eere raeckt of sal scandael aensegghen,
Thien schellen voor een boet sal hy ter busse leggen,
Oock die wat oproer sticht door woorden, werck of spel,
4 schelle hy verbeurt, elck wacht hem hier af wel.

21.

Dengonnen die oock vecht, al waert dat niet en schilde,
Met hand of vuysten maer, of sulckx uytrechten wilde,
De boet voor die eerst slaet, sal wesen een pondt was,
Den ander volgens dat het vinden sal te pas.

22.

Wie eenich instrument sal nemen om te vechten,
Stock, kan of kandelaer, of souckt sulckx uytterechten
Met wat het wesen mach, de boete wesen sal
Naer dat de daet vereyst in 't eynd van sulck geval.

23.

Niemant wie 't wesen magh, men leght u dit te vooren,
Soo langh de keirse brandt en sal hier touback smooren,
En noyt wordt hier gebruykt teerlinck of caertespel
Op camer, of verbeurt de somme van vyf schel.

24.

Als iemand van de gilt sal wesen overleden,
En dat elc met het lyck ter aerde wort gebeden,
En dat niet en verschyndt, syn offer niet en doet,
Een vierendeel van was hy alsdan geven moet.

25.

Die door syn eyghen sin dees gilde wilt begeven,
Neghen pondt voor dootschult, sal hy daer moeten geven,
En van het jaer dat lopt sal hy jaercosten erven,
Thien stuyvers wort betaelt voor die gildebroer sterven.

26.

Dengonnen wie het sy wort in een schel verwesen,
Die met gedeckten hooft sal in dees quaerte lesen;
Soo langh de gildt in 't hof of elders is vergaert,
Dat elck dan zy beleeft en hem gheen boet beswaert.

27.

't Gelt dat van boeten compt, dat sal men emploeyeeren
Om het gilde-ciraet daermede te vermeeren,
En niet tot dranck of spys; daeromme die misdoet,
Met een gewilligh hert syn schuldt betalen moet.

28.

Die eenigh boet verbeurt met wercken ofte spreken,
En magh de boete selfs niet in de busse steken,
En dat op dobbel boet, elck boet oock, wilt verstaen
Een schelle, die vermet leght teghen reden aen.

29.

Den bailliu wort gestelt tot innen van de boeten,
Soo ter ons hof bestreckt, daerom dat elck sal moeten,
Wanneer hy heeft misdaen, betalen op den voet,
Soo niet een voorder straf sal dienen voor syn boet.

30.

Elck gildebroer laet hem, waerin hy is te prysen,
In alles hier gestelt al wettelick verwysen,
Soo elck ter boucke doet, want siet, uyt waere jonst,
Is dit van elck versocht ter liefde van de const.

Pour mieux caractériser encore les bienfaits d'une institution villageoise consacrée aux travaux de l'intelligence, le récit que fait un préfet français d'une kermesse flamande, ne sera point inopportun ici, surtout si l'on y oppose, à titre de contraste, le tableau évidemment exagéré, que trace d'une commune de France, privée de l'élément moralisateur d'une association rhétoricale, une autre plume française, très-sincère et très-expansive celle-là :

« Que l'on se figure, dit C. De Viry (1), une multitude bruyante, une partie occupée soit à tirer de l'arc ou de l'arbalète, soit à jouer aux boules (2); une autre groupée devant un mauvais théâtre, où des habitants de l'endroit représentent de mauvaises pièces de sept actes au moins; une autre engouffrée dans une salle où l'on peut à peine respirer, et où cependant l'on danse; que l'on ajoute à ce tableau beaucoup d'hommes à moitié ivres, le verre à la main, la pipe à la bouche, élevant, pour causer entre eux, la voix, au point de faire croire qu'ils vont se battre, et l'on aura une idée des karmesses de villages, qui attirent tous les environs. »

(1) *Mémoire statistique du département de la Lys,* an XII, p. 53.

(2) Nous possédons le programme d'un concours de boule donné à Huysse, en 1797. Il est imprimé in-f° plano à Audenarde, chez D.-J. Bevernaege, et il porte en tête une boule couronnée d'un chronogramme. Les conditions de la lutte, que reproduit notre pièce, sont au nombre de treize. L'adresse est : « *Aen den borger Christiaens, coster in Huysse.* » La musique participait à cette fête rustique.

« La vérité, à en croire De Cormenin (1), c'est que souvent, dans les veillées et au retour, les filles, ivres de danse, de chansons et de privautés, engagent leur modestie et perdent leur vertu ; et, au cabaret, les hommes engagent leur raison et perdent leur argent, leur temps et leurs mœurs. Là, trop souvent, en effet, trop d'entre eux s'attardent dans la soirée. Ils y font la débauche de vins et de liqueurs, de viandes, de cartes, de billard ; s'y moquent du maire, du ministre du culte, des vieillards et des femmes ; s'y encouragent quelquefois à la rébellion envers l'autorité ; y complotent le mal contre les personnes et les propriétés ; y passent, verbalement ou sous seing privé, des ventes, des baux, des marchés avinés, téméraires, ruineux ; y contractent des dettes de jeu ; s'y abrutissent dans l'orgie ; chantent à tue-tête des chants orduriers et troublent le repos des voisins ; puis, ils rentrent chez eux dans la nuit, battent leurs femmes, leurs enfants et leurs servantes, jurent, blasphèment, et, au lieu de travailler, dorment fort avant dans le jour, pour cuver leur ivresse. »

Conclusion logique : créez des écoles, répandez la lumière, moralisez par l'instruction. Fort bien ; mais, n'est-ce pas un phénomène curieux à constater, que cette civilisation relative, amenée et entretenue dans les campagnes de Flandre, par l'influence directe, continue et persuasive du théâtre ? N'est-ce point un fait glorieux à proclamer, que cet esprit d'association se manifestant partout, en vue d'arriver, sous forme d'amusement frivole, à cultiver les belles-lettres qui élèvent l'âme et qui ennoblissent le cœur ? Pour l'instruction proprement dite, où l'aurions-nous eue, dans les conditions exigées aujourd'hui ?

C'était, on s'en souvient, le règne des magisters et des

(1) *Le Maire de village*, p. 23.

pédants, vestiges effacés d'une nuée de savants respectables qui se trouvaient, au XVI[e] siècle, à la tête de nos écoles, dans chaque bourgade flamande. L'instruction populaire ne faisait que des progrès lents et imperceptibles, comparativement à certains autres pays. L'épiscopat partageait, avec le gouvernement, la direction suprême de cet enseignement stérile. Il fallait, pour ériger des écoles primaires, l'autorisation expresse du bailli, de l'écolâtre ou du doyen rural.

L'impératrice Marie-Thérèse, dont le souvenir provoque, sur les débiles paupières des vieillards, des larmes d'attendrissement, s'efforça, il est vrai, d'imprimer au mouvement intellectuel du pays, une impulsion vigoureuse et efficace, et d'introduire, dans l'instruction publique, de grandes et salutaires réformes; mais, soit calcul, soit faiblesse, elle n'étendit guère ses soins à l'enseignement populaire, qui resta soumis, comme auparavant, à d'impuissants décrets. Ainsi, les écoles primaires, sauf de rares exceptions, demeurèrent dépendantes des chapitres et des monastères, et, dans la plupart des communes, elles furent confiées exclusivement à d'obscurs clercs de paroisses.

Sans vouloir reprocher à nos pères d'avoir combattu les réformes violentes de Joseph II, il nous sera permis de déplorer amèrement la résistance insurmontable qu'ils ont opposée à l'exécution de l'édit impérial de 1774, qui décréta la fondation d'écoles normales dans tous les États de la maison d'Autriche. Ils laissèrent échapper la plus belle occasion qui leur fût jamais offerte de régénérer l'enseignement élémentaire, qui appelait une prompte restauration, et de refondre les méthodes usitées, dont la nullité et l'inefficacité étaient devenues proverbiales.

La liberté de la presse étant demeurée lettre morte, en

Belgique, jusqu'à la révolution provoquée par Joseph II, le clergé se servit d'une autre puissance redoutable, le théâtre, pour faire épouser ses griefs au peuple qui lui était moralement subordonné, et de là les faire éclater au pied du trône. Aussi longtemps que les priviléges étaient respectés, les dédicaces enthousiastes au souverain figuraient sur chaque pièce, sur chaque programme. C'était à qui forgerait le plus beau chronogramme, le plus ingénieux acrostiche pour célébrer, sur tous les tons, cette molle sécurité et ce bien-être enchanteur dont parle Ovide pour peindre l'âge d'or. « VIVE LONGTEMPS MARIE-THÉRÈSE! » s'écrient les confrères de Peteghem, en 1780, sur l'argument de la tragédie d'*Oswald*; et cent autres associations répètent à l'envi cette sympathique apostrophe (1).

Par contre, en 1793, lorsque les Français, violateurs de nos droits, durent quitter le territoire flamand, les adresses sarcastiques abondèrent de tous côtés. On les éconduisit, entre autres, avec le chronogramme suivant :

DIsons L'heUreUX VoYage au FranÇaIs,
afIn qU'IL ne reVIenne JaMaIs.

Le bruit même des armes n'interrompait point les ébats littéraires de nos braves campagnards, et, semblables aux abeilles industrieuses dont les ruches offrent, en temps d'orage comme en temps de calme, un modèle d'activité incessante, nos villageois flamands se livraient, au milieu

(1) On sait, par ce qui a été dit plus haut, combien le commerce des toiles était important en Flandre. Il commença à prendre une nouvelle vie sous les archiducs, et, à mesure que les campagnes se repeuplaient et que la culture reprenait son activité, les métiers à tisser la toile allèrent toujours croissant. On comptait qu'au seul marché de Gand, il se vendait, de 1735 à 1750, année commune, 61 à 62,000 pièces de toiles; de 1735 à 1765, le nombre atteignit 80,000. On conçoit l'aisance qu'un commerce si actif devait répandre dans les campagnes de Flandre.

du tumulte belliqueux, à la culture assidue du théâtre et de la poésie. Ils ont dû y trouver une source de consolations pour les malheurs issus de la guerre, et, chose curieuse à noter, certains d'entre eux avaient sans cesse à la bouche cette parole toute philosophique : « Il eût pu nous arriver pis que cela ! »

Une fois blessés dans leurs affections, opprimés dans leurs croyances, sapés dans leurs institutions, ils n'hésitaient point à recourir aux actes les plus violents pour reconquérir leurs droits. Ils couraient aux armes, *pro aris et focis*, avec une brûlante énergie, qu'aucune menace ne pouvait affaiblir. La comparaison suivante, empruntée à un de leurs programmes de 1790, dépeint au vif cet ardent patriotisme : « De même que les oiseaux ont été créés pour planer dans les airs, et les poissons pour sillonner les eaux, ainsi les Flamands semblent être nés pour défendre leurs antiques priviléges. »

Alors, on remarquait les symptômes qui se manifestent dans un pays qui prélude à la révolution. Chaque commune, chaque bourgade organisait des clubs politiques. L'homme isolé éprouve le sentiment de sa faiblesse; il s'assemble pour s'éclairer, s'animer, se communiquer la force. Le choc des discussions reçoit son contre-coup et quelquefois le donne par le théâtre. Là, les pièces à sujets belliqueux tiennent la première place. Un tyran sanguinaire, *bloeddorstige dwingeland*, renversé par le bras d'un héros, forme le sujet habituel de presque toutes les pièces. L'une d'elles compare Joseph II à l'aigle de la fable, qui, ayant dérobé une partie de l'offrande consacrée à Jupiter, emporte un charbon ardent, qui met le feu à son nid.

Quand l'évacuation de Gand par les troupes autrichiennes fut décidée — évacuation qui devint le signal de

la délivrance de la Flandre, — les campagnes, où les sociétés de tir et de rhétorique étaient en majorité, intervinrent puissamment dans l'organisation des forces défensives de la province. Un millier de ces patriotes, la plupart des environs de Schorisse, alla se masser, avec tambours et musique en tête, sur la grande place d'Audenarde, pour y subir l'inspection du colonel du corps des volontaires, et, pendant la distribution des médailles commémoratives, les cris les plus enthousiastes s'échappèrent de toutes les poitrines, en faveur des Provinces-Unies et de la résistance des patriotes (1).

Lorsqu'enfin, pour se soustraire aux maux incalculables qui accablaient nos provinces, il fallut accepter la réunion à la France, non sans répugnance toutefois, de nouvelles et ardentes luttes furent soutenues par les associations littéraires des campagnes flamandes. Livrées à un nouveau régime tyrannique, qui importa, avec la langue française, son pesant système centralisateur, et qui travailla, quinze ans durant, à extirper notre langue et nos mœurs, ces associations contribuèrent, avec un courage indomptable, à tenir debout les éléments les plus caractéristiques de notre nationalité, et s'efforçèrent de rappeler sans cesse aux Belges, à l'aide de leurs théâtres, ce que furent leur origine et leur passé, et combien il importait de ne point laisser tarir les sources vives d'un peuple si grand et si fort par son autonomie.

Quelques années auparavant (1785), le poëte wackenois De Borchgrave, en recevant la médaille d'honneur remportée par lui dans un concours dramatique des *Fonteinisten* à Gand, avait flétri, avec une remarquable vigueur, l'influence, de plus en plus envahissante, du répertoire fran-

(1) *Gazette van Gend*, du 18 février 1790.

çais dans nos théâtres. Après avoir esquissé l'état prospère des anciennes chambres de rhétorique flamandes, De Borchgrave ajouté :

« Voilà, amateurs zélés de la scène, comment on sut aimer et respecter, en d'autres temps, le théâtre et les rhétoriciens. Après avoir vu, avec douleur, les sociétés quitter les sommets glorieux où elles s'étaient élevées, que votre ardeur pour l'art vous fasse remonter les échelons de l'honneur. Alors, estimables confrères, les partisans du théâtre français rougiront de honte, parce que, ignorant leur langue maternelle, ils ont cru longtemps que cette langue n'était point faite pour la scène. En avant donc, et gardez-vous surtout de vous laisser entraîner par un engouement ridicule ou par des préjugés absurdes. Non ! bravez ces monstres, aussi funestes à l'État que nuisibles à l'art. Alors, ils iront se cacher comme des oiseaux nocturnes, car leurs yeux ne pourront soutenir l'éclat radieux de votre triomphe (1). »

Quelques scènes, longtemps assoupies, durent leur résurrection aux aspirations humanitaires de la République française : « Le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité conduit Leupeghem au Parnasse. Jamais, en ce siècle, le Parnasse n'avait été abordé par Leupeghem. »

D'opkomst van 't 's vryheids g'lykheyd en broederlykheyd,
Word Leupeghem daer door in Parnass' zael geleyd,
Want noyt heeft Leupeghem dees eeuw Parnas betreden.

Voilà ce que porte l'argument de *Bellérophon*, joué à Leupeghem, près d'Audenarde, en 1798. L'impartiale histoire nous oblige à constater ce fait. Mais que de ruines à côté de cette édification !

(1) *Den vlaemschen Indicateur*. — Gent, 1785, t. XIX, p. 40.

Terminons ce chapitre par une anecdote assez amusante, et, de plus, très-vraie, se rapportant à l'époque dont nous parlons.

Un gentilhomme villageois, paisiblement installé dans son domaine, fut tenté par le démon de la politique. Dîners et fêtes, visites et promesses, rien ne fut épargné pour assurer son élection. Il alla même jusqu'à se mettre en scène, pour mieux faire valoir ses droits. Un jeune professeur, qui venait donner des leçons à son fils, lui arrangea une tragédie, où Cincinnatus, le fameux agriculteur qu'on arrache à ses champs pour l'improviser dictateur, remplissait le rôle principal. Tout est disposé à cet effet, la scène est bientôt élevée, les acteurs connaissent la pièce *ad unguem*. Voilà le jour de représentation arrivé. Le public, généralement composé d'électeurs, est tout oreilles.

L'action s'engage. Cincinnatus, c'est-à-dire notre baron, lutte en vain contre ses ennemis. Il quitte les hautes dignités et s'en va reprendre la charrue. Cependant, la patrie est menacée. Les Romains, touchés du désintéressement de Cincinnatus, et n'espérant de salut qu'en lui, viennent offrir au héros rustique la dictature. Cincinnatus est attendri jusqu'aux larmes, quand il dit un nouvel adieu à ses champs. L'auditoire partage son émotion. Pendant que les Romains portent notre personnage en triomphe, en lui faisant faire le tour du théâtre, debout sur un brancard, il aperçoit, par la fenêtre qui donnait dans la cour du château, sa fille monter en voiture avec le professeur qui l'enlevait. Il veut s'élancer; mais on le retient, croyant qu'il se dérobe par modestie. On devine la cohue, qui finit par un sauve-qui-peut général.

Quelques jours après, la candidature du baron était

abandonnée. Sa fille n'avait pas reparu. Tristes fruits de l'ambition politique, mais gai dénoûment d'un drame, dont Molière eût fait peut-être un chef-d'œuvre !

XI

Solennités.

Maintenant, nous voudrions décrire en détail une fête rhétoricale telle qu'elle nous a été retracée maintes fois par les vieux facteurs de village. Pour le faire, n'est-ce pas un pinceau au lieu d'une plume qu'il faudrait? Voici, à peu de choses près, ce qui se passait ordinairement :

Trois heures viennent de sonner à l'horloge communale. Les vêpres sont terminées. Le tambour fait sa tournée bruyante. Une foule curieuse et avide se précipite vers le lieu où va se dérouler un de ces drames bibliques si en faveur dans les localités rurales flamandes. Le contingent des villages voisins arrive en grande affluence.

Une députation va au-devant des sociétés qui ont promis leur concours à la représentation. Elles font le tour de

l'église, bannières déployées et tambour en tête (1). Des chariots enguirlandés les escortent. Échange de poignées de mains; vivats de bienvenue; libations et trinquements sur toute la ligne.

Les rues sont plantées de sapins fleuris, ornés de joyeuses banderoles. Des drapeaux s'exhibent aux fenêtres. Le cortége est reçu, au local de la gilde, avec d'immenses démonstrations sympathiques, après avoir traversé une galerie d'arbustes entrelacés de tentures et d'écussons symboliques. Les murs de la maison disparaissent sous un amas de fleurs, d'oriflammes et de lanternes vénitiennes. Le tendre bluet et le rutilant coquelicot brillent par-dessus cette encombrante ornementation (2).

(1) Parfois il y avait des trompettes, plus rarement des clochettes. Les clochettes s'emploient encore actuellement à l'*ommegang* de Renaix. En certains villages, le bruit du canon se mêlait au roulement du tambour. Pour une réception d'un autre genre, le terme de *bienviengieren*, au participe passé *ghebienviengiert*, est employé à une époque où la langue flamande avait encore conservé, en grande partie, sa pureté primitive. *Comptes de la ville d'Alost*, à l'année 1485. Article concernant l'inauguration de maître Jean Van Immerseele.

(2) Kops, dans son livre : *Schets eener Geschiedenisse der Rederykeren*, confirme, pour la Hollande, ce qui nous a été raconté pour la Flandre :

« Pour donner aussi quelque chose sur la manière dont, ces jours derniers, s'opéraient les entrées des rhétoriciens de village, je sais positivement que les confrères, qui venaient lutter pour le prix indiqué, faisaient leur entrée, assis sur un chariot ouvert, tambour battant et bannière déployée. Ils étaient accompagnés de leurs bouffons en titre, qui, affublés de marottes (bonnets de fou), faisaient toutes sortes de farces, pour divertir les spectateurs.

» Arrivés à l'endroit où les expéditeurs de la charte les attendaient, ils étaient complimentés en vers par ceux-ci, à quoi on répondait par des souhaits de bienvenue. Les rhétoriciens arrivants, avant de descendre du chariot, entonnaient une chanson. Les réponses qu'ils faisaient, étant à terre, n'étaient plus formulées en allégories, mais en refrains, dont la longueur était déterminée par la charte. Durant la réunion, on s'exerçait à la facture de *kniedichten*. Parfois aussi, les bouffons avaient leur tour pour rimer un refrain joyeux.

» La compagnie alors était régalée de mets et de boissons, et le tout se ter-

Sinte Cornelis en Ghilleyn,
Hoort ons zuchten groot en klein,
Van ons kwalen in 't gemein,
Maek ons ziel en licghaem rein.

La bannière nous montre la façade latérale droite de l'église de Machelen, dont la tour octogone ressemble beaucoup à celle de l'église romano-ogivale de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde.

Les fidèles encombrent le vaste cimetière, bordé d'arbres taillés en forme ovale. Ici, un estropié se traîne péniblement, appuyé sur des béquilles. Là, un paralytique se fait transporter sur un petit véhicule à roulettes. Ailleurs, une dame souffrante chemine à pas lents au milieu des gens de sa suite. Ailleurs encore, un malade est agenouillé, les mains suppliantes.

A la grande et à la petite entrée de l'église, de nombreux pèlerins, retenus au cimetière par les flots de fidèles qui se pressent à l'intérieur, attendent avec résignation le moment où ils pourront avoir accès au temple. Au-dessus du tableau, un nuage constellé de têtes d'anges laisse planer majestueusement saint Corneille, à la mître et à la crosse.

Cette gravure est sans doute grossière, bien qu'une ordonnance assez habile semble y régner. Mais, nous l'avons dit, telle qu'elle s'offre, elle satisfait pleinement aux conditions du genre. Il s'agissait de conserver vivantes les traditions pieuses, léguées par les siècles. Une vraie œuvre d'art n'eût pas mieux rempli sa mission, auprès de campagnards généralement illettrés, qu'une simple et naïve ébauche, à laquelle très-souvent une enluminure bien entendue donnait l'aspect de la réalité. Le débit prodigieux de ces souvenirs locaux en atteste suffisamment le mérite relatif (1).

(1) On verra, dans la 2me partie de ce travail, le titre d'une tragédie

La scène où la pièce va s'exécuter, est dressée dans la cour du local, d'ordinaire une auberge. Des tonneaux creux supportent, tant bien que mal, un plancher composé de pièces de bois recueillies un peu partout. Une tente en toile abrite les acteurs et les auditeurs contre le soleil et la pluie. La plupart de ceux-ci se tiennent debout; les autres sont assis sur des escabeaux et sur des chaises. Les femmes n'y font point défaut, même celles qui ont un nourrisson à soigner. La fête qui se prépare étant un événement, elles ont laissé pour toute garde de leur ferme un chien bien exercé.

de *Saint Corneille*, jouée à Machelen en 1783. Elle est dédiée au comte Philippe-Norbert Vander Meeren, dont les armes figurent au verso de l'argument, accompagnées d'un quatrain en chronogrammes.

Une pièce identique parut en scène, en 1752, à Hoorebeke-Saint-Corneille, lieu de dévotion très-renommé, où se distribuent des bannières à l'effigie du saint en question. D'autres pièces semblables furent représentées à Aelbeke, en 1700, à Ooteghem, en 1732, à Aeltre, en 1775, etc.

Cette dernière est attribuée à un nommé Jean-Corneille Versele, qui a consacré au patron d'Aeltre la péroraison suivante, vraie paraphrase des quatrains de Machelen :

Dien grooten leveraer, heeft Christus naer sijn doot
Aen ons gestelt tot troost en toevlucht in den noodt.
Comt tot Cornelius al met een vast betrauwen :
Hier is den medecijn voor kinders, mans en vrauwen,
Ook alle soort van vee, dat ergens is besmet,
Word door Cornelius, door kracht van sijn gebet,
Voor d'hoogste majesteyt bevrijd ofte genesen.
Hoopt en betrauwt in hem, hy zal u trooster wesen,
Gaet naer geen vreemd gewost, komt al, die leefd in pijn,
Tot Aeltre sult gy in noot geholpen sijn.

M. Henri Schuermans a, le premier, croyons-nous, percé le mystère qui enveloppe, depuis des siècles, la dénomination de Machelen. En renvoyant le lecteur aux curieuses dissertations du savant archéologue, nous ne pouvons nous défendre de faire un rapprochement assez significatif. Le village de Dieghem, en Brabant, fameux par son pèlerinage, touche à une localité appelée Machelen, et rapprochée elle-même de *Mechelen*, Malines. D'autre part, la commune de Machelen, en Flandre, à laquelle se rapporte notre intéressante bannière pieuse, est située non loin de la commune de Tieghem, annuellement visitée par des milliers de fidèles, et remarquable par sa délicieuse source d'eaux minérales.

La place d'honneur est occupée par le seigneur de l'endroit, qui a, à ses côtés, les ecclésiastiques, les échevins et les principaux fonctionnaires. Le rideau en papier peint va s'ouvrir. L'attention est vivement éveillée... On connaît le reste, par ce qui a été dit des acteurs et des pièces.

Lors d'une représentation organisée pour fêter un saint tutélaire, les acteurs assistent en corps à la messe et à la procession, et, quand la pièce retrace les exploits glorieux du patron local, le curé n'hésite pas à avancer l'heure des offices divins, pour donner aux fidèles le temps de prendre place au théâtre avant le lever du rideau.

Jean-Baptiste Signor consigne, dans une chanson (1), certaines particularités de ce genre qui se produisirent à Etichoye, en 1769, lors de l'exhibition de la tragédie d'*Eustache* :

« Le 1er octobre, Etichove est en pleine réjouissance honnête. De bon matin, le clergé et le magistrat inaugurent les reliques du saint martyr Donatien, invoqué, par les fidèles, contre les ravages de la foudre (2). Grands et petits rendent hommage à ces restes vénérables. Des éloges leur sont dus, car Dieu élève ceux qui honorent ses saints.

» Le baron et la baronne (d'Exaerde) assistent à la grand'messe avec un millier de fidèles, pénétrés de la plus vive dévotion. Un sermon esquisse la vie du martyr. Puis a lieu la procession, aux accords mélodieux du chant. Chacun est rayonnant de joie : c'est kermesse en même temps.

» Dans l'après-midi, on va voir la représentation attrayante d'*Eustache*... »

(1) Voy. aux Annexes.

(2) Le livret relatif à la confrérie de Saint-Donatien à Etichove, représente, au verso du frontispice, le patron local, affublé du costume romain, et conjurant le tonnerre prêt à s'abattre sur l'église d'Etichove et sur le château du baron d'Exaerde.

Les décors et les costumes sont particulièrement riches et nombreux, quand des emprunts ont pu être faits aux scènes des villes. La représentation terminée, on discute avec vivacité les principales péripéties du drame. Des femmes pleurent, en s'apitoyant sur le sort des victimes; d'autres maudissent les oppresseurs, les tyrans; d'autres enfin prennent un plaisir plus vif aux calembredaines des intermèdes. Tous les spectateurs n'ont qu'un désir, en rentrant chez eux, pendant que flamboient les restes de l'illumination, c'est de voir se renouveler le plus tôt possible une soirée qui leur a procuré de si agréables divertissements.

A ces témoignages véridiques, que nous avons cru devoir abréger autant que faire se pouvait, joignons nos propres recherches, puisées, pour la plupart, aux sources les plus sûres.

Il a été dit que le lieu de représentation était une auberge. C'était le cas le plus usuel. Les pièces se jouaient aussi, comme il a été constaté déjà, sur un grenier, dans une grange, en rase campagne, parfois même au milieu d'une verdoyante prairie, à l'instar de ce qui se fit, en 1777, à Nederbrakel, *op den Zegelsemschen meersch*. Il suffisait alors de quelques branches d'arbres, reliées entre elles, pour établir une sorte d'enceinte réservée, appelée *parc*.

En certains villages, des terrains spéciaux étaient affectés aux jeux publics. Ces terrains appartenaient soit à la commune, soit à l'église ou à la mense, et ne pouvaient, sous aucun prétexte, servir à l'agriculture. Le village d'Aertrycke, près de Bruges, offrait cette particularité(1).

(1) « David Oudaert is gepoint gheweest op gem. 0-2-6 r. landt, wesende het speelstick vande prochie, competerende de kercke ende disch der selve, ende waerop niemant en can verboden worden van op 'tselve stick te exerceren alle eerelicke spelen, ende met alsulck last verpacht,

Vondel, dans le prologue de sa comédie rustique *Leeuwendalers*, dessine, en quelques traits pittoresques, une scène de ce genre, prête à s'animer aux accents grossiers des acteurs :

> . . . . . Nu alle personaedjen
> Ree staen, om op dees stellaedjen,
> Op dit groene speeltooneel,
> In dit boere lantprieel,
> Reit te komen. . . .
> . . . .
> Laet den dichter dan geleiden
> Door de nederlantsche weiden
> Met een Lantspel deze vreucht;
> Dat u toone hoe de Deught
> Zoo van hooge als lage Heeren
> Haere rol in boerekleeren
> Uitvoer' met een boeretael...

On se procurait d'avance des cartes d'entrée chez le clerc d'église, chez le maître d'école ou chez le directeur de la pièce. Parfois, le produit d'une représentation était consacré à une œuvre charitable ou pieuse. En 1752, par exemple, on donna à Hoorebeke-Sainte-Marie, *les Exploits de Jean de Matha et de Félix de Valois*, au profit de l'archiconfrérie de la Sainte-Trinité, instituée pour le rachat des chrétiens captifs. Parfois aussi, les exhibitions avaient lieu gratis, comme le démontre l'argument de *Thomas Morus*, joué à Vichte, en 1761. On y lisait le chronogramme :

WeL gheCoMen gratIs aLLegaDer.

L'ornementation de la scène variait à l'infini. L'usage du papier peint n'était guère dû à un motif d'économie.

oorsaeke waerom 'tselve stick niet en vermach ghelabeurt noch gesaeyt worden gelyk andere landen... » *Comptes d'Aertrycke*, année 1701. Extrait communiqué par M. Félix d'Hoop.

C'était un souvenir traditionnel passé à l'état d'habitude, et ayant force de loi. Ainsi, lors de l'entrée de Philippe II à Ypres, en 1549, on se servait, pour les représentations données en plein air, de papier coloré, à côté de draperies, de tapisseries et de rideaux en coton (1).

Un argument nous a conservé l'inscription du théâtre d'Elsegem, en 1732. C'était celle-ci : DE WITTE LELIE VAN ELSEGHEM GROEYT WEL ALHIER IN JEUGHT. Sur les poutrelles de la grange adossée à l'auberge : *Het Schutters Hof*, à Bever, près d'Audenarde, on voit encore les peintures fleurdelisées qui ont servi à la décoration de cette salle de spectacle *suî generis*.

Les costumes, en général, n'étaient ni très-exacts, ni très-variés. D'après l'abbé Carnel, on n'en connaissait que de trois espèces : le costume romain ou le turc, pour la tragédie, et l'habit moderne pour les pièces comiques. Dans les localités suburbaines toutefois, on tenait à lutter de précision et de faste avec les sociétés *intra muros*. On empruntait, à cet effet, les habillements scéniques aux fournisseurs des théâtres des grands centres. Ceux dont le détail est cité en note, ont coûté aux rhétoriciens de Nukerke, en 1769, la somme assez ronde de huit livres argent de change, non compris dix escalins exigés pour le *godtspenninck* (2).

(1) « Betaelt Jan Waghemans, bouckbindere, van ghelevert 't hebbene zes pappieren berders, dienende totten voornoemden tooch, de somme van IX st. par. » *Comptes de la châtellenie d'Ypres,* année 1549.

(2) « Joannes-Baptista Du Pree heeft een spel speelcleederen verhurt aen de liefhebbers van rhetorica van de prochie van Nieukercke, by Ronsse, om vier mal te spellen (*sic*), waervan den eersten ker syn begin neemt den 20en en eyndight den 18en augustus deser jare 1769, dat ende voor de somme van acht pondt wisselgelt, boven ontfangen thien schellingen wisselgelt, op accort ofte godtspenninck, gelevert den 18en augustus 1769, dese naervolgende spelcleederen :

» Een romyns Keysers cledt, mantel, croon en septer; vyf romynsche

D'après une annotation du programme de la tragédie d'*Aquilonius*, exhibée à Kerckhove, en 1800, les costumes que fournit un certain Deman, d'Audenarde, coûtèrent, par soirée, la somme de cinquante florins. Le directeur reçut, à cette occasion, vingt-huit florins pour ses peines, outre les frais d'entretien et l'indemnisation du passage d'eau (1).

En 1669, les *Royaerts* et les *Groenaerts* de Loo empruntèrent des costumes à la société de Furnes. Houthem, Isenberghe, Oostvleteren, Eggewaertscappelle, Alveringhem firent de même. Cela se renouvela, en 1701, pour certains de ces villages et d'autres encore, tels que Coxyde, Steenkerque, Saint-Ricquiers, Pervyse, Nieuwcapelle.

Pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle, la chambre de Thielt fournit aussi des costumes et des décors aux gildes de Schuyfferskapelle, Wyngene, Ardoye, Poucques, Eeghem, Denterghem, Pitthem, etc. Elle alla même jusqu'à prêter son théâtre aux rhétoriciens de Caneghem. Ceci se passa en 1756 et 1776.

prinsen (cleederen), met de mutsen en septers, croonen en verdugadyn; seven vrouwe cleederen; een keyserrin, een coninckgin met hun mantels; een blau kledt voor ons live vrou, septer en gaes-mantel; vier vrouwe cleederen met hun hooftciraet en gaes-mantel; een persiaensche koninck-croon en septer; ses persiaensche cleederen, vesten en mutsen; een grys madame-kledt, met roo-veste, gau gallon, hoedt en pluym; twee staffiers-vesten en garnadiers-mutsen; een turschen tabbaert, met veste en mutse, voor den scherprechter; een witten hoedt; dry swarte tochten en een horekens mutse; een purper bisschop-cledt, myter, staf en coorcap; twee arlequyns, met d'hoens en masscher: twee gecoleurde en een witten ingel met roo sluyer; twee voorreden en een naerreden met de mutsen; vier klyne lyfkens met witte rockxkens, en hoedtjens bébée om te dansen; een-en-twintig collets, waeronder ses vrouwe collets sijn; een coppel loyen. »

Suit la quittance, portant la date du 18 août, et la signature des fournisseurs.

(1) « De kleeren en theater hiertoe dienende, behooren aen Jean Deman tot Audenaerde, en kosten 50 guldens. Ik voor het leeren 28 guldens, vry van vaergeld, kosten, dranck, enz. »

A leur tour, les rhétoriciens villageois vinrent en aide à leurs confrères des cités. Pour n'en donner qu'un exemple, la gilde de Lichtervelde loua, en 1777, à la chambre de Wervicq, les chevaux dont ils se servaient dans leurs exhibitions scéniques (1).

Le masque classique n'était point entièrement abandonné, selon un vieil usage inauguré par les villes. Furnes, entre autres, s'en servait dès le xv[e] siècle, particulièrement pour la moralité des *Vivants et des morts*, jouée de temps immémorial en cette ville (2).

Dans certaines pièces, une actrice personnifiant la rhétorique, avait pour mission d'initier le spectateur à chaque tableau exhibé. Ce rôle nécessitait un costume spécial pour le prologue et pour l'épilogue. Ainsi, dans la pièce de *Conrad et Lupold*, la Rhétorique annonce, comme suit, le dénoûment du drame :

> Constminnend ieveraer, rymconste redenaeren,
> Ik kom myn leste reys u conden en verclaeren
> Den inhoud en het eynd van ons uitwerkend stuk,
> Hoe dat de lydsaemheyd veranderd in geluk.

Ailleurs, c'était un théologien chargé d'expliquer chaque scène de l'ouvrage, comme dans le drame d'*Abraham* et dans celui de *Maurice*, donnés à Asper, en 1776. Se conformer, en toute conscience, aux règles établies, s'appelait jouer rhétoricalement, *retorykwys spelen*. Le cortége même, agencé selon les prescriptions usitées, se nommait *retorykwys gaen*.

En dépit de l'influence du clergé; et malgré l'enrôle-

(1) D'après un article des comptes de la société *Zeebaer herten*, de Wervicq, ainsi conçu : « (Ontfaen) van de liefhebbers van Lichtervelde over de heure van de verthoon peerden deser gulde. »

(2) « Roeland van Straten, van drie faufvizagen omme de voorscrevene dooden, te ij s. 't stic, comt vj s. » *Comptes de la ville de Furnes*, année 1460.

ment de certaines sociétés sous une bannière religieuse, les autorités civiles avaient généralement la préséance sur les autorités ecclésiastiques, et les dédicaces immédiates des pièces se faisaient, avant tout, au bourgmestre ou au seigneur de la localité. Cent arguments le démontrent. Une distraction commise sur le programme de *Constantin* à Worteghem, en 1778, causa de très-grands embarras au directeur de la représentation, comme il en fait naïvement l'aveu lui-même (1).

Une lutte s'était engagée, à ce propos, dans le même village, en 1775, à ce que nous apprend un quatrain, et la société *de Zonnebloem*, dut même, pendant un certain temps, suspendre ses représentations :

RHETORICA.

GY SIET AL NU DE SONNEBLOEM IN RETHORICA WEER ERLEVEN.

Vertreckt nu, Momus, aen den kant,
Ons edel heer heeft d'overhand;
Want hy heeft ons vergund seer wel
Dat men vertoonen mag dit spel.

Les difficultés, il faut le dire, venaient aussi très-souvent des confrères eux-mêmes, et les dignitaires des sociétés devaient avoir un courage surhumain pour surmonter les obstacles semés à plaisir sur leur route par ceux que l'incapacité ou le dédain portaient à ridiculiser les entreprises les plus recommandables. A Rousbrugghe-Haringhe, en 1700, un rhétoricien, froissé dans son amour-propre ou poussé par le démon de la jalousie, se mit à vociférer de sa fenêtre, voisine du théâtre de cette

(1) Il dit notamment : « Op dit argument staet den opdracht van het geestelyck qualyck, mits hy moet staen altydt onder de wereldrycke regeerders, waermede Petrus (Signor) groote ruyse en moeylykheden heeft gehad. Dus dient voor memorie. »

localité, pendant une paisible représentation de la gilde à laquelle il appartenait, accompagnant ce tapage de pantomimes satiriques et mettant le désarroi, tant dans la troupe des acteurs, que dans la foule des assistants. Dénoncé pour ce fait scandaleux à la gilde-mère d'Ypres, il eut à subir une forte amende pécuniaire, en vertu du règlement octroyé à l'association plaignante (1).

Au cortége dont nous avons parlé, figuraient parfois, entre autres personnages allégoriques, la Poésie ou la Rhétorique, escortées du fou traditionnel, lequel agitait, en guise de batte, une vessie attachée au bout d'un bâton (2). On a vu, plus haut, le rôle de la Poésie sur la scène. Pour le fou, quelques modifications furent opérées dans son accoutrement, aux XVIIe et XVIIIe siècles, et les bouffons d'Italie et d'Espagne déteignent sur lui d'une façon très-visible. Les filigranes de certaine catégorie de papier administratif du temps, nous donnent la mesure exacte de ces changements. On y voit une série de types caractéristiques, dessinés très-pittoresquement, et qu'une main exercée devrait recueillir au profit de l'histoire. Le plumet et le collier à grelots revêtent des aspects aussi piquants que variés.

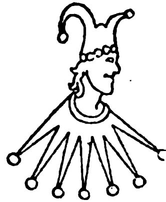
(1) « Als wanneer heeft vooren gehouden gheweest dat Pieter Van-Beveren, op den 6 september 1700, ghedurende het spelen van de actie, heeft hem vervoordert te doen groote insollentien, stellende scherdelynghe in zyne venster van syn huys, wesende onder halve roede van de slinker syde van het theater ende beluyck, aldaer roepende ende tierende, naemende den naeme van den componist ende van andere persoonen, ja somtyds schreeuwend, uitstekende syne tong als eenen dullen mensch, om alsoo de acteuren en aenhoorders te troubleren, 't welk langen tyd heeft geduert, wel tot twee uren... » *Registre aux délibérations* de la gilde de Rousbrugghe-Haringhe, en date du 12 septembre 1700.

(2) Parfois aussi les cortéges formaient de vrais tableaux emblématiques ou historiques, pour lesquels des prix spéciaux étaient réservés au concours. On en verra cités quelques-uns, dans la 2me partie de ce travail, à la rubrique HEULE.

En voici un de la première moitié du XVIIe siècle, que nous reproduisons d'après un feuillet appartenant à la collection des patentes militaires, faisant partie des papiers du conseil d'État et de l'audience, aux Archives générales du royaume :



Une autre figure de fou, empruntée aux filigranes du XVIIe siècle, se distingue surtout par un collier à grelots extrêmement développé, et qui recouvre tout le buste. Le cou, très-étendu aussi, contraste avec la tête déprimée que l'on vient de voir. Le bonnet, bordé de grelots, offre pareillement deux plumets divergents, en forme de cornes de bouc. En voici le dessin exact :



Ces figures, très-curieuses et très-rares, diffèrent essentiellement de celles que portaient les étiquettes rouges de la célèbre manufacture de papier de La Hulpe, près de Bruxelles, au commencement du XVIIIe siècle. Ici, ni plumet, ni collier : le capuchon de Momus, laissant voir à peine le visage, et la veste boutonnée serrant étroitement le cou et la poitrine. Avec cela, la batte classique reposant sur l'épaule gauche, et la main droite levée nonchalam-

ment pour mieux accentuer l'air piteux du personnage (1).

Le fou actuel ne vous assourdit plus de lazzis burlesques, comme les bouffons d'autrefois, modelés sur le *pulcinello* italien. Il se borne à vous dire, d'une façon aussi calme que modeste, une de ces sentences à la Palisse, qui ne nous fait pas même sourire d'indifférence. Par exemple, aux tirs solennels, le fou, en vous offrant l'écusson de la gilde, vous glisse ces mots à l'oreille : « *Die den vogel zal afschieten, zal koning zyn.* » Celui qui abattra l'oiseau, sera roi. Dernier vestige d'un monde qui eut son originalité pittoresque, et qui mit, dans la moindre de ses coutumes, un cachet de bizarre et capricieuse fantaisie.

Aux banquets solennels, la gaieté la plus franche s'épanchait en mille saillies humoristiques. Des couplets joyeux se succédaient sans relâche, et l'on ne se séparait que bien avant dans la nuit. Tout le monde s'était amusé à merveille; le cabaretier n'avait point le droit de se plaindre. A chaque fête, d'ailleurs, la consommation en liquide était considérable. L'abstinence que l'on était tenu d'observer aux jours ordinaires, était bravée sur toute la ligne aux solennités officielles.

Un des considérants de l'octroi de réinstallation de la gilde de Saint-Sébastien, à Peteghem, près d'Audenarde, porte sur l'énorme consommation de bière qui se faisait en cette commune, à l'*ommegang,* et dont profitait naturellement le petit commerce (2).

(1) Le fou en question forme une gravure sur bois avec encadrement en cartouche. Au-dessous, on lit : *Papier de la manufacture royale de La Hulpe. — Fin sot.* L'épithète de *fin* se rapporte naturellement au papier, le personnage ne frisant rien moins que l'idiotisme.

(2) Octroi déjà cité, en date de 1636. « Ce sont les villageois, dit Kops, qui ont conservé le plus longtemps la vieille coutume des rhétoriciens de faire des convocations. Les cabaretiers qui, plus que personne, y

Les percepteurs d'impôts, à Dixmude, organisaient des concours et distribuaient des prix aux vainqueurs, afin d'attirer les localités voisines et de favoriser le commerce de détail (1). A la lutte qui surgit au mois de mai 1560, deux villes et dix villages, affriandés par de brillantes récompenses, envoyèrent leurs rhétoriciens disputer les palmes promises à leur habileté.

On se fera une idée de ce qui s'engouffrait, en fait de solides, aux repas fraternels de ces sociétés concurrentes, par le banquet qui suivit, à Damme, en 1585, l'exhibition de la *Résurrection*. Une seule gilde n'y consomma pas moins d'un demi-veau et d'un gros jambon, sans compter les autres plats (2).

Les membres des anciennes gildes, soit de tir, soit de rhétorique, juraient fidélité et assistance au souverain. La formule suivante était à peu près générale pour toutes les

trouvaient leur compte, firent les convocations des chambres à la place des magistrats, et déboursèrent les prix. Nous vîmes de cela quelques exemples. On choisit ordinairement, pour ces réunions, les grandes fêtes de Pâques et de Pentecôte et les dimanches, pour que la foule fût considérable et que le laboureur ne fût point troublé dans son travail journalier. » *Schets*, etc., p. 309.

Les improvisations poétiques à table ont été faites, de tout temps, chez nos populations flamandes, et les comptes de Furnes citent, à l'année 1464, un de ces faiseurs d'impromptus : « (Betaelt) Paskie Ballins, dichtere voor de hant, ter wet tafele... iiij s, »

(1) « Presentwynen ghepresenteert diversche tytels ende camers van Retorycke commende, hier in steede, ter cause van zeeker prysen byden pachters van imposten upghestelt, waerby de steede grootelicx profiteerde in huer assyzen ende andersins... » *Comptes de la ville de Dixmude* année 1560.

(2) « Betaelt voor degone de Verrysenesse exhibeerden ofte speelden, in minderinghe van huerlieden costen, naer oude costume... ij lib. xj s. vj.

» Noch betaelt voor dezelve speelders, voor de leveringe van een halt calf, eene oostersche hamme, ende andersins, inder maeltyd van den voornoemden exhibeerders verorboirt, de somme van... xxiii s. v. gr. » *Comptes de la ville de Damme*, année 1585.

associations légalement instituées : « Je jure de devenir bon et fidèle confrère, et m'engage à servir loyalement la Majesté Royale, quand il sera requis de le faire (1). »

Que de prescriptions, que d'obligations! Utilisons encore un exemple de censure civile et ecclésiastique. Il est du 28 août 1788, et concerne un nommé Augustin Vander-Stock, habitant d'Elst, lequel adressa au Souverain la requête suivante, à l'effet de pouvoir représenter, sur un théâtre *ad hoc*, la tragédie de *Sainte Geneviève :*

A Sa Majesté l'Empereur et Roy.

« Remontre en très-profond respect Augustin Vander Stock, habitant du village d'Elst, au pays d'Alost, tant pour lui que comme représentant la jeunesse de cet endroit, ils souhaiteront de pouvoir jouer et s'exercer à une représentation qu'ils sont d'intention de donner audit village d'Elst, aiant pour titre *Ste Geneviève;* qu'ils se sont déjà exercé plusieurs fois, et se sont mis en dépense pour les habits. Mais, au moment de fixer le jour pour la représentation publique, le curé dudit Elst, nommé Jacques Achten, leur a insinué que ces assemblées étaient interdites, et leur a donné à connoître qu'il ne se peut sans l'authorisation du gouvernement. Or, comme de tous tems les jeunes gens d'Elst ont été en possession de s'exercer par ces jeux publics, qui n'ont rien contre les bonnes mœurs, et qui, au contraire, servent à l'instruction de la jeunesse, et que, de plus, la tragédie que se propose de jouer actuellement la jeunesse d'Elst est une pièce très-édifiante aiant pour titre *Ste Geneviève*, l'on ne voit pas ce qui peut engager le curé à s'y opposer de permettre cette assemblée, et, pour obvier à cette entrave, le remontrant prend son très-humble recours vers Votre Majesté, la suppliant en toute humilité de daigner accorder à la jeunesse du village d'Elst la permission de

(1) « Dit es den eedt die de guldebroeders doen moeten ter incommen van de gulde alsvooren :

» Dit zweer ick dat ick goede ende ghetrauwe ghuldebroeder zyn zal ende de Conelicke magt ghetrauwelick dienen zal, indien ik daer toe ghemoveert ben, ende de gulde in eeren hauden, ende doen hauden, etc. » *Guldebouck* de Saint-Sébastien à Peteghem, déjà mentionné.

représenter la tragédie ci-dessus mentionnée, avec permission ultérieure de pouvoir cinq à six fois représenter quelque pièce approuvée, édifiante, conforme aux bonnes mœurs. C'est la grâce, etc.

AUGUSTINUS VANDER STOCK.

» Le 28 août 1788 (1). »

Après avoir été envoyée au procureur général de Flandre, cette requête, parfaitement innocente, comme on s'en convaincra, fut reléguée « aux actes », c'est-à-dire qu'il n'y fut point donné suite.

Plus heureux que leurs confrères d'Elst, les rhétoriciens de Ghyselbrechteghem virent leur pétition, adressée, en 1726, à l'évêque de Gand, couronnée d'un plein succès. Il s'agissait de l'autorisation à obtenir pour la représentation, au 21 septembre, de *la Conversion de saint Augustin* (2).

La demande, accompagnée de l'apostille, est de la teneur suivante :

« Aldereerweerdighsten en doorluchtighsten heer, Heer Philippus-Evrardus Vandernoot, bisschop van Gent, etc.

» De onderschrevene bidden oodtmoedelyk en met alle respeckt, dat syn doorluchtegeyt soo goet soude willen syn van aen hun te consenteeren den oorlof om te moghen publyckelyk te vertoonen, in rym gesteld, *de Bekeeringhe van den heyligen Augustinus*, op den 21 september 1726, in de prochie van Ghyselberechteghem, die, gelyk zy nog verkreghen hebbende den selven oorlof, en alsnu noch betrouwende op syn doorluchtigheyts goetheyt, blyven met een diep en ootmoedig respect,

Aldereerweerdighsten ende doorluchtighsten heere,
Syne ootmoedige en toegeneghene dienaers,
LIEVEN DE MEULEMEESTERE,
THOMAS VANDEN BERGHE. »

(1) *Archives générales du Royaume*, Conseil privé, Tribunal aulique (censure), carton n° 21.

(2) Ghyselbrechteghem dépendait du prieuré d'Elsegem, composé de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. La fête de Saint-Mathieu, patron de Ghyselbrechteghem, était célébrée le 21 septembre. C'était donc l'*ommegang* de la commune.

A la marge supérieure : « Wort toegelaten, indien den eerw. heer lansdeken bevint niets te behelsen stryding tegen de goede manieren ofte de roomsche catholycke religie, ende dat het geschiede op behoorlycke tyde. Actum den 20 7bre 1726.

» Ter ordonnancie, etc.

A. NEERINCX, secretaris. »

Suscription : « Requeste om theater-spel. Ghyselbrechteghem (1). »

En dépit de refus essuyés à diverses reprises, on ténait à recommencer l'épreuve avec une opiniâtreté vraiment touchante. Les sujets des pièces scéniques étaient connus de la presque totalité des habitants de village. Dès l'âge le plus tendre, on se familiarisait avec les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, de même qu'avec les légendes merveilleuses des saints. Toutes les leçons qui se donnaient aux enfants, ne roulaient guère sur autre chose. « On enseigne dans les Pays-Bas le catéchisme à la jeunesse, dit de Saint-Martin; leur esprit est comme une table rase, qui reçoit la forme qu'on veut lui donner. »

Or, si les drames sacrés n'étaient que la mise en action des récits qui avaient bercé l'enfance des campagnards, on comprend aisément combien devait être grande leur inclination pour cette réalisation scénique, où l'imagination s'identifiait chaque scène, chaque tableau, surtout quand il s'agissait d'un saint originaire du pays ou naturalisé en quelque sorte par un culte constant et immémorial. On s'explique aussi comment on parvenait à réunir avec autant de facilité, dans chaque commune, un personnel d'acteurs complet, et comment, en pleine floraison du genre dramatique, on réussissait à organiser, à la Fête-Dieu, une représentation convenable dans tous les villages

(1) Cette pièce est conservée aux archives de l'église de Ghyselbrechteghem.

de la Flandre, à la même heure, et avec des éléments exclusivement empruntés à la localité.

Raymond de Bertrand constate la même passion traditionnelle chez les Flamands de France : « Ce que le peuple aimait beaucoup dans notre pays flamand, dit-il, c'étaient les représentations de petits drames liturgiques que l'on nommait mystères. Elles étaient dans ses goûts, dans ses mœurs ; elles faisaient sa joie en même temps qu'il y puisait une partie de son instruction religieuse. L'hiver ne se passait pas qu'il n'eût assisté à trois ou quatre représentations de la Passion ou de quelque épisode de la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'était un besoin ; il y accourait en foule (1). »

Et Riccoboni, qui s'est mépris tant de fois au sujet de notre théâtre flamand, ne dit-il point, bien qu'un peu froidement :

« Souvent les *Redenrykers* d'un village alloient jouer leurs pièces à la foire d'un autre village, qui, à son tour, lui rendoit leur pareille, ou les chambres se transportoient en corps pour assister, dans une autre ville ou village, à quelques fêtes ou représentations ; ce qui se faisoit avec cérémonies, à peu près telles que celles qu'on observe en France, lorsque les chevaliers de l'arquebuse d'une ville vont tirer pour le prix dans une autre ville ; et quelquefois il y avoit des chambres qui alloient de même jouer d'une ville dans une autre, pour y disputer le prix du bel esprit ; et, après la pièce, les beaux-esprits de la chambre récitoient ou des impromptus, ou quelques madrigaux, sonnets, etc. (2). »

(1) *Dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque*, dans les *Annales du Comité flamand*, t. I, p. 2. « L'art dramatique, dit M. Didron, était le livre de ceux qui ne savaient pas lire. » *Iconographie chrétienne*, p. 9.

(2) *Réflexions historiques et critiques sur les différens théâtres de l'Europe*. — Amsterdam, 1740, in-12, p. 143.

Le témoignage de Pierre-Josse De Borchgrave est bien autrement significatif et concluant. Voici comment il est consigné, dans son journal manuscrit, à l'année 1750 : « On joue actuellement, dit-il, dans toute la Néerlande, dans les villes comme dans les villages ; il y a même certaines localités où l'on donne deux représentations à la fois, au milieu d'une foule immense (1). » Puis, en 1762 : « Jamais engouement ne fut plus grand, tant pour les comédies que pour les tragédies : on joue dix fois plus que précédemment, et même, en certaines localités, où ce genre de récréations était presque inconnu, comme à Cruyseecke, Gheluvelt, Hollebeke, Terhandt, Cappelle-te-Poele (2). »

Laissons la critique méticuleuse exercer ses rigueurs contre un amusement si répandu, rigueurs dont nous-même nous n'avons pu nous départir à l'occasion. Laissons le poëte Poot, qui, dans sa jeunesse, fréquenta les rhétoriciens de Ketel et de Schipluiden, en Hollande, plaisanter, d'une façon acerbe, les pauvres rimailleurs de son temps :

De kamerwerken van 't fyn Rederykerdom
Verrukten myn gemoed, al gingen ze ook zoo krom
En kreupel als een wyf van drie mael dertig jaren (3).

Laissons un autre poëte néerlandais, Rotgans, donner dans sa *Boerekermis* (4), une description ironique et grotesque des scènes rurales de son pays.

(1) « Oock speelt men meer als gemeen door geheel Nederlant, in alle steden, dorpen en prochien; oock differente spelen op eene plaetse, met grooten toeloop. »

(2) Nota, den 26 juny 1762, dat de menschen alomme thienmael meer spelen van tragedien en comedien uytsetten als voordesen, ja, in menige plaetsen daer dit tot nu schier onbekent en absolut noyt gepleeght en was, als : tot Cruuseecke, Gheluvelt, Hollebeke, Terhandt, Cappelle-te-Poele, in d'herbergen. » Cappelle-te-Poele, aujourd'hui Poelkappelle.

(3) Poot, *Poëzij*, IIIe partie, p. 77.

(4) Rotgans, *Poëzij*, p. 665 et suiv. On verra cette description, très-originale d'ailleurs, parmi les pièces reproduites aux Annexes.

Laissons enfin appliquer, aux sociétés urbaines mêmes, des sentences foncièrement injustes, en ce qu'elles ne portent, à proprement parler, que sur les lois étroites du genre classique français, dont il eût été sage de ne faire jamais, parmi nous, la moindre application :

Het schouwspel echter, schoon al 't by Redenrykers
Begonnen was met loop en groot gedrang van kykers,
Wierd, neffens 't heldendicht, nooit in de grond verstaan,
Al spaarde men daar tyd, noch vlyt, noch zinnen aan.

Il ne reste pas moins acquis à l'histoire un fait glorieux, consolant, indéniable : celui d'une population généralement illettrée et éloignée de ce que César appelait, il y a deux siècles, *civilitas atque humanitas patriæ*, se passionnant pour un art dont ils ignoraient les premières lois ; abandonnant les travaux des champs pour revêtir le costume d'acteur; parvenant à retenir de mémoire et à déclamer convenablement des rôles démesurément longs; s'obstinant à la pratique de cet exercice intellectuel, malgré la censure civile et les anathèmes ecclésiastiques ; reparaissant, avec une ardeur nouvelle, à un moment où on la croyait avoir renoncé définitivement à une récréation favorite qui s'était en quelque sorte incrustée dans ses mœurs.

Et qu'on nous montre, par exemple, dans une contrée autre que la Flandre, un cercle d'ouvriers, comme les maîtres cordonniers d'Anseghem, en 1780, jouant à eux seuls, et la jouant décemment bien, une pièce de l'importance du drame des *Saints Crépin et Crépinien :*

De schoenmaekers zoeken 't werk der edel Poësie
In versen eel gesteld, en vinden daer in dië
't Leven van hunnen patroon, maer nieuw op rym gemaekt,
Het welk door hun te gaen tooneelwys is geraekt.
Schoon zy in reden niet geeftig zyn ervaeren,
Schattert hun daerom niet, gy meerder konstenaeren;
Eenieder schept zyn vreugt in 't werk na zyn verstand;
Dus laet elk zyn die is, slaet Momus aen den kant.

On serait porté à révoquer en doute le fait ou à remémorer l'adage : *ne sutor ultra crepidam*, s'il n'était de tradition sûre et constante, dans la localité, que la tentative réussit au delà de toute espérance, et confondit même ceux qui envisagèrent, *à priori*, l'entreprise comme irréalisable, tant matériellement que moralement (1).

(1) Bailleul, commune de la Flandre française, en offrit le premier exemple, si nous en croyons le livret de la pièce du *Martyre des saints Crépin et Crépinien*, imprimé à Gand, chez Jean Gimblet. L'abbé Carnel cite un livret semblable portant la date de 1737.

XII

Décadence des scènes.

Elles succombèrent pourtant ces vaillantes gildes littéraires, ces utiles gardiennes de la langue et du caractère flamands. Dire les causes de cette chute regrettable, est le devoir de tout narrateur exact et consciencieux. Nous ne faillirons pas à cette tâche pénible.

Et d'abord la persécution de l'État y contribua grandement. Cette persécution, on l'a vu, date de loin (1). Quand

(1) Groupons ici quelques édits prohibitifs. Une ordonnance royale de 1559 portait défense contre « divers jeulx de moralité, farces, dictiers, refrains, ballades et choses semblables engendrans schandal, ou èsquels sont meslées les saintes écriptures. » Cette défense fut renouvelée en 1573; puis, en 1588, le duc de Parme supprima totalement les chambres de rhétorique et leurs représentations théâtrales. En 1593, 1601, 1631 et 1663, on se crut encore obligé de revenir sur cette mesure. Les *waeg-spelen* furent particulièrement interdits en 1699 et 1755.

les représentations n'étaient pas absolument interdites, on acceptait, quoiqu'à contre-cœur, la position faite, on se soumettait paisiblement à un contrôle même rigoureux, sauf pourtant à relever fièrement la tête, lorsqu'une sorte de tolérance tacite favoriserait une reprise des travaux; tolérance bien rare, à la vérité, car sitôt qu'un relâchement de l'autorité avait secondé la résurrection de quelques sociétés impatientes à se produire, le bras impitoyable du dictateur s'appesantissait sur leurs victimes avec une recrudescence de rigueur.

Tout était pour le mieux, si les rhétoriciens ne recevaient de l'autorité qu'un avertissement préalable, comme en 1753 à Audenarde, où le grand-bailli, à la suite d'une comédie assez licencieuse, jouéé pendant le carnaval, crut devoir rappeler, dans une plainte adressée aux bourgmestre et échevins, les formalités exigées pour les représentations théâtrales (1).

Mais, lorsque le théâtre était menacé d'une prohibition qui n'offrait plus le moindre espoir d'une restauration, même lointaine, on eût dit qu'une atteinte profonde avait été portée à une prérogative inaliénable, et qu'un droit sacré venait d'être foulé dédaigneusement aux pieds.

Alors grondait, en ville comme à la campagne, une sourde rumeur, un vague bourdonnement, qui ressemblait à un orage prêt à éclater. Et, que de fois, cette implacable suppression fut-elle strictement maintenue, pour les cau-

(1) « Verthoont d'heer Joannes-Josephus Seghers, hoog-bailliu der stadt ende casselreye van Audenaerde, hoe dat, by Sijne Majts placcaeten, aen een ieder wie daeraen suject ofte diet angaen mag, wel ende expresselyk is verboden ende geinterdiceert eenighe commedien ofte spelen op het tooneel te bringen, ofte speelwys te verthoogen, ten sy prealabel daertoe becommen hebbende consent tot het spelen derselve actie, ende dat den bisscop, ofte degene by hem daertoe gecommitteert, de selve commedie oversien ende gevisiteert, midtsgaders geapprobeert heeft... »

ses les plus futiles, les plus arbitraires, et où la religion et la politique n'avaient rien à voir ?

Au Vieux-Bourg, à Gand, on agita, par exemple, la question de la suppression définitive du théâtre qui y fonctionnait, « pour les dépenses qui se commettaient et les dérangements qui en résultaient pour les campagnards. » Un projet de règlement sur les auberges et les cabarets, conservé aux Archives communales de Gand, en fait dûment foi :

« A l'égard de l'article 19 (1), qui concerne les spectacles, tragédies, comédies et pantomimes, le conseiller-avocat fiscal les défendroit, partant laisseroit subsister cet article. Le conseiller-procureur général les permettroit, et ainsi omettroit cet article.

» Le premier fonde son opinion, en ce que les acteurs, en apprenant leurs rôles, négligent, au plat pays, leurs ouvrages; qu'en s'exerçant à les déclamer, ils dépensent leur argent; que les frais de théâtre sont encore considérables, et qu'on les engage ainsi à des dépenses qui les dérangent.

» Le second envisage ces représentations comme une dissipation honnête, qui, étant sujettes à la censure des supérieurs ecclésiastiques et séculiers, ne peuvent séduire ni scandaliser personne, et qui, étant permises en ville, doivent l'être également à la campagne, pourvu qu'elles finissent à l'heure préfinie à la fréquentation des auberges.

» Nous n'avons rien à ajouter à ces raisons, et nous observerons, à l'égard des premières, que les acteurs peuvent apprendre leur rôle pendant les heures de loisir, et que personne ne s'engage dans les dépenses volontaires qui en dépendent, que ceux qui peuvent les supporter, et qui dépenseroient également en d'autres exercices (2). »

Écoutons encore ce que dit le conseiller d'Aguilar, dans son rapport dressé le 24 septembre 1791, sur une demande faite par un certain François Cruyl, de Maldeghem,

(1) Du dit projet. Avis du bailli et des hommes de fief du Vieux-Bourg, à Gand.

(2) *Brieven en rescriptien* (1778-1788), p. 163. Communication de M. Frans De Potter.

en vue d'obtenir l'autorisation d'établir en sa demeure une société de rhétorique privilégiée :

« François Cruyl, habitant de Maldeghem, au Franc de Bruges, aïant demandé, au nom des habitans de ce bourg, qu'il soit érigé dans sa maison une chambre ou serment de rhétorique privilégiée, à l'instar de celles dont quelques villes et bourgs jouissent.

» Le ci-devant comité du conseil privé, dans son extrait de protocole du 22 juin dernier (1791), observant qu'on ne devoit pas accorder facilement pareille demande, et que, surtout dans les circonstances présentes, il ne convenoit pas de donner lieu à des conventicules qui n'ont pas été autorisés précédemment, proposa à Leurs Altesses Roïales d'éconduire en conséquence le supliant.

» Ces Sérénissimes Princes, se conformant à cette proposition, déclarèrent au surplus, par leur résolution en marge dudit extrait, qu'ils se réservent de disposer favorablement sur la demande, si elle est formée par la généralité des habitans de Maldeghem, qu'on leur a assuré être des plus attachés à l'autorité légitime.

» Indépendamment de la demande de ce supliant, un autre cabaretier du même village de Maldeghem en fit encore une semblable, conjointement avec quelques autres habitans de cet endroit, sauf J. Claudon, qui paroit également dans les deux requêtes; mais l'un parti voudroit que le théâtre fût établi chés Cruyl, et l'autre chez Van Halewyck.

» Le conseiller-procureur général de Flandre, chargé de s'y expliquer, entendit sur la matière le collége du Franc de Bruges, ainsi que le magistrat de Maldeghem, et tous unanimement proposent de se refuser à cette demande, qui ne tend qu'à favoriser les courreries aux cabarets, la dépravation des mœurs et d'autres abus, qui détournent de l'agriculture les habitans de la campagne qui doivent s'en occuper.

» Ils ajoutent que, pour ces raisons, on a défendu, depuis plusieurs années, les représentations des pièces de théâtre dans le Franc de Bruges; que, du reste, il convient, surtout dans les circonstances présentes, d'éviter des amusemens semblables, qui, par la division des esprits, produiroient les plus mauvaises suites, ce qui seroit d'autant plus à craindre à Maldeghem, dit le conseiller-procureur général, que l'esprit de parti, enfanté par les troubles, n'y est point éteint encore, et qu'il n'importe que ce seroit le bon parti qui sollicite cet établissement, puisqu'il en résulteroit infailliblement des malheurs.

» Le conseil, en mettant ces raports sous les yeux de Leurs

Altesses Roïales, observa qu'il en résulte qu'on n'est pas généralement d'accord sur cet objet, au village de Maldeghem, et que les inconvéniens qui avoient été rapelés dans l'extrait du protocole du 23 juin dernier, y produiroient des suites très-préjudiciables au bien public, si l'on accordoit, soit à Cruyl, soit à Halewyck, l'octroi qu'ils sollicitent.

» Tellement que le conseil estime qu'il convient de les éconduire de leur demande (1). »

Même thème que précédemment, agrémenté ici de la crainte d'une division fatale des esprits, surtout dans les circonstances où se produisait la requête de Cruyl ! Tout cela à propos d'un obscur théâtre, élevé dans une cour d'auberge, peut-être dans une grange !

C'était bien autre chose que la violente abolition consommée par nos voisins les Français, venus d'abord, à la fin de 1792, comme des alliés et des amis, puis déchaînés, en 1794, en vrais vainqueurs. « Il s'agissait alors, sans détour, de l'incorporation de la Belgique à la France, dit M. Louis Jottrand. Les Français ne manquèrent pas de mettre en œuvre, sur-le-champ, tous les moyens violents que la politique française est, depuis des siècles, reconnue pour employer de préférence, dans le but de changer le caractère des peuples conquis. Tout ce que les rois de France, comme seigneurs suzerains de la Flandre, au temps des comtes Ferrand, Gui, Robert ; au temps des Artevelde, sous les comtes Louis de Nevers et Louis de Male, avaient fait d'efforts pour abâtardir les Flamands, par l'introduction de la langue, des usages, des mœurs, des lois françaises ; tout ce que nos propres princes de la maison de Bourgogne avaient tenté dans le même but (efforts et tentatives auxquels les Flamands avaient toujours victorieusement résisté, au moins parmi les classes

(1) Conseil privé, carton n° 1046 *bis*, aux *Archives générales du Royaume*.

les plus nombreuses, la moelle, la véritable essence d'une nation), tout cela fut mis de nouveau en usage par les conquérants de 1794. Ils agirent même avec un redoublement d'énergie, que le droit de conquête semblait autoriser (1). »

Ce fut le coup de grâce pour nos rhétoriciens (2). Les gildes de rhétorique, enveloppées dans le même anathème qui frappa les corporations civiles et religieuses, ne pouvaient plus prétendre à avoir le moindre droit d'existence (3). Ne cachons rien. Des dissolvants, venus un peu de partout, avaient lentement préparé ce cataclysme intellectuel.

« Comme il n'y avait plus de liberté dans notre pays, dit M. Stécher, il n'y eut plus de littérature : la peinture et la sculpture furent seules à nous consoler de notre abaissement. Les arts pouvaient vivre encore : la littérature, la nôtre surtout, ne peut vivre qu'au grand air de la liberté.

» La langue flamande, oublieuse de sa gloire passée, s'affaissa sur elle-même, se bigarra de mots espagnols, italiens et surtout français; on l'entendit encore, il est vrai, dans les chambres de rhétorique, mais elle n'avait plus d'inspiration, car elle voulait vanter les honteuses délices de la torpeur intellectuelle.

(1) *La Question flamande*, p. 37.

(2) « In den loop der maend april 1796, worden onze rederykkamers afgeschaft. »

(3) « Au temps de la domination française, il était strictement défendu de tenir des réunions de plus de vingt personnes. Toutes les ruses et toutes les bassesses furent mises en œuvre pour détruire les sociétés flamandes ; c'était à grand'peine qu'elles purent, et rarement encore, obtenir la permission de donner une pièce, même dans leurs propres locaux, l'administration s'imaginant anéantir ainsi la langue flamande, ce qui occasionna la ruine de plusieurs sociétés et fit que personne ne s'occupa plus de la langue maternelle. » Passage traduit des *Mengelwerken van den Wyngaerd te Brussel*, 1824. — Brussel, in-8°, note 5ᵉ.

» Aucune grande idée, aucun sentiment vigoureux ne put jaillir de ces vers guindés et maniérés, de cette prose lâche et flasque. Cette langue, il est vrai, demeura l'écho du peuple, mais elle n'en reproduisait presque plus que les souillures et les préjugés. Marie-Thérèse fit de louables efforts ; mais que sert de galvaniser une langue, quand on ne peut plus y injecter les idées, les sentiments, la vie enfin (1)? »

La vogue rapide et toujours croissante de l'opéra fut extrêmement fatale aux scènes rurales. Non-seulement les troupes d'opéra-comique qui suivirent les armées de Louis XV en Flandre, mais les compagnies lyriques des villes exercèrent leur action désastreuse et délétère. Toutes les représentations n'eurent pas lieu, comme celles de Neyts et de Cammaerts, en langue flamande. On adopta la langue française pour la scène, et on alla même jusqu'à tourner en ridicule les essais de musique dramatique faits dans l'idiome maternel.

Au concours des *Fonteinisten* de Gand, en 1785, où sept villages allèrent disputer le prix de déclamation scénique, le littérateur Van Beesen déplora, dans les termes suivants, l'état d'avilissement où notre théâtre national était tombé :

« Voyez, avec des yeux attendris, dit-il, combien les rhétoriciens ont dégénéré, et efforcez-vous d'atteindre de nouveau, par votre zèle et votre talent, les hauteurs d'où ils sont tombés. Alors, les protecteurs du théâtre fran-

(1) *De la Renaissance flamande*, etc. Voy. *Revue trimestrielle*, année 1856, vol. IX, pp. 59 et 60.

« Als wy een oogslag op de letterkunde der Vlamingen in de voorgaende eeuw werpen, komt ons de Poëzy derzelve niet zeer beduidend voor : zy is een stilstaende water, op welks boorden enkele bloemtjes groeyen, maer dat zelf daer zonder ziel en leven ligt. » VANDUYSE, *Pater Verheggen*, dans le *Belgisch Museum*, t. X, p. 143.

çais rougiront de honte, parce que, ne sachant pas la huitième partie de leur langue maternelle, ils ont si longtemps cru que la langue néerlandaise n'est pas faite pour la scène... Cela est rude, j'en conviens, de combattre de telles préventions; mais convenez aussi, que, par le zèle et la concorde, on peut surmonter bien des difficultés, et que, plus le combat aura été grand, plus la victoire sera honorable (1). »

En voyant les splendeurs de mise en scène du drame lyrique français, nos campagnards finirent insensiblement par vouloir les imiter. Ils ornèrent leurs modestes tragédies de ballets, de feux de Bengale, d'apothéoses, de tous les trucs enfin dont l'opéra moderne fait son profit. Peu à peu le public y prit un tel goût, qu'il eut bientôt en aversion profonde les pièces primitives, et, en présence d'exigences de jour en jour plus fortes, les directeurs de spectacles, malgré tout leur zèle et toute leur bonne volonté, ne parvinrent plus à contenter le goût dépravé des spectateurs. Ils eussent tenté l'impossible, qu'on ne leur en eût su le moindre gré. Le luxe de mise en scène avait usurpé la place des émotions du sentiment et des agréments de l'esprit.

Le tableau que Kops (2) retrace des sociétés de rhétorique hollandaises, n'est guère plus séduisant. Il pourra, jusqu'à un certain point, servir de comparaison avec celui que la Flandre nous a fourni plus haut :

« Au commencement du XVIII[e] siècle, l'art de la rhétorique, surtout dans le plat pays, offrait encore un aspect florissant. En 1701, diverses chambres envoyèrent leur solution à la question proposée par la chambre naissante

(1) PH. BLOMMAERT, *Geschiedenis der rhetorykkamer de Fonteyne*, etc., p. 69.

(2) *Schets*, etc.

de Meyboom d'Hazerwoude. Les rhétoriciens de Pynacker présentèrent une question dont la solution leur parvint le 23 septembre 1704. Tous les confrères, y compris d'autres amateurs, reçurent, le 13 avril, une invitation pareille de la part de la *Hofbloem* de Lier (Hollande), et vers le 1er de juin, la jeune chambre *de Vygenboom*, suivit le même exemple à Schiedam, où affluèrent beaucoup de sociétés franches. On donna aussi, vers cette époque, à Pynacker, des concours semblables, dont quelques-uns eurent lieu au cabaret *'t Huis ter Lucht*, pendant que Schiedam, par l'organe d'un certain Pierre Van Leeuwenschilt, adressait aux chambres franches et non franches l'invitation de se trouver chez lui, le 28 octobre, avec tambours, blasons et bannières (1).

« Bien que les sujets de ces disputes pacifiques fussent empruntés très-souvent à la Bible, la conduite des rhétoriciens, en ces circonstances, n'était parfois rien moins qu'extravagante. La frivolité et la pétulance auxquelles ils se livraient, même le dimanche aux heures de la prière, tournaient décidément au scandale. C'est ce qui engagea, en 1711, les États de Hollande à défendre les représentations et même les circulations sur les voies publiques, les dimanches et les jours fériés (2).

» Rien d'étonnant, après cela, si les associations rhétoricales tombèrent en décadence, en beaucoup de localités. Le Brabant et la Flandre en conservèrent vraisemblablement plusieurs. En effet, à Lierre, en 1739, la société *den Groyenden Boom*, organisa, le 29 février, un carrousel à cheval, spectacle qui ne s'était vu depuis 1713. Cette

(1) Suit la nomenclature des sociétés villageoises qui donnèrent, à des dates marquées, leur solution voulue.

(2) Par ordonnance du 18 mars. Voy. *Groot Placcaetboek*, ve partie, pp. 86, 36 et 596.

chambre avait et a encore sans doute actuellement son théâtre spécial, où la tragédie et la comédie sont jouées régulièrement. De même, pour la *Jennette Bloem* (1). »

On cite, pour la Flandre, d'innombrables abus du genre de ceux que constate le consciencieux Kops. A la fin du dernier siècle, la représentation du *Martyre de saint Laurent* à Eenaeme, donna lieu aux farces les plus ignobles, de même qu'au commencement du siècle présent, l'exhibition de *la Passion*, à Bever, près d'Audenarde, fournit le prétexte aux indécences les plus répréhensibles. Pour ne mentionner qu'une de celles-ci, que nous avons soin de choisir parmi les moins repoussantes, le Christ suspendu à la croix, entre deux larrons, demanda à boire, comme le veut la tradition. Que lui offrit-on sur une éponge, au bout d'une perche, pour étancher sa soif? De la moutarde fortement trempée dans le poivre. Le reste se devine.

La société d'Evergem donnait, au commencement de ce siècle, le même drame de *la Passion*. Le rôle de Judas était rempli par un certain S... Le receveur de la commune jouait le rôle de serviteur ; il devait, à ce titre, attacher le traître à la potence. Son zèle pour cette besogne fut excessif. Judas étant interrogé, après avoir subi les tortures de l'enfer, sur ce qu'il avait particulièrement rencontré là-bas, lui fit cette réponse : « Rien que des receveurs et des procureurs, vos collègues ! » Voilà du sel au lieu de poivre. C'est tout aussi inconvenant qu'à Bever; mais ce n'est point aussi brutal.

Dans divers villages, les prêtres refusaient l'absolution à ceux qui jouaient et allaient écouter *Cobonus en Peccavia*, pièce peu libre en elle-même, mais farcie traditionnellement, à l'aide de l'improvisation, des pasquinades les plus ignobles et les plus indécentes.

(1) VAN LOM, *Beschryving van Lier*, p. 37.

Un peuple aussi richement doué que l'est le Flamand, ne pouvait rester dans cet état de marasme, et, en désertant les spectacles, il devait tôt ou tard porter son intelligence sur un autre objet d'art ou de science (1). La révolution brabançonne vint y fournir les premiers éléments. Elle arma tous les hommes valides, qui, formés en milice citoyenne, avaient, outre le tambour et le drapeau obligés, une musique destinée à accentuer le pas et à ouvrir la marche. La création des corps d'harmonie s'effectua sur le même pied, dans les principales communes. Insensiblement, on prit goût à ce nouvel agrément. Des concerts et des concours s'organisèrent. La popularité de l'harmonie devint universelle (2). Le Flamand reste difficilement oisif, et les distractions du cabaret ne le contentent pas exclusivement. Quoi de mieux fait pour caresser ses instincts artistiques, que des exécutions musicales destinées à remplacer des exercices littéraires?

Trois communes rurales prirent part, en 1816, à un concours d'harmonie organisé à Audenarde. L'une d'elles, Worteghem, fit entendre, pour la première fois, un instrument (l'ophicléide) qui éveilla la curiosité universelle. Berchem remporta la palme :

't Geval doet Worteghem den konst-stryd eerst beginnen,
D'aenhoorders al gelyk die scherpen hunne zinnen,
Op dat men hooren zou dat schoon nieuw instrument,
In koper wel gemaekt, maer nog niet wel gekent.

(1) Il y eut un magnifique élan sous le gouvernement hollandais, alors que l'instruction si négligée pendant la dernière période de la domination française, faisait des progrès étonnants, grâce aux efforts merveilleux de nos nouveaux maîtres. La réunion de la Belgique à la Hollande ranima le courage des amateurs de la littérature et de l'art dramatique flamands. Dans les provinces du nord, comme dans celles du midi, on vit s'élever une foule de sociétés.

(2) Thys et Jacobs donnent la nomenclature des premières localités où des corps permanents d'harmonie se créèrent.

Een ieder schoot in lach, wanneer hy kwam te hooren
Dat brullende geluyd, 't welk ieder g'hoor kwam stooren.
Het scheen een beeren dans op trommel en fluyt,
En bin bon bon daer by, dat kwam 'er ook nog uyt.
(*mi*) (*ré*) (*ut*).

Daer nae klom op 'tonneel Berchem met zyne baezen,
En komt in vaste maet zoo-danig wel te blaezen,
Dat den eersten prys in 't spelen regt behaelt,
Want Avelghen naer hun had veel in 't gehoor gefaelt.

Bientôt pourtant cet engouement se ralentit, pour cesser entièrement dans plusieurs villages. L'achat des instruments devenait trop coûteux pour certaines sociétés à ressources modestes. Ces instruments exigeaient des soins continuels, tant pour leur entretien que pour leur accord. D'ailleurs les nouvelles inventions en mettaient fréquemment hors d'usage. Puis la fantaisie s'en mêla. Il fallait, pour être en règle, un élégant bonnet turc et une imposante grosse caisse, deux instruments assez dispendieux.

L'arrivée des Montagnards français en Belgique mit vite à la mode le chant d'ensemble. Car d'abord, le chant partiel n'avait jamais été négligé entièrement, témoin les concours de rhétorique dans la Flandre-Occidentale, où l'on décernait habituellement un prix pour le refrain (*lied*). Puis, sous le gouvernement hollandais, on avait assidûment cultivé, surtout dans les écoles, les exécutions chorales. C'était vraiment admirable que d'entendre les enfants interpréter chaque jour de petits chants, en forme de prières. Ils y mettaient tant d'ensemble, tant de netteté et même tant d'expression, que, plus d'une fois, les assistants ne purent s'empêcher de verser des larmes d'attendrissement.

Voici, à ce propos, ce que nous trouvons dans un livre, assez rare aujourd'hui, et que nos instituteurs actuels feraient bien de méditer avec attention :

« L'art de chanter est encore une connaissance qui devrait être plus commune. Il est vrai cependant que tous les hommes n'ont pas reçu pour cela tous les dons de la nature. — Quoi qu'il en soit, lorsque le matin, l'école commence, l'instituteur doit faire entonner un chant à tous les élèves qui savent lire. Il a soin de choisir les chants qui ont le plus de rapport à chaque époque de l'année; par exemple, à Noël un chant de Noël, aux Pâques un chant de Pâques, au printemps un autre chant, qui ait trait à cette saison. Qu'il ne fasse rien chanter aux enfants qu'ils ne comprennent, sans cela, à quoi leur serviraient ces chants?

» On peut d'abord faire solfier les notes, puis chanter les paroles. Mais, avant tout, il convient de lire aux enfants un chant lentement, d'expliquer les expressions figurées ou peu claires, s'il s'en rencontre, afin qu'ils comprennent bien tout ce qu'ils disent. Ensuite, on leur fait chanter un verset ou deux tout au plus, de manière qu'ils ne crient ni trop haut ni ne chantent trop lentement, car, dans le premier cas, ils perdent toute attention, dans le second, on peut à peine entendre la mélodie.

» Que l'instituteur fasse bien remarquer à ses élèves, quelle est l'expression qui convient à chaque chant. Par exemple, un cantique de louanges, une action de grâces ou bien un chant de printemps doit être exécuté un peu vite et d'un ton de voix élevé, sans que néanmoins il soit permis de crier. Au contraire, un chant qui exprime la plainte ou le sentiment de notre mortalité, doit être débité d'un ton plus doux et plus lent, sans cependant affaiblir la mélodie.

» Pour peu que l'instituteur connaisse la musique, il contribuera beaucoup à former l'oreille et la voix de ses élèves, et à donner de bons chantres à l'église. Il veillera

avec soin à ce que les enfants chantent chaque ton dans sa pureté naturelle, et qu'ils soutiennent bien la finale de chaque strophe. L'instituteur en donnera lui-même l'exemple, en ne se permettant point des ornements ou des digressions qui ne conviennent nullement dans un chant de chœur, mais en passant, sans intermédiaire, de la finale d'une strophe au premier ton de la strophe suivante (1). »

Le terrain était donc tout préparé pour y récolter les fleurs mélodiques du chant d'ensemble, et les Montagnards ne firent que donner une impulsion nouvelle à un art qui existait déjà en germes plus ou moins développés. La voix est un instrument octroyé gratuitement par la nature; nulles dépenses ruineuses conséquemment. Les premières réunions faisaient l'affaire des cabaretiers, et, quand vinrent les festivals et les concours publics, la vogue du chant d'ensemble était assurée.

Dès 1841, l'un de nos musiciens les plus distingués, Daussoigne-Méhul, put apprécier, à leur juste valeur, les ressources nombreuses qu'offrent les campagnes flamandes, pour l'étude pratique du chant d'ensemble :

« Depuis quatre ou cinq ans, dit-il, la Belgique a vu naître spontanément un nombre assez considérable de sociétés de chœurs, à l'imitation des institutions privées de la Prusse et de l'Allemagne, connues sous le nom générique de *Liedertafeln*.

» Ces sortes d'associations, plus intéressantes sous le rapport de la morale, et moins dispendieuses que les sociétés dites d'harmonie, présentent encore de plus grandes facilités d'exécution. Aussi, leur succès fut-il immense, et

(1) *Manuel des Instituteurs primaires*, par Jean-Louis Ewald, auteur allemand, traduit d'après la seconde édition hollandaise. — Liége, J.-A. Latour, 1818; in-8°.

l'on en compterait aujourd'hui plus de cent dans les seules provinces flamandes.

» En 1841, l'une d'elles, la *Société Grétry*, de Bruxelles, ouvrit, avec l'appui du gouvernement, un concours auquel furent conviées les diverses sociétés de chant du royaume et de l'étranger. Chargé par M. le ministre de l'intérieur de l'honorable mission d'y assister, et de lui adresser ensuite un mémoire sur les *moyens d'encourager et d'étendre l'étude du chant d'ensemble dans le pays, et plus particulièrement dans les communes rurales*, je constatai : 1° que plusieurs sociétés des campagnes flamandes étaient composées de chanteurs traditionnels ; 2° que la plupart employaient une certaine quantité d'enfants, sorte d'auxiliaires que n'admettent point jusqu'ici les sociétés allemandes.

» Du premier de ces faits, je tirai la conséquence qu'il suffirait, dans chaque commune, d'un homme instruit et zélé, comme le sont généralement les organistes communaux, pour y former une société de chœurs digne de rivaliser avec la majeure partie des sociétés urbaines (1). »

Inutile de parler ici de l'influence morale de la musique, qui est immense au point de vue de la civilisation.

Chose étrange! ce qui contribua à amener la création de l'harmonie, à la révolution de 1789, devint la cause de son anéantissement, lors de l'insurrection de 1830. « Je connais des paroisses, dit Jacques Vandevelde (2), où, auparavant, on n'entendait, en dehors de l'orgue de l'église, que deux fois l'an (à la grande et à la petite kermesse), de la musique, et où, actuellement, on cultive tellement cet art, que les chiens d'alentour s'en inquiètent. Il y a quinze ans, presque chaque paroisse de Flandre avait

(1) Daussoigne-Méhul, *Recueil de chants religieux.* — Bruxelles, 1843. Avant-propos.

(2) *Kunst- en Letterblad*, 1843, article intitulé : *Vlaemsche Zangmaetschappyen.*

sa société d'harmonie. La révolution de 1830 en a anéanti beaucoup. Ce qui servait à la récréation des campagnards, était employé à la milice bourgeoise, et plusieurs sociétés perdirent leurs meilleurs musiciens, par la crainte de devoir suivre l'armée improvisée à la guerre. » La politique se glissa dans leur sein; les musiciens patriotes se divisèrent.

A son tour, le chant d'ensemble, après avoir parcouru une période brillante, dégénéra insensiblement, pour ne plus jeter que de rares et faibles éclairs (1). La monotonie du procédé y contribua beaucoup. Chanter, pendant des années, des chœurs souvent vulgaires, sur des paroles bien plus banales encore, aboutit immanquablement à la lassitude, à la satiété. Une foule de cercles ruraux se fondirent comme la neige au soleil du printemps. On eut honte de dire sans cesse le même refrain : buvons, marchons, combattons!

L'harmonie fut reprise en certaines localités, mais pour un temps seulement, car la réforme de Sax ayant surgi, on rougit bientôt de se servir de vieux instruments malsonnants, sans être à même de s'en procurer de nouveaux, faute de ressources. Aujourd'hui règne une certaine mixture de fanfares, d'harmonies et de représentations dramatiques, et, en nombre de villages, les comédies et les tragédies ont repris vie; une preuve de plus en faveur de l'organisation exceptionnelle de nos riches populations campagnardes, qui décidément ne peuvent vivre, pendant

(1) Il se glisse maintenant dans les réunions congréganistes de village. On peut entendre, le dimanche après vêpres, à Hauthem-Saint-Liévin, un groupe de jeunes filles chantant avec autant de justesse que d'aplomb des cantiques à troix voix que leur a appris le vieux clerc du village. Le maître est réellement fier du résultat obtenu : orgueil fort légitime, d'après nous.

un laps considérable de temps, sans se livrer aux nobles plaisirs de l'intelligence.

Ce roulement continuel est anormal sans doute; mais un ordre régulier ne tardera point, croyons-nous, à succéder au chaos. La musique, nous l'avons dit, est un élément éminemment civilisateur, et elle a nos préférences. Toutefois, on en reviendra plus franchement, plus complétement au théâtre, lequel est fondé sur le cœur humain, et qui aura toujours des vices à fustiger, des larmes à sécher, des vertus à exalter. S'il se combine avec l'art musical, tout sera pour le mieux. Seulement, quelles seront ses tendances, ses aspirations? Où puisera-t-il ses caractères?

Après la grande révolution française, certaines sociétés se relevèrent fièrement pour se reconstituer sur des bases solides. Telle est la gilde de Heule, près de Courtrai. Grâce à une population assez dense (environ trois mille âmes), grâce surtout à l'industrie linière, qui occupait des centaines de bras, la commune de Heule put fournir assez d'amateurs de littérature nationale, pour former un cercle où cet art fût cultivé sérieusement et assidûment.

On y voyait, en 1785, une association de rhétorique placée sous l'invocation de Saint-Sévère, patron du village, et portant pour devise *Eendracht maekt kracht*, concorde fait force (1). En 1797, elle tenait ses réunions à l'auberge *de Kroone*, et elle participa, depuis, à un con-

(1) « Schuylende onder den luyster-goud gewyden standaerd van den heyligen Severius, voerende voor kenspreuk : *Eendracht maekt kracht*, binnen Heule. » C'est ce que nous apprend une pièce de poésie imprimée à Gand chez J.-F. Vander Schueren, et dédiée à la société d'Heule. Deux chronogrammes donnent l'année 1785, et la devise *Myd altyd nyd*, fournit le nom de l'auteur de la pièce, Pierre-Josse De Borchgrave.

cours organisé à Bergues-Saint-Winoc. La solution de questions bibliques, la composition de refrains et la représentation de pièces théâtrales, tant comiques que sérieuses, faisaient l'objet de ses travaux. Puis, la révolution vint dissiper ses membres, et anéantir ses registres, qui tous furent impitoyablement brûlés.

Comme nous venons de le dire, elle se releva de ses ruines, quand l'orage fut écarté. C'était le 1er février 1804. Les tireurs à l'arc, quelques rhétoriciens et d'autres habitants respectables de la commune se cotisèrent, à l'effet d'ériger une confrérie sous le titre de : *Vereenigde Fonteinisten*, Fontainistes réunis. Les autorités civiles et ecclésiastiques intervinrent dans cette organisation, dont le règlement fut approuvé le 3 février suivant. C'est ce qui résulte de l'inscription placée en tête du *Guldenboek* de cette société, inscription ainsi conçue :

Met permissie van de geestelyke en weireldlyke overheyd, word alhier opgerecht door de liefhebbers van den handboge ende van Retorica, eene confrerie van het heylig Sacrament des Autaers, met kenspreuk : DE VEREENIGDE FONTEINISTEN *tot Heule, op den 1en february :*

ALs hIEr DEsE CoNFrErIE Door LIEfDE Is opGErECht.

Les articles réglementaires ne concernent que les réunions et les offices divins imposés aux confrères. Puis, vient une aquarelle représentant un ciboire artistement ciselé, formant l'emblème spirituel de l'association. L'emblème littéraire est peint sur panneau, et représente une fontaine jaillissante entourée d'arbres en pleine floraison. Le *Guldenboek* est poursuivi sans interruption jusqu'à nos jours. C'est dire que la société a déjà parcouru une carrière respectable de plus d'un demi-siècle. Soixante-quatorze médailles en argent gagnées à des concours,

tant urbains que villageois, témoignent de l'intelligente activité de ses membres (1).

L'un des confrères les plus zélés des *Vereenigde Fonteinisten* d'Heule, Pierre De Vos, mort en 1861, se dévoua vaillamment, pendant un demi-siècle, aux intérêts de la société, comme le constate l'oraison funèbre prononcée, devant le cercueil de l'honorable vieillard, par son digne élève Ivon Van Steenkiste. Aujourd'hui, l'association compte cent soixante membres, tant masculins que féminins, qui se réunissent habituellement trois fois l'an. Règlements, exercices, dignitaires, tout subsiste encore comme au siècle dernier (2).

Après Heule, on peut citer la commune de Gulleghem, qui a le privilége de posséder les anciennes traditions rhétoricales, voire même son vieux blason, et où l'ardeur pour l'art ne s'est point éteinte, en dépit de mille obstacles réunis. Elle possède un théâtre permanent, assez bien conditionné, mais d'une étroitesse telle que, quand les acteurs sont à l'œuvre, l'un rencontre fatalement les épaules de l'autre. N'importe, acteurs et auditeurs sont remplis d'un zèle qui est loin de vouloir s'éteindre. Là comme à Heule, les vieux concours bibliques sont encore en vigueur. On s'y livre, avec une ardeur qui mériterait de s'exercer sur un sujet plus utile, à la solution d'énigmes tirées de l'Écriture, et qui réclament certaines conditions onéreuses, comme l'emploi *sine quâ non* de l'alexandrin,

(1) Nous avons examiné le registre susdit chez le secrétaire de la société, M. Ivon Van Steenkiste, qui a bien voulu nous fournir oralement les détails de pure tradition. On verra une reproduction du blason, au 2me volume de ce travail, ainsi qu'un récit détaillé des victoires remportées par les *Fonteinisten*.

(2) Dans les concours de poésie, non-seulement le nombre des vers imposés est limité rigoureusement, mais la grandeur du papier est précisée à un centimètre près. Feu M. Angillis constate ce fait curieux, dans les *Rumbeeksche Avondstonden*, p. 141.

heldenvers, et, comme on vient de voir, un nombre de vers rigoureusement limité.

Un exemple de ces logogriphes démodés en fera comprendre l'absurdité. Parmi les solutions proposées, en 1777, aux sociétés dramatiques flamandes, par la gilde rhétoricale de Wacken, on comptait celle-ci :

« Première question spirituelle, à traiter en vingt-quatre vers; prix quatre livres *roosentyn* (étain à la rose) :

't Goen noyt een mensch en sag, most dit door Godts cracht thoonen.
Dit siende, m'had het lief, onder dit oock niet hoonen,
Daer d'hoon raeken ter dood; en die meest jont het soet,
Die achten het maerwaert te treden met den voet.

« Deuxième question spirituelle, à résoudre en vingt vers; prix trois livres *roosentyn* :

Die my eerst naemp tot buyt, heeft my selfs wig gegeven.
'k Word magd en leven loos! tot schrick en schroom verheven,
Nogtans ick streek tot vreugd, en die voor my meest vocht,
Die heb ick selve nu tot vlugd en dood gebrocht. »

Est-il possible d'imaginer un imbroglio plus insipide? Comprenne qui peut ce verbiage, nous y renonçons pour notre part. De semblables écarts n'ont pas peu contribué à jeter le discrédit sur les associations littéraires de la Flandre, et à arrêter l'essor de leur émancipation intellectuelle. On mentionne encore Cuerne, dont les rhétoriciens donnent de nombreuses et remarquables preuves d'activité.

Vers 1840, peut-être même avant, il y eut un généreux élan, qui semblait présager un réveil sérieux et efficace. Sur toute la surface de la Flandre, un mouvement d'activité surgit et vint donner l'espoir à ceux qui avaient envisagé pareille résurrection comme une utopie. Tour à tour Marcke, près de Courtrai, Waereghem, Somerghem, Nevele, Waer-

schoot, Assenede, Knocke, Watou, Appels, Wevelghem, Aerseele et quantité d'autres villages entrent en lice et provoquent leurs émules à des concours littéraires, dramatiques et musicaux. Le gouvernement encourage ces tentatives par de notables subventions.

A partir de 1848, on voit naître successivement à la vie rhétoricale Auweghem, Vracene, Everghem, Aeltre, Rumbeke, Tamise, Leyseele, etc.

A Somerghem, il faut marquer cette particularité, que la Société *de Jonge taelminnaers* se composait quasi d'enfants, le secrétaire n'ayant que douze ans, le président quinze et le vice-président quatorze. Ce qui fit dire, avec justesse, à la revue bruxelloise *de Moedertael:* « La jeunesse tient en mains l'avenir de notre sainte cause! » Nevele, Waerschoot, Somerghem et Assenede adhèrent au *Nederduitsch Taalverbond*, issu des événements de 1848.

Après quelques années d'une activité courageuse et persévérante, ces sociétés ralentirent leur zèle ou cessèrent de donner signe d'existence. Au nombre de ces dernières, se trouvèrent les associations trop fières pour se contenter de mixtures bizarres, et trop consciencieuses pour en arriver à des mutilations irrévérentes. On ne donnait plus, en certaines chambres, que des scènes détachées, et on instituait, dans maint concours public, des prix de calligraphie!

Certaines localités, où les traditions de la scène ne sont pas entièrement éteintes, sont fréquentées par des charlatans de foire, qui organisent des représentations en pleine place publique, pour favoriser la vente de leurs drogues et de leurs onguents. Ils alternent ces exhibitions par des concerts, donnés le soir. Il y a une vingtaine d'années, à Nukerke, la place communale regorgeait de monde, pour voir l'exhibition d'une farce bouffonne donnée

par une famille de saltimbanques, originaire de Grammont. Les maisons, les jardins, et jusqu'au cimetière, tout était encombré. Les décors et les costumes étaient d'une grossièreté primitive. Le débit des acteurs était froid et monotone, quoique facile et spontané. Il y avait là des spectateurs venus de trois lieues à la ronde.

Ailleurs, on combine les représentations dramatiques avec des concerts appelés *Toon- en Tooneelkundige Avondstonden*. On en voit ainsi à Oycke, à Etichove et dans quelques autres communes voisines. Des sociétés d'harmonie, de chœurs et de rhétorique unissent leurs efforts dans ce but. A Maeter, les *Vereenigde Tooneelspeelders* jouèrent, le 2 avril 1866, la tragi-comédie *Cobonus en Peccavia*, dont la vogue, paraît-il, est loin d'avoir pris terme. A Gaver, le 19 juin 1870, on donna publiquement, sur une scène dressée au marché, la farce en huit tableaux, intitulée : *de Vermaerde vyf-en-twintig-jarige hergieting*. Enfin, à Eyne, en 1873, on représenta, avec un franc succès, la comédie de Ternest : *De gedolven schat*, précédée et suivie de chansons comiques.

A Nederzwalm, la société dramatique *Nut en Vermaak*, organisa récemment un concours de déclamation et de chant, qui attira une foule considérable. Quelle différence avec Anseghem, belle et populeuse commune, où, en 1868, on se contenta de donner des exhibitions de grandes marionnettes, suivies de feux de Bengale ! C'est le cas de dire avec le législateur du Parnasse latin :

> Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
> Quæ nunc sunt in honore.

Si la moisson était plus abondante, à quoi bon nous y arrêter ? Tout cela n'est et ne sera fatalement qu'une répétition, très-affaiblie souvent, des pièces dont la vogue a été

grande précédemment. Outre que l'intérêt en est médiocre, elles ne caractérisent aucune tendance appréciable, et n'obéissent qu'à des impulsions trop isolées pour être sérieuses. Le *liedzanger* et l'acrobate sont pour nous sur la même ligne.

Que faut-il donc pour rajuster et ranimer les membres épars de ce grand corps disloqué et éteint? Un génie qui jette des éclairs, faisant pâlir ces tristes lueurs? S'il se produisait, serait-il compris, son action serait-elle efficace? Où rencontrer les très-grandes qualités sans lesquelles on n'atteint jamais qu'au talent : une imagination puissante et féconde, l'art de coordonner de vastes constructions, la clarté et la verve dans l'expression des idées? Les villes mêmes n'offrent rien de semblable.

Reprendre les scènes de la Bible, les légendes des saints? C'est marcher à reculons, c'est construire un édifice anormal, artificiel, qui ne saurait plus être l'expression exacte et sincère de notre état social. Recommencer le beau mouvement de la première moitié du XVIe siècle? Le clergé veille, et, aujourd'hui comme alors, il ne tolérerait que des pièces portant son estampille. Le mouvement, s'il se produisait, serait mort-né. Peut-être, dans un demi-siècle, quand l'instruction aura fait des progrès conformes aux vœux de tous ceux qui s'intéressent à l'émancipation intellectuelle des campagnes, y aura-t-il moyen de réaliser quelque chose de sérieux et de solide.

Les ressources sont nombreuses pourtant, et jamais situation plus merveilleuse ne s'offrit pour y jeter des semences fortes et productives. Écoutez ce que dit M. de Laveleye, dans son *Rapport à l'Institut de France sur l'Économie rurale de la Belgique* :

« Chaque village étant le séjour d'un certain nombre de

petits propriétaires, constitue un centre d'activité locale indépendant des chefs-lieux de canton ou de province. L'esprit d'association, propre à la race flamande, fait naître partout des sociétés de toute espèce, ayant pour but l'utilité ou l'agrément des membres qui en font partie. Ce sont des sociétés de musique instrumentale ou vocale, des sociétés de rhétorique et de littérature, où toutes les productions des muses villageoises reçoivent un accueil indulgent, des sociétés de course, qui donnent des prix aux meilleurs trotteurs ou aux fermiers qui courent la bague à cheval, suivant les us et coutumes du moyen âge, des sociétés d'agriculture, de jeu de boule, de tir à l'arc ou à l'arbalète, etc.

» Il n'est point, dans la région des terres sablonneuses, de localité si petite et si isolée où il n'existe deux ou trois de ces associations. Dans les villages importants, on en rencontre plus de huit ou dix, et, dans la ville principale, à Gand, plus de cent. Toutes ont leurs statuts, leurs bureaux, leur jour de réunion, d'élection et de délibération, leurs cotisations et leur petit budget; elles constituent des oaganisations au sein desquelles se perpétue un esprit de corps très-prononcé. Quelque modeste que soit leur sphère d'action, elles font pénétrer jusqu'au fond des chaumières quelque lueur de la vie nationale, et même, au moyen de la musique, quelque écho de l'art moderne. Ce sont autant de foyers d'activité d'où émane un certain mouvement de civilisation, qui tend à enlever aux populations rurales ce que l'isolement leur donnait de rude, d'égoïste ou d'insociable. »

M. de Laveleye oublie les cortéges, où la race flamande, amie du merveilleux, déploie une intelligence inouïe : « Le sang espagnol, qui est encore mêlé au sien, est pour quelque chose dans cette prédisposition, dit Mme Popp, en

parlant de l'anniversaire huit fois séculaire du martyre de sainte Godelive, célébré, en 1870, à Ghistelles; aussi elle excelle dans les arts où la sensation domine, comme la musique et la peinture. Elle aime tout ce qui fait tableau et frappe la vue et l'imagination des masses. C'est ainsi que, nulle part, on ne voit de plus beaux cortéges, de plus splendides bannières, des chars plus somptueux, des rues mieux décorées, des fêtes plus splendides qu'en Flandre. La légende s'y perpétue, et la vérité archéologique est tellement respectée dans toutes les solennités, qu'elles deviennent intéressantes, même pour ceux qui n'y apportent pas la foi religieuse et qui ne les considèrent que comme un tableau vivant, admirablement groupé. »

Espérons, en tout cas, que l'on saura se dégager, une bonne fois, de cette rhétorique pédantesque, qui, comme le dit fort bien M. Eugène Noël, est « un empêchement d'être soi. » La définition s'adapte à l'art de l'éloquence, tel qu'on l'enseigne au collége. A plus forte raison s'applique-t-elle au langage froidement conventionnel et démesurément emphatique que la mode a consacré si longtemps.

Nous n'exigeons pas, tant s'en faut, que l'on revienne au ton naïf, coulant, cristallin de nos vieux Flamands. Nous demandons que l'on puise davantage aux sources pures de la nature, et que l'on étudie franchement et résolûment nos mœurs nationales. Là se trouvent la vérité, l'originalité, la force, l'inspiration. *Mens agitat molem.*

Nous demandons que l'on cesse de payer un servile tribut à l'étranger, et de permettre que nos spectacles continuent d'être des succursales des théâtres corrupteurs de Paris. Nous demandons, enfin, que l'on secoue une bonne fois « cette puérile, cette honteuse prévention qui persuade, en dernier ressort, que l'on ne peut rien faire de

bon, hors les barrières de Pantin ou de Poissy (1). »

« Allons en Flandre, s'écrie M. Stécher, écoutons l'harmonie argentine de sa vieille langue, observons sa phrase si claire, si débonnaire, son allure si gaillarde et si démocratique, et nous arriverons plus sûrement et plus vite à la vérité... Pour créer une scène nationale, il faut s'inspirer directement du génie national, d'actualité nationale.

» Mieux valent, je le déclare sans hésiter, mieux valent quelques pièces grossièrement charpentées, comme fit Shakespeare, dans l'histoire nationale, dans les mœurs nationales, que ces faux airs de perfection avant le temps, ces façons de théâtre érudit, empesé, pour un public qui ne fait que de se réveiller, et qui a les allures excessivement naïves et simples. Que le point de départ soit Shakespeare; il est, comme nous, d'origine saxonne; c'est presque notre langue qu'il parle, et puis, quel maître! Il peut inspirer à la dramaturgie flamande la manière large et vaillamment populaire; il ramènera surtout la jeune littérature loin de l'afféterie, de la sensiblerie et de l'étriqué; la sève y coule à pleins bords, *succi plenum*, et cette sève anglo-saxonne peut très-bien se faire au caractère flamand.

« Le drame classique, dit, avec raison, M. Snellaert, ne » convenait pas au goût du peuple belge, habitué à voir » les grands de près, et regardant comme étranger qui» conque ne fraternisait pas avec la classe moyenne. » Le théâtre devait se faire romantique... » Il va de soi que l'on entend ici le mot *romantique* dans le sens de la critique allemande, et non dans le sens des abus français (2). »

(1) De Santo-Domingo, *Tablettes bruxelloises*, p. 204. Un demi-siècle s'est écoulé sur ces lignes, et elles ne cessent d'être une vérité et une leçon.

(2) *Revue trimestrielle*, année 1856, IX[e] vol., t. I[er] : *De la renaissance flamande.*

Il n'est point de Flamand instruit et convaincu qui ne souscrive à de pareilles idées. Nous n'avons pas soutenu autre chose, dans le cours de cette modeste étude. Si ces vérités éloquentes pouvaient pénétrer dans les masses et inspirer un dramaturge qui sût conduire ces masses par le prestige de son talent, le théâtre villageois serait bientôt réorganisé sur des bases nouvelles, et, cette fois, inébranlables.

Si, à défaut d'un messie pareil, quelques efforts louables et courageux se font jour, ne semons pas de rebutants obstacles sous les pas de ces nobles zélateurs. Les germes déposés pourront fructifier plus tard et se développer dans les conditions voulues. Les défauts qu'on signalera, entre-temps, seront envisagés comme une infirmité d'une civilisation incomplète, et, puisqu'il faut que les nations aient leurs imperfections comme les individus, préférons celles qui annoncent un peu d'intelligence et de culture. Ce sont, après tout, des imperfections distinguées.

De tous les spectacles faits pour amuser et pour instruire les gens, ceux qui représentent le drame de la vie humaine, ont, d'après Juvénal, le plus de droit à notre attention et à notre intérêt. L'étude la plus attachante pour l'homme, n'est-ce point l'homme lui-même, ce vrai microcosme, comme on l'a si judicieusement appelé? Il y a, dans chacun de nous, plusieurs individus, et, mieux que cela, l'humanité tout entière. De là ce besoin que nous éprouvons tous d'ajouter à notre existence particulière quelque chose de la vie commune.

L'humble laboureur tient à connaître les sentiments intimes du souverain, et le souverain, s'il a quelque souci de sa mission, désire pénétrer les opinions secrètes du cultivateur. Le théâtre se charge de les en instruire tous les deux. Vit-on jamais, dans l'existence commune, une

anomalie plus grande que celle qui sépare, par une distance pour ainsi dire incommensurable, les diverses classes de la société? C'est la grande plaie de notre époque. Inutile d'en indiquer les causes. Les petits et les grands s'ignorent, s'ils ne se détestent. De là cette curiosité qui vient d'en bas pour tout ce qui se fait en haut, et réciproquement. Les journaux, où d'ailleurs la partialité est érigée en système immuable, racontent-ils autre chose que les scandales qui font bruit?

Si le peuple apprenait que, dans les classes privilégiées, on se préoccupe sérieusement de ses besoins, de ses intérêts, bientôt un sentiment de faveur succéderait à l'antagonisme sourd qui l'éloigne des riches.

Que les amateurs du théâtre ajoutent à leurs plaisirs celui de poursuivre un but utile aux progrès de l'art et nécessaire au bien intellectuel du peuple, leur mission sera aussi glorieuse que belle et revêtira une importance d'une incalculable portée. On est en droit d'exiger beaucoup de ceux qui sont les plus favorisés.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ANNEXES

A

(Pages 39 et 119.)

Récit des représentations organisées, de 1569 à 1574, à Meulebeek, par le peintre Charles Van Mander.

Hierop kwam onze schilder en dichter (Karel Van Mander) weder in zyns vaders huis en oude wooning, dicht by de kerk te Meulenbeke, begeevende zich nu meer tot het dichten en schryven, dan tot schilderen.

Hy stelde dus verscheidene Zinne-Spelen op, als een van Noäch, doe hy de Arke bouwde, de menschen tot bekeering aanmaande wegens den naakenden Zond-Vloed, de dieren vergaderde, ter Arke ingong, eene duive en eene rave uitzond, Gode offerhande deede na den uitgang uit de Arke; alles zeer bevallig en aartig, geschikt met veele personaadjens. Voorts schilderde hy op een groot zeildoek veel doode lichaamen van op 't water dryvende menschen en dieren; dit werd over het tonneel getrokken, en

water met handpompen over een huis mede op het tooneel gebragt, 't geen zo veel vochts gaf, als of het sterk geregend had, zo dat veelen der omstanders en kykers, in grooten getale uit de omliggende steden en dorpen, om dit spel te zien, toegevloeid, verre terug moesten wyken, niet konnende beseffen van waer dit water komen mogte; veele oude lieden weenden en waren in de ziel met medelyden aengedaan over de dooden, en met zorge over de noch levenden, schynenden wenzenlyk dat de Ark op 't water dreef; zo behendig en natuurlyk had Karel dit bedacht en toegesteld, daar hy ook langen tyd mede bezig was geweest.

Doch in deze dingen had zyn broeder Kornelis geen groot genoegen, wien 't aangenaamer zoude geweest zyn, dat Karel hem in den lynwaad-handel behulpzaam ware geweest; dan deeze wist hem tegen den hoog-tyd van Pinksteren echter zo te beleezen, dat Kornelis alles wat hem tot het spel nodig was, zelf bekostigde; waarop de Moeder zeide : « Gy zyt noch zotter dan Karel, want hield gy uw geld in uw koffer, hy zou zulk spel niet spelen. »

Hy maakte mede Klucht-spelen op eenige Historien onder de boeren, ook sommige Tafel-spelen, Refereinen (1) en liedjens, zo in 't geestelyke als wereldlyke, beide jok en ernst, want alle kameren der Rederykers, uit alle oorden van Vlaanderen, bekwam hy kaarten en maakte gedichten daar een prys op gesteld was, gelyk hy ook zeer veel tinwerk tot eere-pryzen gewonnen had.

Onder zyne spelen in dat van Nebukadnezar, wanneer namelyk die trotsche vorst uit zyn koningryk verstooten werd, en in de wildernis met de redenlooze dieren 't gras des velds at, tot dat hy, weder bedaard en by zyn verstand gekomen, in zyn ryk hersteld werd; dat van den koninglyken profeet David, zynen wyzen zoon Salomo in 't ryk bevestigende, en hem de bestekken en afteekeningen tot den opbouw des tempels gevende. Dat van Salomo's eerste Recht-Spraak; van Hiram; van de koninginne van Scheba, die, om de wysheid van dezen prins te hooren, en deszels groote heerlykheid te zien, uit haar land gekomen was, enz.; hoe hy ein-

(1) « Refereinen zyn huppelende liedjens, in welke alle de zang-versen veeltyds met de zelfde woorden of slot eindigden. » — Note de Jacques de Jongh.

delyk, door verleiding der vreemde vrouwen zich aan afgodendienst schuldig maakte.

Dit laatste spel is te Meulebeke, op den Pinksterdag, wel met 50 personen of akteurs, kemelen en ander gedierte, sierlyk en treffelyk uitgevoerd, wezende het tooneel zeer konstig en fraai toegesteld, en speelende daarin Adam Van Mander, zyn jongste broeder, voor Salomo, eene rol van ongemeene grootte. Tot het zien van dit zelve spel, waren meest alle hunne bloedmaagen uit Gent, Brugge, Kortryk, Oudenaarden, en andere plaatsen, ook veel kykers uit de naastby-gelegen dorpen aangevloeid.

Hier door werd Karel alom bekend, en schilderde onder de hand voor den een' en anderen, ook om in kerken of huizen te plaatsen of op te hangen. Tegen de aanstaande bruiloft van zyne zuster, had hy eene Bruid van Christus en eene Klucht gemaakt, en voor dat hy zyne reis naar Rome aannam, maakte hy noch twee spelen, 't een was van den Afgod Bel te Babel en 't ander van de Wysheid en de Dwaasheid (een zinne-spel). Deezen zyn, terwyl hy in Italië was, het eerste tot Thielt, en 't laatste tot Meulenbeke gespeeld en vertoond (1).

(1) Karel Van Mander, *Het leven der doorluchtige nederlandsche en hoogduitsche schilders,... vollediger gemaakt door wylen* Jacobus De Jongh... — Amsterdam, 1764, tome II, p. 234 à 237.

B

(Page 98).

Chanson de Jean-Baptiste Signor sur la représentation de « la levée du Siége de Vienne » à Étichove, en 1755.

LIEDEKEN OP HET SPEL VAN *het Ontset van Weenen*, TOT ETICHOVE GESPEELT OP DEN 5^{en}, 6^{en} ende 12^{en} 8^{bris} XVII^{c} LV.

Leert de stemme van den sanger.

1.

Comt hier by, wilt u vermaecken,
En wilt al u droefheyt staecken,
En weest nu op desen tydt
t' Etichov' met ons verblydt;
Maer wilt eerst alhier aenmercken
Hoe dat Godt comt te verstercken
Syne dienaers voor altydt,
Soo gy hem getrauwig zyt.

2.

Ick wil u vooreerst gaen mellen,
En de saeke voor gaen stellen
Hoe den Turck en den Barbaer
Syn gekomen in beswaer,
Om hun groote hooveirdyen,
Syn geraeckt al in het lyen,
Voor de stadt van Weenen jent,
Vielen sy in groot ellent.

3.

Den sultan die nam voorhanden,
Eerst den wieroock te doen branden,
Voor den valschen Mahometh.
't Wiert gedaen en vast gesett,
Geeft last syn magt te vergaeren,
Om Weenen te gaen beswaeren,
Door den raet van den visier,
Vergaeren hun machten schier.

4.

Men sag ook de vreed' Tartaeren,
Die doen al hun magt vergaeren,
Om Weenen, die schoone stadt,
Te maeken een bloedig badt,
Oock om alles te verpletten,
En de stadt in vlam te setten,
Self den keyser met syn vrauw
Te bringen in grooten rauw.

5.

Soliman als opgeblaesen,
Die schynt hier alsnu te raesen,
Met een vreetheyt en getier,
Die geeft last aen den visier,
Om met syne groote magten,
Weenen dan te gaen versmagten,
Dat hy oock niet spaeren sauw,
Self den keyzer nog zyn vrauw.

6.

Den visier, 't is syn behaegen,
Hy belooft in achthien daegen
Weenen t' hebben in syn hant,
Of hy stelt syn hooft te pant.

Waerom sy hun leger-schaeren
In all' haeste doen vergaeren,
Met dry hondert duysent mans
Gaen zy waegen dese kans.

7.

Als 't den keyser is gebleken
Dat den Turck den vred' wilt breken,
Hy hierin t' onvreden is,
En haut daerop raet gewis.
Loreynen die neemt dan aene
Naer het polsche ryck te gaene,
Naer Saxen en Brandenborg,
Tot 't aennemen van de sorg.

8.

Polen, sonder lanck beraeden,
Belooft syne cloecke daeden
Voor den roomschen vorst met vlyt
Te bethoonen nu ter tydt,
En met veertig duysent mannen,
Op te comen als tyrannen,
Om den christen erfvyant
Te jaegen uyt keysers lant.

9.

't Pols jonck soontjen quam te vraegen :
Vaeder, is 't met u behaegen?
'k Bid u, laet my med' gaen,
Ick sal 't neffens u wel staen.
Den coninck die quam t' aemercken
Dat syn soon soo vrome wercken
Durft bestaen. hier soo present,
Hy geeft hem dan het consent.

10.

Den roomsch keyser was seer bangen,
En in 't uytterste verlangen.
Dan Loreynen die comt daer,
Die hem segt de polsche maer,
Dat met veertig duysent knechten,
Polen comt om te bevechten
Dat vreedaerdig turckx gewelt,
Die alles in ancxten stelt.

11.

Dan den keyser staeckt syn suchten,
Maer Loreyn bidt hem te vlugten,
Om dat hier de turcksche magt
Ront de stadt swieren met cragt.
Den keyser weer in verseere,
Stelt Loreynen opperheere
Van syn leger, boven dat,
Beveelt Starrenberg de stadt.

12.

Men sag dan met droeve sugten,
Den keyzer uyt Weenen vlugten,
Oock syn vrauw' en dochter med',
Het welck hun veel pyn aen ded',
Om dat sy mosten verlaeten
Hun palleys, oock croon en staeten,
En sy baden met berauw,
Godt hun niet verlaeten sauw.

13.

Den visier moedigt syn magten,
Om Weenen door alle cragten,
Met geweld te vallen aen,
Oock de christen te verslaen,

En sy dan als vreede leeuwen,
Regte naer de stadt toe schreeuwen.
Dan soo gaen sy onvervaert,
Gelyck leeuw of tygers aert.

14.

Den Polack sag men marcheren,
En oock t' samen refraicheren,
Met den Brandenborg daerby,
Sag men rusten aen d' een sy.
Beyer' en Loreyn' verlangen
Seer naer Polen met verstrangen,
En oock Starrenberg gewis,
Binnen in benautheyt is.

15.

Polen crygt tyding' met eenen,
Starrenberg is binnen Weenen,
Benauwt en in groot gevaer,
Siet sy conjongeren haer,
En soo sy alsdan bemerckten
De Turcken in hunne sterckten.
Pater Marcus geeft hun ras
Al den segen op dit pas.

16.

Men sag eerst Loreynen waegen,
Om de Turcken slag te vraegen,
Polen ende Brandenborg
Comen oock met groote sorg.
Starrenberg al uyt de stede,
Hy oock eenen uytval dede,
En door d' engels goet bestier,
Sag men den Turck wycken hier.

17.

M' hoord' alsdan groote geruchten;
Oock sag men de Turcken vlugten,
d'Een gequetst en d' ander doodt,
Sy waeren in grooten noodt.
Den Pols soon, sonder verstrangen,
Die nam Takeli gevangen.
Den visier door het gerugt,
Is 't ter nauwer noot ontvlugt.

18.

Den sultan was in verlangen,
En comt tydinge t' ontfangen
Dat den visier moed' en madt,
Is gevlugt al van de stadt,
Ende Weenen most verlaeten,
Waerom hy als disperaeten,
Schier geraeckt' in gramschap groot,
Gaf sententie van de doodt.

19.

Dan heeft Polen en Loreynen,
Die hun saeck ter degen meynen,
Gesonden een ambassaed'
Naer den keyser, met dees daet :
Die verstaet met groot behaegen,
Dat de Turcken syn verslagen,
Oock dat Weenen in ontsett,
En de turcksche magt verplett.

20.

Den sultan als opgeblaesen,
Die begint als dul te raesen,
Wilt dat den visier syn hooft
Van het ligaem zy berooft.

Men sag dan de beulen slaegen,
't Hooft al van syn ligaem vaegen,
Want syn blydschap was te groot,
Daerom hy verdient de doodt.

21.

Den rooms keysér met verlangen,
Naer hy tyding' had' ontfangen,
Hoe dat Weenen is ontsett,
En de Turcken al verplett,
Comt Polen den keyser romen,
D'ander vorsten oock bycomen,
Wenschen hem te saem geluck,
Want hy is uyt allen druck.

22.

Ick wille hier oock doen blycken
Hoe hier dese rethorycke
t'Etichove heeft gespeelt,
Dat het niemant heeft verveelt.
Men sag hun eendrachtig t'saemen,
Om hun saecken te beraemen,
Met een goed' unie fyn,
Gelyck broeders moeten zyn.

23.

Daerom wil ick dit bewysen,
En al de acteuren prysen,
Voor hun groot ootmoedigheyt,
'k Hoop 't is tot hun saeligheyt,
Sy dit spel quaemen verthoonen,
Niet om eer of eenig loonen,
Maer tot Godes glorie saen,
Hebben sy dit spel begaen.

24.

Men sag hun in d'exercitie
Seer minsaem sonder malitie,
Als en duyfken sonder gal,
Sag men dees acteuren al,
En als s'op theater spelen,
Siet gy hun sonder vervelen,
Altydt minsaem, vriendelyck,
Men vint selden desgelyck.

25.

Ick com, met veel ander menschen,
U te saem geluck te wenschen,
En geef u veel eer daer van,
Die g'oock hebt van menig man;
Want gy quaemt sonder vervelen
Uw' partye wel te spelen,
En men segt oock ongedeirt,
Etichov' is prysens weirt.

26.

Maer 'k bid' u, aenhoort myn reden,
Neemt attentie op myn beden,
'k Bid u, of gy nu floreert,
Dat g' u niet en glorieert
In den lof u toegeschreven;
Maer wilt u altydt begeven
Tot een suyver leeg gemoet,
Daer door crygt men 't eeuwig goed.

27.

Ick die dit liet quam te digten,
Blyv' u dienaer sonder swigten,
Om dat g'eert en wel beloont
Die u bystant heeft bethoont.

Daerom 'k bidde Godt wilt geven
Ons al t'saem voorspoedig leven,
Veel geluck en voorspoet hier,
En hiernaer 't eeuwig plaisier.

FINIS.

Ick come dan dit liet d'acteuren op te dragen,
En hope dat 't sal zyn nae sin en wel behaegen;
Oock synder fauten in, of is 't niet wel gestelt,
Ick bid' aen wie het sy, de selve niet en melt,
Maer als vrienden getrauw' wilt die al t'saem bedecken.
Hy waer een dommen mensch, die daer med' quam te gecken;
Daer is geen mensch op d' aerd', die oock niet faelen can.
Indien ick fauten heb, verexcuseert my dan.
Waer mede dat ick blyv' uw' dienaer wel beminde;
Hebt gy myn dienst van doen, gy weet my waer te vinden.
Ick sluyt op dit termyn, en wensch' u allegaer
Veel segen en geluck, oock 't hemelryck hiernaer (1).

C

(Page 98.)

Chanson du même sur la représentation de la tragédie « d'Euphémie » à Nukerke, en 1769.

NIEUW LIEDEKEN OP HET SPEL VAN *Euphemia, dochter van Elias, Coninck van China*, VERTHOONT DOOR DE *Redenaers* VAN NUKERCKE, OP DEN 20en, 21en 27en EN 28en AUGUSTY 1769.

Op de wyse : *Super hodiè natura.*

1.

Comt, en wilt my hier verschoonen,
'k Zal u door een liet verthoonen,
Hoe dat Nukerck wierd behooght,
Om het spel aldaer vertooght

(1) En MS. De notre collection.

Van een heydensche princesse,
Weirdig synde veel caresse,
Met naeme Euphemia,
Coninckx dochter van China.

2.

Sy begaf haer t'ondersoecken
's Coninckx haeren vaders boecken,
En naer wat vervlogen tydt,
Vondt sy daer den Maegden-stryd,
Die sy neirstigh ging doorlesen;
Daernaer wilde christen wesen,
En aenbidden Jesus Godt,
Wort in 't hof daerom bespodt.

3.

Haer moeder, de coninginne,
Tracht met neirstelycke sinne
Haer dochter dat te ontraen
Soo van Luna af te gaen;
Maer Euphemia vol eeren
Wilt g'heel stant tot Christus keeren;
Door een engel wort sy sterck
Te voltrecken dat goe werck.

4.

Door desen gasant des Heeren
Wort versterckt, comt haer te leeren
Dat 's haer moet-bereyden gaen
Om het doopsel te ontfaen.
Haeren vader dat dan hoorde,
Hem daeromme g'heel verstoorde,
Swoer sy sterven sal de doodt,
Of weer minnen Luna groodt.

5.

Hy stack haer in vangenisse,
By haer quam een stadts princesse,
Om haer alles oock t'ontraen;
Dog sy blyft stantvastig staen.
Den duyvel, oock als een heere,
Tracht die maegt ook weer te keere,
Dat haer nog veel min behaegt,
Door het cruys sy hem verjaegt.

6.

Haer vader, door 't commanderen,
Doet Euphemia compareren,
En siende haer vast gemoet,
Dese maegt onthalsen doet.
Den scherp-rechter meynd te slagen,
't Hooft van 't lichaem af te vaegen,
Maer Godts engel hield het sweirt,
Dat dees maeght bleef ongedeirt.

7.

Haere moeder, suster, broeder,
Quamen strackx tot haer behoeder,
En hebben te saem beraen
Dat sy uyt dat ryck souw gaen.
Eenen engel, hoog gepresen,
Heeft dees maegt den weg gewesen
Naer 't rooms keyserryck gewis,
Daer sy oock gecommen is.

8.

Den keyser, hoorende haer reden,
Heeft Euphemia gebeden
In syn hof te blyven daer,
En schryft strackx aen haeren vaer

Dat hy d'oorlog aen comt seggen,
Treckt oock sonder wederleggen
Rechte naer het China ryck,
Met syn leger macht gelyck.

9.

Commende in 's coninckx landen,
De legers elckaer aenranden,
Daer Elias wort gevaen,
En naer 't keyser-ryck moet gaen.
Als syn vrouw dit had vernomen,
Is naer 't keyser-ryck gekomen,
Om te bidden het rand-soen,
Daer niet aen en was te doen.

10.

Theodoor aenhoord de klachten
Ende coningins betrachten,
Seght dat hy hun vrede geeft,
Soo den coninck beter leeft,
En te saemen hun bekeeren,
't Waer christen geloove leeren,
En vrouw Luna af te gaen
Voor alle eeuwen te versmaen.

11.

's Coninckx vrouwe gaet dan spreken
Haeren man die was gesteken
In een echte vangenis;
Maer 't was al om niet gewis.
Den keyser, sonder tarderen,
Doet den coninck compareren,
En mits hy blyft obstinaet,
Wilt dat hy het leven laet.

12.

Den scherp-rechter, synde veirdig,
Comt Euphemia volherdig,
En sy hout het sweirt daer vast,
Eer haer vader wort verrast.
Hy comt daer den keyser groeten,
Valt oock neder voor syn voeten,
En haer vader doen bekeert,
Van syn kint 't geloove leert.

13.

Daerom sag men vorst en heeren
De gramschap in liefde keeren,
Want den keyser b'looft syn soon
Aen Euphemia tot loon;
Die alsdan quamen te trouwen,
En er volle bruyloft houwen,
Soo met sanck en snaer geklink :
't Scheen den hemel open gink.

14.

Ick die com nu tot d'acteuren,
Aen wie dat men conde speuren
Dat sy waeren wel geleert,
Waervoor sy nu syn geheert;
Men sag daer, sonder vervelen,
Elck syne partye spelen,
Dat een ieder was content
Om hun wercken pertinent.

15.

Als sy naer 't theater gongen,
't Scheen dat d'hemels open sprongen,
Door het lieffelyck geluyt
Van viole, bas en fluydt.

Men sag vindels, standaert swieren,
En oock vier trompetters tieren,
Met vier maegden op dat pas,
Dat oock g'heel plaisierig was.

16.

Men sag Nukerck triumpheren,
Overal seer wel tracteren,
By hun wiert er niet gespaert,
Dat hun maeckt g'heel ver vermaert.
't Was al eten ende drincken,
Ende glaesen weer vol schincken;
Nukerck was in vollen glans,
Onder hunnen Roosen-Crans.

17.

Men sag daer d'Audenaerdisten,
En veel ander rethoristen,
Commen om dit spel te sien,
Met wel duysent ander lien,
Soo van Schoorsse, Maerck en Kerckhem,
Melden, Leupegem en Berghem,
Sulsick, Ronsse, Quaremont,
Met veel prochiens van in 't rond.

18.

Oock nog veel van over Schelden,
Veel te veel om al te melden,
Die hun t'saemen gaeven d'heer,
Nochtans hunnen eersten keer,
Dat sy op 't theater quamen.
Niemant wil ick hier beschaemen,
Nog niemant wort geblameert,
Maer Nukerck dat triumpheert.

19.

Sy waeren eendrachtig alle,
Als een duyfken sonder galle;
G'hoorsaem aen den directeur,
Liefgetallig, soet van geur,
En oock vele eer bewysen;
Waerover sy syn te prysen,
Want al wat hun geseyt,
Deden sy met wys beleydt.

20.

Gy, liefhebbers, voor het leste,
Doet als Nukerck ook u beste;
Wilt u al eendrachtig spoen
Hun exempel naer te doen.
Wilt oock t'saemen van gelycken
De gehoorsaemheyt doet blycken;
Nog en spaert geen moeyt of kost,
Van Momus syd gy dan verlost.

21.

Hiermede soo wil ick sluyten,
En u lof niet voorder uytten;
Want door u te prysen saen,
Mocht uw glori t'hooge gaen.
Daerom wilt niet glorieren,
Want Godt can u haest verneren.
Blyft oodtmoedig al gelyck,
Soo wint gy het hemelryck.

Ul. d. w. dienaer,
JOANNES-BAPTISTE SIGNOR,
directeur, desen... september 1769.

Hier is 't versochte liet, liefhebber t'uwen dienste,
Dat ick u niet en geef om loon, of eenig winste,
Maer uyt liefhebbery en goe genegentheyt.
Hebt gy nog iet vandoen, ten moet maer syn geseyt (1).

D.

(Page 98.)

Chanson du même sur la représentation « d'Eustache » à Étichove, en 1769.

ANDER NIEUW LIEDEKEN OP HET SPEL VAN *Eustachius*, GESPEELT EN VERTHOONT TOT ETTICHOVE, OP DEN 1en, 2en, 8en EN 9en OCTOBER 1769.

Op den voys ofte wyse : *Super hodiè natura.*

1ste claus.

Op den eersten october,
't Ettichove sag men over
Groot plaisier en vele vreught,
Maer alles in eer en deught.
's Morgens vroeg, sag men vergaeren
De clergi met groote schaeren,
't Majestraet oock, bly van sin :
's Haelden een reliqui in.

2.

Van Donatus, martelaere,
Die gedient wort openbaere
Voor onweder en tempest.
Ick sag dan van minst tot meest

(1) En MS. De notre collection.

Die reliqui eer bewysen;
Daerom dat sy syn te prysen,
Want die hier de heyl'gen eert,
Wort daerom van Godt vermeert.

3.

Men sag daer, in de hoog-misse,
Den baron en baronnesse,
Met wel duysend ander lien,
Die ick niet en can bedien,
Seer devotig en godvruchtig,
In de kercke g'heel geduchtig;
Daer m'oock preckte een sermoen
Van Donatus vromig doen.

4.

Dan sag m'een processi gangen,
Tot ieders seer groot verlangen,
Daer m'oock sanck soo pertinent,
Dat eenieder was content.
't Was al vol van melodye,
Al de herten waeren blye
En verheugt met goet gedrag,
Mits 't oock was hun kermis-dag.

5.

Naer den noen, ginck men sien spelen,
Dat niemant quam te vervelen,
Van Eustachius een spel,
Agriabel en seer wel.
Eustachius, seer bly van sinne,
Twee kinders en gemalinne
Sag men 't doopsel daer ontfaen,
Dat g'heel bondig wiert gedaen.

6.

Sonder iemant te vervelen,
Sag men daer Eustachi spelen
Met syn sonen hun party,
Dat er vele daerop sey :
Sy en moeten hun niet schaemen,
Of veel rethoristen quaemen,
Sy souw seggen dat m'oock eert
Die als dese syn geleert.

7.

Den keyser en keyserinne,
Keysers lieve gemalinne,
Met den adel van syn hof,
Speelden daer met grooten lof.
Den coninck en d'ander eeren
Hoorde m'oock den lof vermeeren.
Otto en voor-redenaer
Gaf men vele eere daer.

8.

M'hoorde daer den lof vermeeren,
En men sprack van de fraey kleeren,
Want sy waeren opgesett,
Als een popken moy en net.
Men sag hun eendrachtig alle,
Vyf-en-twintig in 't getalle,
Sonder speelman of tambour,
Die daer maeckten bly ramour.

9.

Daer en sag ick niet ontbreken,
Nog niet anders hoord ick spreken,
Als van eten ende dranck,
Tot sy vielen van de banck :

Daer me thoonende veel eeren,
Die dit spel hun quam te leeren,
Met een patientig gemoet,
Selden directeur soo doet.

10.

s'Hebben weer beginnen raemen,
Om het naeste jaer te saemen
Te spelen het spel te gaer
Van Donatus martelaer.
Met consent van hunne heere,
En den pastor even seere,
Die ick vind altyd bereyd
Tot hun goe genegentheyd.

11.

Die dit lietjen heeft geschreven,
Comt d'acteurs veel eer te geven,
Om hun wercken wel gedaen,
Naer het leeren wilt verstaen ;
Want 's hebben maer 2, 3 reysen
Al hun sinnen en gepeysen
Op het selve spel gesetht,
Anders waeren sy beledt.

12.

Oorlof, gy dan, voor het leste,
Doet als Ettichove u beste,
Tracht, in een soo corten tydt,
Van u sulck lof wort geseyt.
Ick moet seggen sonder leere,
Hebben sy soo vele eere,
Als veel acteurs, soo men seyt,
Die leerden veel langer tydt.

EYNDE (1).

(1) En MS. De notre collection.

E.

(Page 98.)

Chanson du même sur la représentation de « Béatrix », à Renaix, en 1773.

NIEUW LIEDEKEN TOT LOF VAN *de ronsche constminnende iveraers van rethorica*, VERTHOONT HEBBENDE *het spel, of veranderlyck leven van Beatrix, hertoginne van Mantachon*, IN AUGUSTY EN SEPTEMBER 1773.

Op de wyse : *Comt, musen, t'saem.*

1.

Comt van Parnas,
Gy, musiceens en sang-godinnen,
Comt van Parnas,
Met snaer en oorgel-pypkens ras,
Om t' helpen my alhier verconden
Veel grooten lof, nieuw uytgevonden,
Comt van Parnas.

2.

Komt, Ronsse,
Met u geschal van sang en snaeren,
Komt, Ronsse, in,
En neemt met my haest een begin
Van glori ende lof te singen;
Onder het danssen ende springen,
Komt, Ronsse, in.

3.

De jonckheyt daer,
Beminders van de reden-conste,
De jonckheyt daer
Brochten te saem in 't openbaer
Beatrix verandert leven,
Door Carel Dums op rym geschreven,
De jonckheyt daer.

4.

Als componist,
Met lauwerieren weirt te croonen,
Als componist,
Heeft dees histori wel gewist,
Speelwys gerymt en oock geschreven,
Daernaer d'acteurs in 't licht gegeven,
Als componist.

5.

Al in dit jaer,
Gelyck een ieder een moet schryven,
Al in dit jaer,
Seventhien hondert en daernaer
't Seventigh, ende twee daerneven,
Sag men dees glori-wolcke sweven,
Al in dit jaer.

6.

Op het casteel
Van Ronsse, weirt om te aenschouwen,
Op het casteel,
Sag men gerecht een schoon tonneel,
Vervult met soet accort van snaeren,
Verciert met veel goe redenaeren,
Op het casteel.

7.

G'heel lieffelyck
Waeren aldaer wel duysent menschen,
G'heel liffelyck,
Door 't musikantens soet musicq,
Want door hun loffelyck gewemel,
Scheent daer te syn als eenen hemel,
G'heel lieffelyck.

8.

Naer al wat spel,
Opende sy dan de gordynen,
Naer al wat spel,
En daer quam voor een jonck gesel,
Die soo wel wist te resonneren,
Dat hem niemant en cost blameren,
Naer al wat spel.

9.

Henricus vorst,
Als Coninck van de fransche landen,
Henricus vorst,
Prys ick alsnu uyt myne borst,
Want tot dees const is hy capabel,
Hy redencavelt agreabel,
Henricus vorst.

10.

Beatrix, gy,
Voor niet een rethorist moet wycken,
Beatrix, gy,
Want 'k sag u spelen uw party,
Dat ick met waerheyt mag verconden,
Uw weerga selden heb gevonden,
Beatrix, gy.

11.

Gy, eremyt,
Elias oock door u gevonden,
Gy, eremyt,
U beyder lof wort seer verbreydt,
Want niet een mensch hoord m'u blameren,
Tenwaer Momus u quam verneren,
Gy, eremydt.

12.

Seer angenaem
Sag men oock spelen Matabrune,
Seer angenaem,
Alsoock het engelken beqauem,
Mezar en Faustus alle beye
Speelden alsdan hunne partye
Seer angenaem.

13.

Keyser en hof
En can ick geensints oock blameren,
Keyser en hof,
Maer uytgalmen veel grooten lof,
Want, soo gelyck ick quam te mercken,
Deden sy oock wel hunne wercken,
Keyser en hof.

14.

Nu van gelyck,
Moet men met vele eer nog prysen,
Nu van gelyck,
Den directeur der rethoryck,
Francois Jacobs, die 't spel quam leeren,
Waerdoor d'acteurs hun lof vermeeren,
Nu van gelyck.

15.

Uyt waere jonst,
Quam ick dit lietjen hier te dichten,
Uyt waere jonst,
Tot uwer eer, maer uyt geen gonst,
Daerom wilt het in danck ontfangen,
Myn hert daernaer comt te verlangen,
Uyt waere jonst.

16.

'k Blyve hiermê,
Beminde Ronsche redenaeren,
'k Blyve hiermê,
Uwen dienaer in peys en vrê,
En 'k hop gy my sult excuseren,
Heb ick fouten in 't componeren,
'k Blyve hiermê,

Ul. dienaer,
JOANNES-BAPTISTE SIGNOR, tot Sulsicque.

CHRONICON :
FAMA DOET VROYLYK U LOF-BASUYN KLINCKEN.
ANDER JAERSCHRIFT :
GY VINT DIT VOLLE JAER GESTELT,
DIE HIER DEES LETTERS OVERTELT.

Gelyck ick nu dit lofgalm ende liedeken in dicht voltrocken hebbe, ende den goedtwilligen leser en sanger hertelyck presentere en opdraege, bidde hem oodtmoedigh, dat hy myne fouten, door gunstige jonste, wilt excuseren, ende dit, hoewel slicht, danckelyk gelieve t'ontfangen, omdat myn gehengen liefde u dat heeft doen besoorgen.

J.-B. SIGNOR.

In letterwissel :
Poësi baert gans in jonst (1).

(1) En MS. De notre collection.

F.

(Page 107.)

Fragments de la tragédie d' « Eustache, » rimée par Jean-Baptiste Signor.

Den zegenpraelenden veltheer Eustachius, gemarteliseert ten jaere 120, *door 't bevel van den roomschen keyser Trajanus, treurspel.*

J.-B. Signor.

VOOR-REDEN EN BEGROETINGE.

't Scheen dat den Elicon t'eenemael was verslonden,
En dat Appolo lag geketent en gebonden
Door Momus lasteraers, mits dat hier onbelaen
Jubal en Castro oock hun harp en luyten slaen,
Om dat Flora weerom, in dese kermis-daegen,
Met onse redenaers ginck trecken vol behaegen
Tot haer romdaedig hof, daer sy uyt liefd' en vré
Voor haere vryers pluckt een lieffelyck bouqué,
Daer dat sy oock voor ons uyt haere blom-paneelen
Treckt eene winter-roos, en dese comt te deelen
Aen onse redenaers, die wy op ons gebauw
Hebben gestelt ten thoon voor alle man en vrouw.
Hierom soo loopt godt Mars grammoedig nu al proncken,
En comt ons reden-const van verre af te loncken,
Alsoock Dedalus bauw, tot vreught hier opgerecht,
Die met Vulcanus godt altydt daer tegen seght;
En Phallas, die dien bant ten vol niet can ontknoopen,
Heeft dog een vensterken voor ons getrocken open,
Waerdoor sy heftig schoot haer straelen op ons jeught,
Dat hun heeft aengepoort tot dees gemeene vreught,
Om door de reden-const op 't schouwtonneel te stellen
Het voorbeelt van Eustach, van wie dat comt te mellen
Veel schriften ende print, waeronder dat men leest
Dat hy Eustachius, een veltheer heeft geweest

In den romeynschen dienst, voor wie dat hy syn leven
Om zegenpracl en heer ten besten heeft gegeven,
Soo wel en loffelyck dat hy sal eeuwig staen,
Schoon dat syn lichaem is in d'aerde lanck vergaen....
Een held als desen was, is weirdig te beeroonen,
Soo ons intenti is van dage te verthoonen
Alsoock den haet en nyt die hy heeft onderstaen,
Van de rooms keyserin, 't welk hem de'd t'ondergaen
En klemmen aen de doodt met druckelyck beswaeren
Soo fellig ende vreet, als eenig martelaeren
In Room heeft onderstaen; want in een copren stier
Is hy geroeyt geweest, om door de vlam van 't vier
Tot asschen te vergaen; hy eerft nu 't eeuwig leven
Met Godt voor alle eeuw, dat hem is toegegeven
Voor syn verdienden loon, daer seker ende waer
Meer vreught is in een ur als hier in duysent jaer.
Maer eer ick voorder gaen, soo wil ick met behaegen
Naer hoog verbonden plicht ons treur-tonneel opdraegen
Ieder naer syn meriet en rang van hunnen staet;
Dus al wat stille swyght, op dat g'ons plicht verstaet.
Ick vinde my genyght en uyt de borst gedreven
Om dit ons treur-bedryf van daghe op te geven (1)
Mher Albert-Desideer-Xaveri de Kerckhov,
Baron van Exaerde en heer van Etichov,
Ladeuse, Olsene en Aude goede mede,
Met over Maelsaeck ook, hy heeft daer d'overhede,
Fines ende Terbourght is daer oock eere van,
Met plaetzen noch veel meer die ick niet nomen kan;
Ten Berge volght hun oock, met Lootenhul verheven,
Daer dat sy wenschen al hem t'hebben lanck in 't leven,
Geluwe, Broeck, daerby Terthont met Belleghem,
Spensiers en Brassant is oock gejont aen hem,
De prochie van Maerck-Kerckhem en Overacker
Is daer oock hunnen heer en een soorgvuldig wacker
Tegen 't contrari recht; quam men daer sulckx begaen,
Hy souw als eenen leuw dat dempen en verslaen....

(1) La marge inférieure du manuscrit porte cette variante :

Ick vinde my genyght en uyt de borst gedreven
Om Godt almachtigh eerst ons spel hier op te geven
En syne moeder mê Maria, reyne maeght,
Dje wort ons doen verheert en k'hop dat' haer behaeght.

Ons edele mevrouw, de trouwe geselnede
Van ons lofweirden heer, wenschen wy oock den vrede.
Haer liefgetalligheyt en minnelyck gemoet,
Dat wilt en dwinght ons t'saem dat sy oock wort begroet.
Den jongen heer baron Desideer-Alexander
Verwillecommen wy met al te saem de ander
Van desen edel stam, met wensch van veel geluck,
Dat Godt hun levenstydt wilt jonnen sonder druck.
G'heel willecom is oock den seer eerweirden heere
Joan-Baptist Romers, die m' oock begroeten seere
Als herder over ons, heer pastor van alhier,
Genegen en bereyt ieder te doen plaisier,
Soo veel als hy vermag; hy leert ons 't eeuwig leven,
En onse ziele spyst met 't hemels broodt verheven,
Dat door syn weirde macht daelt af op Godts autaer,
't Welck ick soo vast geloof, want niet als dat soo waer.
Den heer onderpastoor, den wilcom oock verleenen,
Ende begroeten hem uyt liefde hier meteenen,
Aen wie dat wy ons werck (met een civiliteyt)
Alhier oock draegen op met waer genegentheyt.
'k Begroet oock den bailliu, voorstaender van de wetten,
Die syne majesteyt van oudts quam in te setten
Tot ons welvaerentheyt; alhier wort nog begroet
Den borgemeester oock in waer genegen goet,
Immers g'heel 't majestraet die hier de plaets bekleeden,
Om te volcommen t'saem aen hun geswooren eeden
Van trouwig voor te staen de wees en weven t'saem,
En doen sy volgens plicht, 't sal syn Godt aengenaem.
Met vreught soo wil ick oock van daege gaen ontmoeten
Den heer greffier meteen, die wy hert'lyck begroeten
By ons tragedi-spel: hy om syn waere deught,
Verdíent den willecom van onse reden-jeught.
Sieur Jan-Baptist Desmet, als heer bailliu verheven,
Van Fincs in Etichov den wilcom wy oock geven.
Geheel dat majestraet begroet ick van gelyck,
En wensch g'hun, naer hun doodt, te syn in 't hemelryck.
Afain 't wort al begroet, 't sy oud of jonge lieden,
Die hier gecommen syn om ons werck af te spieden;
Wy steken niemant uyt, geen vyant nochte vrient,
Om dat men tracht te syn van alle man bemint....

. . . .

1ste DEEL, 2den UYTGANCK.

(De Cavallo, coninck der Gotten, op den troon met 4 *princen.)*

CONINCK.

Hoe ketelt my het bryn by nachten ende daegen,
Met eene saeck soo swaer? Ten is niet om verdraegen,
Wanneer ick 't keyser-ryck sien in den luyster staen,
En geven moet tribuyt aen den Keyser Trajaen.
Dat comt tot allen tydt myn sinnen soo t'ontstellen,
Dat in de meeste vreugt die saeke my comt quellen.
Ick die een Coninck ben van al de gotsche ree,
Myn ryck gevaeren om, com ick tot over zee,
Ick ben den kloecken vorst van dese groote landen,
Maer dienen my tot smaet, jae selfs tot dobbel schanden,
Om dat m'ons vint belast van den romeynschen vorst,
Die naer den onderganck en myne croone dorst.
Hoe domt den Keyser my, gedeurig in dees tyden?
Ten is niet mogelyck het zelve nog te lyden,
Want lyden tegen danck en tegen eygen wil,
Dat sal een oorsack syn te maecken nieuw geschil.
Heeft onsen vaders stam in de voorgaende eeuwen
Den roomschen voorst gevreest, gelyck m'ontsiet de leeuwen,
Ick heb een hooger moet : den adel van myn borst,
Door vraecksucht aengepoort, naer meerder glori dorst.
Indien dat Mars aen my wilt syne kracht betoogen,
Soo sal ick van gelyck my oock op 't sterchste poogen,
Om den romeynschen vorst te dwingen door myn hant,
Tot prael van myne croon en welvaert van ons lant.
Ick sal het venig stael in alle haest doen scherpen,
Om den romeynschen vorst eerst uyt syn troon te werpen.
Ick sal het oorlogs vier doen branden door myn kracht.
Wat dunckt u, edellien, ben ick niet wel bedacht?
Vind gy de saeck niet goet, g'hebt daer u seggen tegen.

1ste PRINS.

Diet is soo mynen wensch, ick ben daertoe genegen,
Ken vreese sweirt nog stael, geen lanci nochte pyck.
Als het is voor den voorst en g'heel het gotsche ryck,
Daervoor ben ick bereyt myn leven te gaen waegen,

En sal het leste bloet den Coninck op gaen draegen;
Want 't is onlydelyck dat gy, soo grooten vorst,
Hier in u eygen lant leeft met gepraemde borst.
Ick achte geen romeyn; maer sal door myne kraehten,
Als hy comt in het velt, tot in den grondt versmachten.
Ick hebbe groote pyn te leven in den vré,
'k Betrachte oorelog, en al myn knechten mé.
Geen druck nog tegenspoet en can my tegenstreven,
Ick wil al wat ick heb hiertoe ten besten geven.
Van myne jonckheyt af en was ick noyt vervaert,
Soo dat het is in my een ingeboren aert.
'k En hebbe schroom nog vrees, by nachten ofte daegen,
Om met een cloeck gewelt den vyant nae te jaegen,
Om u en gans het ryck van onheyl te behoen.

2de PRINS.

En ick van mynen cant, wil oock het selve doen.
Ick sal met alle macht en myne oorlogs knechten,
Als eenen vreeden leuw den vyant gaen bevechten.
Daer sal den Coninck sien myn wys en ryp beraet,
En boven dat oock nog myn vroomheyt in de daet.
Ick sweire by de maen, by zee en haere baeren,
Dat ick het roomsche ryck niet langer en wil spaeren,
En al myn leger-volck is van den selven sin.

3de PRINS.

Dit is ten hoogsten wel; maer laet ons voor 't begin
Nemen een goeden raet, hoe dat men de vyanden
Lanxt waer en op wat cant dat wy sullen aenranden.
Hier dient wel op gelet, ten is geen kinderspel,
Want den Romeyn is sneeg en in de waepens snel.
Mynheeren, laet ons t' saem een rypen krygsraet trecken :
Beginhen sonder dat, 't waer wercken om te gecken.
Het is een swaere saeck, 't moet neirstig syn belet,
Eer wy somwylen selfs geraecken in het net
Het waere veel te laet, als men dat souw beklaegen.

4de PRINS.

Ick vind het oock voor-goet, en is wel myn behaegen
Den oorlog aen te gaen, te vechten voor ons lant,
En al wat men besit gaen stellen al te pandt
Voor uwe majesteyt; 'k wil oock myn bloet en leven

Door 't oorelogs gebruyck terstont ten besten geven.
Niemant sal ick ontsien, hoe ryck, hoe sterck, hoe groodt,
Maer vechten voor u croon, tot dat ick ligge doodt.
Myn krygsvolck boven dat syn oock hiertoe bewogen,
En schynen t' hebben al een leeuwen borst gesogen.
Soo dat sy onbevreest ten stryde willen gaen,
Om den romeynschen vorst te pletten en verslaen.
Sal dan u majesteyt in volle vrede leven?

CONINCK.

Ick sal dan syn verquickt, als gy dien hebt doen beven.
Spant al u krachten in door vroomheyt en gewelt,
Op dat gy 't roomsche ryck door uwe daeden velt.
Het sal u syn veel eer, als gy door sulcke daeden
Comt in 't romeynsche bloet te wasschen ende baeden.
Syt vlytig in het werck, betracht een grooten loon,
Cont gy veroveren die trots romeynsche croon,
Dan sal ons stadt en lant in volle vryheyt leven,
En wesen gans bevryt van nog tribut te geven;
Wy worden jaerelyckx gepraemt met desen last,
En aen dat bitter lot geleyt met ketens vast.
Het is onlydelyk dat wy, in onse landen,
Aen den romeynschen vorst alsoo ons goed verpanden.
Het is een slichte faem, by volck van myns gelyck,
Te leven in tribut, onder dat roomsche ryck.
Heeft mynen vader sulckx en syn voorsaeten t' saemen
Dat schaedelyck contract voor desen gaen beraemen,
My dunckt sy waeren lien sonder courags of moet,
Die om te houden rust, hier misten soo veel goet.
Ick wil in mynen tydt, tot mynder groodt behaegen,
Tot spyt voor die 't benydt, een ander kansse waegen,
't Sy dat my dient tot eer, of wel op 't lest tot schand,
Soo wil ick doen van my nog spreken naederhandt.
Myn ryck dat is vervult met veele vechtbaer mannen,
Die sullen gans met vlyd al hunne macht inspannen,
Om voor het gotsche ryck en my, hun coninck groodt,
Te vechten al gelyck tot dat sy liggen doodt.
Myn gotsche landen syn vervult met goede waeren,
Van haver, graen en hoy; men sal niet moeten spaeren,
Wanneer het leger is te waeter of te land:
Het sal daer commen by in alles abondant.

Het poeder-kruyt en loot, van over veele jaeren,
Heb ick doen maecken veel en doen byeen vergaeren,
En menig ander tuyg, tot d'oorelog bequaem,
Dat hier niet noodig is te noemen met den naem :
Moortieren en kanon, met menigte van ballen,
Syn dienstig om met vlyd den vyand t'overvallen.
Jae, menig degen snel en savels oock seer breed,
Dienstig ende bequaem, die syn oock al gereet.
Dus, princen, gaet gy heen, en handelt van die saecken;
Ick sal terwyl in 't hof alleen my wat vermaecken.
Gaet, overlegge 't wel wat hierin dient gedaen.

PRINCEN, *t'saemen.*

Met uwen oorelof is 't dat wy henen gaen.

CONINCK.

(*Gaet binnen en blyft gereet om weder uyt te gaen.*)

Hoe sal ick binnen 't hof myn geest connen vermaecken,
Daer ick ben gans beroert met dese oorlogssaecken?
Hoe meer dat 't ick bepeys, hoe meer ick word ontsteld
Van soo te leven hier onder het rooms gewelt.
Myn raet nu besig is om alles t'overleggen,
Tot 't geven van tribut, of wel daertegen seggen,
En vinden sy dat goet den oorlog aen te gaen,
Soo sal men ons met spoet begeven op de baen.
Dog ick en twyffel niet, den raedt sal plaetse grypen,
Om al het machtig goet dat volck gans af te nypen,
En den romeynschen vorst door onse magt te slaen.

(*De princen uyt.*)

Mynheeren, willecom... Hoe is den raet vergaen?

1ste PRINS.

Naer dat men heeft beleyt, met een seer wys bedaeren,
Soo gingen wy in 't stil den raed byeen vergaeren,
En naer het ondersoeck van ryppelyck beraen,
Soo vonden wy het goet den oorlog aen te gaen,
En dat om veele rêen die wy daer overleyden,
Die d'heeren allegaer daer openmondig seyden.
Het docht ons alles goet, terwyl den gulden tydt
Ons schier te nooden comt tot eenen swaeren strydt.

Want in geen hondert jaer of langer tydt voor desen,
Soo wy van tydt tot tydt in de cronycken lesen,
En was het roomsche hof noyt in geen slichter faem
Als nu in desen tydt tot d'oorlog onbequaem.
De oorsaeck sullen wy u majesteyt vertellen,
Hoe dat het roomsche ryck alsnu begint te hellen,
Door nyt en princen haet, die questen tegen een,
Waerom een roomschen prins geraeckt is in 't gemeen,
Een prins van goeden moet, een prins van wys beraeden,
Een prins van sacht gemoet, maer strafbaer aen de quaeden,
In voorraet wel bedacht, in 't spreken wysselyk,
Onfaelbaer in syn wort, gans onberispelyck,
Een prins van wys beleyt, in 't stryden ende vechten,
Een prins seer liefgetal tot syne oorlogsknechten,
Jae, in het cort geseyt, een prins van groodt verstant,
Die scheen het fondament van g'heel het roomsche lant,
Dien hebben sy door haet doen uyt het ryck verjaegen.

CONINCK.

Dat is naer mynen wensch, gy spreckt naer myn behaegen,
Maer ick die vraege u nog voorder het bedien
Waerom dat dien prins uyt 's Keysers lant moest vlien ;
Gy weet het rechte slot, bringt dat voor my ten toone.

2de PRINS.

Aen uwe majesteyt sal ick hier in persoone
De rechte redene als nu ontsluyten gaen,
Waerom den Keyser heeft dien prins doen henen gaen,
Hoort, coninck, mynen vorst, de oorsaeck en de reden
Waerom het roomsche ryck nu steunt op swacke leden.
Dien prins synde in 't hof, Eustachius genoemt,
Die is door vrouwen-haet verwesen en gedomt.
Hy is door het bevel des Keysers groote machten,
Gebannen uyt syn ryck en seer comt te verachten.
Hy dede veel faveur aen 't Keysers lant en ryck,
Maer nu wordt hy veracht van d'heeren al gelyck ;
En mits dat sy nu syn, met dese besigheden,
Verwerrent en ontrust, en hunnen tyd besteden,
Soo syn sy g'heel gerust en vreesen geenen noodt,
Al of hun vyant waer van over lange doodt.

Den Keyser is verheugt, en vreest geen druck of lyden,
Jae, synen ganschen raet en dunckt nu op geen stryden ;
De Keyserin nog meest maeckt vreugd ten allen cant,
Om dat Eustachius gebannen is uyt 't lant,
Hy die voor 't roomsche ryck syn plicht soo heeft gequeten,
Wort nu van iedereen seer haestelyck vergeten.
De kansse staet nu schoon, het is voor ons nu tydt
Te hebben d'oog in 't seyl, om winste of profit.
Vind gy dat oock niet goet, heer Coninck, te beginnen ?

DE CAVALLO, *coninck.*

Wy moeten tot dit werck alles seer wel versinnen,
Ten is geen kleyne saeck te trekken naer den strydt;
Het baert somtydts verlies in plaetse van profyt.
Soo dat men moet g'heel nouw op alle saecken letten.

3[de] PRINS.

Ick sal myn volk altydt in goede orden setten,
En neirstig doen bespien in steden t' allen candt,
Alwaer men alderbest sal vallen in hun landt,
Op dat wanneer wy syn op de romeynsche kusten,
Sou connen trekken voort sonder daer veel te rusten,
En soo door g'heel het land, met vreesselyck gebaer,
De vruchten en het vee vernielen allegaer.
De jonckmans met geweld zal ick ten stryde dryven,
Niemand als oude lien en sal ick laeten blyven ;
Die sullen door gebreck aldaer te niete gaen,
Mits dat daerachter ons het minst sal blyen staen.
Dan sal eenieder een voor onse comste beven,
Bevangen met de vrees, gewilligh overgeven.
Terwyl den roomschen vorst sit rustig op syn troon,
Soo dunckt ons al gelyck de canse wonderschoon.
Hy heeft een langen tydt commen in rust te leven,
Hy vreest voor geen verdriet, of oyt te moeten beven ;
Soo dat syn wapentuyg ligt in een hoeck of kant,
Om dat hy langen tydt gerust heeft in syn lant.
Dus, vinden wy geraen van hem te overvallen,
En soo te trecken voort, tot aen syn stadt en wallen
Dit is den heymen raet, by ons hier vast gestelt.

CONINCK.

Gaet spoedelyck te werck, met ieverlyck gewelt,
Want noyt heeft de Fortun ons beter connen locken.
'k En vrees niet dat die vrouw met ons sal commen jocken,
Want weet, soo lanck ons ryck voor desen heeft gestaen,
En scheen sy nimmermeer aen ons soo toegedaen.
Het schynt dat Mars ons roept, gelyck wy connen mercken,
Om in syn open velt geweldig te gaen wercken.
Gaet nu met d' eersten stond, vergadert dat nu al
Wat tot den oorlog ons dienstig wesen sal,
Op dat wy haestelyck die tochten gaen beginnen.

4de PRINS.

Door uwe majesteyt, sal ick myn kracht en sinnen
Gaen stellen in het werck; ick heb met vlytigheyt
Ontfangen u gebiet, waertoe ick ben bereyt.
Ick sal door g'heel het ryck van stonden ook gebieden,
En dat sonder appel, soo sal het soo geschieden,
Dat door geheel het ryck den noodig levenstocht
Moet syn byeen vergaert en worden opgekocht.
Nog sal ik boven dat in het placcaet verconden,
Is 't dat daer eenig goed wort in ons lant gevonden,
Het welcke den romeyn als eygen pretendeert,
Dat het oock wesen sal van ons geconfisqueert;
En voort, dat iedereen nog neirstig op moet passen
Op al het goon dat hier comt in ons lant te wassen,
Om dat te houden by, ten dienste van der noodt,
Als door een string gebod, soo wel aen kleyn als groodt.
Daerby soo sal ick nog door een placcaet verbieden,
Dat niemant wie het sy, 't sy groodt of kleyne lieden,
Geen voorder comerschap en mogen houden gaen,
Die sy met den Romeyn voortydts hebben gedaen.
Ick sal oock nog daerby, door opene placcaetten,
Oock geven volle last tot 't werven van soldaeten,
Om soo by tyd van nood te hebben menig man
Die tot den oorelog ons dienstigh wesen can.
En wat meer noodig is, dat sal ick voorts verrichten.

CONINCK.

Kloeck aen dan, moedig volck, en wilt hierop niet swichten :
Volght my tegader op, ick sal u voorengaen,
Om dien romeynschen helt ten gronde te verslaen.
(Gaet al den rechten kant binnen; de middel voor den keyser open.)

1ste DEEL, 3den UYTGANCK.

Den KEYSER *op den troon met* OTTO, ARCAS, HEROS *en* CLAUDIUS.
(Den boer gerect al den slincken kant.)

TRAJANUS, *keyser*.

Nu is het roomsche hof in volle lustigheden,
Den boer en borger mé, de landen en de steden
Van gans myn keyseryck; sy leven al gerust
En doen naer hun begeirt, wat dat hun herten lust.
Wy mogen nú met lust bedryven alle saecken,
Te water of te land, om den geest te vermaecken.
Begeiren wy een jacht, in bosschen of te velt,
Niemant ons troebelleert, wy vreesen geen gewelt;
Of commen wy te gaen in d'opera of ballen,
Niet een beswaert gedacht en comt ons t' overvallen.
Keyser en ondersaet leeft in den soeten lust,
Den boer en borger mé, door aengenaeme rust.

BOER.

Terwyl den noodt my praemt, en mocht ik niet meer wachten
Van in den open raet te doen dees bitter klachten,
Te weten dat den Godt is commen by de wal,
En dreyght met syn rapier van te vermoorden al.
Hy spaert nog groot nog cleen, en sweeft door al de landen,
Maeyt oock de vruchten af, en doet de huysen branden.
Hy plundert ende rooft, en smyt het al tot gruys;
Soo dat daer niet een mensch op 't lant durft blyven t'huys.
(Den boer binnen, de trompetten geblaesen.)

KEYSER, *verwondert.*

Wel sou dien gotschen vorst syn handen willen baeden
En wasschen in ons bloet?.. Ick worde seer belaeden,
Om syn verraedery... 'k Hoor trommel een trompet.
Heeren, lanxt desen kant te saemen veirdig set.
(Rangeert u al op den rechten kant; de Gotten commen al den slincken kant uyt, schermen en draeyen wat; dan gaen de keysersche binnen, al de slincke syde op den vlucht; de Gotten blyven.

1ste DEEL, 4den UYTGANCK.

(Den coninck der Gotten in het veld met syn 4 princen)

CONINCK.

Nu mogen wy met vlydt, in onse godsche landen,
Mars croonen met laurier, en vreugde-vieren branden,
Tot prael van dien god; de vrouw Fortuna schoon
Die heeft desen Romeyn gedreven van den troon;
Trajaen is crachteloos, nu vreest hy syn vyanden.
Daerom soo moeten wy hem sterker nog aenranden,
Op dat wy 't g'heele ryck gans bringen tot den val.

1ste PRINS.

Hiertoe soo sullen wy weerom te saemen al
Ons crachten spannen in; daerop mogt g' u betrouwen.
Soo dat daer niet een man van ons en sal verflouwen,
Om t' oostenryckx gebiet te hebben in ons hant,
Dat voor de eerste reys van ons is aengerant.

2de PRINS.

De kanse loeg ons toe, wanneer wy gingen trecken
Naer het romeyns gebiet, om hun te gaen ontwecken
Uyt hunnen langen slaep van ruste en vermaeck,
Dat voor dien vorst nu is een groote droeve saeck.

3de PRINS.

Ick hadde groodt vermaeck, wanneer ick hun sag vluchten,
En die was gedoodt, was vol van droeve suchten

En liep soo achternaer, daer ick seer dapper sloeg,
Wanneer dat wy te gaer hun uyt het veld verjoeg,
En als syn majesteyt daerin heeft syn behaegen,
Soo ben ick weer bereyt om alles te gaen waegen.
Ick sal dien hoogen moet van dat roomeyns gebiet,
Door myne kloecke macht gaen bringen gans tot niet.

4[de] PRINS.

Men moet weerom als voor wat noodig is besoorgen,
Vergaeren nouw byeen, en leggen al verborgen,
Om, soo het noodig is, te hebben byder hant,
Want het is dan te laet, als men van kant tot kant
Het selve soecken moet; daer is veel kruyt en ballen,
Buspoer en andersints verschoten op de wallen,
Door vlam en vier verteirt; vooreerst moet 't magazyn,
Gelyck als van te voor, weerom vervult al syn.

CONINCK.

Comt, heeren, nevens my, laet ons tesaem wat wandelen,
Wy sullen breeder dan van dese saeck gaen handelen,
En wat er noodig is om in het veld te gaen,
Sal ick de orders geén om veirdig te doen staen.
(Gaet al den rechten kant binnen; de middel open.)

. . . .

2[de] DEEL, 2[den] UYTGANCK.

. . . .

(Den romeynschen adjudant comt voor de middel met 4 recruten tot d'exercitie.)

ADJUDANT.

Sa, mannen allegaer, ick sal u met plaisier
Betoonen op 't moment hoe gy moet syn in 't vier...
Let op de worden wel, om achter my te leeren
Hoe dat gy u in 't velt moet draeyen ende keeren,
Als het van nood sal zyn; en hoe gy dan met spoet
't Geweire dat gy hebt, in 't velt gebruycken moet.

Rangeert u al te saem... Wilt soo u voeten setten...
Den hoet wat in den cop... Wilt op myn worden letten...
Presenteert het geweir... Leg af... A dat is goet...
Draeyt u alf om... Weerom... Stryckt u geweir, al soet...
Legget geweire af,.. Wilt in een liengje strycken...
Assa marcheert nu... Staet... Stelt u nu van gelycken
Al veirdig tot de scheut... Leg aen... Gelyck... Geeft vier...
(*Schiet.*)
Uw leering die is goet, het doet my veel plaisier.
Nu, vrienden al te saem, ick sal u sonder beyden,
Te samen in het hof by onsen Keyser leyden.
Ick sal hem doen verstaen dat gy te saemen syt
Al veirdig voor syn croon te trecken in den stryt...
(*Gaet al de rechten kant van vooren binnen.*)

. . . .

NAER-REDEN.

Wy dancken u te saem, beminders van de Reden,
Die met stilswygentheyt quaemt uwen tydt besteden,
Om ons tragedi-spel met iever en gedult
't Aenschouwen; hopende dat gy vergeven sult
Fouten die g' in dit spel hebt commen te bemercken.
Laet u genoeghsaem syn des Heeren wonder wercken,
Die g' in Eustachius bespeurt hebt, die tot loon
Van syne deughden nu geniet des hemels croon.

Ul. dienaer,
JOANNES-BAPTISTE SIGNOR.

Sulsicque, desen 9^{en} september 1769. *Fidem finem* (1).

(1) En MS. De notre collection.

G.

(Page 204.)

Reglement des « Jesusten » de Leffinghe, octroyé vers 1688.

INSTELLINGHE.

Het gilde reglement dat men hier uyt gaet spreken,
Gestelt en goet gekeurt by Hooftman, Prince en Deken
En Sorger, met al die voornaeme, die met lust
Hier « altydt doende zyn, » tot waere vrede en rust,
Verbannende het quaet 't zy laster of verwyt(s)el ;
Maer willen hier ter zael den princelycken tytel
Doen praelen : waerom hier het oordeel is gevelt
Het welcke yder een tot regel is gestelt.

1.

Vooreerst, elck zy bekendt hoe dat men, alle jaeren,
Hierop de prochie van Leffingh' sal vergaeren
Op Jesus-dagh, alsoock op dien van 't Sacrament,
Gelyck, naer oudt gebruyck, aen yder is bekendt,
Dat dan elck gilde-broer ter plaets sal compareren,
Daertoe geordonneert, of wel te ordonneren
Alwaer elck gilde-broer, alsdan tot vreughde spoet,
Beneffens d'ander lien ter maeltydt wordt begroet,
Behoudens dat elck een zyn advenant sal draegen
In teere en gilden kost, soo als men hem sal vraegen ;
Doch die niet en verschynt ter tafel, dees termyn,
Dat yder gilde-broer dan schuldigh zullen zyn
Acht schellingen, die wy sullen machtigh maecken,
Om soo aen d'onkost van het gild' huys te geraken.
iiij L. xvi s. pars.

2.

Voor alle die belieft hier inde gild te raecken,
Men sal het toestaen : doch met kennisse van saecken,

Het zy in hun gedragh, of godtsdienst; dan sal dien
Werden geaccepteert, behoudens, (naer hun lien
Der doodt) hun weduwen of wel hun erfgenaemens.
Betaelen zullen eens en flyppe naer betaemen
Voor doodtschuldt, en dat vast op eerlyck verhael
Op elck van d'aeldingers in als ten principael.
Dan sal tot wedergift van syne ziel seer milde
Een misse zyn gedaen te koste vande gilde.
Men sal sondaeghs te voor, in d'hoogh-misse, elck een
Begroeten tot zyn licht; maer weet dat al de geen
Die niet by tyde en komt om t'offeren staet ten pryse,
Oock sonder tegensegh', een pondt groot parasyse.

j L. pars.

3.

Oock syn de gildebroers al t' saem, naer 't overlyden
Van hunne broeders, of wel susters, t' allen tyden
Verplicht om d'uytvaert te vereeren, soot behoort,
Alsoock het doode lyck ter aerden ongestoort
Te draegen; of, tot straf, sal die 't versuymt verbeuren
Een pondt groot parasys, volgens de gilde keuren.
Dus in den erfgenaem syn plicht dat hy met spoet
Maeckt dat elck door den knaep der gilde wordt begroet

j L. pars.

4.

De gonn' die houdt de boeck der gild' of yemand anders
En maeckt geen gildebroers, ten sy dat by malkanders
Ten minsten zyn vergaert tot acht in het getal;
En wie hem hier misgaet, het sy in wat geval,
Of hoe voorsichtigh dat de saeck oock schynt geschreven,
Sal ses pondt parasys tot boete moeten geven.

vj L. pars.

5.

Indien oock iemandt quam der gilde-broers betoogen
Te scheyden uyt dees gild, sal 't selve oock vermogen

Behoudens dat hy heeft betaelt al 't geen hy most
Over syn lasten, of loopenden jaer en kost,
Een pondt groot courant gelt, en voorders noch dry gulden
Voor doodtschult; en men sal hier oock geen uytstel dulden
Van 't geen hy, buyten plicht, beloften heeft gedaen,
Moet hy betaelen soo 't de gilde wilt verstaen;
Of by gebreck vandien sal hy gehouden wesen,
Syn jaerlyckx onkost te betaelen als voor desen.
xij L. pars.

6.

Voorts den gekooren Prins sal vry zyn van gelagh
Het sy op Jesus of op heyligh Sacraments-dagh;
Dogh hy moet 't gilden-huys op Jesus-dagh vereeren
Met een tonn' dobbel bier, of anders regaleren
Met twee pondt courant gelt, tot toelegh op de zael,
Naer het believen van de broeders altemael.
xij L. pars.

7.

Voorts den gekooren prins die is oock van 's gelycke
Gehouden, wie hy is, 't zy arm of wel rycke,
Dry maenden naer de keus, aen 't gilden halsebandt
Te hangen eenen schildt van silver heel fallant,
Die hy magh maecken, nae zyn staet of wel vermogen;
Want 't is genoegh als men hier komt syn jonste toogen.

8.

En soo nu eenightydt allenckx is ingebroken
Dat onsen gilden-prins, (in kueren onbesproken)
Door gilde-broeders met uyt en t' huys leen wiert vereert,
Waerdoor dat in syn huys elck een wiert getracteert,
En alsoo, in dit cas, het schynbaer kan geschieden
Dat dese keuse valt op onvermogen lieden,
Soo sal, van nu voortaen, ('t zy op wat saeck of schyn)
Geen prins, arm of ryck, geensints gehouden zyn
De gilde-broeders in uyt of t' huys leen te tracteren,
Sonder dat iemandt hem daerom magh reposseren,

En, soo daer een hier in sigh self te buyten gaet,
De gild hem met een pondt par'sys tot boete slaet.
xx s. pars.

9.

Voorts sal men alle jaer op Jesus-dagh, seer milde,
Een lofbaer misse doen ten koste van de gilde,
En op den dagh daernaer een ziel-mis voor de geen
Die hier zyn gilde-broers of susters overleen,
Betaelt naer 't oudt gebruyck, soo als men placht te vooren;
En soo wat gilde-broer dees missen niet komt hooren,
Verbeurt ten elcken dagh, naer recht en goet bewys,
Tot voordeel van de gild', een pondt groot parasys.
xx s. pars.

10.

Voorts of 't geviel dat men tot vreughden ons verfoeyde
Of wel na oudt gebruyck, weer speelde of tornoeyde,
Soo sal elck zyn verplicht te komen ongequelt,
Op de verbeurte van dry guldens courant gelt,
En oock in syn gelach te staen gelyck een ander
Om dus verhuegt te zyn in vrede met malkander.
iij L. pars.

11.

Voorts sal oock allen jaer, op een geset termyn,
Met een gemeen voys, een Prins gekooren syn,
En Sorger; dogh die sal dan sonder tegenspreken
De plaets be-erven van den uytgedienden Deken,
En, in die qualiteyt betrachten zyne plicht,
Soo als in syn devoir betaemt te zyn verricht.

12.

Hiervoor en nae gestelt dat die gekooren worden
Tot 't selve Dekens ampt, (ten waer, om ander orden
Of reden van gewicht) de broeders, te geval,
Dit anders keuren goet, in welckx gespoor men sal

Een ander Deken by gemeyne voysen kiesen,
Die sal gehouden zyn te dienen of verliesen
Tot voordeel vande gild', in ganghbaer gelt, de prys
Van vierentwyntigh pondt in weerde parasys.
xxiiij L. pars.

13.

Den Sorger die is oock gehouden, sonder faelen,
Te dienen, of hy sal de selve boet betaelen.
xxiiij L. pars.

14.

Voorts komt men yder een te vooren te verwitten
Dat niemandt hem verstout aen tafel te gaen sitten
In de vergaederingh, in plaetsen (te verstaen)
Vandie den kercken dienst tot Godt hebben gedaen
Of vanden Hooft-man, Prins en Sorger, alsoock Deken,
Twee schelle parasys, sal hy ten busse steken.
ij s. pars.

15.

Voorts soo wie sweert of vloeckt by Godes heylsaem naeme
Of by het Sacrament, of moeder Godts t'onfaeme,
Of eenich heyligen in 't hemels paradys,
Verbuert oock van 's gelyck twee schelle parasys.
ij s. pars.

16.

Voorts als wanneer men sal de gilde-broeders daegen
Op de vergaderplaets tot Resolutie vraegen
Raeckend' het gilden-huys soo doet men elck verstaen
Dat de presenten voor d'absenten sullen gaen.

17.

Voor 't lest geeft m'aen elck een (tot voorsorgh) dit vermaen
(Wie hy oock wesen magh) die 't gild-boeck komt beschaen.

Of wel bekladdert, of onnoodigh heeft beschreven,
Sal ses pondt parasys tot boete moeten geven (1).

Daelt in oodtmoedigheyd.

II.

(Page 204.)

Règlement des « Troostverwachters » de Rousbrugghe-Haringhe, concédé en 1699.

1.

Alvooren, dat men sal admitteren in dese gulde, persoonen die goet van comporterene, catholyck ende romains, ende gheene andere.

2.

Dese ghulde sal worden gherigiert by eenen Hoofman, Deken, Prince ende twee Gouverneurs.

3.

Welcken Hoofman ende Deken sullen wesen permanent, ende aengaende den Prince, den selven sal continueren voor twee jaeren ten minsten, ende de Gouverneurs sullen worden ghecoren ende verandert telcken jaere.

(1) Extrait d'un manuel ayant pour titre : *Register ofte hantboeck van de redenrycke gilde der Jesusten ofte der Fonteyne van Gent, voerende voor ken-spreuck :* ALTYDTS DOENDE, *gefrequenteert ter kamer ten princelycken tytel, binnen de prochie van Leffinghe, ende begonst in 't jaer Ons Heeren* 1688.
Voy. BLOMMAERT, *Rederykkamers van Veurne en omstreken,* dans le *Belgisch Museum,* t. II, p. 364, et ANGILLIS, *de Rederykkamer :* ALTOOS DOENDE, *te Leffinghe,* dans les *Rumbeeksche Avondstonden,* p. 85 à 89.

4.

Den Hoofman sal worden ghecoren by myne heeren Vader, Prince, Gouverneurs ende guldebroeders vande hoofghilde van *Alpha ende Oméga*, uyt drye notable persoonen by de supplianten te denommeren.

5.

Den Deken, Prince ende Gouverneurs by de supposten van de ghilde in ghemeene vergaederynghe behoorelyck daertoe vermaendt door de cnape vande ghilde.

6.

Dese ghilde sal vergaederen den 8 van december, wesende den dach vander Onbevleckte Ontfanghenisse, den dach van de Drye Conynghen, H. Sacramentdach, ende Harynghe kermisse, voorts op andere daeghen als het by de regierders belast sal wesen, ende sullen de ghildebroeders marcheren ordrelyk in de processien, sonder hemlieden te ecarteren, ende hooren de hooghmisse in de kercke van Harynghe, op de boete van thien grooten.

7.

De ghildebroeders vermaendt synde, sullen hemlieden moeten laeten vynden, t' elcker overlyden vande ghuldebroeders ofte susdters, inde ordinaire camer, ende het lyck te convoyeren naer de kercke, ende aldaer den dienst te hooren, op de boete van thien grooten.

8.

Men sal gheene ghuldebroeders aenveerden dan met consentement vande regierders ende onderlynghen, ende dat alleenlyck ten tyde ende gheduerende de voornoemde vergaederynghen, daervooren den gonnen admitteert synde, sal betaelen drye guldens ofte meer, ter discretie vande regierders.

9.

Niemandt sal vermoghen uyt dese ghilde te scheyden dan opden voorschreven Onse L.-V. dach, midts betaelende syne volle jaercosten, ende ses guldens voor syne doodtschult.

10.

De gonne die bequaem bevonden werden omme te spelen, sullen ghehouden syn de rolle te aenveerden die by de regierders hemlieden sal worden ghegheven, ende te compareren in de actie, op de boete van iij lb. p.

11.

Ende soo iemandt een rolle aenveert hebbende, quaeme hem te absenteren ten daeghe vande publycke vertoonynghe, sal by de regierders worden ghestraft, ende op hem verhaelt de costen van het retardement.

12.

Ider acteur sal hem moeten presenteren op de daeghen die hy vermaendt werdt, om het spel te proberen, op de boete van xx grooten.

13.

Die sal swoeren byden Allerhooghsten ofte by syne heylighen, sal boeten thien grooten.

14.

De ghildebroeders sullen houden goede correspondentie in de vergaderynghe ende in de ghildecamer, sonder dat den eenen ofte den anderen hem sal moghen vervoorderen syn medeguldebroeder ofte suster aen te segghen eenighe injurien ofte schimpachtighe woorden, op de boete van thien grooten.

15.

Ende by soo verre den ghildebroeder den anderen faitelyck quaeme aen te tasten, sal ghepunieert worden naer de discretie vande regierders.

16.

Die syn medeghildebroeder of medeghildesuster sal heeten lieghen, die sal boeten vyf grooten.

17.

Die sal sweeren byden bosen gheest, sal boeten een pond.

18.

Niemandt sal moghen spreken eenighe oncuyssche woorden ofte singhen oncuyssche liedekens ofte ghedichten, op de boete van thien grooten van elck poinct.

19.

Die sal touback smooren in de vergaederinghen, voor het sluyten vande quaerte, sal boeten drye grooten.

20.

Insghelix en sal gheduerende den selven tydt van de vergaederynghe met de quaerte ghespeelt worden ofte andere verboden spel, op de boete van x grooten.

21.

Niemandt en sal moghen drincken uyt cannen, op de boete van drye grooten.

22.

Op de selve camer gheducrende de vergaederynghe en sal gheen brandewyn moghen ghedroncken worden, nochte coopmanschap ofte weddinghe worden ghedaen, op de boete van vyf grooten van de poinct.

23.

Wanneer de regierders vermaenen audientie, soo en sal niemandt moghen spreken of lacchen, op de boete van een pond.

24.

Alle de gonne die commen inde vergaederynghe van de gulde als beminders ofte bycommers, sullen subject wesen aen de boeten voorseyt.

25.

Die de boeten sal aenbrenghen, sal verobligieert syn de selve goedt te maecken.

26.

De ghildebroeders sullen moeten commen hooren de messe van *Requiem* tot laevenisse vande overleden broeders ende susters voorseyt, die sal gheschieden daechs naer den Onze-Vrauwe dach voornoemt, op de boete van thien grooten.

27.

Niemandt en sal moghen schade ofte schimp doen aen de ornamenten vande voorschreven ghulde, op peyne van schaede te betaelen ende te incurreren eene boete van xxx ponden (?).

28.

Dit alles by maniere van provisie ende behoudens de faculteyt vande poincten hiervoren te augmenteren, diminueren ofte veranderen, soo ende inghevolghe by myne voornoemde heeren Vader, Prince, Gouverneurs ende ghildebroeders van oudevermaerde hoofghilde van *Alpha ende Oméga* sal worden ghearbitreert. In teecken der waerheyt, hebben wy hierop doen drucken den seghel vande selve ghelde ende teekenen by den greffier (1).

I

(Page 204.)

Règlement des « Broeders van het Sacrament » de Sweveghem, octroyé en 1757.

Op 't vertoogh gedaen aen haere majesteyt de Keyserinne ende Coninginne door die Prins, Deken ende Hooftmannen van het broederschap van het Alderheylichste Sacrament binnen de prochie van Sweveghem, casselrye van Cortryck, dat ghelycke broederschap aldaer opgerecht ten jaere 1688, met approbatie ende consent van den bisschop van Doornick, by tyt ende door de troubelen van oorloghen synde comen te cesseren, de verthoonders, met vele andere ingesetenen der selve parochie, overeengecomen syn dit broederschap onder hun te herstellen op de naervolgende conditien ende regels (2) :

. . . .

7.

Ghelyckerwys dese confrerie van intentie is omme insgelycx,

(1) Registres d'*Alpha en Oméga*, aux *Archives communales d'Ypres*, t. I, f° 51 v°; Vanden Bussche, *Rousbrugge-Haringhe*, 1re partie, p. 165.

(2) Nous ne reproduisons que les articles directement relatifs à l'organisation de la section littéraire.

jaerelyckx, ofte volgens beste resolutie van Prins, Deken ende Hooftmannen, te verthooghen eenighe georlofde tragedien die men best oordeelen sal, syn daertoe gestelt de naervolgende regelen.

8.

Dat er geene tragedien ofte comedien en sullen door de confrerie moghen gepresenteert worden, ten zy de selven alvooren door pastoor en de baillieu geexamineert ende geapprobeert syn geweest (1).

9.

Dat iederen confreer sich sal moeten contenteren met de partye de gonne hem van weghen Prins, Deken ende Hooftmannen sal ter handt gestelt worden, sonder daer ieghens te moghen opponeren ofte d'optie t'hebben van eenighen keus.

10.

Ghelyck sy oock de selve hunne ter handt gestelde partye sullen moeten spelen, sonder iet het alderminste daer ieghens te seggen, op peyne dat de gonne sulcx doende ende de selve niet en verstonden te spelen en weder quaemen te geven, sullen moeten betaelen, in profitte deser confrerie, tot twee ponden paresise, voor iederen keer sy de selve sullen commen te refuseren ofte weygeren van spelen.

11.

By soo verre het quaeme vooren te vallen dat er geene genoechsaeme confreers en waere ofte souffisante van dien tot het uytwercken van eenighe spelen, sullen Prins, Deken en Hooftmannen in sulcken gevallen vermoghen te nemen en geven eenighe partyen die best in raede vinden sullen aen de gonne niet wesende in dese confrerie.

(1) Cet article 8e a été ajouté par les conseillers fiscaux de Marie-Thérèse, au conseil de Flandre.

12.

Prins, Deken en Hooftmannen sullen hun verobligeren van aen de speelders, op de daeghen spelende, ter handt te stellen de noodighe kleederen, theater, beluyck, enz., sulckx dat de gonne spelende hun nievers in en sullen moeten ontrusten dan met hunne partyen, en besorghen van deghens, hoyen ofte andere diergelycke cleene bagatellen, en sal het proffit ofte schaede wesen van de generalityt deser confrerie, soo van de gonne niet spelende als de gonne in actie wesende.

13.

By dien het vooren viele dat men quaeme te verthooghen eenighe actien in de welcke eenich ballet soude moeten gedanst worden, sal by preferentie genomen worden de kinderen van de confreers, en in cas van geene genoechsaem andere.

14.

Daer sal aen Prins, Deken oft Hooftmannen, en indien sy beletsels hebben andere confreers by hun te deputeren, haelende eenighe cleederen tot het vertooghen van eenighe spelen, gegeven worden tot vier schellinghen daeghs ieder persoon voor hunne teire, sonder iet meer ten dien pointe tot laste van dese confrerie te moghen pretenderen; by dien sy meer verteiren, 't selve is t'hunnen coste.

15.

Daer is oock geconditionneert dat gheene van de confreers, als men sal commen te vertooghen eenighe spelen, sich sullen vermoghen te bevryen eenige persoonen, selfs hunne vrouwen, kinderen, dienstboden oft andere, omme in het parck te gaen, dan hunnen persoon alleene, ende by soo verre sy eenighe persoonen commen in het selve te leeden, sullen gehouden wesen voor de selve te betalen.

. . . .

24.

Ende omme dese confrerie te nemen of te stellen eene vaste plaetse van vergaederinghe, soo verklaeren de bovengenoemde confreers, als de gonne die noch sullen teeckenen, te kiesen voor hun hof, de herberghe bewoont by Francis Willaert, den welcken aen de confrerie verobligeert is te leveren eene behoorelycke kamer, met een ander kamerken tot het bewaeren van eenighe materiaelen die souden dienen tot eenighe spelen, selfs theater ofte andersints; ende moet de kamer altyt wesen, als sy vergaederen ofte noodigh hebben t'hunnen dienste deser confrerie, gratis sonder eenigh vergelt te mogen pretenderen, selfs daer mach niemant inne wesen, als met toestemmingh van d' hoofden.

. . . .

26.

Alswanneer men compt te spelen, is den Prins en Deken verobligeert van hem te presenteren op den theater, ieder aen eenen cant met eenen schaeckel, ofte by aldien sy eenigh beleth hadden, syn verobligeert te stellen eenen gesubstitueerden in hunne plaetse.

Waerop die verthoonders, hebbende haere majesteyt seer ootmoedelyck gebeden alle het ghene voorschreven te willen approberen ende decreteren, soo heeft haere majesteyt, het selve overgemerckt hebbende ende daerop het advies gehat hebbende van die raeden fiscaelen van haeren. Raede in Vlaenderen, geneghen wesende ter bede ende begeerte der supplianten, hun verleent, geaccordeert ende geconsenteert, verleent, accordeert ende consenteert mits dese, dat sy het voorschreve broederschap van het Alderheylichst Sacrament sullen moghen oprechten ofte herstellen, volgens de bovenstaende condilien ende regels, de welcke haere majesteyt heeft geaggreert, geapprobeert ende gedecreteert, soo sy de selve aggreeert, approbeert ende decreteert in alle hunne pointen ende artikelen, willende dat die stiptelyck onderhouden ende achtervolght worden, ende dat die keuren ende boeten daerinne hier naermaels verbeurt sullen syn, sullen moghen ingevoordert worden tot laste van de gebreckelycke, by middel

van executie door alle dienaeren ende officieren van justicie. Ordonneert haere majesteyt aen alle de ghene die het aengaen sal, sich hiernaer te reguleren ende conformeren.

Gedaen tot Brussele, den twintichsten julius duysent sevenhondert seven-en-vyftich. DE REUL (1).

J.

(Page 204.)

Règlement des « Medardisten » de Wytschaete, datant de 1760.

PROJECT VAN DE REGHELEN, WETTEN ENDE STATÜTEN TE ONDERHOUDEN DOOR DE GULDEBROEDERS VAN RETHORYCKE GHULDE VAN DEN H. MEDARDUS, IN DE PROÇHIE VAN WYTSCHAETE, ONDER DEN KENTSPREUK : *Godt verlicht den gheest.*

1.

Alvooren den Hooftman en Greffier van dese ghulde sullen blyven voor hun leven, maer den Prince, Deken ende Gouverneur sulle alle drye jaeren vernieuwt worden.

2.

Den Hooftman zal moeten ghekozen worden by d'heeren Vaeder, Prince, raeden ende ghemeene gheselschap van de ghulde van *Alpha ende Omega*, uyt de drie notabele persoonen by dese guldebroeders te denommeren.

3.

Welcken Hooftman gestorven synde, sal d'er eene denominatie ghebeuren als voren, ten eynde van door den voorseyden heer Vaeder, Prince, enz., van *Alpha ende Omega*, voorsien te worden als voren.

(1) Conseil privé, carton nº 1046, aux *Archives générales du Royaume.*

4.

Niemandt en sal in de ghulde ontfangen worden, ten sy van catholyck, apostolyck ende rooms geloove, van goeden naem ende faem, daertoe te voren ghewaerschauwt synde den Hooftman, Prince ofte den eedt.

5.

Niemandt en sal ook aenveerdt worden in dese ghulde, dan op hun eyghen versoeck; met consent van den Hooftman, Deken, Prince, enz., op de guldecamer ter ghemeenen vergaederinghe, aen de welcke eerst sal voorenghehouden worden al het gonne dat sy gehouden werden te onderhouden, te weten alle de regelen, wetten en statuten, ten respecte van de ghulde gemaeckt ende noch te maeken, ende dat sy daer en boven sullen ghehoorsaemen aen de redelycke orders van de overste deser ghilde.

6.

Men sal in 't onfangen van confraters besonderlyck insicht nemen op drie classen van persoonen, ten eersten bewinthebbers, ten tweeden componeerders, ende ten derden opspeelders, om (als 't gebeurt) dat de oversten eenighe acten begeerende gespeelt ofte verthoont te hebben, t'allen tyde gereet en bereyt te worden.

7.

De camers deser ghulde en moeten niet gheconsidereert worden als herbergh-camers, maer wel als eene plaetse van retorycke-vergaederinghe daer de redenrycke conste moet gheoeffent worden.

8.

Niemandt en sal, gheduerende de vergaederinghe, hem vervoorderen van te sweeren, oneerlyck spreken, malkanderen op te stoken tot den dranck ende ander excessen ofte ongheregheltheden

heden te begaen, die het respect van dese ghulde sonde connen beschaedighen, mits het insicht is van in dese ghulde eene goede unie te voeren, ende daeruyt alle ongeschicktheden te bannen, om alsoo in eer en deught de redenrycke conste te oeffenen, tot meerder glorie van Godt ende van den h. Medardus.

9.

Ende waer het zaecke dat iemandt eenighe van dese ofte ander excessen quame te begaen, hy sal seffens verbeuren eenen halven stuyver, in proffite van den gonnen die den oversten sal aenstellen om daerop te veilleren.

10.

Men sal, ten tyde van dese vergaederinghe, geen touback vermogen te smooren, op gelycke boete van eenen halven stuyver, ten waere dat het selve door den Hooftman toeghelaten wierde om sekere redenen, 't welcke nochtans altydt zal moeten gebeuren in eene plaetse hem aen te wysen.

11.

Ghelyck oock niemant en sal vermoghen gheluydt te macken, ten tyde van dese vergaederinghe, nochte aleer dat het toegelaten sal worden, op de boete als voren.

12.

In cas dat iemandt een ander lastert ofte injurieert, geduerende de vergaederinghe, oock in 't geval sy in handtgemeens ofte desordre quamen te gheraeken, om welcke oorsaecke ofte reden het soude mogen wesen, sy sullen incurieren soodanighe boete als de overste hun sullen ordonneren, die sy seffens gehouden werden te betaelen aen den gonnen die het zal gheordonneert worden, sonder eenigen teghensegh.

13.

Alle confraters werden ghehouden tegenwoordigh te syn in de ghewoonelycke diensten van de ghulde, ook in de begravinghen ende zielmissen die men tot laevenisse van eenighe afgestorven gildebroeders gheraedigh sal vinden te doen celebreren, daer toebehoorelick vermaent synde, op de boete van twee stuyvers, ten waere sy daer te vooren advertentie ghedaen hadden van hunne absentie, ende van de redenen die sy daertoe weten te alleguerenen.

14.

Niemandt en sal vermoghen eenighe vremde persoonen op de camer te brengen, op de boete van ses stuyvers, ten waere met consent van de oversten.

15.

Gheene van dese ghildebroeders en sullen vermogen eenige partien t'aenveerden, om te spelen met ander ghulden ofte vergaederinghen, ten sy met expres consent van de overste deser ghulde, op pyne van arbitraire correctie.

16.

In het afwesen van den Hooftman, sal ghebieden ende ordonneren den Deken, Prince ende ander oversten, enz., in hunne absentie de ouderlinghen deser ghulde, aen welckers orders de confraters hun sullen moeten ghedraeghen, evengelyck als aen de gonne van den Hooftman.

17.

Ider ghildebroeder stervende, ofte om ander reden uyt de ghulde scheydende, is schuldigh te betaelen voor doodtschuldt, in profitte van dese ghulde, seven ponden pars.

18.

In cas datt'er eenighe van de confraters, by veranderinghe van woonsten, meer dan een mylle en half afghelegen quame te worden van onse ordinaire vergaeder-camers, sy sullen exempt van d'helft wesen van alle jaerlasten waeraen eenen confrater, ten opsichte van de ghulde, onderworpen is, ter reserve alleenelyck van de doodtschult, nemeer in 't gheval sy naederhandt wederom commende te veranderen van domicilien, quamen te woonen binnen de geseyde distantie van een mylle en half, sy sullen belast ende gerekent worden onder de bywoonende confraters.

19.

Het sal liber aen de confraters syn van uyt dese ghulde te scheyden, als het hun zal believen, mits promptelick betaelende de geseyde doodtschult.

Wy Vaeder, Prince, raeden en de gemeene geselschap van de redenrycke hooftgulde, onder den tytel van de h. Drievuldigheyt, geseyt *Alpha en Omega*, binnen der stede van Ypre, extraordinairelyck vergaedert synde tot het ondersoucken ende examineren de voorenstaende pointen ende acten van reglement, naer deliberatie hebben deselve goetgevonden ende geoctroyeert, soo wy deselve octroyeren by desen voor wet ende reglement, ten dienste van de nieuwelyckx opgerechte ende geoctroyeerde rethorike gulde der prochie van Wytschaete, onder de bescherminge van den h. Medardus, reserverende de faculteyt van deselve te vermeerderen ofte amplieren, mitsgaeders te corrigeeren als het noodigh wordt. In teeken der waerheyd, hebben de selve doen segelen met den segel ordinaire van onse gulde, ende teecken door onse greffier, den 27 maerte 1760. F.-H. Iweins (1).

(1) Registres d'*Alpha en Omega*, t. II, f°. 228.

K

(Page 204.)

Règlement des « Goedhertige Kruysdraegers » de Dranoutre, octroyé en 1774.

REGELEN OFTE INSTELLING TE ONDERHOUDEN DOOR DE MEDEBROEDERS VAN HET KONSTGENOOTSCHAP SCHUYLENDE ONDER HET H. KRUYS ENDE BESCHERMYNGHE VAN DE MAEGD ENDE BLOEDGETUYGHE LUCIA, MET KENSPREUK : *De Goedhertige Kruisdragers*, GEPLEEGT BINNEN DE PROCHIE ENDE HEERLYCKHEDE VAN DRANOULTRE.

1.

Niemand en zal aenveerd worden als medebroeder, ten zy alvooren den verzoeker bevonden zy van goeden naem ende faem te wesen, ende niet tegen zyn gedrag te zeggen is, belevende het h. roomsch catolyk apostolyk geloov. Hy zal niet ontfangen zyn, ten zy met meerderheyd der stemmen, en op de vergaerd-dagen; den welken aenvierd zynde door ten minsten drie overheden, den eed zal worden afgenomen, naer dat hy eerst zal opgezeyd hebben eene spraek, of eenig rymken zal gemaekt hebben, ende de regelen hem voorgelezen, naer welken eed gedaen, zal geven vier schellyngen aen den Deken, ten gemeenen boete.

2.

Dit konstgenootschap zal bestiert worden door de naervolgende bewindmannen : van een Opperbestuerder ofte Hooftman, die in kas van verschil op zyn hand het zelve zal slissen, waeraen alle de bewindmannen en gemeene gildebroeders zullen hun moeten gedragen; van eenen Prins, den welken, in d'absentie van den Hooftman, zal maenheere zyn en de gebroeders doen vergaeren, wanneer hy het te raede zal vynden, ende zal in cas van nood

twee voysen hebben, gelyk het gebruyk van alle maenheers is; van eenen Deken, den welken zal verschieten alle het gon de onkosten van de gilde aengaet, ende alleen jaere zyne rekenynge doen; van eenen medebesorger met den Deken; van eenen gildvaendrager, die het, ten allen tyde, wanneer dezelve daermede uytgaet, dragen zal; van eenen dichtmeester of tegeheymschryver, die zal moeten alle beraemynghen met de overheyd braemt op den boek schryven, ende alle de brieven, immers alles wat het konstgenootschap aengaet; welkers gemeensaemheyd sal moeten leveren penne, inte ende pampier, ende zullen drie oudste van de gebroeders hun mede ten hove laeten vynden, om ons het oud gebruk in staete te houden in alle beraemyngen van den Prins, ten waere die niet en strekten tot proffyt ofte welstant van de gilde; welke ouderlyngen ende bewindmannen zullen door de algemeene gilde, alle twee jaeren, behalvens den heer Hooftman ende Prins, die altyd blyvende syn, verkosen worden, welke bewindmannen sullen mogen onder hun de algemeene gilde belasten tot twaelf ponden parisis, zoo het de ouderlynghen geradig vynden.

3.

De gebroeders zullen moghen vergaederen met hunne vrouwen, ofte geen hebbende met hunne moeder, suster, maegschap ofte gebroeders dochter, op den h. Kruysvyndyndag, h. Sacramentdag ende h. Kruysverheffyngedag, wesende den instel van deze gilde, en om meerder de konste te beyveren, zal t'allen tweeden zondag van de maend vergaderyng zyn, alwaer opgezegd worden om prys ende de konst geoeffent; in welke vergaerdagen niet meer en zal van yder gildebroeder verteirt worden als drie kannen bier, tot den acht uren 's avonds, welke vergaderynghen sullen beginnen met het eyndigen van de vespers, ende ophouden ten acht uren voorseyt, alwaer yder gildebroeder zal verbonden zyn zig te laten vynden, op de verbeurte van twee stuyvers boven de theire, ten zy noodsakelyk belet zynde, welke beletselen zullen zyn als volgt : ziekte, ten begravynghe gaen, peter zyn, trouwen, getuyge zyn, en peter of te meter haelen; op welke daghen eenen gildebroeder, een vriend medenemende, zullen

moeten voor den zelven verantwoorden, en voorenvallende dat men gildebier drinkt by de tonne, zal voor zyn vriend, volgens den tyd van bywesen, betalen.

4.

Ider medebroeder zal verplicht zyn ten hove te komen, om gesaementlyk ter kerke te gaen ende het h. Kruys te vergeselschappen met licht in de processie, die yder medebroeder voor hem zal moeten bezorgen, ende het eerteeken der gilde, bestaende in een kruys vastgemaekt aen een rood zyden lynd, op de borst draegen, op verbuerte van een schellyng, en den gonnen niet ten offer gaende, op verbuerte van eenen stuyver, te weten, op dese naervolgende dagen : den feestdag van h. Kruysvyndynge ende verheffynge, h. Sacramentdag, Kerkwydynge, sinte Luciadag ende t'sondags achter h. Kruysverheffynge, ende in de uytvaerden en de zielmissen.

5.

Het word straffelyk verboden aen alle medebroeders elkanderen te lasteren, sweiren, blasphemeren of eenig vuyle of onbetaeme woorden te spreken, op verbeurte van, naer grootheyd der saken, door de overheyd gestraft te worden, ende zoo het voorenviele ('t welke wy verhopen dat niet) eenige gebroeders ter hand te komen, souden verbeuren drie ponden vyf schelle parisis, en toe dies het hof ontzeyd worden voor een jaer, nochtans moeten in alle onkosten der gilde hun deel betaelen.

6.

Daer word straffelyk verboden het kartespel, dam en theirlyngspel, op de verbeurte van drie stuyvers, alsmede geen vryagie plegen, oneerlyke rymen seggen ofte liedekens zyngen strydende tegen God, de h. Kerke ofte goede zeden.

7.

Als een gebroeder komt te sterven, zal het sterfhuys voor dood-

schuld aen de gulde moeten geven vyf guldens, ende de gilde zal het lyk van den afgestorven medebroeder ter kerke dragen, vergeseld met alle de medebroeders, ende den zondag daernaer doen lezen een misse. Soo het voorenviele datter een of eenige gebroeders gyngen woonen een uur afgelegen, sal medebroeder blyven, maer in geene onkosten der gilde komen, nochtans naer zyn overlyden zyn dootschuld gehouden te betalen ende de gilde d'overleden te begraven.

8.

Ende in kas van het vertoonen eenig treur of blyspel ofte klucht, sullen de partien door de overheyd aen de bekwaemste, volgens hun oordeel, gegeven worden, welken broeder aen de gonne hem beschikt is zonder tegenzag zal moeten aenveerden, op verbeurte van drie guldens.

9.

Als imand op de vergaerdagen zoude begeiren op te zeggen, zal alvooren aen den Hooftman ofte Prince, en de selve daer niet zynde, aen den volgenden van d'overheyd oorlof vragen, ende ten tyde datter word opgezeyd, sal yder medebroeder de stilswygendheyd moeten houden, op verbeurte van drie stuyvers.

10.

Den Hooftman sal moeten gekooren worden by d'heeren Vader, Prince ende gemeene geselschappen van de hooftgilde van *Alpha en Omega*, uyt drie notable persoonen, te denommeren door de broeders deser gilde.

11.

Welken Hooftman gestorven zynde ofte dese gulde verlaten

hebbende, sal gebeuren eene nieuwe denominatie, ten eynde van door de voornoemde hooftgilde van *Alpha en Omega* daerinne voorsien te worden als voren (1).

L.

(Page 204.)

Règlement des « Barbaristen, » de Westoutre, accordé en 1776.

INSETTINGHEN EN REGHELEN, DIENENDE TOT EEN GOEDE BESTIERINGHE DER RETHORYCKE GILDE VAN RETHORICA, ONDERHOUDEN IN DE PROCHIE VAN WESTOUTER, SCHUYLENDE ONDER DE BESCHERMINGHE VAN JESUS, RUSTENDE IN HET HEYLIG SACRAMENDT DES AUTAERS, HEBBENDE VOOR PATRONESSE DE HEYLIGHE MAGHET EN BLOEDGETUYGHE BARBARA, VOERENDE VOOR EERTYTEL : *door liefde vereenight*, WELCKERS INHOUDT ENDE REGHELEN DE MEDEBROEDERS DER ZELVE GILDE ZYN VERBONDEN TE ONDERHOUDEN, ZOO HIERNAER VOLGHT :

1.

De gilde is bestierdt door vyf persoonen, te weten : Hooftman, Koninck, Prince, ouderlinck ende ontfangher. Den Hooftman zal blyven voor zyn leven, ofte tot dat hy bedankt ; den Koningh zal blyven twee jaeren, den Prince ende ouderlynck alle drie jaeren vernieuwt, den ontfangher alle twee jaeren.

2.

Den Hooftman zal moeten gekozen worden by den heer Vader, Prince en raeden van de hooftgilde van *Alpha en Omega*, uyt drie notabel persoonen, by deze gildebroeders te denomeren.

(1) De l'écriture de Jean-Baptiste Baelde, greffier de Dranoutre. Registres d'*Alpha en Omega*, t. I, f° 184.

3.

Welcken Hooftman gestorven zynde, zalder een denominatie gebeuren als boven, ten eynde van door de voorseyde hooftgilde van *Alpha en Omega* te worden voorzien.

4.

Niemandt en zal in de gilde ontfangen worden, ten sy van catholyck, apostelyck ende roomsch geloove, van goeden naem ende faem, daertoe gewaerschouwt zynde den Hooftman ende ander oversten.

5.

Niemandt en zal oock worden aenveirdt, dan op zyn eyghen versoeck, met consendt van den Hooftman, Coninck, Prince, enz., op de gildecamer, ter gemeene vergaederinghe, ende sal moeten betaelen, voor zyn incommende reght, een halve fransche croone.

6.

Men zal hun eerst voorhouden alle het 't gonne eenen gildebroeder gehouden is te onderhouden, de reghelen en de statuten alreede gemaeckt ende te maecken, midtsgaeders dat hy zal wesen gehoorsaem aen de redelycke orders ende bevelen van de overste deser gilde.

7.

Niemandt en zal, gedurende de vergaederinghe van de gilde, sich vervooderen van te sweiren, oneerlyck te spreken, malkanderen op te stoken tot den dranck en ander excessen ofte ongheregheltheden te beghaen, het insight dezer gilde zynde van te houden goede unie, ende te offenen de rethorycke conste in eeren en deught, tot meerder eere en glorie Godts.

8.

Ende indien iemandt eenighe van dees of ander excessen quaeme te begaen, hy zal t' seffens verbeuren eene boete van zes groote, te betalen in handen van den ontfangher, die daerop zal moeten letten.

9.

Men zal, ten tyde van vergaederinghe, gheenen touback moghen smooren, op de boete van twee groote, ten waere dat het zelve door den Hoofdtman toegelaeten wierde om zeker reden, in welck geval 't selve zal moeten gebeuren in een plaetse hem aen te wysen.

10.

In cas iemandt een ander lastert geduerende de vergaederinghe, ofte handtghemeene quam, zal incurreren soodanighe boete als de overste zullen ordonneren, ende die t'seffens betaelen aen den ontfangher, zonder teghensegh.

11.

De gilde zal vergaederen allen derden sondagh van ieder maendt, zonder verbintenisse, ende viermael 's jaers prysen uytgeven voor die een dicht opseght van vier-en-twintigh reken, zonder missen; dese daeghen zyn : den derden sondagh van january, van april, july en october; deze vergaederinghe zal beginnen ten vier uren naer middagh, en eyndigen ten negen uren 't savonts.

12.

Boven deze voorzeyde daghen, wort er vergaedert den dagh van Kerckwydinghe, 's morghens ten neghen uren, om gezaemt'lyk

ouderwys naer d'hoogmisse te ghaen, en ter offerande, ende naer de misse vergheselschappen de processie met waslicht, en naer den dienst naer de caemer, en zoo eyndighen; daeghs daernaer, wesende kandeeldagh, zal ten neghen uren een misse ghecelebreerdt worden tot lavenisse van d'overleden broeders deser ghilde, men zal wederom ouderwys naer den dienst gaen en t'offerhande, gelyk den eersten dagh.

Op heyligh Sacramentdagh, zal men ten een uren naer middagh vergaederen, om ouderwys, als voorzeydt, naer de vesperen te gaen, ende daernaer de processie te vergeselschappen met waslicht, naer den dienst t'saemen doen een eerlycke stamené, tot d'ordinaire ure.

Op sinte Barbaradagh, zal gedaen zyn een solemneele misse ter eeren deser heylighe, en s'avonts een lof, om door haere voorspraeke te becomen, voor alle medebroeders en susters deser gilde, een waer berouw, en 'tontfanghen van de heylighe sacramenten in d'ure des doodts, waervan zy een besonder voorspraeckeresse is; men zal, als boven, ouderwys naer desen dienst ghaen.

13.

Alle confraters werden ghehouden tegenwoordigh te zyn in dese gewoonelycke diensten van de gilde, alsook in de begravinghen, zielmissen voor de afgestorven gildebroeders, en dierghelycke die men geraedigh zal vinden te doen celebreeren, daertoe behoorelyck vermaendt zynde, op de boete van twaelf groote, ten waere zy te vooren, om legitime redens, advertentie gehad hadden, en van de oversten ghedispenseert.

14.

Naer s'middaghs van sinte Barbaradagh, wordt eene algemeyne vergaederinghe gehouden, tot doen de rekeninghe van de oncosten van het jaer, deser gilde raekende; alle medebroeders moeten in dese teghenwordigh zyn, op de boete van vier-en-twintig groote; daer werdt een tonne of halve tonne bier afgheleydt, en by order van den Hooftman ontsteken.

15.

Niemand en zal vermoeghen eenighe vremde persoonen op de vergaederinghecamer te bringhen, op boete van negenthien groote, ten zy met consendt van d'oversten, wordende alleenelyck toeghelaeten de vrouwen van de confreren, ofte die geen vrouwe en heeft, zyn moeder; indien er nochtans eenige liefhebbers waeren, naer afgevraeght te hebben aen de overste de permissie, en hun te onderwerpen aen de reghelen van camer, zal 't zelve hun moghen worden toeghelaeten; wort hiervorts verboden allen dranck buyten camer te drincken, zoo ten regarde van de medebroeders, als van de bycommers, ten zy elk t'zynen koste, ofte oorlof hebbende van d'oversten; daerom zullen de cannen moeten op camer gebroght zyn, op tafel gestelt, en note ghehouden.

16.

De ghebroeders schuylende onder de bescherminghe van Jesus rustende in 't heyligh Sacramendt, moeten hebben eene bezonder devotie tot het zelve, waerom zy hun verbinden van Witten-donderdagh, van ten elf uren voor middagh tot s'avonts ten acht uren, te bidden voor het zelve in het heyligh graf, en s'anderdaeghs van ten ses uren s'morghens tot naer den dienst, by lote, elck op zyn ure en by burte; boven dit moet een wassen keerse branden voor het zelve, binnen den tyt dat men bidt, ten coste van de gilde; deze lotinghe zal geschieden den vergaerdagh voor Witten-donderdagh, en die niet present en is, zal ieder moeten tevreden zyn met zyn lot, maer die beledt is, zal moghen iemant in zyn plaetse doen bidden.

17.

Deze gilde zal orderwys ghaen, den Koninck in 't midden, den Hooftman aen de regther zyde, en den Prince aen de slincker zyde, dan den ouderlinck en den ontfangher; en dan alle de medebroeders, ider volghens orde van incomen, met gewaedt van trommel, vaendel en standaert, gelyck ander rethoryke gilden.

18.

Alle de tonneelspelen die zullen vertoondt worden, moeten zyn christelyk, stichtelyck en leerzaem, tot meerder eere ende glorie Godts. Den Hooftman zal de partyen uytgheven; voorts, en vermagh gene van deze gildebroeders te aenveirden eenige partien in ander gilden ofte vergaederinghen, ten zy met expres consent als voren, op pine van te incurreren eene boete, door d'oversten te stellen.

19.

In d'absentie van den Hooftman, zal gebieden den Koninck, Prince, ouderlinck, ontfangher ; ende in hun absentie, den oudtsten van de gilde, aen welcke orders de confraters hun zullen moeten gedraeghen, gelyk aen de gonne van den Hooftman.

20.

Ider gildebroeder stervende ofte scheydende uyt de prochie, wert schuldigh te betaelen voor doodtschuldt, in profytte van de gilde, acht pont pars. Brabants courandt, ofte twalf pont pars. Ryssels gheldt.

21.

Alle de gildebroeders, zonder onderscheydt, zullen belast zyn met de jaerelycksche ommestellinghe die door de generaele vergaederinghen zal ghepoint worden.

22.

Het zal liber zyn aen alle de confrateren van uyt de gilde te scheyden, als 't hun zal believen, mits promptelyck betaelende de bovengeseyde doodtschuldt, ten profyte van de gilde.

23.

In alle gheschillen ofte voorvallen, 't zy in wat point het zoude moghen wezen, zal door de oversten ghemiddelt ende ghëeffent worden; den Hooftman, als maenheer, zal de voysen afvraeghen, en in cas van gelycke voysen, zal den Hooftman twee voysen hebben, altydt te meerdere voyse gevolgt.

Wy Vader, Prince, raeden ende gemeene geselschap vande rethorique hooftghilde, onder tytel van de h. Drievuldigheyt, geseyt *Alpha en Omega*, binnen der stede van Ipre, extraordinaerlyck vergadert synde tot het examineren ende ondersoucken de voorenstaende pointen ende artikelen van reglement, naer deliberacie, hebben de selve goetgevonden ende geoctroieert, soo wy de selve octroieren by desen voor wet ende reglement, ten diensle vande nieuwelyckx opgerechte ende gheoctroieerde ghilde der prochie ende heerlyckhede van Westouter, onder de bescherminge van de h. Barbara, met kenspreuck : *Door liefde vereenight*, reserverende de faculteyt van de selve te vermeerderen ofte verminderen, mitsgaders te interpreteren ende veranderen, als het noodigh wert. In kennisse der waerheyt, hebben dese doen zeghelen met den zegel ordinaire van onse hooftghilde, ende teecken door onsen heer greffier, den 15en mey 1776.

F.-H. Iweins (1).

M.

(Page 204.)

Règlement des « Vereenigde Minnaers der redevoering » d'Hooglede, datant de 1779.

REGLEMENT ENDE STATUTEN VAN DE RETHORIQUE GHILDE IN HOOGLEDE.

1.

De vergaederdaegen zullen wesen : heylig Sacramentdag, den eersten zondag naer d'octave van het heylig Sacrament, ende

(1) Registres d'*Alpha en Omega*, t. II, f° 196.

dags daer naer; welke dry dagen, de confraters zullen moeten bywoonen het guldehof en de kerke, op de boete van vyf groote.

2.

Heylig Sacramentdag, moet ieder den Prince van zyn huys geleyden naer de kerke, en dan naer den gildenhove, alsmede ten offeren gaen, de processie bywoonen met eene brandende flambeeuw, op de boete van thien groote.

3.

Den eersten sondag naer d'octave van 't heylig Sacrament, wesende den dag dat men alle twee jaeren zal veranderen den Prince, Deken en bestierders, zal den Prince moeten uytgehaelt worden, en den nieuwen t'huys geleed, mitsgaeders de kerke en offer bywoonen, op de boete van vyf groote.

4.

Den Hoofdman ofte een van hem gecommiteerd, zal moeten opvolgen het wapenschild die omme zal gedraegen worden in de processie, op de boete van een pond parisis.

5.

Den maendag naer d'octave van het heylig Sacrament, zal gedaen worden het jaergetyde voor d'afgestorven medebroeders; die te kort zal blyven, boete thien groote.

6.

Alle de eerste sondagen van de maend, is het vergaederinge, die zal beginnen naer de vespers tot den acht uren 's avonds, waer alle confraters 't geniet zullen hebben van het nieuws uyt het *Maende-Boecksken* van Luxembourg ofte eenige andere gestichtige voorlezinge, elk verteirende dry kannen bier, zonder nogtans aen dese vergaederinge verplicht te wezen op boete.

7.

Op de zelve dagen en de dagen voorzeyd, zullen vier van de confraters, volgens rang van ouderdom, zig moeten begeven, naer *Sanctus* in de hoogmisse, binnen der communie-banck, met brandende flambeeüwe tot het eyndigen der misse, op de boete van een pond pars.

8.

In alle vergaederingen, moet ieder zig wagten van te sweiren, vloeken, lasteren, zig dronke drinken, klappen tegen de eerbaerheyd ofte eere van zynen evennaesten, dobbelen, tuysschen, elk in 't byzonder op de boete van thien groote.

9.

Eenieder zal zig wachten, inde gezeyde vergaederingen, twist te maeken, kyven, krakeelen, vechten, enz., op arbitraire correctie.

10.

Als er van wegen, ofte van den Hooftman ofte van 's Princens last, gezongen dichten opgezeyd worden, zullen de glazen door den knaepe gekeerd zyn, alle tongen stilswygende, op de boete van twee groote.

11.

Alle confraters, wie het zoude mogen wezen, doende buyten gedrag van eerlyke lieden of buyten de reden, zullen door onse overheyd voor merkelyken tyd, gelyk het hun believen zal, volgens misdaed, de gilde-compagnie ontzeyd worden, nochtans vervallen in de jaerkosten.

12.

Alle de confraters zyn gehouden den weerd en ontfanger op

zynen tyd te voldoen, de jaerkosten te betaelen; faute dies, is de macht aen den Hooftman ende Prince die uyt de confrerie te stellen.

13.

Ieder confrater is verplicht voor doodschuldt te betaelen, ten minsten twaelf ponden pars.

14.

Als er eenen confrater zal komen te sterven, zal eene misse gedaen worden, ten koste van de gilde, die de confraters zullen moeten bywoonen, op de boete van thien groote.

15.

Alzoo eenen confrater ziek te bedde liggende, moet worden geadministreerd, zullen alle de nabuerige confraters, door den Hooftman ofte Prince vermaent zynde, de berechtinge bywoonen met hunne brandende flambeeuwen, op de boete van vier groote.

16.

Als er eenen guldebroeder overleden op dese prochie ofte aenpaelende, moet ter aerde bestelt worden, alle de confraters zyn verplicht, geaccompagneert met trommel en vindel, hem uyt zynen huyze te geleyden tot de kerke, en van daer tot den grave, op boete van thien groote.

17.

Daer zal niemant aenveird worden in onse gilde, 't en zy die de penne konnen dryven met uytdruk.

18.

Zes mael op een jaer, zal den Prince twee vraegen uytgeven, welke vraegen zullen alvooren moeten geexamineert worden door den heere pastor ende bailliu dezer prochie, d'eerste

te beantwoorden in versen, en de tweede in gezang, waerop jaerpryzen zullen geformeert worden in weerde van een pond tin; en alle de gonne die geene versen en konnen maeken, mogen het in prosa beantwoorden; ook zal den Prince de pryzen moeten beschikken aen de gone die het meriteren, d'eerste acht daegen naer de beantwoordinge, zonder iemants tegenzeg.

19.

Wanneer tragedie of commedie zal vertoond worden, zal elken confrater, gereserveert den Hooftman en greffier, moeten aenveerden de partye van den Prince hem toegeschikt, boete twaelf groote.

20.

Vermogende de zelve nochtans te quitteren, acht daegen daernaer, met te betaelen vyfthien grooten; maer naer een maend, zullen moeten geven eenen gulden, voorders niet, ten zy met wettelyke redenen.

21.

Alle twee jaeren zal men, op d'agreatie van den heer pastor en ballieu, tragedie en commedie vertoonen, om zulkdanige utile exercitie te oeffenen.

22.

Den zondag in d'octave van het heylig Sacrament, zullen Hooftman, Prince, Deken en bestierders moeten vergaederen, om te formeren eenen staet van onkosten die de confrerie heeft moeten lyden, gedeurende den voorgaenden jaere, om ingevolge dien elks debit getauxeert te worden, welken debit zal moeten betaelt worden in handen van den ontfanger, op den maendag naer d'octave van het heylig Sacrament, in welken staet ook uytgesteken zal worden voor eenen commer de taire, op den sondag ende maendag naer d'octave, te doen.

23.

Als er eenen Prince verkoren zal worden, is hy verplicht eenen schakel ofte silver medaillie te doen maeken, daerop gegraveerd zynde het afbeeldzel van het Hoogweirdig, benevens zynen naem, maend en jaer.

24.

De bestierders zullen moeten bezorgen, tegen de principaele dagen, naer den getalle van broeders, het bier te koopen ende ander noodigheden, op de boete van een pond pars.

25.

Den gildenhove zal wezen in het hooge, genaemt *den Berg Parnassus*, waer zig alle de gildebroeders hun verbinden te houden, ten waere het zelve hof veranderde van huysman, ofte dat den jegenwordigen onbehoorlyk met hun tegen de goede reden kwaeme te handelen.

26.

Alle de gone die bedieninge van alpheris toegeschikt zyn, zullen maer half gelag moeten betaelen, op de dry principaele vergaederdagen, en zoo wanneer hy zal in gebreke blyven van te compareren, op die daegen, wanneer het vendel behoort gedraegen te worden, zal vervallen in eene boete van vyf groote.

27.

Den Hooftman, Prince en greffier zullen alleenelyk vermogen boeten te maeken.

28.

Alle de boeten zullen door den knape ontfangen worden

in eene busse, waervan een derde zal zyn t' zynen profyte, een derde ten profyte van de gilde, en een derde voor den armen deser prochie.

29.

Alle de confraters deser gilde zyn verplicht, ieder op zynen tour, twee te saemen te verblyven in de kerke, gedueren de het uytstellen van het Hoogweirdig op Witten-donderdag en Goeden-vrydag; zullen die elk zynen tour geproefixeert worden door den Hooftman ofte Prince, den welken hy verobligeert zal wezen te observeren, op de boete van een pond pars.

30.

De sleutels van d'archiven deser gilde zullen berusten onder d'handen van den Hooftman, en in zyne absentie, een onder d' handen van den Prince, en den anderen onder d' handen van den greffier.

31.

Iemant zig presenterende om gildebroeder te worden, zal den Hoofdman, eene halve ure voor het afnemen der voyzen, doen vergaederen den Prince, Deken, greffier en vier confraters die langst in de gilde geweest hebben, om t' zynder interventie over den presentant te resolveren, waernaer hy zal afnemen hunne voyzen, om ingevolge dies den gonen zig gepresenteert zal hebben, geadmitteert ofte gerefuseert te worden.

32.

Niemand en zal aenveird worden als gildebroeder, ten zy hy zy van goeden naem, fame en gedrag, en dat hy ofte zyne ouders in staet zyn om 's majesteyts penningen jaerlyks te betaelen, ende oeffenen de roomsche catholyke religie.

33.

Niemant en zal in den gildekamer vermogen te schenken dan

den gildeknape of zyn hulpe, op de boete van een groote, welken knape ende hulpe gehouden zyn rond te gaen, op dat zig niemant en beklaege van ongelyk.

34.

De bezorgers zyn gehouden het geordonneert bier op den gildenkamer te doen bringen, op de boete van elk een pond pars.

35.

Niemant en zal vermogen buyten de gildekamer te drinken, zonder voorgaende permissie van den Hooftman, ofte in zyne absentie van den prince, op de boete van thien groote.

36.

Niemant en vermag, zonder permissie van den Hooftman ofte in zyne absentie van den Prince, eenig tonneelspelen, 't zy onder malkanderen ofte met ander gilden ende comploten, vertoonen, op de boete van twaelf ponden pars. voor ieder vertoonder.

37.

Den Prince zal vry zyn van gelaeg, op de dry vergaederdaegen, articulo primo gementionneert, in consideratie van het gone gezeyd articulo 23.

38.

Alle de boeten die in eenige vergaederinge gemaekt worden, moeten zonder tegenzeg voor het scheyden der zelve betaeld worden, op pyne van de boete de naeste vergaederinge dobbel te moeten betaelen, en zoo voorts ieder vergaedering doubleren, tot de zelve voldaen zal worden.

39.

Ieder gildebroeder is verplicht, op den eersten zondag van

juny van elken jaere, in handen van den ontfanger deser gilde te betaelen voor jaerkosten, vier ponden pars., dies den overschot, indien er is, zal ten meesten profyte deser gilde geëmployeert worden ter dispositie van den Hooftman, en ingeval van kortresse, zal de zelve door de confraters gelykelyk gesupleert worden.

40.

Van welke jaerkosten alleenelyk exempt zal zyn den greffier deser gilde, in consideratie van welken hy verplicht is alles te schryven het gone dese gilde is regarderende, 't zy van spelen, rekeningen, brieven, resolutien, aenveerdingen van confraters.

41.

De geschillen die in dese gilde zouden konnen voorenvallen, zullen door den Hooftman bemiddelt ende gejugeert worden, zonder tegenzeg, den welken een maend tyd zal hebben om te jugeren en te beraeden met de gilde van retorica van waer het hem gelieven zal.

42.

De confraters buyten dese prochie woonende, zullen exempt wesen van de vergaederingen, processien en autaeren by te woonen.

43.

Alle affairens raekende de gilde, moeten gebeuren in het gildehof, op de gewoonelyke vergaederdaegen, op pyne van nulliteyt.

44.

De arbitraire correctie, gementionneert articulo 9, moet gebeuren door den Hooftman, Prince, Deken, greffier en dry die langst gildebroeder geweest hebben, en als er eenige der

voorzeyde afwezig zyn, of suspect 't zy van misdaed of maegschap, zal de plaetse vervult worden door d'aldaer zynde oudste broeders, als vooren gezeyd.

45.

Als den Hooftman van dese prochie afzittende is, zal den greffier zyn ampt bekleeden tot het aenveerden van confraters, ende den Deken deser gilde tot het hooren de rekeninge.

46.

Eyndelinge, waer het zaeke dat iemant, naerdien hy gildebroeder geworden is, kwaeme infaem te worden (dat Godt belieft te verhoeden), zal, ter ordonnantie van den Hooftman deser gilde, zynen naem ter register worden gerayeert.

47.

Den Hooftman ende greffier zullen blyven voor hun leven, maer den Prince, Deken en gouverneurs zullen vernieuwd worden t'elker twee jaeren, gelyk nog gezeyd is art. 3.

48.

Den Hooftman zal moeten gekozen worden door Vader, Prince ende raeden van de hooftgilde van *Alpha en Omega*, uyt dry notabele persoonen, by de gildebroeders deser geërigeerde gilde te denomeren, ende den zelven gestorven zynde ofte verlaeten hebbende, eene nieuwe denominatie zal moeten gedaen worden, ten eynde van door de voorseyde hooftgilde van *Alpha en Omega* te worden voorsien als vooren.

Wy Vader, Prince, raeden ende gemeene geselschap van de rhetorique hooftgulde, onder den titel van de h. Dryvuldigheyd, geseyt *Alpha en Omega*, binnen de stede van Ypre, extraordinairelyk vergaedert synde tot het examineren ende ondersouken de voorenstaende pointen ende artikelen van reglement, naer deliberatie, hebben de selve goet bevonden ende geoctroyeert, soo wy de

selve octroyeren by dese voor wet ende reglement, ten dienste van ledent opgerechte ende gheoctroyeerde rethorique ghilde der prochie van Hooglede, onder de beschermingho van het alderheyligste Sacrament des autaers, met kenspreuk : *Op d'hoogde groeyt den olyfboom*, reserverende de faculteyt van de selve te vermeerderen ofte verminderen, mitsgaeders te interpreteren ende veranderen, als het noodigh wert. In kennisse der waerheyd, hebben deze doen zegelen met den zegel ordinaire van onse hooftghilde, ende teekenen door onsen heer greffier, desen 16 meye 1779.

F.-H. IWEINS (1).

N.

(Page 239.)

Parodie de la tragédie villageoise d' « Aran en Titus », représentée en Hollande, au commencement du XVIII[e] siècle.

. . . .
Daar zag ik een toneel besloten met gordynen,
En vroeg een ouden man : Vriendt, wat zal hier verschynen?
Zal Hans van Bacherach, met ongemeen geluit,
Van Keesje broer verzelt, hier zwetsen van zyn kruidt,
En olifles of zalf opveilen aan kykers?
Neen, heerschap, zei de boer, hier staan de Rederykers.
(Verstaje wel?) zy zyn heel geestig vroedt en wys.
Die kamer trok altydt (verstaje wel?) den prys,
Blyf hier een weinig staan (verstaje?) en scherp jou zinnen,
Zy zullen datelyk (verstaje wel?) beginnen.
Ik was ook van die kunst en broederschap wel eer;
Maar kom nou op 't toneel (verstaje wel?) niet meer.
Toen dacht ik, 't is ook best : want wie zou 't spel niet laaken
Dat al 't verstaje wel moet onverstaanbaar maaken?
Ik zei dien orateur : Versta je wel, vaar wel;
En vroeg een ander, die wat verder stont, wat spel
Zal 't kunstgenootschap op dit schoutoneel vertoonen?
'k Heb achting voor die kunst, en kan 't gebrek verschoonen.

(1) Registres d'*Alpha en Omega*, t. I, f° 201.

Zal 't klucht of treurstof zyn? wel; vriendtschap geef gehoor,
Je zult (let wel) hier zien van Titus en den Moor.
Een eerlyk stuk, kreeg ik tot antwoordt op myn vraagen,
Verstaje 't werk (let wel) het zal jou niet mishaagen.
Geurt Puistebaart (let wel) gelykt een dronken zwyn,
Maar speelt heel moi (let wel) voor jufrou Rozelyn,
En Lubberbuur, (let wel) schoon deur de kinderpokken
Geschonden, toont heel schoon (let wel) in vrouwerokken.
Men zag, dat zweer ik, nooit (let wel) zyn wedergâ,
Als hy de rol opsnydt (let wel) van Thamera.
Wiens gramschap, dacht ik, zou dit onderhoudt niet wetten?
Uw letten, kinkel, mogt myn aandacht hier beletten :
Die droeg ik door den hoop, en koos een andre plaats,
Om zonder hindernis het speelen van de maats
t'Aanschouwen het toneel, wierdt naar hun' kamerwetten,
Ontslooten op 't geluit en steeken der trompetten,
Daar zat vorst Saturnyn, met een papiere kroon.
Een houten scepter, op een manken stoel ten toon.
Zyn overbestemoêr, gelyk men my vertelde,
Gebruikte dezen stoel, als haar de buikloop quelde,
En loste, al steenende, haar afgang door een gat,
Tot haar kommoditeit gesneden in de mat.
Dit was de zetel van den roomschen scepterdrager.
Toen quam' er Titus aan, dit is een boereplager,
Sprak iemant uit den hoop, een diender van den drost.
Hy heeft me menigmaal een romer wyn gekost.
Maar heerlyk weet die vent zyn veerzen op te snyen.
Let, als Andronikus vervalt in razernyen,
Dan zal hy dondren met zyn stem, dat elk verbaast
Zal denken dat hy 't meent, en dat hy waarlyk raast.
Zyn kunst is overal van dorp tot dorp gebleken,
Ik heb van hem geleert op maat in rym te spreeken.
Hy is ook preses van de kamer, en met recht.
Maar Aran, dien gy ziet, is hier een villers knecht.
Zyn vader was gewoon de varkens om te dryven,
En liet hem na zyn doodt een moojen brûl met schyven.
Maer 't geldt is al verteert in bier of brandewyn,
Of by de dochter van Joost Windtbuil, lichte Tryn.
Hy heeft zyn troni dik met schoorsteenroet bestreken.
Hy draegt een sluier, die verbeeldt zyn veltheers teken.
De keten, die hem als gevangen slaaf bewaart

Gebruikt zyn besje voor de vleespot aan den haardt.
Zy was er gisteren nog zes geslagene uuren
Meê bezig om ze glat en helder blank te schuuren.
Een juffer van het dorp schonk hem een schorteldoek.
Van roode zy, maar lang verwurpen in een hoek;
Daar is zyn tulbant afgemaakt, aan alle kanten
Bezet, gelyk men ziet, met bellen en pendanten,
En gouwe ringen, door de meisjes van de buurt,
Heur tot dit spel geleent, of licht in steê gehuurt.
Hy draagt een langen rok, uit purper sits gesneden,
Dien plag de Drost by 't vier te hangen om zyn leden.
Maar hoor eens hoe hy kyft, hy ziet gelyk een stier,
En scheldt op Titus huis, en vloekt den tempelier.
Ik heb die zelve rol gespeelt voor zeven jaaren,
En wierdt' er voor bedankt van al de kermisschaaren.
Hier zweeg hy : en de moor, aan 't krygsaltaar belooft,
Verdreef den paap, en wurp hem 't offerhout naar 't hoofdt.
Daar zag ik Lucius voor Saturnyn verschynen;
Hy klaagde van *een zwyn, zoo groot als twee paar zwynen,*
Dat zich vertoonde in 't west dicht aan den Tiberboordt.
Straks klept de brantklok van gansch Rome alarm en moort.
De keizer wapent zich met duizent edellieden,
Om op de zwynejagt zyn' vyandt slag te bieden.
Maar Quiro, sterk belust op minnesnoepery,
Vecht met zyn broeder om de meidt uit jaloezy.
Doch Aran stoorde 't woên van die verliefde gasten,
En gaf hun lessen die geen brave borsten pasten.
Die tuchtheer, steedts gewoon met ondeugdt om te gaan,
Zat lang op d'eerste bank in 't helsche school vooraan.
Die rekel was te bits; men hoort dien helhondt blaffen,
Van 't recht te schenden, en den kerkdienst af te schaffen,
Of booswicht, schelm en beul te wyden in de kerk.
Hy merkt de bloetschande aan als een geheiligt werk.
Hy leert den zoon *den stroop te draajen voor zyn vader.*
Schop, zegt hy, *schop de deugdt; bemin den landtverrader.*
Die zwarte bullebak, mismaakt van top tot teen,
Onwaardig immermeer op 't hoog toneel te treên :
Zyn vloek- en lastertaal, vol buitensporigheden,
Wierdt eertydts noch geroemt zelf in de grootste steden.
Is Sofokles aldus den dichter voorgegaan?
Heeft dit Euripides of Seneka gedaan?

Wordt zoo de jeugdt gesticht door lessen der toneelen,
En 't graan gemuilbant en getuchtigt onder 't speelen?
Men geef dien ongodist zyn welverdiende straf,
En stoot hem voor altydt van Neêrlandts schouburg af.
Men dient de stoffen wel te scheiden en te ziften.
Zoo wordt de kunst bevrydt voor bitse lasterschriften.
Men kieze een voorwerp op 't gebou der deugt gegrondt,
En wring den prediker een' breidel in den mondt.
Geef hem geen oorzaak om den schouburg zwart te maalen.
Maar, zangster, 't gaat te hoog : uw toonen moeten daalen.
Ik merk dat gy u zelf en 't boerekermiskleedt,
By 't blinkent klatergout van 't schoutoneel, vergeet.
Toen zag ik Rozelyn met Baziaan spansseeren,
Met pluimen op de muts, maar 't waren haneveeren.
De juffer hadt de pruik gepoejert en gekroest,
De troni geblanket, bestreeken en bemoest :
Maar 't was Geurt Puistebaart, die my Letwel verbeelde.
De trotse Thamera, daar Lubberbuur voor speelde,
Quam met een zwynspriet in de grove vuist gelaân,
En keef met Rozelyn en jonker Baziaan.
De woorden liepen hoog, men sprak van *geile snollen*,
Van *horendragers*, van *bevruchten* en van *pollen*,
Van 't bedt 't ontwyen door een boertje van Toskaan.
Met die krakkeelen quam de lieftjes dier te staan.
De jonge kyver most, om al zyn lebbig praaten,
Zyn leven voor altydt, en zy haar maagdom laaten.
Toen quam de sterke moor, geslopen uit een hut,
En wurp twee fluksche maats behendig in een put.
Straks klonk een moortgschreeu zoo gruuwzaam in myne ooren,
Dat ik, van schrik beklemt, en beevende onder 't hooren,
Dacht, is dit volk zoo wreedt, en gaat dit woeden voort,
Zoo worden zelfs op 't lest de kykers ook vermoort.
Dies ging ik daar van daan naar 't jongkspel... (1).

(1) L. Rotgans, *Boerekermis,* 2me partie, p. 665 à 669. Édition in-4° illustrée des œuvres poétiques de l'auteur, parue en 1715, sous le titre de *Poëzy*, à Leeuwaarden, chez François Halma.

ORDRE DES PLANCHES

DE L'IMPRIMERIE CH. VANDERAUWERA,
Rue de la Sablonnière, 8, Bruxelles.



